

MONOGRAPHIE
DE
Saint-Magloire-de-Bellechasse

La Plume d'Oie
Municipalité de Saint-Magloire
© Tous droits de reproduction interdite.

ISBN : 2-922183-11-4

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 1997
Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Canada, 1997

Conception et mise en pages : Micheline Pelletier
Relecture : Nicole Bernier, Stéphanie Walter

Cette publication est dirigée par : *La Plume d'Oie*

ÉDITION - CONCEPT

153A, des Pionniers Ouest
Cap-Saint-Ignace
(Québec) G0R 1H0
Tél. et télécop.: 418-**246-3643**



Église de Saint-Magloire en 1922.

LETTRE PRÉFACE

*À M. l'abbé Wilfrid Roy,
Curé de Saint-Magloire.*

M. le Curé,

Je viens de terminer la lecture du manuscrit que vous m'avez adressé. Permettez-moi de vous féliciter pour votre beau et instructif travail.

Vous avez fait une belle œuvre en écrivant l'histoire de Saint-Magloire, votre si intéressante paroisse.

Dans un style sobre, vous avez compilé des documents historiques précieux. Sans vous plusieurs auraient été à jamais perdus.

Vous avez fait mieux : des moindres faits divers, des plus petits événements vous avez tiré des leçons pratiques dont tous vos lecteurs tireront grand profit.

Qui, par exemple, pourra s'empêcher d'admirer la patience, le courage, l'héroïsme des premiers colons défricheurs de ce coin de terre, perché sur les hauteurs des Alléghanys, et qui forme aujourd'hui la paroisse de Saint-Magloire ? Ces braves, dont quelques-uns vivent encore, serviront de modèles à nos jeunes. Avec la centième partie de travail, ils pourraient se tailler un domaine dans la province de Québec, dans le Nord Ontario ou dans l'Ouest.

Mais voilà ! de nos jours, on a peur de la forêt, on aime mieux tenter fortune dans les villes canadiennes ou américaines.

C'est un malheur pour le pays.

Votre volume suscitera certainement des vocations agricoles. Je le souhaite du moins, tout comme je souhaite à votre ouvrage un grand succès.

De votre tout dévoué confrère,

PHILIBERT GRONDIN, *ptre.*

Missionnaire diocésain de Québec.

❖ MISSION DU CANTON ROUX

SITUATION GÉOGRAPHIQUE — La paroisse de Saint-Magloire est située dans le comté de Bellechasse, sur le versant sud des Alléghanys qui la séparent de la paroisse de Saint-Philémon.

Elle est bornée au nord par Saint-Philémon, à l'est par Saint-Fabien-de-Panet, au sud-est par Saint-Just-de-Bretenières, au sud par Saint-Camille, au sud-ouest par Sainte-Sabine et à l'ouest par Saint-Luc.

Saint-Magloire comprend la plus grande partie des cantons Roux et Bellechasse, une petite portion des cantons Rolette et Panet.

Il y a vingt-cinq ans, ces deux derniers cantons, Rolette et Panet, de même que celui de Daaquam, faisaient partie de Saint-Magloire. À mesure que la colonisation s'est développée, des paroisses nouvelles se sont formées et, naturellement, ont emporté avec elles des territoires qui, autrefois, appartenaient à Saint-Magloire. Ainsi, en 1902, Saint-Camille s'érigait en paroisse et prenait sous sa dépendance le canton de Daaquam et une partie de Bellechasse ; en 1904, Saint-Fabien se séparait à son tour et emportait presque tout Rolette et Panet ; en 1906, Sainte-Sabine, située sur les



confins des comtés de Bellechasse et de Dorchester, prenait naissance et recevait une partie de Bellechasse.

Saint-Magloire est donc la paroisse-mère de Saint-Camille, de Saint-Fabien et de Sainte-Sabine. On peut même dire qu'elle est la paroisse grand-mère de Sainte-Lucie et de Saint-Just, puisque Sainte-Lucie est un détachement de Saint-Fabien, et Saint-Just, un détachement de Saint-Camille.

Si, plus tard, une autre paroisse se forme au sud de Saint-Camille, on dit qu'elle s'appellera Sainte-Béatrice. C'est du moins l'intention que manifesta autrefois le cardinal Taschereau lorsqu'il baptisa Saint-Camille.

❖ ORIGINE DES NOMS

Toute cette grande étendue de terrain, comprenant les cantons Roux, Bellechasse, Daaquam, Rolette et Panet, fut placée sous le patronage de saint Magloire, par Mgr Baillargeon, évêque de Québec, en l'honneur de son premier desservant, M. Magloire Rioux, curé de Buckland. Saint Magloire, confesseur et pontife, était d'origine française et mourut évêque de Dol, en Bretagne. Sa fête se célèbre le 24 octobre.

LE CHEMIN MAILLOUX

Le chemin Mailloux qui traverse aujourd'hui les paroisses de Saint-Philémon, Saint-Magloire et Saint-Camille, porte ce nom en l'honneur du Grand Vicaire Alexis Mailloux, qui fut l'un des principaux apôtres de la colonisation dans notre région. M. Alexis Mailloux est né à l'Île-aux-Coudres, comté de Charlevoix, le 8 janvier

1801, d'Amable Mailloux et de Thècle Lajoie ; il fit ses études au Séminaire de Québec et fut ordonné prêtre le 28 mai 1825. Il fut chapelain de l'église de Saint-Roch de Québec (1825-1829) et curé de 1829 à 1833 ; curé de Fraserville de 1833 à 1834 ; directeur du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière de 1834 à 1838 ; curé de la paroisse de Sainte-Anne et, en même temps, supérieur du Collège, de 1838 à 1847 ; Grand Vicaire de l'Évêque de Québec de 1838 à 1877 ; prédicateur de la Tempérance de 1848 à 1875 ; apôtre contre le schisme de Chiniquy dans l'Illinois en 1856 ; curé de Bonaventure de 1863 à 1864. Il se retira à Saint-Henri-de-Lauzon de 1864 à 1877. M. Mailloux est l'auteur de plusieurs livres sur la Tempérance et sur les devoirs des parents chrétiens. Il décéda le 4 août 1877 et fut inhumé à l'Île-aux-Coudres.

LE CANTON ROUX

Le canton Roux, érigé en 1867, fut appelé ainsi en l'honneur de M. Jean-Henry-Auguste Roux, ancien supérieur de Saint-Sulpice de Montréal.

M. Roux est né le 5 février 1760, à Fritz, en France, diocèse d'Aix. Il fut ordonné prêtre le 5 juin 1784 et arriva au Canada le 1^{er} septembre 1794. Il fut supérieur des Sulpiciens de 1798 à 1831 et vicaire général de l'Évêque de Québec ; il est décédé le 7 avril 1831.

Pendant la Révolution française, M. Roux, suivant les dictées de sa conscience et les lois de l'Église plutôt que les ordres du gouvernement persécuteur, fut exilé en Angleterre. Il passa au Canada avec une douzaine de confrères en 1794.



Homme distingué et habile, il a été, jusqu'en 1820, le conseiller souvent consulté des évêques de Québec.

Il a bataillé avec le gouvernement anglais pour la conservation des biens du séminaire de Saint-Sulpice et dut, pour cela, se rendre à Londres et à Paris.

Il faillit succéder à M. Émery comme supérieur général de Saint-Sulpice.

Ses rapports avec les chefs politiques du Canada ont toujours été excellents.

Sir Georges-Étienne Cartier, élève du Petit séminaire de Saint-Sulpice de Montréal, a certainement connu M. Roux, mort en 1831. M. Cartier commença ses études chez les Sulpiciens, en 1824. Toute sa vie, il a gardé pour Saint-Sulpice une grande vénération et une grande affection. En 1867, le canton Roux était érigé. Sir Georges-Étienne Cartier, qui était alors le chef reconnu des Canadiens français, a bien pu vouloir rappeler le souvenir de son ancien supérieur et suggérer le nom de M. Roux pour dénommer ce canton.

LE CANTON BELLECHASSE

Le canton Bellechasse, érigé en 1871, rappelle le souvenir de la seigneurie de Bellechasse, qui prit plus tard le nom de Berthier-en-Bas. Les îlets de Bellechasse sont situés dans le Saint-Laurent, en aval de Québec, vis-à-vis de Saint-Vallier et de Berthier-en-Bas. Ces îlets sont désignés dans la carte de Champlain, faite en 1629, sous le nom de *isles de chasse*. Plus tard, ils furent appelés *islets* de Bellechasse, parce que Champlain les tenait pour d'excellents endroits de chasse.

LE CANTON ROLETTE

Le canton Rolette, érigé en 1868, rappelle le souvenir de Frédéric Rolette, qui se distingua en maintes circonstances lors de l'invasion américaine de 1812. C'est lui qui, pendant cette campagne mémorable, eut l'honneur de faire la première prise sur les Américains. Avec cinq Canadiens, dans une petite chaloupe, il s'empara de la *Cayuga Packet*, goélette armée de deux canons et montée par une quarantaine d'hommes.

LE CANTON DE PANET

Le canton de Panet, érigé en 1868, porte ce nom en l'honneur de Mgr Bernard-Claude Panet, évêque de Québec.

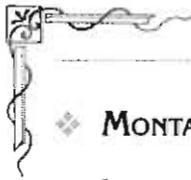
LE CANTON DE DAAQUAM

Le canton de Daaquam porte le nom de la rivière qui le borne au nord. Cette rivière fut appelée ainsi parce qu'elle porte beaucoup d'eau. Daaquam a, dit-on, cette signification en indien ⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Ces renseignements proviennent du *Bulletin des Recherches historiques et des noms géographiques de la province de Québec*, de M. Pierre-Georges Roy.

Au sujet de ce mot *Daaquam*, nous croyons que son origine vient d'un mot indien ; les Canadiens lui ont probablement fait subir des modifications qui lui donnent l'apparence d'un mot latin. En 1860, les plans géographiques des arpenteurs indiquent le nom de cette rivière Daaquam, ce qui anéantit les légendes de certains hommes qui prétendent que ce nom a été donné tout récemment par quelque chasseur assoiffé.

(suite de la note à la page 14)



❖ MONTAGNES, RIVIÈRES

La paroisse de Saint-Magloire n'est pas située sur un terrain plat et uni comme les paroisses du bord du fleuve Saint-Laurent. Le terrain a des ondulations très prononcées. Les rivières se sont creusé des lits profonds. Avec les siècles, les éboulis ont fait leur œuvre et nous ont donné des vallées assez larges et très bonnes pour la culture. La montagne des Alléghanys nous sépare

Nous avons écrit à un missionnaire canadien, M. de Gonzague, qui connaît bien la langue des Abénakis, pour connaître l'origine de ce mot. Voici la réponse qu'il nous adressa :

Odanak, 17 novembre 1924.

Mon cher M. Roy,

Mes interprètes ont eu de la misère avec votre Daaquam ; il n'y a pas de Daaquam dans la langue abénakis aujourd'hui. On pense que ce mot a subi des modifications. Nous avons dans la langue abénakis le mot *jaquam*, qui veut dire : le gros bout d'un billot, la botte d'un billot. Ce mot se prononce *oudzaquam* ; le j se prononce *dj*. Il y a plusieurs mots qui se terminent en *quam*, tel que *applesaquam*, pommier, *azawanim-naquam*, prunier ; les arbres fruitiers se terminent en *quam*.

Il faudrait savoir si la rivière Daaquam a un autre nom, soit français, soit anglais ; quelle est sa source, son embouchure, si elle est navigable ; le terrain est-il plat ou montagneux, de quelle sorte de bois est-il boisé ? Des Sauvages ont-ils déjà eu des habitations en cet endroit ? Autant de questions qui aideraient les abénakis à trouver l'origine du mot Daaquam. La plupart de ces mots ont été changés pour faciliter la prononciation.

Voilà à peu près tout ce que nous pouvons dire de ce mot. Espérant que ce peu de renseignements vous serviront à quelque chose, je me dis,
Votre tout dévoué,

LS DE GONZAGUE, prêtre, missionnaire.

de Saint-Philémon et présente, ici et là, des pics assez élevés, tout à fait impropres à la culture. Ainsi, notre paroisse présente une surface très ondulée, tantôt couverte de forêts, tantôt sillonnée de vallées luxuriantes au temps des moissons.

Le pic le plus élevé de notre région ne porte pas un nom très poétique : les gens l'appellent le *Bonnêt*. Il se dresse fièrement à l'extrémité de la vallée de la rivière Noire et semble prendre sous sa protection tous les habitants qui habitent cette vallée. Il est surmonté d'une grande croix, que les gens y ont érigée en 1887 sous la conduite de leur curé, M. J.-B.-G. Boulet, pour demander à Dieu de protéger leurs récoltes de sarrasin contre les gelées d'automne. Cette croix, tombée il y a plusieurs années, fut remplacée et relevée en 1919, et elle continue toujours de remplir sa mission.

Sur ce pic, le gouvernement provincial installe en été un garde-forêt qui, avec ses longues-vues, ses plans géographiques, son téléphone, peut découvrir les commencements de feux de forêt très éloignés, avertir ses sous-agents résidant dans les paroisses environnantes, et ainsi mettre sous contrôle l'élément destructeur des forêts.

Du haut de ce pic, on peut voir onze églises, nous dit-on, lorsque l'aquilon a pourchassé toutes les brumes.

Faisant face à ce *Bonnêt*, nous apercevons un autre pic très élevé, qui se trouve dans Saint-Fabien, et que les gens appellent le *champ grelot*. Le véritable nom de ce pic est *Sugar-loaf*. Ces deux caps semblent se défier l'un l'autre par leur altitude et leur fermeté. Ce sont des postes très avantageux pour les gardes-forêts.



Les rivières qui sillonnent notre paroisse sont les rivières Noire, Blanche et des Orignaux. Elles ne sont pas très profondes et n'abondent pas en poissons. Autrefois, on dit que le poisson était abondant, mais, avec la colonisation, la régularité des eaux a diminué et le poisson a émigré vers des rivières plus profondes.

ARPENTEURS ET INDIENS

Le premier qui traversa les Alléghanys, au sud du canton Mailloux, fut M. François Têtu, de Saint-Thomas de Montmagny. D'après les plans géographiques du gouvernement, M. Têtu fit l'arpentage du canton Roux en 1852 et 1853. Avant lui, il y avait des chasseurs, même des Sauvages de Lorette, qui, montant le long de la rivière Etchemin, passant par le Bonnêt où cette rivière prend sa source, s'en venaient à la rivière des Orignaux et, de là, à la rivière Daaquam, pour y faire la chasse.

Les premiers colons de Saint-Magloire se rappellent encore avoir vu certains Sauvages qui, en hiver, venaient se camper sur la rivière des Orignaux, dans le troisième rang du Canton de Bellechasse, et là, y passer la belle saison de la chasse. Leur place favorite était surtout le lot 4^e du rang III.

Les colons canadiens redoutaient la société de ces Sauvages. Une année, M. Pascal Labbé et quelques autres Canadiens, de Saint-Lazare, étaient venus faire du sucre dans le deuxième rang de Bellechasse. Les Sauvages n'aimaient pas beaucoup les Canadiens. La saison du sucre étant finie, M. Pascal Labbé et ses compagnons songèrent à retourner dans leurs familles.

Ils ne pouvaient descendre leur sucre sur leur dos, la charge étant trop pesante. Alors, M. Labbé laissa son sucre dans un coffre caché dans la cabane. À l'été suivant, lorsque M. Labbé revint pour travailler sur sa terre, le sucre avait été volé. De là des défiances entre Sauvages et Canadiens.

Un Sauvage, un M. Siouï, était bien connu et assez estimé des Canadiens. Tous les ans, il venait passer l'hiver à Saint-Magloire et se retirait chez M. Damase Labrecque, dans le rang du Lac. Un jour, il partit pour aller vers le lac Frontière, alors appelé le lac des Anglais. La distance était assez grande ; il fallait traverser forêts, montagnes, rivières. Après plusieurs jours d'absence, comme il ne revenait pas, on alla à sa recherche, mais ce fut inutile ; il était perdu pour toujours. Au printemps suivant, ses neveux vinrent de Lorette pour le chercher ; on parcourut la forêt en tous sens et on essaya de trouver quelques traces de son passage. Ce fut en vain ; M. Siouï a dû se noyer, ou être dévoré par quelque bête sauvage.

D'après ce que nous en savons, les Sauvages de Lorette montaient en assez grand nombre à la rivière des Orignaux et à la rivière Daaquam pour faire la chasse. Quelques-uns même y amenaient leur femme pour hiverner avec eux. Un jour, un Sauvage commença à soupçonner certains Canadiens d'aller à son camp lorsqu'il faisait ses excursions de chasse et que sa femme était seule. Ses soupçons étaient-ils fondés ? Nous ne le savons pas. Ce qui est certain, c'est que ce Sauvage fit la garde plusieurs jours autour de son camp pour surveiller les hommes qui montaient sur les chantiers américains. Comme un paroissien de Saint-Magloire s'aventurait de monter seul vers les chantiers américains



et qu'il devait passer près des camps des Sauvages dressés le long du chemin Mailloux, sur le bord de la rivière Daaquam, le Sauvage alla à sa rencontre avec une carabine et menaça de décharger son arme sur lui s'il avançait plus loin. Le Canadien s'expliqua, assura qu'il montait dans les chantiers et qu'il n'avait jamais fait aucune visite à son camp. Ces explications calmèrent un peu le Sauvage. « Pourtant, dit celui-ci en jetant un regard de défiance, je crois que c'est toi qui es déjà venu à mon camp ; j'ai envie de te *tirer*. » Le Canadien protesta de son innocence et le supplia de ne pas tirer. Il obtint la permission de continuer son chemin et passa devant le camp sans même y jeter un coup d'œil. Il en fut quitte pour une fière peur.

Une autre fois, deux Sauvages soupçonnèrent un Canadien de leur avoir volé un piège. Ce Canadien venait de Buckland. On dit qu'il était réellement coupable et il prit la fuite. Les deux Sauvages se mirent à sa poursuite et descendirent jusqu'au nord de la montagne des Alléghanys. Là, ayant perdu les traces du fugitif, ils s'arrêtèrent à un camp de Canadiens et répétèrent à satiété que, si jamais ils rencontraient ce Canadien, la tête lui partirait de sur les épaules.

Ces faits arrivèrent après l'arpentage de M. Têtu. Tout de même, lorsque M. Têtu monta dans les cantons Roux et Bellechasse, il devait y avoir une certaine défiance, un certain malaise entre chasseurs canadiens et sauvages. La preuve, c'est qu'après avoir divisé tous les lots qui bordent le chemin Mailloux, il laissa pour les Sauvages une réserve de terrain sur le bord de la rivière Daaquam. Ainsi, dans le rang VII du canton de Bellechasse, les lots 13, 14, A, B, C, D, 15, 16, avaient

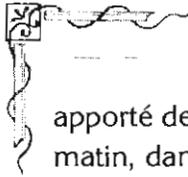
été laissés comme réserve pour les Sauvages. Ce ne fut que plus tard qu'ils furent arpentés pour être concédés aux colons. En 1882 et 1884, les arpenteurs E. Laberge et P. E. Lavergne ne voulurent pas diviser en lots de colonisation cette réserve allouée aux Sauvages.

❖ PREMIÈRE MESSE

En novembre 1860, le révérend M. Narcisse Beaubien, curé de Saint-Raphaël, célébrait la première messe sur le canton Roux. M. Beaubien, qui n'aimait pas à diriger ses jeunes gens vers des terres peut-être impropres à la culture, résolut de faire visite lui-même sur ces terrains, afin de bien constater s'il était bon de conseiller aux jeunes gens de venir s'établir ici. Plusieurs jours à l'avance, il annonça son voyage d'exploration et invita les jeunes gens à l'accompagner. Au jour indiqué, il partit de Saint-Raphaël avec son serviteur, M. Johnny Morency. Il dut emporter avec lui tout ce qui était nécessaire pour célébrer la messe. Il monta en voiture jusqu'au chemin Taché. Le long du trajet, plusieurs jeunes aventuriers se joignirent à ses premiers compagnons, de sorte que le 11 novembre, il y avait une quarantaine d'hommes réunis autour de M. Beaubien. C'était un dimanche.

Les Canadiens sont pleins de foi. Quand ils ont une entreprise importante à faire, ils aiment d'abord à se mettre sous la protection de Dieu, à reconnaître sa souveraineté absolue.

Nos explorateurs construisent une cabane en branches de sapin ; on y installe un autel. Si M. le Curé a apporté le nécessaire pour dire la messe, eux ont



apporté des livres pour chanter. Et le 11 novembre au matin, dans cette forêt immense qui n'avait encore vu passer que des chasseurs et des bêtes sauvages, on fit retentir pour la première fois les hymnes solennelles de l'Église.

Dans l'après-midi, on chanta même les Vêpres.

De ces quarante hommes qui assistèrent à la messe, on mentionne MM. Bélonie Goulet, Élie Audet, Domicile Dugal, Honoré Beaudoin, Johnny Morency,... Tellier.

Cette messe se célébra sur la terre n° 50, canton Roux, le long du chemin Mailloux, terre que possède aujourd'hui M. Alphonse Pigeon.

Avant de quitter cet endroit, désormais béni, M. Beaubien fit ériger une croix.

Le lendemain, il continua son excursion vers le sud, et se rendit jusqu'à la rivière Daaquam. Là, il y planta encore une croix, sur la réserve des Sauvages, afin de démontrer que la civilisation allait s'établir sur ces plages.

❖ ARRIVÉE DES PREMIERS COLONS

Le premier colon qui monta dans le canton Roux pour y faire du défrichage fut M. Louis Lacasse. Ce dernier natif de Saint-Charles, partait de Saint-Lazare, sur les conseils de M. Mailloux. D'après ce que nous pouvons savoir, M. Louis Lacasse dut venir défricher ici vers 1860. Cependant, on discute sur l'année de sa montée à Saint-Magloire.

Ce qui semble admis de tout le monde, c'est que M. Louis Lacasse fut le premier colon de Saint-Magloire, et qu'il alla se fixer dans le rang du Lac sur le lot 13, au sud de la future route.

Comment vécut-il ici dans le premier été où il travailla au défrichage ? La chasse et la pêche ont dû contribuer fortement à lui procurer sa nourriture. En ces temps, il n'y avait aucun chemin de fait. Les plus proches habitations devaient se trouver sur le chemin Taché, à quatre lieues du lot de terre que M. Lacasse commençait à ouvrir.

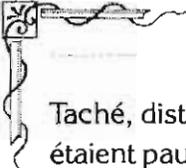
M. Louis Lacasse ne monta pas seul. On dit qu'il était accompagné de quelques jeunes hommes. C'était M. Louis Lacasse qui était reconnu comme le chef du groupe. Il était veuf et pouvait avoir 24 ans.

Le premier homme qui amena sa femme ici pour y demeurer fut M. Norman Boulanger, qui s'était fixé sur le lot 9 du rang du Lac, rang VII du canton Roux.

D'où nous voyons que la paroisse de Saint-Magloire a commencé à s'ouvrir par le rang VII, appelé aujourd'hui rang du Lac, à cause d'un petit lac qui se trouve sur les lots 5 et 6.

Les premiers colons furent MM. Louis Lacasse, Jean Lacasse, Norman Boulanger, François Boulanger, Eucher Boulanger, Narcisse Racine, Jean Racine, Laurent Couture, Édouard Samson, Étienne Santerre, qui se placèrent tous sur le rang du Lac.

Ces colons eurent certainement des misères à supporter dans les premiers temps. Ils étaient obligés de monter leurs provisions sur leur dos depuis le chemin



Taché, distance de douze milles. La plupart d'entre eux étaient pauvres. Il leur fallait vivre de chasse et de pêche et avec les produits de leurs terres ; ces produits consistaient en du sarrasin, des patates et du sucre.

La première récolte que fit M. Louis Lacasse n'était pas considérable. Elle consistait en quelques gerbes de sarrasin qu'il avait été obligé de laisser sur les souches à l'automne pour venir les chercher avec une voiture au commencement de l'hiver et les descendre à Saint-Lazare. Il fit ce voyage avec M. Marcel Chabot, en venant faire une excursion de chasse.

Qui poussait ces colons à franchir montagnes, rivières et forêts, pour venir se placer si loin et essayer de s'établir sur de telles terres ? Les terres de Saint-Magloire sont assez fertiles, mais elles sont dures à faire. Il y en a un certain nombre qui sont à peu près incultes, à cause des lits de roches dont elles sont couvertes. Le climat est plus rude que sur les bords du Saint-Laurent ; la neige tombe en abondance et l'on peut dire sans crainte que l'hiver est d'environ un mois plus long que dans la vallée de la rivière Chaudière, surtout dans la partie sud du comté de Beauce.

Ce qui déterminait les jeunes gens des paroisses de Saint-Charles, Saint-Gervais, Saint-Lazare et Buckland à venir ouvrir des terres nouvelles, c'était d'abord la nécessité. Les vieilles paroisses étaient peuplées suffisamment ; il fallait que les jeunes gens émigrassent vers de nouveaux champs. Le clergé et le gouvernement les dirigeaient sur des terres nouvelles qui étaient alors connues. Vers 1860, l'Ouest canadien et le Manitoba, commençaient à peine à se faire connaître. Les

communications avec ces provinces nouvelles étaient très difficiles, pour ne pas dire impossibles. Les Canadiens étaient toujours portés à jeter les yeux vers les États-Unis pour s'y diriger. Le clergé craignait pour leur foi ; les hommes d'État redoutaient l'émigration des nôtres vers ce pays. Alors, tous les efforts du clergé et du gouvernement se concentraient sur la colonisation, l'ouverture de nouvelles routes et le défrichement des terres nouvelles.

Dans ces temps, le gouvernement avait comme aujourd'hui ses agents de colonisation, ses employés de la voirie, qui vantaient les régions explorées et exagéraient quelquefois les avantages des cantons à coloniser. Ainsi M. Élie Audet, chargé de conduire les travaux pour ouvrir une route entre le chemin Taché et la limite des États-Unis, en passant par les cantons Mailloux, Roux et Bellechasse, mentionne « des pouvoirs d'eau sans nombre, un climat plus doux que sur les bords du Saint-Laurent, sur le versant sud des montagnes, des rivières profondes et navigables pour de petits bateaux qui mettront les nouveaux colons en rapports faciles et *journaliers* avec Madawaska, Long-Sault, Saint-Jean et Frédéricton ».

Évidemment, il y a exagération. Les gros pouvoirs d'eau sont encore à découvrir, bien que les rivières soient bien connues. Les services *journaliers* de bateaux entre Saint-Jean et Daquam sont encore à établir pour *les nouveaux colons*.

Nous trouvons une page intéressante, pour nous, dans un livre de M. Stanislas Drapeau, agent de colonisation, publié en 1863 et ayant pour titre : *Études*

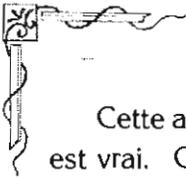
sur les développements de la Colonisation du Bas-Canada, depuis dix ans (1851 à 1861). Il y a des exagérations, mais il y a aussi beaucoup de vrai. La voici :

Une route nouvelle, longue de 24 milles, est en voie d'ouverture dans le canton Mailloux, et est destinée à imprimer un grand élan à la colonisation dans cette partie du comté de Bellechasse. L'initiative de cette bonne pensée, de construire un chemin à travers ces bonnes terres, est due à M. l'abbé Beaubien, curé de St-Raphaël, aidé du docteur Fortier, alors membre du comté, et de quelques autres amis de la cause colonisatrice, en vue d'ouvrir les terres situées sur les bords de la petite rivière Daaquam et ses environs. Pour honorer la mémoire de celui qui a été pour ainsi dire le fondateur et l'apôtre de la colonisation en cet endroit, on a donné à ce chemin le nom de l'abbé Mailloux. Le chemin Mailloux part de la chapelle de Notre-Dame (aujourd'hui St-Philémon), sur le chemin Taché, et va aboutir à la ligne provinciale, après avoir traversé les cantons Mailloux, Roux, Bellechasse et Daaquam. M. Audet, chargé d'ouvrir ce chemin, disait dans son rapport de 1860, que les terres situées sur ce chemin étaient bonnes généralement, mais qu'elles devenaient supérieures à mesure que l'on approchait de la vallée du St-Jean. Il ajoutait cependant que le tracé du chemin ne se trouvait pas au milieu des terrains les plus avantageux et que c'était dans les rangs situés plus en arrière que se trouvaient les plus belles terres et qu'il y en avait une étendue très considérable. Toutefois, il mentionnait l'endroit comme possédant de belles et bonnes terres ; des pouvoirs d'eau sans nombre ; un climat plus doux que sur les bords du St-Laurent, sur le versant sud des montagnes ; un marché tout près pour les produits dans les nombreux chantiers que font les

Américains de l'autre côté de la ligne ; des rivières profondes et navigables pour de petits bateaux qui mettront ces nouveaux colons en rapports faciles et journaliers avec Madawaska, Long-Sault, St-Jean et Frédéricton, outre le débouché ordinaire et à proximité de Québec. Les rivières Daaquam, St-Jean et plusieurs autres, sans compter un grand nombre de petits lacs, sont poissonneuses. Dans son rapport de 1861, M. Audet écrivait au gouvernement, qu'on avait commencé à coloniser sur ce chemin et que six ou sept colons courageux y avaient fait des abatis qui, ensemencés le printemps, avaient produit de très belles récoltes. Aussitôt que ce chemin aura été ouvert, M. Audet croit que toutes les terres seront prises incessamment.

D'après cette page, M. Audet vantait sa région de colonisation comme un marchand vante sa marchandise. M. Audet était un employé du gouvernement ; il aimait probablement à diriger des travaux de voirie et pour cela, il était bon de louer fortement la qualité du sol, les pouvoirs d'eau, les débouchés de commerce et le climat de notre région.

Les cultivateurs d'ici savent très bien que la saison de la culture des grains est plus courte que sur les bords du fleuve Saint-Laurent. Nous avons de la neige en abondance ; elle commence à tomber de bonne heure en automne et elle est tardive à fondre au printemps. Ainsi, en 1924, nous avons vu passer des voitures d'hiver dans le village jusqu'au dix de mai. Les semailles n'ont pu être débutées avant le commencement de juin, non pas à cause des pluies ou parce qu'il y avait trop d'humidité dans les terres, mais parce que la terre était encore gelée, ou du moins trop froide.



Cette année 1924 a été une année exceptionnelle, il est vrai. Ce n'est pas ainsi tous les ans mais tout de même, ces printemps tardifs arrivent de temps en temps ; les cultivateurs ne font aucunement la culture du blé, des pois et des fèves, non pas parce que la qualité du sol est inférieure, mais parce que la saison chaude est trop courte.

Il y a une douzaine d'années, le courrier de Saint-Fabien-de-Panet qui venait chercher la malle, des lettres et des journaux à Saint-Magloire, avait fait son voyage en voiture d'hiver le 6 mai. C'est ce que nous assurent dernièrement M. l'abbé Thomas Cloutier, ancien vicaire à Saint-Fabien.

Tout ceci démontre bien que le climat n'est pas plus doux que sur les bords du fleuve Saint-Laurent. Et quand on raconte ces faits aux gens du haut de la Beauce, ils hésitent longtemps avant de nous croire.

À part les colons que j'ai nommés plus haut, il y en avait quelques-uns qui venaient faire de petites trouées dans la forêt le long du chemin Mailloux, pendant la saison du sucre. Ainsi MM. Hilaire Brisson, Alexis Couture, Jean Roy, Marcel Hébert furent les premiers qui ouvrirent des terres le long du chemin Mailloux. MM. Hilaire Brisson et Louis Lacasse seraient venus ici au printemps de 1860, d'après les récits qu'on nous donne.

Qui fit la première récolte ici ? On dit que ce furent MM. Louis Lacasse et Norman Boulanger.

Comment parvinrent-ils à ameublir la terre pour faire germer la semence ? Le seul outil à leur disposition était la pioche. On n'avait ni chevaux ni bœufs pour

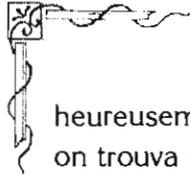
herser et il fallait recourir à cet unique instrument pour bouleverser un peu la terre.

Et quand on parvenait à récolter quelques minots de sarrasin, comment les faisait-on transformer en farine ? Il fallait les transporter sur son dos au moulin le plus proche qui se trouvait à six lieues, à Buckland.

Ne pouvait-on pas se servir de chevaux ou de bœufs pour transporter ce grain ? Non : le chemin Mailloux n'était que tracé à travers la forêt, et il était absolument impossible d'y faire pénétrer une voiture. Les colons qui voulaient descendre leur grain à Buckland ou à Armagh pour le faire moudre et qui avaient quelques sous à leur disposition, pouvaient louer une voiture seulement au chemin Taché pour faire transporter ce grain.

Quelquefois, on organisait une caravane : plusieurs hommes, même de jeunes garçons, partaient ensemble par une belle journée avec une charge de sarrasin sur le dos et se rendaient au chemin Taché. Là, on y louait une voiture qui recevait toutes les charges, et l'un des colons allait faire moudre le grain durant la nuit, pendant que les autres se reposaient pour revenir au foyer le lendemain.

Un jour, trois jeunes frères partirent chacun avec un petit sac de grain pour aller faire moudre. C'était dans l'automne. Le plus jeune avait une douzaine d'années ; il n'avait pas de chaussures ; tout de même, il voulait faire le voyage comme ses frères aînés. Vigoureux et vaillant, il aimait à paraître assez *homme* pour être capable de porter son sac de grain. Il y avait trois lieues à parcourir pour se rendre à la première maison, bâtie dernièrement près du pont Rouge. Les trois jeunes frères se rendirent



heureusement à cette maison. Là, comme d'habitude, on trouva une voiture pour rendre le grain au moulin. Le lendemain matin, il faisait très froid ; la surface de la terre était gelée et le frimas blanchissait les branches des arbres. Tout de même, notre jeune garçon de douze ans ne voulut pas retarder le voyage de ses deux frères. Il se met en route avec eux pour revenir au foyer ; il parcourt ses trois lieues avec son petit sac de farine sur le dos et revient joyeux à sa famille. « Je n'ai pas eu froid, disait-il, à son retour ; sur la montagne, il y avait un peu de neige, mais je me suis chauffé au soleil sur une roche, j'ai mis ma casquette sur mes pieds, et je me les ai réchauffés. » Ce jeune homme s'appelait Louis...

Ces colons n'auraient-ils pas pu transporter leurs provisions sur le dos de leurs chevaux ou de leurs bœufs plutôt que sur leur propre dos ? Non ; la grosse raison, c'est que, premièrement, bon nombre des premiers colons n'avaient pas de chevaux ni de bœufs ; deuxièmement, le chemin Mailloux n'était que tracé, ou ébauché un peu. Plus tard, avant que le gouvernement pût ouvrir au moins un mi-chemin, les colons riches qui avaient acquis un cheval inventèrent une sorte de voiture que l'on ne connaissait pas dans les anciennes paroisses : c'était la *calèche*.

En quoi consistait cette calèche ? Elle n'avait pas de roues, et cependant elle voiturait en été.

Elle consistait en deux timons plus longs que les timons ordinaires, dont la partie d'arrière était courbée et remplaçait les membres d'un traîneau pour glisser sur terre, passer par-dessus les racines, les *corps morts*, ou les roches ; ces deux membres étaient reliés par des

blocs ou courts madriers sur lesquels on pouvait déposer quelques sacs de grain ou de farine.

Ce furent là les premières voitures d'été en usage dans notre région.

Et quand on descendait le grain en caravanes pour aller au moulin, on tâchait d'amener M. François Boulanger avec son cheval et sa calèche. Rendus au chemin Taché, ou plus tard, chez M. François Couture qui s'était établi au pont Rouge, à trois milles au sud du chemin Taché, on empruntait une charrette. M. François Boulanger se rendait au moulin pendant la nuit avec les sacs de grain de chacun ; tout le monde couchait en javelle chez le particulier qui voulait bien les loger. Le sommeil était calme et profond. Le lendemain matin, lorsque M. François Boulanger était de retour du moulin, on râtelait sur la calèche, on y déposait à tour de rôle quelques sacs de farine et l'on prenait allégrement le sentier pour le sud de la montagne.

Comment s'habillaient ces colons ? Où prenaient-ils les premiers matériaux pour se vêtir ? Il n'y avait pas encore de moutons pour fournir la laine.

Il fallait descendre dans les paroisses d'en bas, le long du grand fleuve, pour gagner le vêtement et les choses absolument nécessaires que l'on ne pouvait récolter sur la terre.

Après la saison du sucre ou après les semailles, les colons du canton Roux descendaient en caravanes, pour vendre leur sucre. Heureux ceux qui avaient alors cheval et calèche, sinon il fallait descendre le sucre sur son dos.



Rendus à Saint-Charles, où l'on faisait alors échange de marchandises, on cherchait de l'ouvrage.

En 1863, M. Norman Boulanger qui, le premier, avait monté sa femme au canton Roux, se vit contraint, comme les autres colons, d'aller vendre son sucre et de travailler à gages dans les paroisses d'en bas. C'était un homme habile pour couvrir les granges en chaume. Il laissa donc seule dans son camp, sa jeune épouse qui était montée depuis trois mois environ. Tous les autres colons descendirent eux aussi vendre leur sucre et travailler à gages, de sorte que Mme Boulanger resta seule, absolument seule dans cette immense forêt. M. Boulanger ne croyait partir que pour une quinzaine de jours ; il ne pensait pas que les colons quitteraient tous le canton Roux. Après avoir couvert une grange, il en entreprit successivement plusieurs autres, et fut absent au-delà de deux mois. Comme les autres colons, il ne remonta à sa demeure que pour les récoltes.

Son épouse l'attendait toujours d'une journée à l'autre et n'osait entreprendre le voyage pour sortir du bois. « J'ai passé bien des nuits sans dormir, disait-elle plus tard ; je croyais toujours entendre approcher quelque bête sauvage, surtout des ours. Et dans le jour, souvent je m'enfermais dans mon camp, redoutant le passage de quelque Sauvage en excursion de chasse. »

Cette femme s'appelait Mme Marie Goupil.

Le premier colon qui résida à Saint-Magloire fut donc M. Norman Boulanger. Il monta au printemps de 1863. Il s'établit sur la terre que possède aujourd'hui M. Arthur Racine, sur le lot 9 du rang du Lac, côté sud.

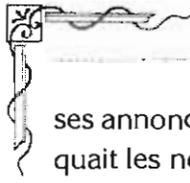
Le deuxième colon qui monta sa famille, une famille composée de quinze enfants, fut M. Bélonie Goulet. M. Goulet s'établit le long du chemin Mailloux, sur la terre que possède aujourd'hui M. Joseph Mercier, lot 49. M. Goulet monta vers la fin de décembre 1863.

Le troisième colon qui vint résider ici fut M. Laurent Couture. C'était un célibataire. Il monta en même temps que M. Bélonie Goulet, vers la fin de décembre 1863. Il s'établit sur la terre que possède aujourd'hui M. Eugène Marceau, rang du Lac, n° 9, côté nord.

❖ M. LAURENT COUTURE

M. Laurent Couture est un personnage célèbre dans l'histoire de nos premiers temps. C'était un homme instruit et pieux qui voulait faire profiter ses concitoyens de sa science et de sa piété. Il recevait la *gazette* et renseignait ses amis sur les faits importants qui s'accomplissaient dans le monde. Il avait ses livres de piété, son calendrier *approuvé* par l'Église et avertissait les colons des jeûnes et des différentes fêtes qui pouvaient se présenter dans la semaine.

Lorsque le Grand Vicaire Mailloux vint planter une croix pour marquer la place d'une future église, M. Laurent Couture eut soin de faire préparer une place publique assez grande autour de la croix pour y réunir les colons le dimanche. On abattit des arbres, on serpa, on installa même des bancs et, chaque dimanche, M. Laurent Couture présidait à la cérémonie religieuse. On récitait le chapelet ; M. Édouard Samson chantait un cantique avec sa femme et M. Laurent Couture faisait



ses annonces et ses recommandations, puis communiquait les nouvelles qu'il avait lues sur la gazette.

Après avoir rendu à Dieu les hommages de la foi et de la piété, les gens étaient contents de se récréer quelque peu, de s'encourager les uns les autres. On causait, on jasait, on fumait la pipe et les femmes étaient heureuses de se communiquer les dernières nouvelles venant de Saint-Lazare, de Saint-Gervais ou de Saint-Charles.

C'était une véritable fête de famille, grâce à l'initiative de M. Couture. On appelait cela une *mitaine* (un meeting), mais c'était une *mitaine* bien chrétienne. Les quelques familles disséminées ici et là dans le rang Bellechasse et sur le chemin Mailloux, étaient fidèles au rendez-vous.

Plus tard, de 1867 à 1872, ces réunions se faisaient à la chapelle. Au chapelet, on ajoutait l'exercice du chemin de la croix. Ces deux actes de piété étant faits, M. Couture s'asseyait au pied de l'autel, faisait ses annonces et ses recommandations, et même sévissait quelquefois contre ceux qui se permettaient des badinages pendant le chemin de la croix. On dit que certains rebelles contestaient parfois son autorité lorsqu'ils étaient sortis de la chapelle. Pour pénitence, ceux-ci étaient impitoyablement dénoncés à M. Rioux lorsqu'il venait célébrer la messe, et alors les coupables recevaient leurs reproches deux fois mérités.

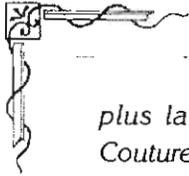
M. Couture a laissé, pour nos archives, un journal des principaux faits accomplis pendant les premières années de la mission du canton Roux. Ce journal n'est pas très long. Nous aimerions à le voir bien plus

volumineux. Tout de même c'est une relique précieuse que nous vénérons et examinons avec respect. Ce journal n'est pas signé, mais l'écriture est absolument la même que celle du premier secrétaire du conseil municipal, qui fut M. Laurent Couture. En outre, il n'y avait ici aucun autre homme instruit dans le temps ; nous sommes donc certains que M. Laurent Couture en est l'auteur. Nos lecteurs aimeront probablement à le lire. Le voici dans son intégrité :

24 mars 1864. – Les premiers effets pour orner un petit autel, pour la mission du canton Roux, ont été donnés par Dame Catherine Mckinzie, veuve de feu l'Honorable Frs Quirouet, de St-Gervais : une statue de la Ste-Vierge ainsi que la niche, un crucifix, une petite clochette et une nappe d'autel, et tapisserie pour l'autel. Et en même temps par le Révérend Messire Pascal Pouliot, curé de St-Gervais : un porte-missel et autres petits effets pour l'autel, ainsi qu'un petit tapis.

30 mars 1864. – Révérend Messire Magloire Rioux, curé de N.-D. de Buckland, est le premier qui a desservi la mission du Canton Roux.

Le 30 mars 1864 a été célébré dans le Canton Roux, maison de sieur Bélonie Goulet, située sur le Chemin Mailloux, lot n° 49, en la semaine de Pâques, le mariage de Jean Racine avec Malvina Goulet, fille de Bélonie Goulet et de Caroline Vézina. Une messe basse a été dite par le Révérend Messire Magloire Rioux, curé de N.-D. de Buckland, et en même temps les colons ont fait leurs Pâques, au nombre de douze, comme suit : Bélonie Goulet et son épouse et ses enfants, François Brisson, Alexis Couture, le marié et sa nouvelle épouse, Marie Goupil, épouse de Norman Boulanger ; en



plus la bénédiction des maisons de Sieur Laurent Couture, de Norman Boulanger et de Jean Racine.

1865. – Le jour du 12 décembre 1865, visite de deux prêtres pour la mission et le Jubilé : Messire Ed. Dufour, curé de St-Lazare, et Messire Magloire Rioux, curé de N.-D. de Buckland. La première messe a été dite par Messire Ed. Dufour, à laquelle messe il a communié 15 personnes ; et aussitôt après ladite basse messe, a été chantée une grand-messe par Messire M. Rioux, et Messire Dufour faisait chantre avec Emile Couture. Après la grand-messe, Messire Dufour a fait le sermon, dans lequel il a invité les nouveaux colons à commencer à ouvrir la terre de la chapelle, lot n° 51, donné cy-devant par Sieur Elie Audet, de St-Gervais. De plus Messire Dufour a fait de l'eau bénite, après quoi il a béni la petite maison de François Boulanger et sa grange. Cette mission a été célébrée dans la maison de Laurent Couture, lot n° 9, sixième rang, Canton Roux.

1865. – Aujourd'hui le 18 décembre 1865, Fête de l'Expectation de la B. V. Marie, a été ouverte la terre de la chapelle, appartenant encore à M. Elie Audet par les personnes présentes :

Du canton Roux : Laurent Couture, Norman Boulanger, Jean Racine, Narcisse Racine, François Boulanger, Théophile Labarre, Pierre Couture, Vital Létourneau, Alexis Couture, Michel Chabot, Jean Roy, Marcel Hébert, André Hébert et François Hébert, tous deux fils de Marcel Hébert, Hilaire Brisson, Bélonie Goulet, Charles Goulet, François Goulet et Louis Goulet, tous trois fils de Bélonie Goulet.

Du canton Bellechasse : Pascal Labbé, Louis Labbé, fils de Pascal, Modeste Labrie, François Ménard, Honoré Ménard, en tout : 24 personnes.

1865. – Le 20 décembre, Messire Ed. Dufour, curé de St-Lazare, a écrit dans le journal du Courrier du Canada un morceau pour les cantons Roux et Bellechasse, auquel il a donné le nom de Mission du Lac St-Laurent.

1866. – La première chasuble a été donnée à la mission du Lac St-Laurent par le Révérend M. Ed. Dufour, curé de St-Lazare, et est arrivée le 2 mars 1866, fête du St-Suaire de N. S. J. C., et ce même jour est arrivé un missel et des bouquets pour orner l'autel, donnés par Messire M. Rioux.

La première nappe d'autel a été donnée par Messire Pascal Pouliot, curé de St-Gervais, le 5 janvier 1866.

Mercredi, 4 avril 1866, semaine de la Quasimodo, une messe a été dite par Messire Magloire Rioux, curé de N. D. de Buckland, dans la maison de Laurent Couture, où un bon nombre de colons ont fait leurs Pâques, et après la messe il y a eu sermon, et après la messe et sermon il y a eu une assemblée convoquée par M. Elie Audet, de St-Gervais, dans laquelle il donna, à lui appartenant, la terre n° 51, Chemin Mailloux, Canton Roux, pour une chapelle et le curé à venir, et il dit qu'il a 50 piastres qui lui ont été mises en mains, et désire avoir l'aide des colons pour faire dix acres sur ladite terre et faire bâtir une maison de 30 à 36 pieds qui servira de chapelle, et plus tard un logement pour le curé à l'avenir. L'assemblée a demandé à M. Magloire Rioux de demander à Monseigneur de Tloa, Administrateur du diocèse, de nommer la mission du Lac St-Laurent, paroisse de St-Joseph.

10 juillet 1866. – Mardi, 10 juillet 1866, fête des sept Frères Martyrs, une assemblée convoquée par M. Elie Audet, de St-Gervais, dans laquelle il propose que tous les colons donneront chacun une journée pour serper et abattre sur la terre n° 51, et plus 27 piastres en argent



pour faire serper et abattre à raison de 2 schellings et 6 deniers par jour. Adopté unanimement, excepté François Boulanger.

1866, 5 juillet. – Donné par Dame Catherine Mckinzie, veuve de feu l'honorable Frs Quirouet, un cadre de l'Immaculée Conception et arrivé ici le 9 juillet. Donné par les demoiselles Marie et Emilie Montminy, de St-Gervais, les reliques de Sainte-Marguerite Marie Alocoque, et arrivées ici aussi le 9 juillet 1866.

1866, 11 septembre. – Une grande messe a été chantée dans la maison de Laurent Couture par Messire Magloire Rioux, et les chantres étaient les deux jeunes frères Dallaire du canton Mailloux et le sermon a été prêché par M. le Grand Vicaire Alexis Mailloux.

1866, 17 novembre. – Le 17 novembre 1866, le presbytère, qui doit servir de chapelle jusqu'à nouvel ordre, a été levé sur la terre donnée par M. Elie Audet, lot n° 51, le jour de la date marquée ce jour. L'ouvrier était Pierre Larochelle de N. D. de Buckland.

1866, 19 décembre. – Le 19 décembre 1866 a été dite une messe basse dans la maison de Laurent Couture, par Messire M. Rioux ; en même temps il a fait le sermon.

1867, 28 mars. – Première messe basse dite dans la chapelle, le 28 mars 1867 ; en même temps les colons ont fait leurs Pâques ; la messe a été dite par Messire M. Rioux.

1867. – Aujourd'hui le 31 juillet 1867 a été dite la seconde messe dans la chapelle, Canton Roux, par Messire M. Rioux ; après ladite basse messe, Messire Rioux a baptisé quatre petites filles, 2 du canton Roux, savoir une à Jean Racine et la seconde à François Boulanger, et les deux autres du canton Bellechasse,

une à Etienne Bercier, fils, et la quatrième et dernière à Modeste Labrie. Messire Rioux dans son instruction a invité les colons à abattre une certaine pointe de bois restée debout, pour former dix arpents de terre faite et sur son invitation, les personnes suivantes ont abattu ladite pointe de bois : Sieurs Edouard Samson, Charles et François Goulet, fils de Bélonie, Ambroise Goulet, Pascal Labbé et Louis Labbé, fils de Pascal, François Maurice, Frs-X. Gosselin. Ladite pointe de bois a été abattue le 7 août 1867.

1868. – Recensement de la mission St-Magloire le 1^{er} janvier 1868 :

Communians	82
Non-communians	49
	131

En tout 131 âmes

Le 27 janvier 1868, premiers mariages faits dans la chapelle St-Magloire par le Révérend Messire Rioux : Hilaire Brisson, âgé de 28 ans, avec Délima Nault, dit Labrie, fille de Modeste Neault, dit Labrie, du canton Bellechasse et Jean Roy, fils de Friole Roy, de St-Gervais, âgé de 24 ans, avec Émilie Lejeune, fille de Isaac Lejeune, du canton Bellechasse.

1868. – Mardi et mercredi, les 10 et 11 mars 1868, il y a eu mission à la chapelle, où tous les colons ont fait leurs Pâques, et mercredi a eu lieu la bénédiction du Chemin de la Croix, par Messire Rioux. Ce Chemin de Croix a été obtenu par Laurent Couture qui en avait fait la demande à M. Jean Pâquet, dit Lavallée, de St-Gervais.

La première messe de toutes a été dite par le Révérend Messire Narcisse Beaubien, alors curé de St-Raphaël,



sur le lot appartenant à Sieur Pierre Tanguay, lot n° 50, sur le Chemin Mailloux, Canton Roux, en bas de la côte, maintenant à deux lots plus bas où est bâtie l'église, dans une cabane construite de branches de sapin, et le même jour ont été chantées les vêpres, à laquelle 40 personnes assistaient, qui accompagnaient Messire Narcisse Beaubien pour voir des terres. Lesdites messe et vêpres ont eu lieu le 11 novembre 1860.

D'après ce journal, nous constatons que M. Laurent Couture s'occupait uniquement d'événements religieux. Quant au développement de la colonisation, à l'ouverture des routes, à l'arrivée des colons, il n'en est nullement question.

M. Couture était surtout un homme de piété. Aussitôt que le premier curé vint résider ici, M. Couture songea à vendre sa terre et à venir demeurer près de l'église. Souvent, il venait faire visite à M. le Curé et paraissait content de pénétrer dans l'église pour orner l'autel, préparer les ornements sacerdotaux et même servir la messe. Maintes fois, les premiers colons ont vu cet homme à cheveux blancs servir le prêtre à l'autel et paraître content de sa fonction.

M. Couture n'était pas doué d'une forte santé ; c'est pourquoi il vendit sa terre et alla demeurer quelque temps à l'Hôpital Général de Québec. Cependant, il n'y resta pas longtemps. L'ennui, l'inactivité lui firent regretter Saint-Magloire. Bientôt, il revient à ses premières amours, préfère la vie du grand air des montagnes aux salles trop renfermées de l'hôpital.

Il revient à Saint-Magloire et se fait marchand. Il loue une pièce chez M. Ambroise Goulet, en face de

l'église, et devient homme de commerce, en même temps que bedeau. Il occupa la charge de secrétaire du conseil municipal de 1875 à 1883.

En 1894, ses forces étant diminuées, même épuisées, il se retira à l'Hospice Saint-Damien, où il mourut le 13 mai 1900, à l'âge de 82 ans.

❖ CURÉS COLONISATEURS

Les principaux prêtres qui s'occupèrent de colonisation dans nos cantons furent MM. le Grand Vicaire Alexis Mailloux, Narcisse Beaubien, curé de Saint-Raphaël, Édouard Dufour, curé de Saint-Lazare, Magloire Rioux, curé de Buckland.

M. Pouliot, curé de Saint-Gervais, a fait quelques petits dons à la mission du canton Roux ; il a même pris un lot à son nom, le lot 4 du rang VI, mais nous ne voyons pas qu'il soit venu donner des missions et faire des explorations dans notre canton.

M. Mailloux fut l'âme dirigeante de la colonisation dans notre région. C'est le témoignage de l'histoire et des anciens.

Après avoir fait un tableau des développements accomplis dans Armagh, Buckland et Saint-Paul, voici ce qu'en dit M. Stanislas Drapeau dans ses études sur la colonisation : « Le révérend M. Mailloux, dont le patriotisme est si connu et à qui la colonisation doit tant de succès, devra se réjouir agréablement en pensant que c'est lui qui a su opérer un changement si heureux, en transformant comme par enchantement, et en si peu



de temps, la silencieuse forêt en des villages animés par le travail et l'industrie. Honneur à son œuvre! »

M. Narcisse Beaubien, curé de Saint-Raphaël, est venu lui-même explorer les terres avec une quarantaine d'hommes ; il y a dit la première messe, a planté une croix sur le bord de la rivière Daaquam pour marquer le site d'une future église et a encouragé les cultivateurs des anciennes paroisses à venir prendre des terres nouvelles pour y établir leurs fils.

M. Édouard Dufour, curé de Saint-Lazare, est venu voir les colons le 12 décembre 1865 et leur a donné la messe avec un sermon. Cette messe se donna dans la maison de Laurent Couture, sur le lot 9, rang VI, canton Roux. La paroisse de Saint-Magloire n'avait pas encore reçu son nom. M. Dufour voulut bien communiquer au public les impressions de son voyage et fit paraître un article dans le *Courier du Canada*, le 18 décembre 1865. Les premiers colons s'étaient groupés dans le rang du Lac et M. Dufour avait célébré la messe dans la maison de M. Laurent Couture ; alors il intitula son article : *Mission du Lac St-Laurent*. Le voici :

M. le Rédacteur,

J'ai l'honneur de vous transmettre le présent rapport avec prière de l'insérer dans les colonnes de votre journal ; il contient quelques renseignements que je crois devoir exposer pour vous donner une idée des nombreux avantages qui doivent résulter de l'ouverture du Chemin Mailloux par le Gouvernement, dans cette partie du pays.

Le 12 du mois de décembre 1865 fera époque dans l'histoire de la colonisation de notre beau Canada : l'Église catholique prenait solennellement

possession de l'immense vallée située au sud des Alléghanys et au nord des montagnes du Vermont, nord-est du Chemin Mailloux. Une grand-messe fut chantée par le révérend M. Magloire Rioux, curé de N.-D. de Buckland et le premier missionnaire de la Mission du Lac St-Laurent, et la parole de Dieu fut adressée aux quelques familles que la première artère du Chemin Taché vient de jeter au-delà de la chaîne de ces grosses montagnes que vous apercevez de votre bonne ville. Toutes ces braves familles, qui sont d'origine canadienne-française et qui sortent des paroisses de St-Michel, de St-Vallier, de St-Charles, de St-Gervais, de St-Lazare et de Buckland, se sont établies dans le township Roux, sur les limites du comté de Bellechasse, et formeront, nous avons lieu de l'espérer, dans un avenir non éloigné, de nombreuses et populeuses paroisses. Ces hardis colons, avec un courage digne d'éloges, se sont emparés d'une immense étendue de terrain dont la largeur est connue, puisque, du sud des Alléghanys aux lignes qui séparent le Canada d'avec les États-Unis, l'espace est de huit lieues, et dont la longueur est encore inconnue. D'après le témoignage de M. l'arpenteur Têtu, de St-Thomas, à qui nous avons parlé, et employé actuellement par le Gouvernement pour la division de plusieurs de ces townships et celui d'hommes compétents aussi, le sol de ces territoires est d'une grande richesse. Dans les quatre ou cinq milles du chemin, au sud des montagnes, qu'il nous a été permis de parcourir, nous avons vu un grand nombre de lots d'excellentes terres plantées d'érables, de cèdres, etc., qui tous témoignent de la richesse du sol. L'érable, le cèdre, le frêne, l'orme, l'épinette sont les bois dominants. On y rencontre des lacs, des rivières et des cours d'eau capables de faire mouvoir de nombreux moulins.



Le climat y est aussi favorable si l'on en juge par l'excellente récolte de la présente année. On s'accorde à dire que le printemps y est de quinze jours plus tôt et l'automne de quinze jours plus tard qu'aux rives du St-Laurent.

Pour parvenir dans ces magnifiques fonds du côté sud des Alléghanys, il n'y a qu'une montagne d'une lieue de long à franchir. Les deux premiers milles sont d'une pente douce ; le dernier demi-mille pour atteindre le sommet est plus abrupt, mais peut permettre encore aux bêtes de somme de monter six ou sept cents livres pesant. Nous le disons pour l'avoir vu nous-même.

Le Chemin Mailloux, cette grande voie de colonisation, dont la longueur projetée est de 34 milles en ligne directe, à son point de départ au Chemin Taché et doit se terminer aux lignes séparant les États-Unis d'avec le Canada. Les efforts du gouvernement pour coloniser nos terres incultes sur cette partie du pays seront, il faut l'espérer, couronnés de succès. Dix milles du Chemin Mailloux sont complétés et bien bons comme tous ceux qui ont été dirigés par l'habile conducteur M. Elie Audet, de St-Gervais.

L'élan est donc donné et le mouvement se fait partout sentir. Plusieurs habitants de nos paroisses, qui vivaient dans l'aisance, vendent leurs propriétés pour aller défricher ces nouvelles terres. Un individu vient de faire l'acquisition de deux lots de bois debout, dans le township Roux, pour le prix de \$200.00. Tout nous porte à croire que dans quelques années, l'autorité ecclésiastique aura à pourvoir à l'érection de plusieurs églises sur et dans les environs du Chemin Mailloux. Que nos compatriotes viennent eux-mêmes se convaincre de la valeur réelle des terrains de cette belle et grande vallée, et pour ce faire, qu'ils réclament les

services de M. l'arpenteur Têtu, s'ils veulent être bien informés. Ce monsieur sera employé sur ce territoire jusqu'au mois de février prochain.

Pour ne point paralyser l'élan donné, il serait nécessaire que des allocations fussent votées de nouveau pour continuer les travaux du chemin si bien commencés. Ce sont des sacrifices, mais en fait de colonisation, il n'y a point de sacrifices ; toute allocation judicieuse est un gain, est-il écrit quelque part.

E.-D., ptre.

Bellechasse, 15 décembre 1865.

D'après cet article, l'idée de M. Dufour est bien claire : c'est qu'il fallait coloniser ces cantons plutôt que de laisser partir nos Canadiens pour émigrer aux États-Unis. Les ingénieurs-forestiers d'aujourd'hui n'auraient pas tous partagé cette opinion. Nous en avons rencontré il y a une couple d'années, qui prétendaient que notre paroisse, comme plusieurs autres environnantes, n'aurait jamais dû être livrée à la colonisation. C'est une opinion très discutable. S'il avait fallu coloniser seulement la vallée du Saint-Laurent et les vallées de quelques autres grandes rivières, la province de Québec ne serait pas très populeuse. Les Canadiens se seraient dirigés en foule aux États-Unis et leur foi eût été en danger. Dans ce temps-là, les paroisses canadiennes-françaises n'étaient pas organisées dans les villes américaines comme elles le sont aujourd'hui. C'est pourquoi le clergé, voyant un danger pour la foi des chrétiens, s'opposait de toutes ses forces à l'émigration vers les centres américains. Naturellement, le gouvernement secondait les efforts du clergé.



La parole de M. Dufour produisait un bon effet sur l'esprit de ses paroissiens. Bientôt un bon essaim de jeunes colons sortit de Saint-Lazare et vint s'abattre sur les cantons Roux et Bellechasse pour y fonder de nouvelles ruches.

M. Magloire Rioux, curé de Buckland, a contribué fortement lui aussi à coloniser Saint-Magloire. C'est lui qui a desservi la mission de 1864 à 1872. Si les curés des anciennes paroisses dirigeaient leurs jeunes gens vers les terres nouvelles, M. Rioux les recevait comme le bon Pasteur. Il venait les voir souvent, les instruisait de leurs devoirs religieux, leur administrait les sacrements et savait les encourager dans leurs travaux. Sa bonté, sa grande charité et son zèle ne sont contestés par personne et étaient dignes d'éloges à tous points de vue.

Chez les vieux d'aujourd'hui, M. Rioux occupe une large place dans leur cœur. Les colons de ce temps, comme ceux d'aujourd'hui, savaient reconnaître les qualités de cœur et d'esprit du curé missionnaire. C'était un Père commun à tout le monde qui savait entendre les plaintes de ses enfants, régler bien des petites misères ; c'était le seul homme instruit qui pût les renseigner et les instruire ; c'était souvent le juge, le notaire, le médecin qui voyait à tous les besoins ; c'était le suprême consolateur humain qui aidait les pauvres, soutenait les faibles, soulageait les malades, calmait les mécontents et ranimait les découragés. Comme le divin Maître, il mettait en pratique les paroles que Celui-ci adressait à son peuple : *Venite ad me omnes qui laboratis et onerati estis, et ego reficiam vos* ; « Venez à moi, vous tous qui êtes fatigués et qui êtes chargés, et je vous soulagerai. »

M. Rioux a la réputation d'avoir accompli parfaitement tous ces actes de charité. Par son ministère, par sa bonté, il a su attirer des colons et travailler ainsi au développement de Saint-Magloire.

Principaux pionniers

❖ 1° EN BELLECHASSE

Ce rang est le premier du canton Bellechasse. En sortant du canton Roux, les colons tombaient dans le canton de Bellechasse et donnèrent ce nom au premier rang qui s'ouvrit à la colonisation.

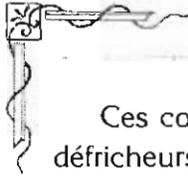
Les premiers défricheurs de ce rang furent MM. Honorius Brochu, Médard Bercier et Louis Labbé.

Les premiers colons résidants furent MM. Modeste Labrie et Pascal Labbé. Ceux-ci montèrent ensemble avec leur famille aux *Jours gras* de 1866.

M. Étienne Bercier fut le troisième et arriva avec sa famille dans le printemps de la même année.

M. Isaac Lejeune fut le quatrième. Celui-ci venait rejoindre ses amis à la fin de l'automne. La chapelle était alors levée.

MM. Xavier Gosselin, François Maurice, Charles Maurice, Honorius Brochu, Ferdinand Boutin, avaient ouvert leur terre mais n'étaient pas encore mariés ; ils voyageaient chez leurs parents et n'étaient pas considérés comme résidants.



Ces colons étaient tous, on peut dire, de vaillants défricheurs qui avaient à cœur de se tailler un beau domaine dans la forêt. Les terres du rang Bellechasse étaient considérées comme les meilleures de la place. Situées sur une élévation assez prononcée, elles étaient couvertes d'érables et promettaient de belles récoltes. Sans être coupées ici et là par de profondes vallées ou des bas-fonds marécageux, elles offraient une pente douce, propice à l'égouttement, et n'étaient pas exposées aux gelées hâtives de l'automne.

Les vigoureux pionniers surent les faire valoir. Ils s'attaquèrent hardiment à la forêt, rivalisèrent de force et d'ardeur et étonnèrent les colons du canton Roux. Bientôt, ce rang dépassa celui du Lac par ses grands abatis, ses récoltes abondantes et ses nombreuses résidences. Aussi se peupla-t-il rapidement.

Le petit Buckland, de Saint-Lazare, en souffrit. Il se vida presque complètement, nous disent les gens. Les terres de Bellechasse lui étaient préférables.

Encouragés par de bonnes récoltes, ces colons continuèrent longtemps leurs défrichements, s'appliquèrent à l'agriculture et, de pauvres qu'ils étaient, ils devinrent tous des gens à l'aise, sinon des gens riches.

Un peu plus tard, les Bélanger de Saint-Anselme, les Brochu, les Audet, les Marceau de Saint-Lazare, vinrent se joindre à leurs devanciers. C'étaient tous des vaillants, des robustes, des intelligents, devant qui la forêt reculait à pas de géants. Si tous les colons étaient de cette trempe, ne cherchant pas à changer constamment de place, travaillant avec ardeur et persévérance, se conformant à leur état dans leurs vêtements, leurs

voitures et l'ameublement de leur maison, tous se tailleraient de beaux domaines.

Les gens de Bellechasse ont pu manger du pain noir dans leurs premières années ; l'appétit développé par le travail le leur faisait trouver bon. Aujourd'hui, en vivant d'une rente copieuse, tout près du clocher, ils peuvent mieux remercier le Seigneur, jouir d'une agréable vieillesse dans un repos bien mérité.

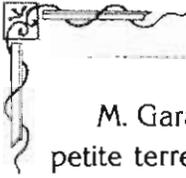
❖ 2° SAINT-CHARLES

Ce rang porte son nom en l'honneur du premier colon, M. Charles Boutin, et fut ouvert en 1867.

Ceux qui se joignirent à M. Charles Boutin furent MM. Pierre Carrier et Michel Chabot. Ces trois chefs de famille avaient des garçons à établir et ne voulaient pas les laisser émigrer ici et là. Ce que nous venons de dire des défricheurs de Bellechasse, nous pourrions le répéter de ces gens de Saint-Charles. La vaillance, le courage et la persévérance ne firent aucunement défaut chez eux. Pauvres dans leurs débuts, ils ont su faire des sacrifices, lutter contre la misère et assurer à leurs enfants de beaux biens qui procurent une agréable aisance aux descendants.

❖ 3° RANG DU LAC

Ce rang fut le noyau de la paroisse de Saint-Magloire. Aux premiers colons déjà nommés, il est juste d'ajouter M. André Garand avec ses cinq garçons : André, Édouard, Léon, Elzéard et Alphonse.



M. Garand vint résider ici en 1870. Possédant une petite terre à Saint-Lazare, il comprit qu'il ne pouvait établir ses cinq fils dans leur paroisse natale. Ses garçons étaient venus à Saint-Magloire se choisir des lots et faire des défrichements, mais ils s'ennuyaient dans cette place nouvelle ; ils aimaient à amener leur père avec eux. Alors, le père vendit sa terre de Saint-Lazare et vint résider avec ses fils. On peut dire que dès lors, la colonisation prit un nouvel essor dans le rang du Lac. Au premier printemps, les MM. Garandensemencèrent dix-huit arpents, et la récolte rivalisa avec celle de Bellechasse. Chacun des fils avait son lot, de sorte que le rang du Lac y gagna beaucoup avec cette famille : cinq terres furent occupées par eux, bâties et mises en état de faire vivre avantageusement leurs propriétaires.

❖ 4° SAINT-CYRILLE

Ce rang doit son nom à M. Cyrille Laprise, le premier colon. En 1869, M. Laprise y résidait ; bientôt, son frère Joseph Laprise s'y adjoignit et tous deux firent une trouée dans la forêt au pied du Bonnet.

Le rang Saint-Cyrille présente aujourd'hui une belle vallée sillonnée par la rivière Noire. Les terres y sont fertiles et le foin pousse en abondance. Mais pour les récoltes de sarrasin, surtout en ces années où le défrichement n'était pas fait, elles étaient douteuses.

C'est pourquoi M. Laprise ne s'établit pas sur les terres les plus proches du chemin Mailloux : le terrain était trop bas. Il alla se placer au pied de la montagne, là où la récolte était moins exposée à la gelée.

Un peu plus tard, MM. Pierre Tanguay (fils) et Jean-Baptiste Goupil vinrent mettre pied à Saint-Magloire. Moins craintifs que les MM. Laprise, ils se placèrent au milieu du rang et escomptèrent l'avenir. Bientôt, les abatis se succédèrent, les fossés donnèrent libre cours à l'eau, le sol se dessécha et le grain put mûrir avant l'arrivée des gelées.

Beau résultat qui invitait d'autres colons. Ceux-ci ne se firent pas attendre longtemps. En quelques années, toutes les terres s'occupèrent et une double rangée de maisonnettes se dessina dans la vallée de la rivière Noire.

❖ 5° LE CHEMIN MAILLOUX

Le long de cette grande route qui traverse toute la paroisse du nord au sud, il y eut aussi des défricheurs tenaces qui n'étaient pas de nature à se laisser mourir de faim. Sous leurs coups redoublés, la forêt devait reculer et faire place aux moissons. Si ces défricheurs ne pouvaient se grouper en grand nombre à cause des bas-fonds qui entrecoupaient cette Grand-Ligne, ils surent s'échelonner sur les parties de terrain élevé et en tirer le pain nécessaire à leur famille.

Sur le versant sud du sommet de la montagne, M. Hilaire Brisson donna le premier exemple de la vaillance et de la hardiesse. Arrivé en 1860, il a pu assister à tous les développements de la paroisse. Rendu aujourd'hui à 85 ans, il vit encore, il est bien portant, et prouve par son bon état que le travail rigoureux ne fait pas mourir.



À ses côtés se placèrent MM. Pierre Lemieux, Théophile Labarre et Vital Létourneau.

M. Bélonie Goulet fut le second colon sur la Grand-Ligne. À la fin de l'année 1863, il quittait Saint-Gervais avec une famille de quinze enfants pour venir résider à Saint-Magloire. Pénétrant l'avenir, M. Goulet prévoyait que plus tard une église se bâtirait dans la région nouvelle et qu'un curé viendrait y résider. Il était donc important pour ses jeunes enfants de ne pas être trop éloignés de la future église. Alors, il traversa les bas-fonds de la rivière Blanche et s'établit sur le lot 49. C'est là que M. Magloire Rioux, curé de Buckland, vint donner sa première mission au printemps de 1864, et que douze personnes y firent leurs Pâques. C'est là aussi que se fit le premier mariage dans le canton Roux, celui de M. Jean Racine avec Mlle Malvina Goulet.

Avec une famille de quinze enfants, M. Bélonie Goulet ne devait pas rester à rien faire. Si le couteau de chasse jouait son rôle de temps en temps en abattant le gibier, il fallait aussi que la hache eût son tour pour faire l'abatis. Et au printemps, la pioche devait être utilisée au besoin pour bouleverser la terre et la rendre propice à recevoir la semence des patates et du sarrasin. Quand on n'a pas de chevaux pour tirer la herse, il faut se servir des outils les plus primitifs ; la pioche remplaçait donc la herse.

Aux côtés de M. Bélonie Goulet se placèrent MM. François Brisson, sur le lot 48, Pierre Tanguay (père) sur le lot 50, Marcel Hébert, sur le lot 52, Ambroise Goulet, sur le lot 53, où est bâtie l'église actuelle. En continuant vers le sud, nous rencontrons MM. Alexis

Couture, Jean Roy, Peter Guillemette, Étienne Bercier (père), Théophile Larochelle, Cyrille Larochelle, Napoléon Boulanger. Tous ces gens valeureux méritent du ciel et de la patrie. Honneur à eux ! Ils moissonnent aujourd'hui dans l'allégresse ce qu'ils ont semé dans les sueurs.

❖ 6° RANG SAINT-ANSELME

Un jour, un essaim de colons se détacha de la ruche de Saint-Anselme-de-Dorchester et vint s'abattre au pied des Alléghany, du côté sud. C'était vers 1878. Le chef reconnu était M. Frédéric Baillargeon ; il joua le rôle de la reine des abeilles. Escorté de M. Anselme Corriveau et de ses fils, il ne craignait pas de s'attaquer aux géants de la forêt et de se conquérir une place au soleil de Saint-Magloire. Les défrichés se multiplièrent rapidement, les habitations y prirent naissance et un nouveau rang s'organisa. C'était Saint-Anselme. Les propriétaires étaient MM. Frédéric Baillargeon, Anselme Corriveau avec ses fils, Étienne, Alexis et Théotine, Édouard Boutin et Louis Baillargeon.

❖ 7° AUTRES RANGS

Quant aux autres rangs, ils ont été livrés si tard à la colonisation que nous ne pouvons pas considérer les premiers défricheurs comme des pionniers aussi méritants que les fondateurs de Saint-Magloire. Sans doute, M. Léon Labbé a fait sa marque dans le rang Saint-Léon, M. Hilaire Brisson a laissé la sienne dans le rang Saint-Hilaire ; mais à mesure que la colonisation se faisait, la vie du colon devenait moins redoutable ; dans



un cas de maladie ou d'accident, on pouvait recevoir du secours. Le commerce du bois se développant, on y trouvait même de grands avantages à obtenir des terres nouvelles du gouvernement.

Si le rang Saint-Armand s'est ouvert, ne peut-on pas dire que la spéculation sur le bois en a été le principal objectif ? La preuve nous paraît évidente : aujourd'hui, il n'y a pas un seul cultivateur résidant dans ce rang. Ces lots de terre ont été obtenus à titre de lots de support, ou avec une résidence plus ou moins certaine. Le gouvernement a émis les lettres patentes et ensuite, les colons ont vendu les coupes de bois sans plus s'occuper de culture. Il est vrai que le terrain est peu favorable à l'agriculture. Les arbres se trouveront bien ici et là quelque légère base pour grandir et se développer, mais les cailloux et les roches forment surtout l'élément dominant, à la surface de ce coin de terre.

Pendant quelques années, ce rang a porté le nom de *Quinze piastres*. La raison, c'est qu'un citoyen de la Grand-Ligne s'aventura un jour d'aller chercher du bois de commerce dans ce domaine forestier dont la coupe du bois avait été vendue aux MM. Price. Un voisin scrupuleux, jaloux de faire respecter la propriété d'autrui, ou peut-être poussé par quelque mauvais dessein, alla dénoncer ce malencontreux aventurier à qui de droit. Les MM. Price firent une enquête, prouvèrent la lésion de leurs droits et firent payer quinze piastres à cet audacieux qui avait osé aborder sur la réserve forestière. Le nom de ce rang était trouvé : c'était celui de *Quinze piastres*.

Plus tard, lorsque le chemin fut verbalisé et que le conseil municipal fut appelé à imposer ses taxes et ses

parts de route, il lui donna son nom véritable, à savoir : rang Saint-Armand, en l'honneur du révérend M. Armand Proulx, qui était alors curé de Saint-Magloire.

❖ 8° RANG DE LA SOCIÉTÉ

D'où vient ce nom ? Ce rang aurait-il été ouvert par quelque société de colonisation, comme savait en former le révérend M. Mailloux ? Ces sociétés de colonisation étaient des associations de secours ; leur but était de venir en aide aux personnes qui s'établissent sur des terres nouvelles. Ainsi, M. Mailloux en forma une à Saint-Charles pour aider les colons de Buckland. M. le Curé de Saint-Jean-Port-Joli en fonda une en 1860 qui, pendant plusieurs années, rendit d'éminents services aux nouvelles paroisses. La charité était le seul moteur qui faisait fonctionner ces associations.

À Saint-Pierre-de-Montmagny, M. Gabriel Cloutier fonda une société semblable. Elle était composée de quatre-vingts membres, nous dit-on, et elle obtint cent lots de terre dans le canton Panet. La charité était-elle le mobile de cette association ? Nous en doutons. Certains défrichements se firent sous les ordres de M. Cloutier ; on construisit deux granges pour recevoir les récoltes. Bientôt, tout fut suspendu, le défrichement cessa et les lots furent laissés à l'abandon.

Peu à peu, M. Cloutier vendit ses lots qu'il avait commencé à faire défricher ; il y en avait une dizaine. Mais les colons furent obligés d'obtenir des permis du gouvernement, comme si ces lots n'avaient jamais été possédés par qui que ce soit, et d'y verser trente dollars, le prix ordinaire des lots à coloniser.



La société de M. Cloutier était donc dissoute. La spéculation que l'on avait probablement en vue n'atteignit pas son but.

Les principaux colons qui se placèrent sur ces terres furent MM. Louis Lavallée, Joseph Pigeon et Joseph Côté. C'étaient de vaillants bûcherons qui firent honneur à leur tâche et contribuèrent fortement à développer ce rang.

❖ INDUSTRIELS

À côté du colon, il faut des industriels. Si le colon fait de bonnes récoltes et qu'il n'a pas de moulin pour moudre son grain, comment se procurera-t-il la nourriture ? Si le bûcheron fait de grands abatis et qu'il n'a pas de scierie, comment pourra-t-il se bâtir une habitation pour lui-même et pour ses animaux ? Comment pourra-t-il utiliser la richesse forestière de sa terre ? Il faut donc que l'industrie accompagne la colonisation, si l'on ne veut pas que le colon vive dans la misère.

De nos jours, les industries forestières précèdent souvent le colon dans les cantons nouveaux. Il peut y avoir des inconvénients, mais il y a aussi des avantages. Le commerçant de bois fera ouvrir des routes, construira des moulins, attirera les capitalistes des chemins de fer et offrira de l'argent à gagner pendant la saison d'hiver. Ce sont là d'immenses avantages qui aident le colon à vivre.

En était-il ainsi il y a soixante ans ? Certainement non.

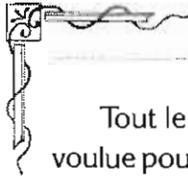
L'industrie de la pulpe était inconnue. Le transport du bois de commerce par chemin de fer paraissait trop dispendieux. Et d'ailleurs, les chemins de fer n'existaient pas encore en grand nombre dans notre pays. Les capitalistes canadiens, capables de développer l'industrie, étaient bien rares, surtout dans les places nouvelles. Ainsi, le colon était pour ainsi dire abandonné au milieu des bois et ne songeait qu'aux récoltes pour en tirer sa nourriture.

Le gouvernement pouvait bien avoir autant d'ardeur et de générosité que celui d'aujourd'hui pour aider le colon, ouvrir des routes, mais il n'avait pas les mêmes ressources.

À Saint-Magloire, les colons commencèrent à arriver en 1860. Au 1^{er} janvier 1868, il y avait 131 âmes. Ce n'est qu'en cette année 1868, que le premier moulin à scie fut construit. Ce n'est pas un moulin modèle et moderne qui fonctionne par la vapeur ou l'électricité. C'était un moulin à *châsse*, construit pour l'utilité des colons, et activé par la crue des eaux lors de la fonte des neiges. Tout de même, la construction de ce moulin fut un immense bienfait pour la région.

M. Pierre Tanguay s'en fit le constructeur et le propriétaire. Ce moulin fut bâti sur le bord de la rivière Blanche, cinq arpents à l'ouest du chemin Mailloux, lot 44.

M. Tanguay fut donc le premier industriel de Saint-Magloire. Avant son arrivée, si l'on avait besoin de quelques planches pour faire une porte ou un châssis, il fallait aller faire scier à Buckland, distance de six lieues, ou encore il fallait s'astreindre à manier la scie *de long*.



Tout le monde n'avait pas le temps ou la résistance voulue pour activer cette scie *de long*. M. Alexis Couture, avec sa force herculéenne, a bien pu remplacer électricité, vapeur ou pression d'eau pour débiter les billots, lambrisser en larges planches les pignons de sa grange et se fabriquer de belles ouvertures. Mais, en ce temps comme aujourd'hui, les hommes n'avaient pas tous la même énergie ni les mêmes nerfs.

De quoi se servait-on alors pour fabriquer portes, châssis, planchers... ? On se servait d'*éclats*. Pour obtenir ces éclats, on choisissait un billot bien droit, non tordu, clair de nœuds, et on le fendait avec la hache. Les hommes habiles, à l'œil juste et à la main sûre, tiraient d'un billot cinq ou six éclats, qui remplaçaient les madriers. Ainsi, l'on pouvait avoir un plancher acceptable dans la maison, ou une bonne *batterie* dans la grange.

M. François Maurice était renommé pour savoir bien fendre les *éclats*. La batterie de sa grange était non seulement admirée, mais encore utilisée par les gens du canton, qui y allaient battre leur grain.

Cependant lorsque M. Pierre Tanguay vint construire son moulin à scie, ce fut un grand pas dans la voie du progrès. À l'avenir, les portes et les châssis neufs fermeront hermétiquement, le plancher de la maison sera plus uni et la femme sera fière de l'entretenir propre et luisant.

M. Tanguay fut donc un bienfaiteur général en étant le premier industriel de Saint-Magloire.

Une autre industrie bien importante dans un centre de colonisation, c'est le moulin à moudre.

Autrefois, les seigneurs de notre pays étaient obligés de construire un moulin dans leur seigneurie et ils se gardaient le privilège d'être les seuls à avoir le droit de moudre le grain de leurs colons.

Les premiers défricheurs de Saint-Magloire auraient été bien heureux d'avoir avec eux un seigneur qui aurait bâti un de ces moulins et qui aurait satisfait à leurs justes désirs. Malheureusement, le temps des seigneurs était passé. Ce n'est qu'en 1871 que la première meunerie surgit à Saint-Magloire. M. Napoléon Larochelle, de Saint-Anselme, le promoteur des chemins de fer, fit construire ici un moulin qui devait moudre le grain et scier le bois. C'était là évidemment un second degré dans l'échelle du progrès, et un degré mémorable.

M. Marc Buteau en fut le constructeur et M. Georges Gagnon, le premier meunier.

On prétend que M. Larochelle reçut un octroi du gouvernement pour la construction de son moulin, et certains habitants de la place en étaient jaloux, mais ceci n'a jamais été prouvé.

Ce moulin fut construit le long de la rivière Noire, à l'est du chemin Mailloux, sur le lot 13, canton Bellechasse.

Désormais, les gens de Saint-Magloire ne seront plus obligés de voyager, sac au dos, vers Buckland ou Armagh, pour faire moudre. Peu à peu, la paroisse s'organisait, les occasions de misères disparaissaient et l'espérance de la prospérité apparaissait à l'horizon.

Quant à l'industrie forestière, elle était absolument inconnue. Peu développée dans le pays, elle l'était encore moins dans les régions nouvelles et éloignées.



Les défricheurs faisaient de grands abatis, coupaient des quantités énormes de bois et les faisaient brûler sur le champ. S'il y avait eu, comme aujourd'hui, des services de chemin de fer pour l'exportation, les colons en auraient tiré de grands avantages. Mais ce qui faisait défaut pour la construction de voies ferrées et de scieries, c'était l'argent. Le gouvernement avait moins de sources de revenus qu'aujourd'hui, les capitalistes étaient rares, et alors l'industrie était à peu près nulle.

Quelques Américains, comme les Corneff, les Stephen, les Killborn, vinrent bien quelque temps acheter des bois de choix, comme le pin, mais c'était à des prix modiques, qui rapportaient peu de revenus aux colons.

Pendant la saison d'hiver, on avait donc peu de choses à faire, si ce n'est d'aller travailler dans les chantiers américains, où les bons hommes gagnaient huit dollars par mois.

Avec ces salaires, on ne pouvait importer à la maison les mets rares et exquis, de même que les habits de luxe. Quand on réussissait à se procurer les choses les plus nécessaires, on était bien content. Maintes et maintes fois, nous avons entendu dire à des vieillards d'aujourd'hui, que dans leurs premières années de ménage, la femme et les enfants n'avaient pas d'autre chose à manger que du pain de sarrasin et des patates, pendant que le mari allait gagner huit dollars par mois dans les chantiers. La récolte n'était pas même assez forte pour pouvoir engraisser un petit lard.

Et le gouvernement, que faisait-il pour aider le colon ? Peu de choses. Ses moyens ne le lui permettaient pas. Les richesses du temps étaient

employées à la construction des grandes voies ferrées comme le Pacifique et le Grand Tronc, ou encore à la construction de quais et de bateaux pour développer le commerce. Tout ceci était beau et bon ; mais le colon souffrait et souvent émigrerait vers les États-Unis.

Pendant l'été, il y avait un peu d'argent à gagner en travaillant à l'ouverture du chemin Mailloux. Cette route fut commencée au chemin Taché vers 1860 et, en 1872, elle était ouverte jusqu'à la rivière Daaquam, longueur de dix-neuf milles. En douze ans, on construisit une route de dix-neuf milles. Évidemment, on ne voulait pas détourner les colons de travailler à leurs terres.

M. Élie Audet était le contremaître du gouvernement et payait un salaire de quatre-vingt-dix sous aux travailleurs ; la journée était de onze heures.

Quand le faible octroi voté par le gouvernement était dépensé, il fallait suspendre les travaux et attendre une autre année.

Voilà à peu près toute l'industrie qu'il y eut dans les premières années de Saint-Magloire, et même pendant longtemps.

L'industrie laitière a été lente à venir, et l'industrie forestière n'a pris son véritable développement qu'en 1915, avec la construction du Quebec Central, le long de la rivière Daaquam.

❖ PREMIÈRE VISITE DE MONSEIGNEUR

En 1872, Mgr Taschereau, faisant sa visite pastorale sur la côte sud du Saint-Laurent, voulut bien se rendre jusqu'à Saint-Magloire. Accompagné de M. Rioux, curé



de Buckland, il venait donner la confirmation à quelques enfants et constater de ses yeux l'état de la nouvelle mission.

Certains enfants étaient assez avancés en âge, même quelques jeunes épouses étaient déjà entrées en ménage et n'avaient pas encore reçu le sacrement des Sages et des Forts. Il était donc important que Sa Grandeur vînt administrer ce sacrement. De bonne grâce, il se rendit à la demande du révérend M. Rioux, et daigna gravir collines et montagnes, par une route rocailleuse et cahoteuse, pour venir implorer la descente du Saint-Esprit et imposer ses onctions sur le front des non-confirmés.

Le trajet ne fut donc pas des plus agréables, mais l'arrivée de Monseigneur causa grande joie aux colons réunis autour de leur chapelle pour recevoir leur Pasteur, et dut dédommager un peu Sa Grandeur des fatigues du voyage.

Si la joie était dans tous les cœurs, l'on ne pouvait s'empêcher de constater que la pauvreté existait aussi. Une humble chapelle en bois équarri, entourée d'arbres et de souches, c'était là tout l'immeuble appartenant à l'autorité religieuse. Il n'y avait aucune résidence pour le missionnaire. Lorsque le révérend M. Rioux venait exercer son ministère, il lui fallait loger chez les colons.

Monseigneur fit de même lors de sa visite. Comme d'habitude, M. Alexis Couture se montra de bon cœur et offrit généreusement l'hospitalité à Sa Grandeur et au révérend M. Rioux. Inutile de dire que tous deux acceptèrent. Ce ne sont pas tous les colons qui pouvaient se permettre de faire une telle invitation et de

recevoir de tels dignitaires. M. Alexis Couture, par son travail et son habileté, Mme Couture, par son bon goût et son grand amour de la propreté, avaient su préparer une demeure acceptable. Monseigneur s'en montra enchanté et félicita chaleureusement les jeunes époux.

Le lendemain matin, une trentaine d'enfants furent confirmés, parmi lesquels se trouvaient une couple de jeunes épouses.

La messe terminée et la confirmation administrée, on informa Sa Grandeur que les paroissiens l'attendaient à la porte de la chapelle et voulaient lui présenter une requête pour obtenir la nomination d'un curé résidant au milieu d'eux.

Monseigneur alla les rencontrer immédiatement. M. Georges Gagnon, le meunier de la paroisse, se fit l'interprète de ses concitoyens pour exposer sa demande.

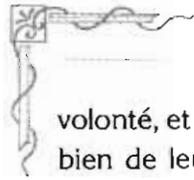
« Ce n'est pas tout de demander un curé, répond Monseigneur, il faut le faire vivre. Votre dîme sera-t-elle suffisante pour le soutien de ce prêtre ?

– Je le crois, répond M. Georges Gagnon ; si vous voulez nous aider un peu, un curé n'aura pas de misère avec nous.

– Combien de minots de dîme pouvez-vous apporter ? demande Monseigneur.

– Je ne sais, répond M. Gagnon ; mais l'hiver dernier, j'ai reçu huit cents minots de mouture à mon moulin. »

Monseigneur en parut surpris. C'était un gros chiffre que 800 minots. Y avait-il exagération ? C'est possible. Tout de même, les gens paraissaient animés de si bonne



volonté, et ils avaient si grand besoin d'un prêtre pour le bien de leur âme, que Monseigneur leur donna forte espérance en la nomination prochaine d'un curé.

CHAPITRE II

❖ **PREMIER CURÉ, M. CAMILLE BROCHU, 1872 – 1880.**

Le 18 septembre 1872, M. l'abbé Camille Brochu arrivait à Saint-Magloire pour prendre possession de sa cure. Il avait été vicaire à Sainte-Marie-de-Beauce pendant deux ans et desservant à la Rivière-Ouelle pendant six mois. Ses parents demeuraient à Saint-Lambert-de-Lévis.

Né le 18 juillet 1844, à Berthier, comté de Montmagny, il avait été fait prêtre le 20 février 1870. Il était fils de M. Magloire Brochu et de dame Séraphine Roy. Son père était marchand. Par son commerce intelligent, M. Magloire Brochu avait pu s'acquérir un bel état d'aisance, et faire instruire son fils, le seul garçon que le bon Dieu lui avait laissé.

Du côté de sa mère, M. l'abbé Camille Brochu était le cousin germain de Mgr Paul-Eugène Roy et de MM. Philéas, Camille, Arsène et Alexandre Roy. Du côté de son père, il était le cousin germain de Mgr Georges-Elzéar Brochu, protonotaire apostolique, curé de Southbridge, et du révérend père Paul Brochu, oblat, résidant actuellement à Pointe-Bleue, non loin du Lac Saint-Jean.



*Révérend M. Camille Brochu.
Premier curé 1872 – 1880.*

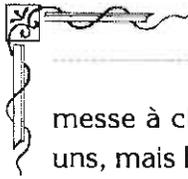
Évidemment, le premier curé de Saint-Magloire appartenait à une famille chrétienne et religieuse qui savait donner de bons fruits.

Arrivé ici, M. Brochu ne tombait pas au milieu de richards qui pouvaient lui offrir un palais pour demeure. Il n'y avait pas de presbytère. M. Alexis Couture avait offert déjà de pensionner M. le Curé ; mais dans sa maison, les pièces n'étaient pas nombreuses, et il y a toujours des inconvénients à loger sous un toit étranger. Tout de même, M. Brochu parut content de son nouveau séjour. Voyant le bon cœur, le grand empressement de M. et Mme Couture, il parut heureux de rester avec eux.

Pour célébrer la messe, il lui fallait faire douze arpents tous les matins avant d'atteindre la chapelle. Et, une fois rendu, ce n'est pas l'abondance de la richesse, ni la majesté du style qui pouvaient inspirer à son cœur la grandeur du Sacrifice qu'il allait accomplir. Une humble bâtisse de trente pieds par vingt-cinq, élevée *pièce sur pièce*, non lambrissée à l'intérieur, dont les joints étaient calfatés avec de l'étope de lin, tel était l'édifice où M. le Curé devait célébrer les offices religieux. Quelle différence avec Sainte-Marie-de-Beauce ! Que de fois le cœur du bon curé ne dut-il pas se gonfler en voyant un tel état de pauvreté.

La vie du missionnaire a ses consolations : des âmes à sauver, un peuple à instruire et à diriger dans la bonne voie ; ce sont là des motifs capables de soutenir le courage du missionnaire.

Le premier dimanche que M. Brochu passa à Saint-Magloire était le troisième de septembre, fête de Notre-Dame des Sept-Douleurs. Il y avait donc une grand-



messe à chanter. Y avait-il des chantres ? Quelques-uns, mais bien peu sûrs de suivre la note. M. le curé se permit de les aider en plusieurs endroits. Et les vieillards d'aujourd'hui se rappellent encore avec fierté la beauté, la richesse et la force de la voix de leur premier curé lorsqu'ils lui entendirent chanter le *Stabat Mater*.

Après cette messe, tout le monde était enthousiasmé : on avait un curé qui chantait bien, qui prêchait bien, qui paraissait complaisant, qui, enfin, avait toutes les qualités désirables.

Avec une telle emprise sur l'esprit de ses paroissiens, M. le Curé était sûr d'obtenir tout ce qu'il demanderait, au point de vue spirituel comme au point de vue matériel. C'était un avantage important. Au point de vue matériel, tout était à faire : il fallait transporter la chapelle sur un autre site, préparer un cimetière, construire église et sacristie, etc.

M. l'abbé Brochu se mit à l'œuvre avec toute l'ardeur de son jeune âge et de son zèle.

❖ TRANSPORT DE LA CHAPELLE

Le 6 octobre, il demandait à ses paroissiens de vouloir bien donner une corvée pendant toute la semaine pour défaire la chapelle, en transporter les matériaux et la reconstruire à six arpents au sud de la place où elle se trouvait.

La demande ne surprit personne. L'on comprenait que l'endroit où avait été bâtie la première chapelle n'était pas propice pour y établir une église, avec ses dépendances.

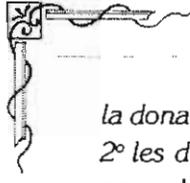
Le révérend M. Rioux admettait lui-même qu'il s'était trompé dans le choix de ce site, et Mgr Taschereau, lors de sa visite en l'été de 1872, dut constater de ses yeux la nécessité de construire une église, là où elle se trouve actuellement. Depuis près d'un an, il était question de ce changement. Ce qui le prouve, c'est une lettre de Mgr l'Archevêque à M. Rioux, curé de Buckland. Cette lettre est du 9 janvier 1872. La voici :

Archevêché de Québec,
9 janvier 1872

M. le Curé,

Dans votre lettre du 3 janvier vous me dites 1° qu'il n'y a point de décret qui fixe l'emplacement de la chapelle de St-Magloire ; 2° que l'endroit choisi par vous a l'inconvénient d'avoir peu de profondeur de terre et qu'il faudra charroyer quelques pieds de terre pour le cimetière ; 3° qu'à la vérité la chapelle ne sera pas sur la terre de la Fabrique, mais sur les trois arpents de terre donnés par M. Ambroise Goulet ; 4° que cet emplacement offre les avantages suivants : il ménage le terrain de l'église, le terrain est beaucoup plus uni et plus solide que sur la terre de l'église ; le site est très beau ; enfin il n'y a que trois arpents entre cet emplacement et le lot de la Fabrique ; 5° que sur le lot de la Fabrique le sol est inégal et humide et par conséquent exigera qu'on y apporte de la terre pour le cimetière ; 6° enfin que la grande majorité des habitants est en faveur de l'emplacement donné gratuitement par M. Ambroise Goulet.

Ces considérations m'engagent à consentir à ce que la chapelle y soit construite. Vous aurez soin de m'envoyer 1° la désignation exacte et les dimensions de ce terrain afin que je vous envoie une procuration pour en accepter



la donation au nom de la Corporation Archiépiscope ; 2^o les dimensions de la chapelle, laquelle doit être un peu plus grande que ne le semble demander la population actuelle qui, dit-on, doit s'accroître assez rapidement ; 3^o un plan du terrain, avec l'endroit choisi pour la chapelle, le cimetière, le presbytère et ses dépendances. En fixant la place de l'église projetée, vous aurez soin d'arranger les choses de telle sorte qu'elle ne soit pas un embarras plus tard quand on voudra reconstruire un édifice durable. Une chapelle temporaire doit toujours être placée à côté de la bonne place ; et cette bonne place doit être laissée vacante pour plus tard.

Je regrette beaucoup d'apprendre que vous pouvez difficilement suffire à la desserte immense dont vous êtes chargé. Je suis encore plus chagrin de ne pouvoir actuellement vous donner un aide. Faites pour le mieux en attendant que la Providence me mette en état de donner un prêtre à cette mission de St-Magloire, qui paraît avoir un bel avenir.

Au commencement de cette nouvelle année, je vous envoie pour vous et pour toutes vos ouailles mille et mille bénédictions.

† E.-A., Arch. de Québec

Rév. M. J.-M. Rioux, ptre,

Curé de N.-D. de Buckland.

D'après cette lettre, il est évident que la question de déplacer la chapelle ne fut une surprise pour personne.

D'ailleurs, le site du cimetière avait déjà été choisi puisque, au 6 octobre, trois enfants avaient été inhumés sur l'emplacement donné par M. Ambroise Goulet.

Aussi, lorsque les paroissiens entendirent M. le curé Brochu demander une corvée pour transporter la chapelle, ils acceptèrent d'emblée.

Le lendemain, après le mariage de M. Pierre Tanguay, on commença à travailler à qui mieux mieux. Et l'on décida, non seulement de transporter cette chapelle sur une place plus avantageuse, mais aussi de l'agrandir. Après avoir enlevé le toit, l'on scia les longs pans vers le milieu, on alla équarrir des pièces de quinze pieds de long pour les adjoindre à l'édifice et ainsi allonger d'autant la chapelle à reconstruire.

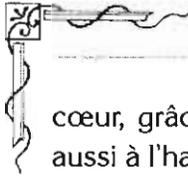
Tout ce travail se fit de bonne grâce, sans aucun salaire et sous la conduite de M. le Curé.

Le dimanche suivant, l'on pouvait célébrer la messe dans le nouvel édifice. Tout n'était pas fini mais au moins, on avait un temple logeable.

❖ PREMIER CIMETIÈRE

Après la chapelle, on s'occupa du cimetière. Il fallait nécessairement un champ pour les morts. Ce cimetière fut situé à environ un demi-arpent au sud-est de la chapelle. La grande croix érigée sur la terre de la Fabrique, au pied de la route du rang du Lac, n'avait pas de meilleure place que dans le cimetière. On l'y transporta avec solennité, en y joignant des prières et des cantiques. Puis, on s'occupa de clôturer ce champ béni, afin que les morts pussent demeurer en paix, sans être foulés par le pied de l'animal.

Les choses les plus essentielles au culte religieux étaient donc acquises. Tout avait été obtenu de bon



cœur, grâce à la générosité des citoyens, mais grâce aussi à l'habileté et au zèle de M. le curé Brochu.

La chapelle de nouveau reconstruite était placée sur le lot 53, environ soixante-quinze pieds à l'est du chemin Mailloux, et quinze pieds au sud du lot 52. L'emplacement avait été cédé presque gratuitement par M. Ambroise Goulet. Voici ce que nous lisons à la première page du Registre des Délibérations de la Fabrique et de Redditions de compte de la paroisse de Saint-Magloire :

Donation faite par Sieur Ambroise Goulet d'un terrain d'un arpent et six perches et demie de large sur trois arpents de long, sur lequel sont érigés l'église, le presbytère et les autres dépendances.

L'acte a été fait par le notaire Larue, de St-Gervais.

La Fabrique s'est engagée envers le Sieur Ambroise Goulet aux obligations suivantes :

1° À lui fournir gratis, ainsi qu'à son épouse Dame Angèle Bilodeau, un banc dans l'église, et cela toute leur vie ;

2° À son décès et à celui de son épouse, les faire inhumer dans le cimetière et leur faire chanter chacun un service ordinaire ;

3° À leur faire dire dix basses messes à chacun d'eux après leur mort.

C. BROCHU, ptre.

Inutile de dire que la Fabrique s'acquitta scrupuleusement de ses engagements envers M. Ambroise Goulet. Aussitôt que l'église fut construite, M. Goulet reçut l'invitation de se choisir un banc, ce qu'il fit bien volontiers. Ce banc, il l'occupa gratuitement jusqu'à la fin de ses jours, de même que son épouse.

M. Goulet décéda le 1^{er} octobre 1897, à l'âge de 81 ans. Mme Angèle Bilodeau décéda le 4 novembre 1902, à l'âge de 82 ans. Leur service, de même que les messes promises, furent acquittés gratuitement.

❖ PREMIÈRE CLOCHE

Si la paroisse de Saint-Magloire possédait maintenant tout ce qui était absolument nécessaire au culte, il lui manquait encore bien des choses utiles et agréables. L'une qui brillait le plus par son absence, c'était une cloche. Les gens aiment à entendre sonner l'Angelus ; ils aiment aussi à être convoqués aux offices par le son de la cloche.

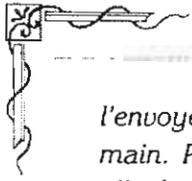
Quel moyen prendre pour en obtenir une ? M. Brochu devait sans doute songer à s'adresser à Monseigneur, ou à quelque curé des anciennes paroisses. Mais il arrive peu souvent que l'on trouve une cloche reléguée dans le *grenier* des vieilles sacristies.

On vivait dans l'attente lorsqu'un jour, M. le Curé reçut une lettre du révérend M. Rioux, curé de Buckland. Cette lettre était accompagnée d'une autre de Mgr Taschereau. Voici cette dernière :

Archevêché de Québec
23 octobre 1872

M. le Curé,

J'ai vendu hier les terres des Trappistes pour \$7,000. Je me suis réservé les cloches du monastère. J'ai dit à M. de Brie, curé de Ste-Justine, de garder la plus grosse pour cette paroisse, et de réserver celle qui est à Ste-Justine pour St-Magloire. Avertissez M. Brochu de



l'envoyer chercher à Ste-Justine avec un écrit de sa main. Peut-être en hiver, des jeunes gens pourraient-ils aller la chercher en raquettes avec une traîne sauvage ? J'ai hâte d'avoir des nouvelles de ce brave curé de St-Magloire.

Il se trouve sans doute si bien qu'il ne songe plus à donner de ses nouvelles à ses amis.

J'aimerais savoir quel moyen prendre pour lui faire parvenir de mes nouvelles. Il n'y a pas encore probablement de poste allant à St-Magloire.

† E.-A., Arch. de Québec

*Rév. M. Rioux, ptre,
Curé de Buckland*

Comme on le voit, Monseigneur l'Archevêque n'oubliait pas la nouvelle paroisse de Saint-Magloire. Les Trappistes de Sainte-Justine, désirant aller s'installer ailleurs et ayant remis leurs biens à qui de droit, Monseigneur vendit ces biens, mais sut se réserver ce qui pouvait être utile à ses amis. Il fit donc présent d'une cloche aux gens de Saint-Magloire et indiqua même les moyens à prendre pour aller la chercher. Ce désir fut exécuté avec plaisir.

Aux premières neiges, trois jeunes citoyens sont délégués à Sainte-Justine. L'histoire ne rapporte pas s'ils partirent avec des raquettes aux pieds ; mais nos vieillards d'aujourd'hui se souviennent bien que les trois délégués n'avaient pour toute voiture qu'un petit traîneau qu'ils tiraient au bout de leurs bras.

Deux de ces citoyens sont connus : ce sont MM. Louis Lacasse et Nazaire Chabot. Un beau matin, ils partirent

donc allégrement pour Sainte-Justine. La distance à parcourir était de six lieues. Il leur fallait faire quatre à cinq milles à travers la forêt, n'ayant que des sentiers de chasseurs à suivre pour franchir cette forêt.

Le révérend M. de Brie, curé de Sainte-Justine, les reçut très courtoisement et leur livra la cloche réservée. Il n'y a pas de doute qu'il dut les inviter à prendre le dîner avec lui : la générosité reconnue des bons Pères Trappistes a dû lui inspirer cet acte de charité. Il daigna même prêter voiture et charretier pour transporter la cloche et les trois délégués jusqu'à la rivière Daaquam.

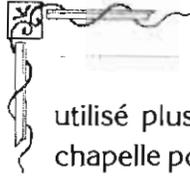
Rendus là, nos trois citoyens chargèrent la cloche sur leur petit traîneau et cheminèrent sur la glace de la rivière jusqu'au chemin Mailloux. Le soir, ils étaient de retour à la chapelle de Saint-Magloire avec leur cloche, joyeux et triomphants comme s'ils étaient allés chercher un des trophées les plus glorieux.

Un chevalet fut vite dressé sur le faite de la chapelle, à l'extrémité nord, et la cloche gagna son gîte avec allégresse, à la grande joie de tout le monde.

❖ CONSTRUCTION DE LA SACRISTIE

Les paroissiens de Saint-Magloire étaient donc en possession d'un local pour célébrer les offices religieux et le Saint-Sacrement y était conservé depuis le 27 octobre, mais M. le Curé était sans hospitalité. Il fallait songer à lui construire une demeure.

Après considérations et délibérations, on résolut d'ériger au printemps suivant un édifice qui servirait d'église temporaire pendant quelques années et serait



utilisé plus tard comme sacristie. Ainsi, la première chapelle pourrait être convertie en presbytère et assurer prochainement une résidence à M. le Curé.

Ce qui fut décidé, fut fait. Pendant le cours de l'hiver, chaque cultivateur devait préparer sa contribution en bois de charpente et en planches. Il n'était pas question de payer des salaires pour ces ouvrages, l'argent était bien trop rare.

M. le Curé se met de l'avant : il se fait un plan et devis de bois, organise des corvées, devient bûcheron quand il le faut et prépare tous les matériaux pour la nouvelle construction.

De temps à autre, il descend à Buckland, à Saint-Gervais, à Québec, pour voir ses amis et les intéresser à son œuvre. Non seulement il sollicite des renseignements et des conseils pour ses entreprises, mais aussi des aumônes. Ses colons sont bien prêts à lui fournir les premiers matériaux, comme le bois de charpente, le bardeau ; mais dans la construction, il faut du clou, des vitres ; il faut aussi des menuisiers pour les portes et les châssis. Pour cela, l'argent devient nécessaire. Alors, M. l'abbé Brochu sait se faire mendiant. Dans ses livres de comptes, nous voyons qu'il reçoit \$ 100 de la Propagation de la Foi ; \$ 200 du révérend M. Rioux, curé de Buckland ; \$ 50 de M. Drolet, de Saint-Charles ; \$ 25 de M. Pierre Tanguay, de Saint-Gervais ; \$ 10 de M. Pouliot de Saint-Gervais ; \$ 10 d'une dame de Saint-Gervais ; \$ 4 de M. Pierre Lapointe, de Saint-Gervais. En tout, il recueille en 1872 et en 1873, \$ 399 à l'étranger.

Pendant ces deux mêmes années, les revenus ordinaires de la Fabrique n'avaient rapporté que \$ 165,55. Évidemment, pour bâtir une sacristie et une grange, il fallait plus d'argent que n'en pouvait fournir la Fabrique.

Aussitôt que la fonte des neiges est finie, M. le Curé convoque des corvées pour lever sa sacristie. Les paroissiens se rendent à l'appel avec empressement. MM. Louis Labbé et Elzéar Garand sont les charpentiers reconnus et acceptés de tout le monde.

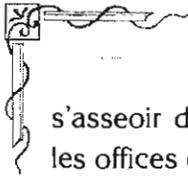
On veut construire un édifice de quarante pieds par trente, avec une annexe de quinze pieds par douze, destinée au sanctuaire. Le tout devra être élevé *pièce sur pièce*. Sans retard, on se met à l'ouvrage ; les pièces se superposent les unes sur les autres avec entrain ; équarrisseurs et scieurs rivalisent à l'ambition et bientôt l'on voit les murs se dresser dans l'air.

On y met tant de générosité qu'en quelques jours, la sacristie est debout, couverte et lambrissée.

Il faudra maintenant des menuisiers pour terminer l'ouvrage, travailler à salaires et dépenser l'argent de M. le Curé.

Au 1^{er} d'août, le Saint-Sacrement est transporté dans la nouvelle construction et on y célèbre le Saint Sacrifice pour la première fois. Après la messe, on procède à la vente des bancs.

Il est fini le temps où chacun s'étant fabriqué un banc et l'ayant installé dans la première chapelle, pouvait en jouir gratuitement. Il fallait maintenant payer pour pouvoir



s'asseoir dans le nouveau temple, au moins pendant les offices du dimanche.

Cette vente rapporta la somme de \$ 64,67.

Ce n'était pas une fortune. Tout de même, ce petit montant permettrait à M. le Curé de faire travailler à son presbytère, à sa grange, et de pouvoir s'installer chez lui.

À l'automne, tous les travaux étaient finis.

M. le Curé résidait dans sa nouvelle demeure avec ses deux sœurs, Lumina et Bérénise ; il pouvait jouir d'un repos bien mérité. Il n'y avait pas de lambris dorés pour orner sa nouvelle église et son presbytère, mais il avait le confort voulu pour être heureux. À sa grande satisfaction, tout le monde paraissait content et glorieux des nouvelles bâtisses.

Au mois de janvier suivant, il rendit ses comptes et démontra qu'il était bon administrateur. La construction de la sacristie actuelle, la conversion de la première chapelle en presbytère, la construction d'une grange de cinquante-cinq pieds par vingt-cinq, tout cela avait coûté \$ 399,03. Au 31 décembre 1873, il n'y avait aucune dette et la caisse possédait un montant de \$ 46,50. M. le curé Brochu était donc exempt d'un grand cauchemar qui afflige bon nombre de curés après la construction d'église ou de presbytère : sa Fabrique n'avait pas de dettes ; il n'était pas nécessaire d'imposer une répartition à ses paroissiens, ni d'organiser des souscriptions, quêtes, bazars ou soirées payantes pour faire honneur à ses affaires.

Plusieurs causes avaient contribué à cet état de choses. En premier lieu, les paroissiens s'étaient

montrés généreux pour apporter des matériaux de construction et travailler à la corvée. Secondement, l'habileté de M. le Curé pour attirer ses gens au travail, la mise en pratique de la véritable économie, une administration sage, capable de choisir les bons ouvriers, une énergie assez forte pour repousser les frelons qui ne songent qu'à dévorer le bien commun, tout cela expliquait l'absence de dettes après les premières constructions.

❖ CHANTRES

Je disais tout à l'heure que M. le curé Brochu, installé dans sa nouvelle demeure, pouvait jouir d'un repos bien mérité, mais ce repos n'était pas absolu. À part les constructions, il y a bien d'autres œuvres à exécuter si, dans une paroisse, on veut pratiquer envers Dieu un culte convenable. Après avoir obtenu l'érection d'un local pour réunir le peuple, il faut travailler à l'embellir et à le faire aimer. C'est pourquoi on s'empressera de l'orner de statues, de tableaux qui seront de nature à attirer les gens et à leur donner de bons sentiments.

Une chose bien propre à rehausser l'éclat des offices religieux, à les faire goûter davantage, c'est le chant, c'est la musique. La belle musique, la musique religieuse surtout, parle à l'âme, l'élève vers Dieu, provoque des élans d'amour que la démonstration des plus grandes vérités ne saurait obtenir.

C'est pourquoi l'Église a toujours voulu utiliser cet art du chant au milieu de ses offices. Elle repousse la musique profane et mondaine pour ne rechercher que



la musique pieuse et religieuse. Le curé dans sa paroisse doit donc promouvoir des exercices de chant. Il doit savoir choisir des personnes qui, étant douées d'une bonne voix, savent naturellement inspirer la piété.

Que de fois ne remarquons-nous pas que certains chantres cherchent tout d'abord à attirer l'admiration sur leur propre personne par la force ou la souplesse de leur voix, sans se préoccuper des sentiments pieux à susciter chez les auditeurs. Après avoir usé d'avis prudents, le curé devra parfois se servir de tous ses pouvoirs pour imposer ses volontés.

« Les chantres sont les aides du prêtre pendant la célébration des offices divins ; ils font l'office des anges en chantant les louanges du Seigneur ; il doivent être d'une piété et d'une honnêteté reconnues ; par leur tenue modeste et religieuse, ils se montreront dignes du rôle saint qu'ils ont à remplir. À la tribune de l'orgue, ils se rappelleront le respect dû au saint lieu en y observant le silence ou en n'y parlant que par nécessité, de façon à ne pas malédifier les fidèles. » Voilà ce que nous enseigne l'autorité ecclésiastique.

Après ces considérations, ne constatons-nous pas qu'il y a un devoir pour le curé de former des chantres pour les offices religieux et de faire un choix judicieux des personnes qui doivent exercer cette charge.

Si la voix agréable et l'oreille juste sont absolument requises pour faire un bon chantre, l'esprit de piété et de soumission sont aussi nécessaires pour faire un chantre d'église.

Ce n'est donc pas une minime tâche que de former un chœur de chantres. Lorsque M. l'abbé Brochu arriva à Saint-Magloire, il avait à entreprendre cette tâche. Il lui fallait trouver des chrétiens sages et pieux, doués d'une belle voix, capables de suivre les exercices de chant, reconnus par leur ténacité et leur persévérance. Ce n'est pas peu dire. M. Brochu se mit résolument à l'œuvre.

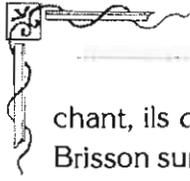
Parmi ses paroissiens, quelques-uns savaient lire un peu le latin et deux ou trois avaient déjà entendu parler de notes. Alors, il les convoque, les exhorte à utiliser leur voix au service de Dieu et commence les exercices. M. le Curé était bien prêt à donner de longues et fréquentes leçons, mais ses disciples n'étaient pas toujours capables de les suivre : il leur fallait gagner leur vie.

Tout de même, quatre d'entre eux réussirent avec le temps à se rendre maîtres du livre noté. Ce furent MM. Joseph Brisson, Étienne Lapierre, Jean Roy et Norbert Bélanger.

Malgré les expériences répétées, ces chantres n'étaient pas toujours capables de franchir avec sûreté et facilité tous les passages difficiles. Maintes fois, M. le Curé était obligé de venir à leur secours.

Cependant, ces jeunes hommes bien disposés s'affermirent peu à peu, grâce à leur énergie. Ils ne se laissèrent jamais décourager par les rires railleurs et moqueurs des craintifs qui n'osaient entreprendre la même besogne. C'est ce qui fit leur succès. Les nombreux services qu'ils ont rendus à l'Église leur vaudront certainement des mérites devant Dieu.

En outre, ils firent preuve d'esprit large et généreux. Après avoir été disciples dans l'étude et la pratique du



chant, ils devinrent professeurs à leur tour. M. Joseph Brisson surtout aimait à communiquer son savoir à ses garçons, Joseph, Alphonse et Jean, et même à ses petits-fils. Aujourd'hui, MM. Alphonse, Magloire et Albert Brisson illustrent la tribune de l'orgue de Saint-Fabien, comme le faisait M. Jean Brisson à Sainte-Sabine, et cela est dû à l'aïeul M. Joseph Brisson, et avant tout à M. le curé Brochu.

❖ CONSTRUCTION DE L'ÉGLISE

En janvier 1873, le recensement de la paroisse indiquait une population de 497 âmes, fournies par 89 familles. En 1874, cette population laissait prévoir une augmentation : plusieurs jeunes gens étaient venus se préparer terres et résidences et paraissaient décidés à y tenir feu et lieu l'été suivant.

La sacristie que l'on venait de construire était trop petite pour les offices du dimanche. Il fallait donc songer à bâtir une église. M. le Curé avait été si bien secondé par ses paroissiens lors des autres constructions et, de plus, il avait recueilli de si belles aumônes à l'étranger, qu'il résolut de continuer le même procédé pour l'érection de son église.

Alors, dès le commencement de l'année 1874, il demande du bois et des corvées à ses gens, et annonce qu'il ira dans les vieilles paroisses pour faire des quêtes. Les revenus ordinaires de la Fabrique n'avaient rapporté que \$ 103,72 pendant la dernière année ; c'était à peine suffisant pour payer les cierges, les hosties et le vin de messe. Il fallait chercher sources et ressources pour alimenter la caisse et payer un entrepreneur capable

d'élever une église. Ce n'est pas dans la paroisse que l'on pouvait découvrir de ces sources. La quête à l'étranger s'imposait.

M. le Curé s'absente donc souvent, même en certains dimanches, et va frapper de porte en porte pour recueillir des aumônes. En plusieurs paroisses, il remplace le Pasteur pour faire la *tournee de l'Enfant-Jésus*. Partout, il est bien accueilli et fait de belles collectes.

Saint-Anselme lui fournit	102,72 \$
Sainte-Claire	84,92 \$
Saint-Lazare	76,11 \$
Armagh	7,30 \$
Beaumont	22,00 \$
La Propagation de la Foi	100,00 \$
Un particulier	100,00 \$
Un autre particulier	100,00 \$
TOTAL	593,05 \$

Il a fallu bien des fatigues et de la patience pour obtenir ce montant. M. le Curé ne recevait pas toujours de l'argent sonnante. La plupart du temps, on lui offrait des effets ; il les acceptait avec reconnaissance, les faisant vendre à la porte de l'église le dimanche suivant, et réalisait ainsi un petit montant en chaque place.

Malgré tout, M. l'abbé Brochu revenait content à Saint-Magloire.

Au mois de juillet, il fait entreprendre son église par M. Elzéar Métivier, de Buckland, à raison de \$ 2000. Les paroissiens de Saint-Magloire devront fournir tout le bois de construction et M. Métivier payera les autres matériaux

et exécutera l'ouvrage. Les dimensions de cette église seront les suivantes : longueur : 73 pieds pour la nef et 27 pieds pour le chœur ; largeur : 50 pieds ; hauteur des poteaux : 24 pieds. Cette construction se fera au printemps de 1875. Pendant l'hiver de 1874-1875, l'entrepreneur fabriquera portes et châssis ; les paroissiens organiseront des corvées, prépareront bois de charpente, bardeaux et planches, et M. le Curé continuera bien volontiers d'aller tendre la main de paroisse en paroisse pour recueillir des aumônes.

Comme on le voit, l'union règne, la bonne volonté ne manque chez personne : tout est organisé à perfection.

Voici les fruits des quêtes de M. le Curé en 1875 :

Saint-Vallier lui donne	103,00 \$
Berthier	92,00 \$
Saint-Charles	180,00 \$
Saint-Raphaël	40,70 \$
Un particulier	50,00 \$
Saint-Lazare	16,00 \$
TOTAL	481,70 \$

En 1874, M. le Curé recevait \$ 594,05, ce qui faisait un montant de \$ 1075,75 pour les deux ans.

Au printemps de 1875, M. Elzéar Métivier arrive de bonne heure pour venir remplir son contrat. Après avoir examiné le bois de charpente apporté par différents particuliers, il comprend que l'équarrissage a besoin d'être perfectionné. Les équarrisseurs à grande hache sont requis. Ce sont MM. Nazaire Chabot, Ludger Boulanger et Pierre Guillemette. De suite, ils sont mis à l'ouvrage.

Pendant ce temps, M. Joseph Métivier fait le solage, les MM. Létourneau, de Saint-Paul-du-Buton, taillent et mortoisent, MM. Louis et France Labbé manient la scie et l'égoïne, M. Elzéar Garand prépare ses bergères, et plusieurs autres sont employés pour l'érection de l'église.

Tout va de si bon ordre qu'en moins de cinq mois, l'église neuve est logeable et M. le Curé écrit dans son cahier de prône : « Aujourd'hui 19 septembre 1875, la messe pour la première fois dans la nouvelle église. Il y a trois ans aujourd'hui que j'ai dit la messe pour la première fois à Saint-Magloire, et je la chante *hodie* dans la nouvelle église. *Deo gratias.* »

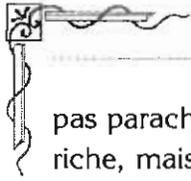
À la fin de décembre, M. le curé Brochu rendait ses comptes et indiquait une dette de \$ 1066,30 portant intérêt, et due à M. Elzéar Métivier.

Le 21 juillet 1876, Mgr Taschereau faisait sa visite pastorale à Saint-Magloire. Après avoir examiné les comptes, voici ce qu'il écrivait :

Vu et alloué les comptes ci-dessus jusqu'au 31 décembre 1875, que nous sommes heureux de voir si bien tenus et rendus. Nous ne pouvons que louer le zèle et la sagesse qui ont présidé à l'administration des deniers et à la construction de l'église, de la sacristie, du presbytère et de ses dépendances.

Cette appréciation est claire et n'a pas besoin de commentaires.

Les paroissiens jouissaient donc d'une église confortable, assez grande pour plusieurs années ; ils avaient travaillé de bon cœur et pouvaient contempler leur œuvre avec satisfaction et joie. Cette église n'était



pas parachevée à l'intérieur, l'ameublement n'était pas riche, mais on pouvait espérer en l'avenir. M. le curé Brochu était toujours avec eux pour s'occuper de l'ornementation.

Dès l'automne de cette même année 1875, il envoie chercher à Saint-Charles un autel qui, en 1864, a été promis à la mission du canton Roux. Cet autel n'est pas très élancé : il avait été fait pour une église basse du vieux temps. Tout de même, il est riche en sculpture et mérite respect à cause de sa vieillesse.

Voici les notes qu'en a laissées M. Beaudoin, ancien curé de Saint-Charles :

Le grand autel de St-Magloire fut fabriqué en France en 1757 ; il coûta 5927 francs, soit \$ 1200,00. Il fut doré par les Dames de l'Hôpital Général, au prix de 1600 francs, soit \$ 333,00. Le tombeau fut fabriqué en 1786, au prix de 202 francs, soit \$ 40,00.

C'est le même autel que nous avons encore aujourd'hui. Il fut quelque peu restauré en 1900, et surmonté de statues qui lui donnent une apparence vénérable proportionnée avec les dimensions de notre église.

En même temps que l'autel, une chaire nous était aussi donnée par la paroisse de Saint-Charles. Cette chaire, fabriquée par l'architecte Baillargé, n'était pas aussi riche que l'autel, mais pouvait avantageusement être installée dans l'église de Saint-Magloire. On l'accueillit avec plaisir ; on lui donna sa place d'honneur et, pendant longtemps, elle servit de piédestal au prédicateur pour faire résonner les grandes vérités sur les têtes de la foule.

La cloche des bons Pères Trappistes, réservée par Mgr Taschereau, avait bien rempli son rôle sur le faite de la première chapelle, de même que sur celui de la sacristie. Maintenant placée sur une église et dans un assez grand clocher, elle semblait se trouver indigne d'occuper une aussi haute position. Semblable aux missionnaires qui recherchent les régions éloignées, peu habitées, quelquefois peu civilisées où la colonisation a fait accourir les foules à leur suite, ainsi la petite cloche paraissait hors de sa destinée lorsqu'elle fut hissée sur une haute église.

M. le Curé s'occupa donc de lui trouver une remplaçante. Il chercha longtemps. Comme d'habitude, les deniers étaient rares dans la caisse de la Fabrique. Alors, il fallait attendre que les anciennes paroisses eussent les moyens de se pourvoir d'un carillon pour obtenir gratuitement celle qui serait reléguée hors du clocher.

Ce n'est qu'après plusieurs années d'attente que l'on parvint à obtenir enfin une cloche qui répondrait aux désirs de la population.

Au mois de juillet 1877, M. Brochu annonçait à ses paroissiens que Saint-Raphaël leur donnait une cloche, et qu'elle leur serait livrée un peu plus tard.

En 1878 seulement, cette cloche, venant de Saint-Raphaël, fut bénite de nouveau et installée. On lui fit une fête. Ce fut la première solennité remarquable dans notre paroisse. Des prêtres étrangers, des parrains et marraines furent invités ; tous les paroissiens y assistèrent en foule.

Quelques jours après, un journal du temps en donnait un compte-rendu fidèle, que nous sommes contents de publier en entier. Le voici :



SAINT-MAGLOIRE-DE-BELLECHASSE

Mercredi matin, le quatre juillet (1878), avait lieu à St-Magloire, comté de Bellechasse, une de ces belles cérémonies religieuses qui laissent un long souvenir dans la mémoire de ceux qui sont présents et surtout des paroissiens.

Il s'agissait de la bénédiction d'une cloche pour l'église de cette nouvelle paroisse. De nombreux spectateurs s'étaient rendus, même des paroisses environnantes, pour assister à cette cérémonie. À l'occasion de cette bénédiction, une messe solennelle a été chantée par le révérend M. Houde, curé de N.-D. de Buckland, assisté du révérend M. Delagrave, curé de St-Paul de Montmagny, comme diacre, et du révérend M. Tanguay, comme sous-diacre.

Le sermon de circonstance a été prononcé par le rév. M. Gingras, curé de St-Gervais. Dans une éloquente improvisation, le rév. curé sut développer son sujet et toucher les nombreux fidèles réunis dans le lieu saint.

Voici les noms des parrains et des marraines :

Hon. J.-G. Blanchet et Mme Brochu, mère du rév. M. Brochu, curé de St-Magloire.

Pierre Drolet, marchand de St-Charles, et sa dame représentée par Mlle Drolet. M. Alexis Goulet, de St-Gervais et sa dame ; Louis Brochu et sa dame ; Jean Boucher, marchand, et sa dame ; Pierre Fradet et sa dame. Le docteur Pelletier, de Saint-Charles, et sa dame ; M. Jean Blais, de St-Gervais, et sa dame. Plusieurs parrains et marraines n'ont pu assister à la cérémonie pour des raisons incontrôlables, mais ils ont envoyé de généreuses offrandes.

Après les cérémonies religieuses, les parrains, les marraines et quelques invités ont pris part à un goûter

préparé avec soin et élégance. Plusieurs santés ont été proposées, et l'hon. M. Blanchet, M. P., en proposant la santé du réu. M. Brochu, en a pris occasion pour féliciter ce révérend monsieur sur son zèle et son dévouement infatigable.

Il ne serait peut-être pas hors de propos de donner à la suite de ce court compte-rendu, quelques renseignements que nous avons recueillis à la hâte sur cette nouvelle paroisse de St-Magloire. Il y a, croyons-nous, dix-sept ans à peine que le premier arbre fut abattu, en vue de coloniser le territoire qui comprend maintenant St-Magloire. Les hardis et courageux colons qui sont entrés dans la forêt vierge de cette localité pour y établir leur demeure et livrer à la culture le sol qui est maintenant leur propriété, ont essuyé bien des peines, bien des fatigues, bien des déboires. Plus d'une fois ils ont vu leur courage et leurs forces soumis à de rudes épreuves ; mais avec la vaillance qui caractérise le pionnier canadien, ils ne se sont pas laissés aller au découragement. Ils ont travaillé avec énergie, avec persévérance, avec courage, et aujourd'hui ils recueillent dans une aisance relative les fruits de leurs pénibles travaux. St-Magloire compte aujourd'hui plus d'une centaine de familles et forme une jolie paroisse.

En parlant de St-Magloire et de ses progrès, il est impossible de ne pas mentionner le nom de son vénérable curé, M. Brochu, à qui revient une large part du mérite de l'avancement opéré par cette petite colonie de pionniers qui, il y a quelques années, allaient s'emparer du sol qu'ils habitent et défricher ces terres incultes. Le réu. M. Brochu a déployé un zèle, un dévouement, un courage dignes des plus beaux éloges. Grâce à son activité, à son amour de la religion, il est parvenu, au moyen des généreuses souscriptions des



paroissiens, à construire une jolie église. Le temple a été élevé sur un magnifique plateau qui domine tous les alentours à une distance considérable, et du haut duquel l'on jouit d'un superbe coup d'œil. Le rév. M. Brochu possède la profonde estime de tous ses paroissiens, et certes, son zèle apostolique, ses bonnes qualités, les services nombreux et signalés qu'il leur a rendus, lui méritent bien cette estime de la part de ceux qui sont tous les jours à même de les apprécier.

Avant de terminer, nous exprimerons un regret : celui de voir qu'il n'y a pas un chemin carrossable conduisant de St-Magloire au township Langevin, situé à une distance peu considérable. Ce serait un grand avantage pour St-Magloire que d'avoir des communications avec le riche comté de Dorchester. Il y a dans St-Magloire et dans les environs quantité d'excellentes terres qui n'attendent que le travail pour produire abondamment. Ceux qui désirent se livrer à la culture de la terre feraient bien d'aller visiter cette localité, et nous ne doutons pas qu'ils y trouveraient ce qu'ils peuvent désirer.

Quelques jours après cette fête paroissiale, dont nous venons de donner le compte-rendu, notre première cloche franchissait la montagne des Alléghanys et allait s'installer sur la chapelle de Saint-Philémon. Là, elle semblait chez elle, et paraissait joyeuse d'apporter de nouveau la note de la gaieté dans cette nouvelle mission.

❖ SECOND CIMETIÈRE

Après la construction de son église, M. le Curé avait à s'occuper de l'ameublement le plus nécessaire, tel que l'autel, la chaire et la cloche ; il devait aussi dans l'hiver suivant faire préparer du bois pour poser un lambris à

l'intérieur. Mais, outre cela, il y avait aussi une autre question à régler : c'était celle du cimetière.

Le premier endroit avait été choisi à la hâte et il se trouvait assez près de la première chapelle. L'église changeant de place, il devenait à peu près nécessaire aussi de changer le site du cimetière. On décida de le placer tout près de la sacristie, du côté est.

Le 24 octobre 1875, une corvée est demandée pour travailler au nivellement du nouveau terrain et y transporter les corps inhumés dans l'ancien cimetière. Selon leur habitude, les gens se montrèrent généreux et accédèrent à la demande de M. le Curé.

Quarante sépultures avaient été faites depuis trois ans ; il fallait donc transporter quarante corps, dont six d'adultes. Voici les noms de ces adultes avec leur âge :

Mme André Boutin	69 ans
Mme Homère Dubreuil	36 ans
Mme Joseph Couture	70 ans
M. Jean Roy	64 ans
M. Xavier Violette	32 ans
M. Pierre Forgues	81 ans

Outre ces six grandes personnes, il y eut encore des enfants de sept et huit ans qui furent inhumés la journée même de leur décès. La picote avait circulé chez plusieurs familles et avait fait des victimes. En 1874, il y eut vingt sépultures chez une population de quatre-vingt-dix familles. Si, aujourd'hui, nous avons la même proportion de décès sur deux cent cinquante familles, le nombre des décès par année se chiffrerait à cinquante,

ce qui serait le double de ce que nous avons généralement. Il faut attribuer à la picote la cause de ce grand nombre de décès.

☼ CONSEIL MUNICIPAL

Le 8 février 1875, les électeurs des townships unis Rioux, Bellechasse et Daaquam étaient convoqués en assemblée générale chez M. Ambroise Goulet, dans le but d'élire des conseillers municipaux pour la première fois. L'assemblée était présidée par M. Laurent Couture, dûment nommé à cet effet par M. Joseph Chabot, préfet du Conseil du Comté.

Le secrétaire de l'assemblée dut être M. le curé Brochu. Son nom n'est pas mentionné, mais son écriture si caractéristique l'annonce clairement.

Les conseillers élus furent MM. Joseph Brisson, Pierre Tanguay, Ludger Boulanger, Cyrille Laprise, Anthime Lamontagne, Honorius Brochu et Charles Boutin.

Huit jours après cette élection, le 15 février 1875, les conseillers se réunissent et se choisissent un maire. M. Joseph Brisson eut l'honneur d'être élu à l'unanimité.

Le 30 mars, nouvelle réunion du conseil. M. Laurent Couture est engagé comme secrétaire-trésorier à raison de vingt dollars par année. M. Eusèbe Couture, de Buckland, devra lui servir de caution, jusqu'au montant de quatre cents dollars.

À cette même assemblée, on divise la municipalité en arrondissements d'inspection pour la voirie et on nomme des inspecteurs. Les premiers nommés furent MM. Herménégilde Tanguay, Pierre Guillemette, Charles

Roy, Ferdinand Boutin, Michel Chabot, André Garand (fils), Joseph Laprise.

MM. Pierre Lantagne, Modeste Labrie et Étienne Lapierre furent aussi choisis comme inspecteurs agraires.

MM. Alexis Couture, Louis Lacasse et Nicolas Pouliot furent nommés estimateurs.

Un des premiers devoirs du conseil municipal, c'est de s'occuper de la police des mœurs. Il y a toute apparence que certains étrangers venaient colporter de la boisson forte chez les gens de Saint-Magloire, ce qui est de nature à nuire aux bonnes mœurs. Le nouveau conseil ne voulut pas faillir à son devoir. Dès sa première séance du 30 mars 1870, il voulut s'acquitter de sa tâche.

Dans la limite de ses attributions, il passa la résolution suivante : proposé par M. Ludger Boulanger, secondé par M. Pierre Tanguay, que la vente des liqueurs fermentées, par quantités moindres que trois gallons ou qu'une douzaine de bouteilles d'au moins trois demiards chacune, en une seule et même fois, et l'octroi de licences à cet effet dans les limites de la municipalité des townships unis de Roux, Bellechasse et Daaquam, et sur les passages d'eaux qui dépendent de la susdite municipalité, est par la présente résolution, prohibée.

Adopté unanimement.

Outre les bonnes mœurs, un conseil municipal a encore d'autres questions à étudier et à régler.

M. le juge F.-X. Lemieux, dans sa préface au code municipal, dit que « dans une large mesure, la loi municipale veille à la police des mœurs, protège la

propriété et règle les rapports de voisinage. C'est sur elle que nos cultivateurs peuvent compter pour jouir de la plénitude de leurs droits de propriétaire et de cette liberté qui, d'après Montesquieu, n'est que la tranquillité d'esprit provenant de l'opinion que chacun a de sa sûreté.

La loi municipale, dit encore le juge Lemieux, embrasse en outre un nombre infini de sujets concernant les contribuables. En prescrivant des règles pour l'ouverture et l'entretien de routes et de chemins publics, elle favorise la colonisation et l'exploitation du sol. C'est ainsi qu'elle organise la vie sociale en facilitant les communications, et qu'elle prépare l'avenir national en intensifiant la production agricole et commerciale. »

Parmi les nombreux sujets dont le conseil municipal de Saint-Magloire avait à s'occuper, il y avait l'ouverture et l'entretien des routes et des chemins publics.

Le gouvernement y avait déjà mis une forte attention. Depuis 1860, il avait travaillé à l'ouverture du chemin Mailloux. En 1872, ce chemin était pour ainsi dire carrossable jusqu'à la rivière Daaquam. Ce n'était cependant qu'un mi-chemin de treize pieds de large. Il fallait l'élargir davantage. Tous les ans, le gouvernement, avec ses faibles ressources, y apportait quelque amélioration. En 1873, il résolut de le détourner quelque peu avant de franchir le sommet de la montagne. Ainsi, on éviterait cette fameuse pente abrupte dont parlait le révérend M. Dufour, curé de Saint-Lazare, dans sa correspondance au *Courrier du Canada*, du 15 décembre 1865.

Sous la conduite de M. Pierre Drolet, de Saint-Charles, qui avait succédé à M. Élie Audet, les travaux de voirie continuaient de s'exécuter avec constance.

Après la construction de ce chemin Mailloux, le gouvernement voulut bien aider aussi à l'ouverture des routes de nos différents rangs.

Lorsque le conseil municipal de Saint-Magloire fut formé, il s'occupa de renseigner le gouvernement sur les passages les plus difficiles et les plus nécessaires à ouvrir. Pour favoriser la colonisation et l'exploitation du sol, il faut ouvrir des routes. Le conseil municipal, de même que le gouvernement, le comprenaient bien. Aussi, tous deux travaillaient de concert dans ce but, et nos gens d'aujourd'hui reconnaissent encore que le gouvernement a su se montrer généreux envers eux lors des premiers temps de notre colonisation.

Pendant l'année 1878, la paroisse de Saint-Magloire augmentait de trente familles. Les gens de Saint-Lazare se plaisaient à reconnaître que nos chemins étaient plus beaux que ceux des anciennes paroisses. Aussi vit-on la population de notre paroisse se doubler en l'espace de sept ans. Au 1^{er} janvier 1873, on comptait 89 familles, tandis qu'au 1^{er} janvier 1880, il y en avait 177.

Les organisations paroissiale et municipale avaient évidemment produit de bons fruits.

Si le fonctionnement d'un conseil municipal procure des avantages, il comporte aussi des charges : ce sont les taxes. Il n'y a pas de roses sans épines. De nos jours, les gens aiment à avoir de bons chemins, des ponts élevés et solides, capables d'affronter toute



inondation. Ce sont là des avantages. Mais ces chemins et ces ponts, il faut les payer. Le gouvernement y fait sa large part ; d'un autre côté, les contribuables sont appelés à payer de fortes répartitions. Rien ne se fait sans le consentement du plus grand nombre. Cependant, lorsqu'arrive le temps de verser sa contribution, on critique, on discute, on se blâme les uns les autres. N'oublions pas les dictons populaires : il n'y a pas de roses sans épines ; une dette contractée doit se payer.

Autrefois, on ne jouissait pas d'autant d'avantages. Les chemins, tout en étant acceptables, n'étaient pas aussi larges ni aussi unis qu'ils le sont aujourd'hui. Au temps des inondations, on se privait de voyager.

En 1875, le conseil municipal avait donc à imposer ses taxes. Les dépenses étant moins fortes, la répartition devait être plus légère.

Le 2 novembre, M. le Secrétaire fut autorisé à prélever, chez les contribuables, une somme de \$ 74,14, dont \$ 48,00 pour les dépenses générales de la paroisse, et \$ 26,14 pour le conseil de comté.

Quelle était l'évaluation de la paroisse en ce temps ? Nous ne pouvons le dire d'une manière certaine. Les rôles d'évaluation et de perception ont été perdus. Nous n'avons ces documents que depuis l'année 1895. Avant ce temps, les secrétaires-trésoriers n'écrivaient leurs rôles que sur des feuilles volantes, paraît-il, et ne s'imaginaient pas qu'un jour nous écrivions leur histoire d'après leurs écrits. Comme ces feuilles volantes ont dû voler au vent, il nous est impossible de les retrouver aujourd'hui.

D'après le témoignage de nos vieillards, l'évaluation de chacune des propriétés pouvait être d'une couple de

cent dollars en moyenne. Il y avait une centaine de familles. Alors la paroisse devait être évaluée à environ vingt mille dollars.

Dans ce cas, la taxe municipale dut être de quarante sous par cent dollars et chaque propriétaire dut payer une contribution de quatre-vingts sous.

Il n'y avait pas encore d'écoles établies ; la Fabrique n'avait pas eu besoin d'imposer une répartition.

Évidemment, les taxes étaient moins élevées qu'aujourd'hui ; mais on savait travailler à la corvée : on était moins exigeant pour les chemins et les ponts, et la nécessité obligeait à accepter cet état de choses.

Nous ne voulons pas blâmer le progrès moderne dans les améliorations de la voirie. Au contraire, nous serions porté à les louer. En rapportant ces faits, nous voulons simplement démontrer les sacrifices et la bonne volonté des ancêtres de notre paroisse.

S'agissait-il d'ouvrir une route, comme la deuxième du rang Saint-Charles, ou de refaire à neuf un pont, comme celui de la rivière Noire sur le chemin Mailloux, près du moulin à farine, le conseil municipal imposait une journée de corvée à tout propriétaire de cent acres de terre. Le travail se faisait sous la direction d'un surintendant, et les inspecteurs de voirie étaient chargés d'amener sur le champ d'ouvrage, les propriétaires préposés à leur dépendance. Une preuve de cette assertion peut être vue au livre des délibérations du conseil, le 17 novembre 1879.

C'était une manière d'agir qui, évidemment, diminuait la force des taxes.


LISTE DES MAIRES DE SAINT-MAGLOIRE

M. Joseph Brisson	1875-1878
M. Herm. Brochu	1878-1880
M. Louis Lacasse	1880-1882
M. Gervais Laverdière	1882-1884
M. Pierre Lantagne	1884-1885
M. Laurent Bilodeau	1885-
M. Joseph Brisson	1885-1888
M. Gervais Laverdière	1888-1890
M. Herm. Brochu	1890-1899
M. Joseph Brisson, fils	1899-1902
M. Jean Brochu	1902-1904
M. Alphonse Garant	1904-1907
M. Joseph Rioux	1907-1913
M. Georges Audet	1913-1916
M. Esdras Godbout	1916-1917
M. Laurent Tanguay	1917-1919
M. Joseph Carrier	1919-1921
M. le Dr Ls Corriveau	1921-1922
M. Cyrille Carrier	1922-1925
M. Joseph Baillargeon	1925-

LISTE DES SECRÉTAIRES-TRÉSORIERIS

M. Laurent Couture	1875-1883
M. Léon Mercier	1883-1885
M. Jean Baillargeon	1885-1889
M. Laurent Bilodeau	1889-1892
M. Émile Prévost	1892-1899
M. Joseph Fournier	1899-1907
M. Joseph Métivier	1907-1911
M. Laurent Tanguay	1911-1917
M. Jules Proulx	1917-1922
M. Alfred Pigeon	1922-

❖ **POSTE ET POSTILLON**

Dans un nouveau centre de colonisation, on a besoin de moyens de communications ; la correspondance n'est pas moins nécessaire.

Les colons, en quittant leurs anciennes paroisses, gardent toujours un lien avec leurs parents et leurs amis. Souvent, l'ennui s'emparera d'eux et les poussera à abandonner leur nouvel établissement. Il faut donc organiser un service de malle pour le transport des lettres et des journaux. Par ce moyen, les colons recevront des rapports de leur famille, l'inquiétude disparaîtra de leur esprit et ils travailleront avec plus de courage.

Dans les premiers temps de Saint-Magloire, M. Laurent Couture recevait un journal, communiquait les nouvelles et les événements à ses amis à la porte de la chapelle, et tous étaient contents. C'était un des moyens pour les réunir le dimanche et leur faire penser à leurs devoirs religieux. M. Couture ne recevait pas cette gazette tous les jours ; il fallait la faire venir de Buckland par commission.

En 1868, M. Pierre Tanguay avait bâti le premier moulin à scie et avait amené sa famille pour résider avec lui. En 1871, il obtenait un contrat du gouvernement pour transporter la malle de Buckland à Saint-Magloire et installait le premier bureau de poste, en même temps que le premier magasin. M. Tanguay nous paraît avoir été un homme d'initiative.

Ce bureau se trouvait non loin de la première chapelle, sur le lot 50, à l'est du chemin Mailloux.

Lorsque la chapelle fut transportée sur le lot 53, on demanda à M. Pierre Tanguay de bien vouloir y transporter



aussi son bureau de poste. Ainsi, après la messe du dimanche, les gens n'auraient pas longue distance pour aller chercher leurs lettres et leurs journaux.

M. Tanguay comprit le besoin de la paroisse. Il construisit une maisonnette en face de la chapelle, sur le terrain que possède actuellement la commission scolaire, et établit une succursale de poste. Mlle Delvina était chargée, après la messe, de distribuer missives et épîtres aux nombreux réclamants.

Cette distribution générale ne se faisait qu'une fois par semaine, vu que le postillon ne descendait pas plus souvent à Buckland pour aller y chercher la malle.

M. Pierre Tanguay fut maître de poste de 1871 à 1896.

En cette dernière année, le gouvernement fédéral changeant de parti, plusieurs employés ou favoris se virent privés de leurs privilèges. Les gens de Saint-Magloire n'échappèrent point aux inquisitions attentives des agents du nouveau gouvernement. M. Tanguay fut destitué de son emploi, parce que, prétendait-on, il n'était pas de la bonne couleur.

Tout de même, les gens reconnaissent encore aujourd'hui que c'est un homme qui rendit de grands services. Il était complaisant, charitable. Lors de ses voyages à Buckland, il était fidèle à toujours bien s'acquitter des commissions qu'on lui donnait. Il sut même se faire marchand pour se rendre utile à ses coparoissiens, jusqu'à ce que M. Nicolas Pouliot vînt établir un magasin général au coin de la route Saint-Cyrille.

❖ **PROJET D'UNE ÉCOLE**

Pendant toute l'organisation de la paroisse au point de vue de la municipalité, de la voirie, de l'ouverture de nouvelles routes, M. le curé Brochu ne perdait pas de vue le bien spirituel de ses paroissiens. La population augmentait assez rapidement ; il fallait donc développer un esprit vraiment chrétien, un esprit d'union et de charité. C'est pourquoi la prédication bien préparée, le catéchisme, les retraites, même les visites à domicile étaient des moyens employés par M. le Curé pour former un véritable esprit paroissial chez ses ouailles.

Dans toutes ses entreprises, M. l'abbé Brochu réussit à merveille. Pendant la construction de son église, il voyait à l'organisation d'un conseil municipal. Plus tard, ce conseil municipal aura à s'occuper de l'ouverture des routes, de leur amélioration, et ainsi attirera de nouveaux colons dans la paroisse.

Outre l'organisation paroissiale et municipale, on avait encore besoin d'une commission scolaire. En ces temps, les jeunes cultivateurs ne comprenaient pas tous également la nécessité de l'instruction. C'est là qu'il fallait un grand esprit d'union pour obtenir l'érection des écoles. On n'était pas habitué aux taxes prélevées dans ce but, et il fallait généralement un grand prestige de la part du curé pour réussir à les faire accepter sans mécontentement et du premier coup d'essai.

La paroisse de Saint-Magloire avait un curé résidant depuis sept ans, le conseil municipal existait depuis quatre ans, et il n'y avait pas encore d'écoles. La pauvreté y était pour cause. On semblait marcher sur les traces



de la ville de Québec qui, fondée en 1608, n'eut d'école qu'en 1634.

Dans l'été de 1879, M. le curé Brochu annonça une assemblée de tous ses paroissiens à la sacristie pour décider de l'établissement d'une école. On s'y rendit en foule. Bon nombre de gens étaient prêts à seconder les vues de M. le Curé. Mais M. François Boulanger se fit l'interprète des opposants, et déclara que la paroisse était trop pauvre pour s'occuper d'instruction. « Moi, dit-il, je ne suis pas instruit et j'ai toujours gagné ma vie pareillement ; nos enfants feront comme nous autres. » M. le Curé, croyant à une nombreuse opposition, n'insista pas très longtemps sur la réalisation de son projet. Il se contenta de répondre ceci : « J'ai assez travaillé pour vous depuis sept ans ; vous devriez comprendre, il me semble, que c'est dans votre intérêt que je demande l'établissement d'une école. »

Personne ne répondit et ne sembla adhérer à son projet. L'assemblée fut dissoute. M. Brochu venait de rencontrer son premier échec dans Saint-Magloire.

En réalité, les opposants n'étaient pas très nombreux, paraît-il, et bon nombre de citoyens regrettèrent leur mutisme en cette circonstance. Mais il était trop tard ; la crainte de déplaire à des amis avait été plus forte que le courage, et avait paralysé un bon acte à accomplir.

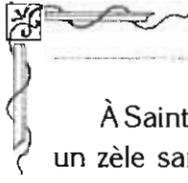
Pendant ses dernières années, M. Brochu travailla toujours pour le bien de ses paroissiens. Il organisait des corvées pour le soutien des pauvres. Si quelqu'un éprouvait quelque malheur, c'était toujours M. le Curé qui était en avant pour voler à son secours. Ainsi,

M. Aimable Aubé, à cause de ses longues infirmités, a été fréquemment l'objet de ses attentions.

En 1878, il s'absente pour quinze jours et va faire une quête à Saint-Gervais. Il en revient avec une collecte de \$ 125,75. Et alors, il fait mettre un nouveau lambris à l'intérieur de son église.

Tout son travail, toute son attention est concentrée sur le développement de sa paroisse, sur le bien-être de ses paroissiens. Il semble réaliser parfaitement ce que disait du clergé catholique M. le docteur Bruce Taylor, recteur de l'Université Queens, lors de sa visite à Québec, le 29 janvier 1925, à l'occasion du Voyage des Ontariens pour la bonne entente : « Je suis protestant, disait ce recteur, mais je donne quand même au clergé catholique le crédit d'avoir été l'artisan dévoué et infatigable de la survivance de la race canadienne-française. Si ce n'avait été du prêtre catholique, la province de Québec ne serait pas aujourd'hui à la tête des provinces de la Confédération, et les conditions économiques du pays seraient changées du tout au tout. C'est le prêtre qui a groupé les colons, qui a ensuite construit les églises, les couvents, les écoles, et bâti les coquets villages qui forment la province de Québec. L'Ontario doit nécessairement reconnaître ces choses. Le colon de langue anglaise a fait faillite dans le nord ontarien où le pionnier canadien-français a prospéré et construit des villages. L'une des raisons de ce fait, c'est que le prêtre a suivi le colon. »

Rien de plus vrai que cette affirmation de la part d'un protestant anglais. Si le colon canadien-français n'a pas de prêtre avec lui pour l'encourager, l'aider et le diriger, il abandonne tout projet de colonisation.



À Saint-Magloire, M. le curé Brochu a accompli avec un zèle sans reproches ce que plusieurs autres curés ont fait en d'autres paroisses. Non seulement il a mérité beaucoup auprès de ses paroissiens, mais vis-à-vis de toute sa province, ce fut un bienfaiteur.

Aussi, lorsqu'il annonça son départ au mois de mai 1880, ce fut un regret général dans la paroisse. Il n'y eut personne qui se mit en tête pour organiser une démonstration de reconnaissance : aucun des paroissiens n'était habitué aux organisations, c'était toujours M. le Curé qui avait coutume de s'occuper de tout. Mais tout de même, l'on sentait bien qu'en perdant M. Brochu comme curé, l'on perdait un vrai pasteur, un bon père et un véritable bienfaiteur.

Quelque temps après son départ, l'on s'aperçut que l'on avait manqué de générosité envers lui. L'on aurait dû lui exprimer plus ouvertement des marques de reconnaissance et d'attachement. Alors, on résolut de réparer quelque peu cette lacune.

Deux citoyens, MM. Paul Marquis et Elzéar Garand, se mirent en frais de faire une collecte dans la paroisse, afin de faire un présent à l'ancien curé. La collecte faite, on décida de faire mettre sur toile un portrait à l'huile de M. le Curé et de le lui présenter lorsqu'il viendrait les voir.

Le projet s'exécuta lentement mais sûrement.

En 1882, M. Brochu voulut bien encore une fois gravir la montagne pour venir revoir ses anciens paroissiens. Depuis longtemps, on l'attendait. Lorsqu'il arriva, la nouvelle se répandit dans la paroisse comme une traînée de poudre. Le dimanche suivant, nombreuse

assistance à la messe ; et après la messe, démonstration publique de bons sentiments.

Une longue adresse est lue par M. Émile Prévost, et un superbe portrait est présenté au révérend M. Camille Brochu par MM. Paul Marquis et Elzéar Garand.

Devant ces témoignages si sincères et si émouvants, M. le Curé ne peut s'empêcher de pleurer. Il les félicite de leur générosité, les remercie de leur reconnaissance et leur promet de toujours prier pour eux. « Puisque, dit-il, vous êtes si attachés à ma personne, je vous laisserai un souvenir que vous aimerez à regarder : c'est le portrait que vous venez de me donner. Vous le placerez dans un endroit public où tout le monde pourra le voir, en se rappelant le nom des généreux donateurs qui vous l'auront procuré. »

Ce portrait fut placé dans la sacristie, et nous sommes heureux de lui conserver toujours sa place d'honneur.

M. l'abbé Brochu était curé à Saint-Denis-de-Kamouraska depuis deux ans. Il y continua son ministère jusqu'à la fin de décembre 1905, temps où Dieu l'appelait à lui pour le récompenser de ses mérites.

L'Évènement du 23 décembre 1905 publiait, au lendemain de la mort de M. l'abbé Camille Brochu, un article bien touchant signé par « Un enfant de Saint-Denis », et dû, croyons-nous, à la plume de M. Thomas Chapais. En voici quelques lignes :

Nous résumerons l'éloge que l'on peut faire du très regretté défunt dans ce seul mot : c'était un prêtre ! Un prêtre à l'âme ornée de toutes les vertus sacerdotales, un prêtre pieux, zélé, charitable, possédé de l'amour du



vrai et de l'amour du bien, dévoué au salut du troupeau que Jésus-Christ avait confié à sa sollicitude.

La paroisse de Saint-Denis n'oubliera jamais ce saint pasteur que Dieu lui avait donné, et qui pendant un quart de siècle lui a consacré ses labeurs, toutes ses énergies, toute son âme. Elle avait appris depuis longtemps à le respecter, à le vénérer, à l'aimer. L'union la plus profonde régnait entre le curé de Saint-Denis et ses paroissiens.

M. Brochu n'était âgé que de soixante et un ans. Il jouissait parmi ses confrères d'un légitime prestige. Esprit cultivé, bon prédicateur, administrateur excellent, on peut dire, sans rien exagérer, qu'il était l'un des membres distingués de notre clergé diocésain.

Qu'il repose en paix le pasteur fidèle dont une sainte mort vient de couronner la sainte vie.

Les funérailles de M. Brochu eurent lieu à Saint-Denis, le 26 décembre 1905. Il fut inhumé sous le chœur de son église paroissiale. Sa Grandeur Mgr L.-N. Bégin, archevêque de Québec, chanta le service, accompagné de M. Sirois, curé du Cap-Saint-Ignace, comme prêtre-assistant. MM. Philéas Roy, curé de Lyster, et Camille Roy, professeur de rhétorique au Séminaire de Québec, agissaient comme diacre et sous-diacre. Trente-trois prêtres assistaient à ses funérailles.

M. Ludger Dumais, professeur de rhétorique au Collège de Sainte-Anne, et enfant de Saint-Denis, y prononça l'oraison funèbre. Nous croyons bon de la reproduire en entier. Le bien que fit M. Brochu à Saint-Denis, les qualités qu'il y démontra dans son ministère sont les mêmes qu'il manifesta à Saint-Magloire.

FEU L'ABBÉ CAMILLE BROCHU

Éloge funèbre prononcé en l'église de Saint-Denis-de-Kamouraska, par M. l'abbé Ludger Dumais

*Per transiit benefaciendo.
Il a passé en faisant le bien.*

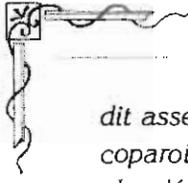
(Act. Ap. X, 38)

Monseigneur,

Mes frères,

Je ne suis pas ici un étranger, et une affection en deuil me donne le droit de mêler mes larmes aux vôtres. Voici un cercueil au fond duquel reposent, endormis et embaumés de vos prières, les restes de celui qui fut le révérend Messire Camille Stanislas Brochu, curé pendant vingt-cinq ans de la paroisse de St-Denis. Il est donc vrai que nous n'entendrons plus sa voix, que nous ne verrons plus son bien-aimé visage, que son sourire si bon s'est s'éteint, et que son cœur, son cœur d'ami, son cœur de père a cessé de battre pour jamais. Ah ! qu'elle est loin déjà cette journée du 18 juillet¹ où nous nous pressions autour de ce pasteur, pour célébrer les noces solennelles d'une alliance ancienne, mais toujours nouvelle. Quel sombre lendemain ! Un nuage de deuil plane sur cette paroisse, enveloppe cette église, dont les murailles virginales, édifiées par lui avec tant d'amour, s'associent au chagrin de cette triste assemblée. Nous avons fait une grande, une lamentable perte. Il ne m'appartient pas d'estimer, Monseigneur, ce que vous avez perdu vous-même : votre présence ici

¹ Le 18 juillet 1905, les paroissiens célébraient avec solennité les vingt-cinq ans de ministère que M. Brochu avait bien voulu exercer au milieu d'eux.



dit assez vos sympathiques regrets. Vous, mes chers coparouisiens, vous avez perdu un pasteur, un père, le plus dévoué des pasteurs, le plus tendre des pères ; nous, prêtres plus ou moins avancés dans la carrière, que le cher curé appelait avec effusion ses fils spirituels, nous avons perdu un appui, un conseil, nous avons perdu celui qui occupait, dans notre vénération, dans notre reconnaissance, dans notre meilleure tendresse, une place sacrée.

Pourquoi vous dire comment je me trouve chargé d'élever la voix en présence des anciens du sacerdoce ? L'hommage que nous apportons à une mémoire vénérée, pauvre sommaire d'une vie pourtant bien remplie, est nécessairement condamné à rester au-dessous de son objet, mais les regrets de tant d'amis, le deuil de toute une paroisse, voilà un hommage qui supplée à l'insuffisance du nôtre.

Quand il s'agit de louer, non l'homme qui fait du bruit, mais l'homme qui fait du bien, non celui qui fait du bien par intervalle et comme par accident, mais celui qui fait du bien tous les jours, depuis le matin jusqu'au soir, tellement que ce bien, c'est sa vie même, quand il s'agit de louer un tel homme, le langage se trouve alors comme réduit à l'indigence. Cette uniformité, cette monotonie du bien nous condamne à résumer, dans quelques expressions sans couleurs, l'histoire de toute une carrière qui mériterait d'être célébrée magnifiquement, précisément parce qu'elle fut constante. Hé quoi ! voilà un prêtre, un vrai prêtre de Jésus-Christ. Pendant un ministère de trente-cinq ans, il ne laisse pas s'écouler un seul jour sans le remplir de bonnes œuvres, sans secourir les pauvres, consoler les malades, fortifier les mourants, sans éclairer l'ignorance, terrifier le péché, absoudre et encourager le repentir, sans

arracher quelques âmes à l'enfer, sans ouvrir le ciel à quelqu'un de ses frères, tout cela au prix de son repos, de sa santé, estimant pour rien tout ce qu'il fait, ne regardant jamais en arrière, toujours tendu en avant pour découvrir l'ennemi et jeter le cri d'alarme ; voilà un prêtre qui, en un seul jour de ces trente-cinq ans, s'est rendu plus utile à ses frères, à ses compatriotes que tant de célébrités ne le sont en toute leur vie. Et tandis que, pour louer une vaine renommée, on trouvera des éloges qui égaleront en magnificence la fortune du héros, nous, pour retracer les années fécondes d'un sacerdoce béni de Dieu et des hommes, nous en sommes réduits à une ligne qui serait vulgaire, si le Fils de Dieu ne s'en était contenté pour le résumé de sa vie mortelle, nous en sommes réduits à dire que M. Brochu passa ces trente-cinq ans en faisant le bien. Per transiit benefaciendo.

Remontez à ses origines, vous y trouvez une souche, vraiment forte, pleine d'une sève aussi chrétienne que généreuse. Pendant que le père exerçait son négoce avec la noble marque de l'antique probité, la pieuse mère apprenait à son fils à connaître Jésus-Christ et le façonnait au service de cet adorable Maître, le seul dont le joug soit doux et le fardeau léger. Vous les avez connus, il vous en souvient encore de ces bons vieillards qui furent pendant des années l'aimable ornement du presbytère de St-Denis, et dont les restes mêlés à des dépouilles qui nous sont chères, reposent désormais sous la garde de votre piété. Les circonstances poussèrent le jeune Camille vers le collège de Terrebonne, où il y avait alors un cours classique régulièrement organisé. Il me semble voir au front de l'élève cette couronne fragile, mais la plus belle, la plus précieuse, la plus touchante qui puisse orner un front d'adolescent, et qui se nomme l'innocence. Il me semble voir l'étudiant à deux genoux devant le Divin



Maître, comme il l'appellera toujours, vous le savez, l'interrogeant : « Que ferai-je pour posséder la vie éternelle ? Tu connais les commandements, répondit Jésus. Aime le Seigneur ton Dieu, honore ton père et ta mère, aime ton prochain comme toi-même. — J'ai observé tous ces commandements depuis mon enfance, reprit le jeune homme, que me manque-t-il donc ? » À ces mots, Jésus regarda plus profondément le questionneur, et il l'aima. « Viens, suis-moi », dit-il. Quand cela se passa-t-il ? en quelle circonstance le cher disciple entendit-il le mot, comprit-il le regard ? Qui sait exactement, hors Dieu, et lui ? Quoi qu'il en soit, dans l'automne de 1866, attiré par les sublinités du sacerdoce, épris de ferveur et de dévouement, il entra au Grand Séminaire pour y apprendre la science du prêtre, c'est-à-dire la science de Dieu, la science de la prière, la science des âmes. En l'absence de Mgr Baillargeon, appelé à Rome pour le concile du Vatican, M. Brochu se rendait à St-Hyacinthe, le 20 février 1870, il présentait à Mgr Joseph Larocque, évêque titulaire de Germanicopolis, ses mains pour qu'elles fussent ointes de l'huile sacrée, ses épaules pour qu'elles fussent revêtues de la chasuble, son cœur surtout pour qu'il fût rempli à pleins bords de la délection du Christ et des âmes, puis tremblant et ravi, il se releva, il était prêtre. Il eut la bonne fortune d'achever et de polir sa formation sacerdotale au contact et sous l'influence de l'un de ces pasteurs d'âmes de l'antique génération qui nous apparaissent d'ici avec tout le charme de l'idéal que nous en donne l'Évangile, M. l'abbé Ls Proulx, vicaire-général, curé de Ste-Marie-de-Beauce. Ce que le digne curé donna de confiance au jeune vicaire, celui-ci le lui rendit en respect et en tendresse : aussi quel souvenir ému, M. Brochu garda-t-il toujours de ce premier vicariat ! En janvier 1872, il

était appelé à la desserte de la Rivière-Ouelle, où il entra sans tarder en possession de l'empire promis à la douceur qui sait prévenir et consoler, et le vénéré M. Bégin s'endormit entre ses bras dans la paix éternelle.

Il est midi maintenant dans la vie de M. Brochu. Ce n'est plus l'heure paisible où l'on travaille à l'ombre, mais l'heure ardente et poudreuse, l'heure de servir Jésus-Christ en plein soleil et par de durs labeurs.

Labora sicut bonus miles Christi, travaille comme un bon milicien du Christ : Prædica verbum, évangélise ! sois soldat, sois apôtre ! voilà comment, en deux mots, saint Paul a codifié les devoirs du ministère paroissial.

À quiconque connaît la paroisse aujourd'hui si florissante de St-Magloire, il est difficile de se rendre compte du courage qu'il fallut déployer pour organiser cette mission nouvelle, difficile de comprendre les privations que le jeune curé s'imposa, à raison de la pauvreté de ses paroissiens et de la difficulté des communications. Il y avait tant à faire et le Dieu du Cénacle avait retrouvé, dans cette région des montagnes de Bellechasse, la pauvreté de Bethléem. Le pasteur ne compta pas avec la fatigue et courut à la besogne par tous les chemins : dans la forêt, il fut bûcheron ; avec le colon, il fut colon ; avec le pauvre, il fut pauvre ; il fut mendiant, j'oserais dire, avec les mendiants, et quand le pain menaçait de manquer à la table du presbytère, il descendait chez un ami dont le cœur est resté jeune malgré ses soixante-quatorze ans, et pour qui ce fut plus tard une douce jouissance de revenir chaque année goûter auprès du curé de St-Denis quelques semaines d'un bonheur qui se fatigue parfois à nous suivre. M. Brochu n'était pas homme à choir devant l'épreuve : il savait lutter contre les ennuis et les privations, mais depuis quand le courage consiste-t-il



à s'isoler pour braver tout seul la valeur d'un ennemi ? En même temps, il prêchait vaillamment et ne négligeait rien pour soulager l'indigence morale du petit peuple qui lui était confié ; car, sans Jésus-Christ, l'âme des petits et des pauvres sera toujours froide et nue, elle aura toujours faim, toujours soif. Ce prêtre comprenait bien, lui aussi, la mission du curé canadien : implanter et garder sur notre sol une race saine,... sobre, morale et craignant Dieu. Cette phase héroïque de la vie du curé de St-Magloire dura huit ans.

Une paroisse, non pas la plus grande, non pas la plus riche, non pas la plus mondaine, comme on l'a dit si aimablement, mais pleine d'ombre, de travail et de religion avait semblé faite jusque-là pour captiver et retenir ses pasteurs, lorsqu'en 1880 on arracha à son affection ceux à qui elle s'était donnée dans toute la sincérité de son âme. On les lui enleva pour leur donner plus de soleil, je n'oserais pas dire plus de bonheur, puisque celui qui fut Mgr Légaré pouvait s'y écrier, avec satisfaction : « Quelle paix ! quelle tranquillité ! oh ! puissé-je couler de longs, de longs jours dans ma nouvelle retraite ! » La succession était difficile car elle était élite, la lignée des pasteurs de St-Denis. Quartier, le sublime chevalier de la croix ; Potvin, qui connut si bien ses brebis et s'épuisa à les nourrir ; Thibault, le grand missionnaire de l'Ouest ; Légaré, l'homme de la dévotion au Sacré-Cœur, qui fit voir à son église des jours dont elle n'a pas encore oublié la pompe. M. Brochu a-t-il failli à la tâche pendant les vingt-cinq ans qu'il a passés au milieu de vous ? Ses épaules ont-elles ployé sous le lourd héritage ? Ne fut-il pas le digne successeur des uns et des autres ? N'eut-il pas leurs nobles passions, leurs vertus apostoliques ? St-Denis a-t-il déchu depuis un quart de siècle ? Les fils valent-ils moins que leurs pères ? Dites-le, paroissiens de St-

Denis, en présence du cercueil de celui qui s'en va vous attendre au jugement de Dieu. Ce n'est plus à moi de rendre témoignage, c'est à vous d'attester ce que vous avez vu de vos yeux pendant vingt-cinq ans consécutifs. En arrivant chez vous, votre curé apportait toute l'ardeur et toute la force de son âge : il avait trente-six ans. Vous l'avez vu depuis, tous les jours courbé sous sa charge d'âmes, gravir laborieusement les escarpements de la vie, tenant sa main dans la main de Dieu, traînant après lui un monde de saintes œuvres. Opera sequentur. Les détails en sont écrits au livre d'or que le Prince des pasteurs étalera devant le genre humain, au jour du jugement, pour glorifier ses ministres fidèles. Là nous lirons les annales de son confessionnal, où il ramenait les prodiges à la maison paternelle, rendait la vie aux morts, le mouvement aux paralytiques, et assurait la persévérance aux justes. Nous lirons sa piété fervente et régulière, qui lui faisait exactement commencer sa journée par l'oraison où il faisait pour son âme provision de lumière, de force et d'un recueillement qui l'enveloppait à l'autel plus encore que la pompe des ornements. Nous lirons sa dilection pour la maison de Dieu qu'il a relevée d'une main souple et tranquille des ruines de l'incendie désastreux de 1886, et qu'il voulut embellir de blancheur et de propreté. Nous lirons cette sensibilité exceptionnelle perfectionnée par la grâce, qu'il essayait de dissimuler sous des apparences contraires, sensibilité qui lui apportait toutes les émotions qui honorent un homme, prompt à l'indignation en face du mal et de ses triomphes, à l'attendrissement en présence du bien et du beau, et nous pouvons dire ici que nous avons vu couler des larmes en plus d'une circonstance, au sortir par exemple de l'une de ces heures d'adoration qui vous groupaient chaque mois autour de lui, et que l'on savait faire si



belles. Nous comprendrons le zèle de ses prédications et de ses catéchismes.

Praedica verbum, insta opportune, importune, évangélise à temps, à contretemps, sans trêve ni repos, dit saint Paul.

Il le fit et sa voix puissante et sonore qui s'était éteinte à chanter les louanges de Dieu, retrouvait son éclat du haut de la chaire pour dénoncer l'intempérance, le luxe, la mauvaise presse, le vice sous toutes les formes, le monde et les pompes que Dieu a maudits. Nous verrons là sa charité, son affection pour cette famille dont il était chargé, et qui comprend tous les âges, tous les rangs, toutes les fortunes, l'enfance et la vieillesse, la richesse et la pauvreté, l'obscurité et la distinction du mérite. Est-il un pauvre parmi vous qu'il n'ait directement secouru ? Est-il quelqu'un, si petit qu'il soit, qui n'ait été accueilli avec patience, avec bonté, à quelle heure que ce fut ? Est-il un progrès matériel même, civil, agricole ou scolaire auquel ici il ait été étranger ? Je ne sais si votre curé a pu échapper à l'inévitable péril de toucher à des susceptibilités qui se blessent souvent d'elles-mêmes, mais ce que je sais, c'est que M. Brochu a régné à St-Denis par l'amour, c'est qu'il peut aller dormir en paix son dernier sommeil à côté de ses prédécesseurs illustres. J'en appelle à vous tous, témoins de son ministère, qui avez vu les rides de la maturité se creuser une à une sur son front, qui avez vu ses cheveux blanchir progressivement d'année en année, mais qui n'avez jamais, jamais vu un seul instant se refroidir son zèle.

Quand la douleur eut commencé son martyre, il vit tout de suite que la mort, qu'il avait déjà étonnée, était impérieuse cette fois. Il interrogea le bon plaisir de Dieu, l'ami dévoué qu'il avait à son chevet, et la réponse ayant

été affirmative, il offrit son dernier sacrifice, tranquillement, sans aucun signe de trouble ou de crainte. Pourquoi se serait-il troublé ? Il avait passé en faisant le bien, et il attendit dans la souffrance que le dernier coup frappât son pauvre corps ruiné. Vendredi dernier, à trois heures de l'après-midi, il rendait son âme à Dieu. La veille, il disait à l'ami penché sur ses souffrances : « J'ai demain à faire une heure d'adoration, mais je ne pourrai pas me rendre à l'église ; vous irez à ma place et nous serons unis d'intention. » Il se trompait, le cher curé ; le lendemain, à l'heure fixée, il commençait, nous en avons la douce confiance, l'adoration qui doit se prolonger pendant les siècles éternels.

Et maintenant, cet homme de foi, cet homme de cœur, n'est plus. Il n'est plus le pasteur qui pendant vingt-cinq ans a baptisé, absout, visité les malades avec tant d'assiduité, conduit au cimetière les morts que nous pleurons. Restes vénérés du tabernacle de chair qu'habita l'âme sacerdotale du curé de St-Denis, la sépulture vous attend dans les caveaux de cette église qui s'élèvera comme un monument sur votre tombeau. Ô chère et précieuse dépouille de celui qui révéla à ma jeunesse la beauté du sacerdoce, recevez, unis à ceux de vos paroissiens, mes suprêmes adieux ; laissez-moi déposer sur votre tombe la reconnaissance de votre paroisse, la reconnaissance du Collège de Sainte-Anne, mon Alma Mater, dont vous êtes le généreux bienfaiteur. La voix qui sortira de votre tombe s'inspirera de l'oracle où saint Paul recommande aux chrétiens primitifs de se souvenir de leurs supérieurs : *Memento praepositorum vestrorum*. Elle dira aux paroissiens de St-Denis : « Souvenez-vous de celui qui vous a prêché la parole de Dieu souvenez-vous, dans vos prières, de celui qui s'en va du milieu de vous. Souvenez-vous des qualités



de son cœur et des vertus de son sacerdoce ; souvenez-vous de la dernière leçon qu'il vous donna, en vous enseignant par son exemple comment il faut mourir. Imitz sa foi, principe et fondement de sa belle vie et de sa mort précieuse.

Ainsi soit-il.

CHAPITRE III



❖ DEUXIÈME CURÉ, M. EDOUARD PARENT.

Le 31 mai 1880, le révérend M. Brochu quitta définitivement la paroisse de Saint-Magloire comme curé. Le 4 juin de la même année, M. l'abbé Édouard Parent venait prendre possession de la résidence curiale.

Ce M. Parent était né à Beauport le 23 juillet 1843, avait fait ses études à Sainte-Anne-de-la-Pocatière et avait été ordonné prêtre à Québec, le 21 novembre 1875. Vicaire à Sainte-Claire de 1875 à 1876, puis à Sainte-Croix de 1876 à 1880, il vint prendre sa première cure à Saint-Magloire, sur la demande de Mgr Taschereau.

D'une faible constitution, d'un tempérament bien tranquille, il n'avait pas à stimuler les gens pour organiser des corvées, faire des constructions. Tout avait été fait par M. Brochu. Il ne lui restait qu'à compléter quelque peu les bâtisses ou dépendances nécessaires à une église et à un presbytère.

Il n'avait pas besoin non plus d'aller faire des quêtes dans les anciennes paroisses pour soutenir sa Fabrique. La dette laissée par M. Brochu n'était que de \$ 722,62. Ainsi, la situation de M. Parent était très avantageuse, si on la compare avec celle de son prédécesseur lors de son arrivée.



M. Parent devait donc avoir plus de temps pour s'occuper de son ministère, et c'est là le devoir particulier du prêtre. La prière, l'administration des sacrements, la prédication sont des actes absolument nécessaires chez le curé ; ce sont des offices qu'il ne peut négliger et qu'il doit accomplir toujours avec grand soin. Si les circonstances l'obligent à s'occuper d'affaires temporelles, il lui faudra non seulement de la générosité et du zèle, mais une double capacité pour parvenir à mener de front et avec succès ministère paroissial et construction d'édifices. Tous les curés n'ont pas cette double force : le bon Dieu donne à qui il veut, et comme il veut.

D'ailleurs, les organisations les plus urgentes avaient été faites ; il n'y avait plus qu'à en jouir.

❖ PREMIÈRE ÉCOLE

Cependant, une chose manquait dans la paroisse : c'étaient des écoles. Si M. Brochu n'avait pas réussi à en établir au moins une en 1879, la question ne devait pas être abandonnée à perpétuité. Le révérend M. Parent le savait bien et bon nombre de paroissiens aussi.

Dès le second dimanche après son arrivée, M. le Curé annonce une assemblée qui devra se tenir à la sacristie pour érection d'écoles.

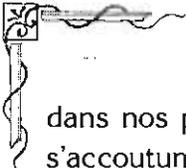
Que se passa-t-il à cette assemblée ? Nous n'avons pas de documents pour le dire d'une manière certaine. Mais ce que nous savons bien, c'est que, d'après le cahier de prônes, le 11 juillet 1880, M. Parent annonça et convoqua une assemblée des contribuables pour le lendemain, deuxième lundi de juillet, afin d'élire des

commissaires d'écoles. Le 25 juillet, il annonçait son absence pour aller à Québec à propos d'écoles. Le 7 août, la première réunion des commissaires se faisait au presbytère.

Comme on le voit, c'est M. le Curé qui était en avant pour s'occuper de l'organisation scolaire. La chose ne surprend personne chez les Canadiens français : on est accoutumé à voir le curé en tête de toutes les bonnes œuvres. Ce qui est surprenant, c'est d'entendre bon nombre de fanatiques anglais d'Ontario dire parfois dans leurs discours que la province de Québec est arriérée en fait d'instruction, et que la cause en est due au clergé qui aime à tenir le peuple dans l'ignorance afin de le mieux conduire à sa guise.

Si l'on connaissait l'histoire de toutes les paroisses canadiennes-françaises, on verrait que partout c'est le clergé qui a travaillé le plus fortement à établir des écoles. Et aujourd'hui encore, le curé est le personnage le plus influent dans chaque paroisse pour stimuler les parents à faire instruire leurs enfants.

Actuellement, les gens acceptent assez facilement la loi qui régit nos écoles et impose des taxes à tous les propriétaires, même à ceux qui n'ont pas d'enfants. Il n'en était pas ainsi il y a soixante-dix ans. Avant 1846, il n'y avait pas d'écoles pour ainsi dire. Quelques fabriques avaient obtenu de leurs paroissiens la permission d'en ériger une dans leur paroisse, et c'était tout. De 1801 à 1846, nous savons que le gouvernement ne voulait encourager que des écoles destinées à protestantiser et à angliciser les enfants. Naturellement, l'autorité religieuse s'opposa à laisser implanter cette sorte d'école



dans nos paroisses. Et pendant ce temps, les gens s'accoutumèrent à vivre dans l'ignorance et à ne pas payer de taxes scolaires. Vers 1860, lorsque l'on voulut mettre à exécution la loi de 1846, c'est alors que l'on rencontra de l'opposition. Dans les campagnes surtout, il y eut des luttes mémorables pour décider les gens à accepter une taxe et bâtir une école dans chaque arrondissement. Souvent il fallait l'intervention du curé pour faire comprendre au peuple la nécessité d'une telle loi. La foi seule dans la bonne intention du prêtre faisait fléchir la résistance de l'*habitant* canadien. En cela comme en beaucoup d'autres bonnes œuvres, le curé a joué un rôle important.

Saint-Magloire ne fut pas exempt de ces résistances. Si M. Parent ne se fût pas mis en tête pour l'érection d'écoles, il est tout probable que l'instruction aurait été bien lente à se distribuer chez les enfants.

Le 7 août 1880, il y avait donc première réunion des commissaires au presbytère. Les élus choisis furent : MM. Joseph Brisson, Alexis Couture, Elzéar Lemieux, Cyrille Laprise et Honorius Brochu.

M. Joseph Brisson fut choisi comme président et M. Laurent Couture fut engagé comme secrétaire-trésorier.

Le 24 septembre de la même année, nouvelle réunion des commissaires. M. Pierre Tanguay est présent. On décide de louer sa maison, construite en face du presbytère, pour y installer une classe. Le prix du loyer pour l'année devait être de six dollars. Bientôt on autorise le président, M. Joseph Brisson, à faire fabriquer l'ameublement nécessaire à la classe, et on charge M. le secrétaire

d'engager une institutrice. Les limites de l'arrondissement étant les mêmes que celles de la municipalité, on décrète le prélèvement d'un montant de cent dollars sur toute la paroisse pour le salaire de l'institutrice et l'achat de l'ameublement.

Quatre réunions de commissaires se sont tenues au presbytère, sous l'œil attentif de M. le Curé, afin de procéder à l'organisation de la première école établie à Saint-Magloire.

Le jour de la Toussaint 1880, M. le Curé annonce l'ouverture de la classe pour le jeudi suivant, le 4 novembre. Ce jour-là, la messe devait se célébrer à 8 heures. Il n'y a pas de doute que parents et enfants durent s'unir aux intentions du prêtre pendant cette messe pour remercier Dieu de leur avoir enfin accordé une classe où les enfants pourraient apprendre à lire et à écrire, et comprendre leur catéchisme.

Les premiers colons étaient arrivés depuis 20 ans dans la paroisse ; il y avait au moins 150 enfants qui étaient d'âge à fréquenter les écoles, et on n'avait pas encore pu installer une seule classe. Quelle satisfaction ce dut être pour le curé et pour ceux qui comprenaient les avantages de l'instruction, de constater la réalisation d'un si grand projet ! Le 4 novembre, jour de l'ouverture de l'école, dut donc être une date mémorable pour toute la paroisse, et particulièrement pour M. le Curé.

La première institutrice fut Mlle Amanda Fortin qui voulut bien enseigner aux petits et aux grands enfants pendant un an, pour le prix de 60 dollars. Elle commença son année en retard, mais elle ne la termina que le 16 août.



En 1881, on avait si bien compris les avantages de l'instruction, que l'on partagea l'unique arrondissement en cinq. Outre l'école de la Grand-Ligne, on voulut en établir dans les rangs du Lac, Saint-Cyrille, Bellechasse et Saint-Charles. D'après les décisions de MM. les commissaires, chacun de ces arrondissements devait se pourvoir d'une classe, engager une institutrice, acheter l'ameublement nécessaire et payer les cotisations imposées à cette fin. C'était aller au galop dans l'organisation scolaire. Bon nombre d'anciens opposants à toute école en tressautèrent de surprise et d'indignation. Vite, il fallait dresser une requête et la présenter au surintendant de l'Instruction publique, afin de faire casser cette décision des commissaires.

De suite, on dresse un en-tête de requête, on parcourt les chemins, on visite les maisons ; et les feuilles se couvrent de signatures pour demander l'annulation d'une telle résolution. Le progrès scolaire si bien parti, va subir un arrêt sérieux.

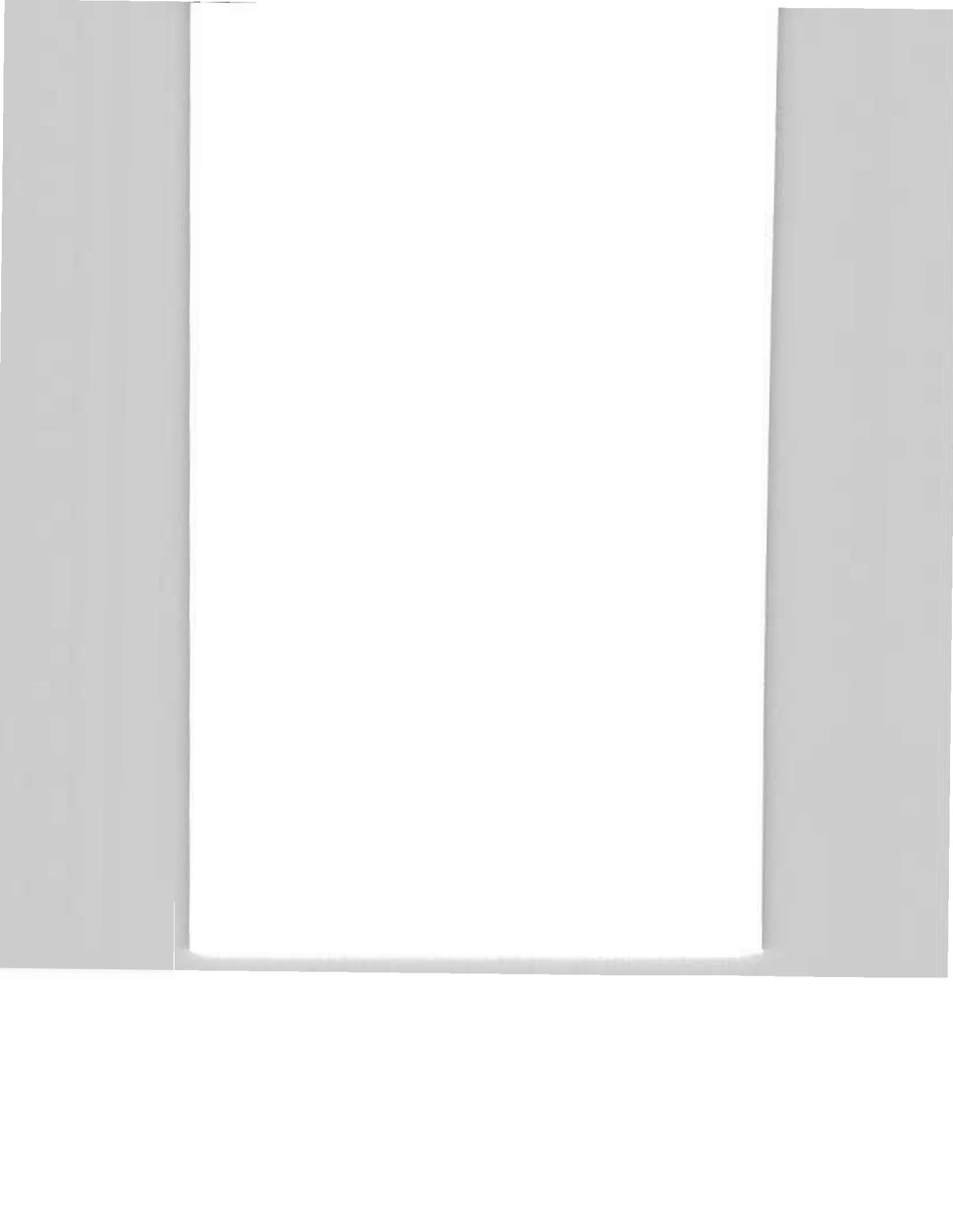
Pendant cette année 1881-1882, on s'agite tant au sujet des cinq arrondissements qu'on néglige même de s'occuper de la première école. Au lieu d'avoir une classe régulière pendant dix mois, l'école ne fut ouverte que pendant six mois. Quant aux autres arrondissements, ils n'eurent rien. Dans le cours de l'année, les commissaires revinrent sur leur décision et partagèrent le premier arrondissement en deux, la seconde école devant être installée sur le chemin Mailloux, à deux milles au sud de l'église, et devant recevoir les enfants de Bellechasse et de Saint-Charles. Cependant, cette décision ne fut jamais mise en pratique.

L'ouverture d'une école et l'établissement d'une commission scolaire furent à peu près les seuls événements mémorables arrivés sous la cure de M. Édouard Parent.

À la fin de septembre 1882, M. Parent quittait Saint-Magloire pour Saint-Martin-de-Beauce où il devenait le premier curé. Il y demeura jusqu'en 1888. Le 30 novembre de cette dernière année, le bon Dieu l'appelait à lui, dans la quarante-cinquième année de son âge et la treizième de son sacerdoce.

Pendant les deux années qu'il passa ici, la population n'augmenta que de 35 personnes. L'émigration vers d'autres centres, surtout aux États-Unis, avait déjà commencé à tracer son cours.

Le recensement de 1882 indiquait une population de 846 personnes dont 345 non-communiants.



CHAPITRE IV

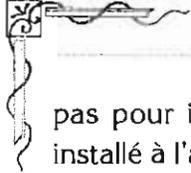


❖ TROISIÈME CURÉ, M. JEAN-B.-G. BOULET, 1882-1896.

LE révérend M. Boulet était né à Saint-Isidore-de-Dorchester, le 15 août 1847, de Thomas Boulet, cultivateur, et d'Archange Bolduc. Il fit ses études à Sainte-Anne-de-la-Pocatière et à Québec, fut ordonné prêtre à Québec par le cardinal Taschereau le 24 mars 1878. Il fut vicaire à Fraserville de 1878 à 1880, à Saint-Philippe-de-Néri de 1880 à 1881 et à Saint-Joseph-de-Beauce de 1881 à 1882.

Arrivé ici à l'âge de trente-cinq ans, M. Boulet est dans toute la force de l'âge. Doué d'une belle intelligence, d'une forte volonté et d'une excellente santé, il comprend facilement les besoins de sa paroisse et résout de se mettre à l'œuvre sans retard.

Au point de vue spirituel, il prêche les grandes vérités sur la mort, sur le jugement, sur l'enfer et rappelle à ses ouailles que « la crainte de Dieu est le commencement de la sagesse ». La bonne tenue dans l'église, le respect pour le Saint-Sacrement sont des devoirs qu'il rappelle souvent à ses paroissiens et qu'il exige absolument de leur part. Et si une prédication forte et hardie ne suffit



pas pour imposer ses volontés, un connétable sera installé à l'arrière de l'église pour seconder ses vues.

D'autre part, il commande de nouveaux travaux pour l'église et la sacristie. Si les édifices religieux laissent déjà pénétrer le froid à travers leurs murs, il faudra y ajouter de nouveaux lambris, et comme la caisse de la Fabrique est souvent vide, chacun des paroissiens devra apporter une contribution en madriers afin d'effectuer les réparations nécessaires sans recourir aux emprunts.

Le cimetière ne possédant pas l'épaisseur de terre meuble exigée par les lois de l'hygiène, il faudra se soumettre à des corvées pour en charroyer. Chaque rang aura une journée déterminée dans la semaine pour se rendre à l'appel et, qu'on le veuille ou non, le champ des morts devra se couvrir d'un épais manteau pour bien ensevelir ses sujets. Quand M. le Curé commande, il faut obéir.

❖ LES ÉCOLES

Outre le ministère paroissial, la principale question qui occupait M. Boulet lors de son arrivée, c'était celle des écoles. Les enfants n'avaient aucune instruction, et il n'y avait qu'une seule classe dans toute la paroisse.

La pauvreté des gens en était à peu près la seule cause. Tout de même il fallait évidemment imposer des sacrifices et essayer d'établir des classes dans les différents rangs. Un travail habile et tenace de la part de M. le Curé parvint à obtenir des succès.

En janvier 1883, le rang de Bellechasse ouvrit la marche. M. Elzéar Garand, étant commissaire d'école

et représentant ce rang, parvint à organiser une classe chez M. Narcisse Lapointe, et Mme Narcisse Lapointe y fut la première institutrice.

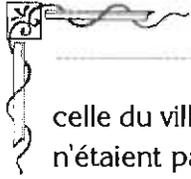
En septembre 1883, M. Charles Boutin, résidant dans le rang Saint-Charles, obtint l'ouverture d'une classe pour son arrondissement. Comme il n'y avait pas de maison d'école de construite, cette classe se tint dans la résidence de M. Pierre Oceau, parti pour les États-Unis. Une demoiselle Boulanger, de Sainte-Claire, en fut la première institutrice. M. Pierre Oceau possédait alors la terre occupée aujourd'hui par M. Cyrille Boutin.

En 1885, on forme un quatrième arrondissement en Saint-Cyrille, sur la demande de M. Jean-Baptiste Goupil. M. François Labbé destine une partie de sa maison à l'enseignement et Mlle Marie Rioux est la première dispensatrice de l'instruction dans ce rang.

En 1887, le rang du Lac ne veut plus rester en arrière des autres. Sous l'impulsion de M. Anselme Chabot, on établit une classe chez M. Joseph Chabot, fils de Nazaire, là où réside actuellement M. Adélarde Marceau. Mme Narcisse Racine se séparera temporairement de son mari pour aller se vouer la première à l'instruction des enfants de son rang.

En 1891, un sixième arrondissement est formé dans le Bas de la Grand-Ligne. Une classe s'installe chez M. Hilaire Brisson et Mlle Marie Patry, de Buckland, est engagée pour montrer à lire et à écrire aux enfants.

Il restait encore le Haut de la Grand-Ligne qui n'avait pas de classe. Tantôt on envoyait les enfants à l'école de Bellechasse, tantôt à celle de Saint-Charles, tantôt à



celle du village. Les distances de trois ou quatre milles n'étaient pas de nature à stimuler la fréquentation des classes, et alors le révérend M. Boulet gémissait auprès des parents pour tâcher de faire décréter la formation de nouveaux arrondissements.

Ce n'était pas tout de former des arrondissements et d'installer des classes dans un local quelconque. Il fallait construire des maisons d'école, les placer autant que possible au centre des arrondissements et essayer de satisfaire tout le monde.

La première qui fut construite fut celle du rang Bellechasse en 1884. M. Honorius Brochu céda un emplacement gratuitement et M. Elzéar Garand en prit l'entreprise à raison de \$ 200. Ladite maison devait avoir vingt-six pieds de long par vingt-deux de large. Évidemment, ce n'était pas un château. Les conditions d'éclairage et d'hygiène n'étaient pas aussi sévères qu'elles le sont aujourd'hui. Dans ces temps, les gouvernements n'ayant pas d'octrois à accorder pour la construction des édifices scolaires ne pouvaient non plus imposer ses plans et devis. Chaque commission scolaire pouvait agir à sa volonté.

En 1886, le village décide de se pourvoir d'une maison d'école. Il en était question depuis trois ans. D'abord, elle devait être placée chez M. Alexis Couture, parce que ce bon Monsieur offrait un emplacement gratuitement ; et M. Elzéar Garand en avait entrepris la construction. Mais la place n'était pas centrale, et alors il y avait des hésitations, des discussions. Un jour, M. Pierre Chabot, résidant tout près de l'église, vend sa maison à M. Elzéar Garand ; celui-ci décide de céder

cette dernière à la commission scolaire et de se loger dans une résidence plus grande, pourvu que ladite maison dernièrement vendue fût reculée d'environ quarante pieds vers le sud. Les marchés se concluent, les réparations se font et la gent scolaire peut s'établir définitivement chez elle avec son institutrice, pour ne plus redouter de se faire déloger à chaque année. Plus tard, la construction seule d'un couvent permettra à MM. les commissaires de revendre cette maison à un particulier, qui s'appelle M. Octave Pelchat.

En 1891, le rang Saint-Charles se jugea assez riche pour s'ériger une maison d'école. Depuis 1883, la classe s'était promenée d'une maison à l'autre, en attendant de se trouver un logis définitif. Après huit années de va-et-vient, elle se fixa enfin sur la terre de M. David Goupil, dans une maison de vingt-six pieds par vingt-deux, construite encore par M. Elzéar Garand pour le prix de \$ 145.

En la même année 1891, une maison d'école s'érigait dans le rang du Lac, sur le n° 40 du canton Rolette, terre occupée alors par M. François Bilodeau, et possédée actuellement par M. Octave Therrien. La construction se fait toujours par M. Elzéar Garand ; cette fois, le prix est de \$ 150.

En 1894, c'était enfin le tour des rangs Saint-Cyrille et du Bas de la Grand-Ligne. M. Joseph Pigeon voulut bien se charger de celle de Saint-Cyrille pour le prix de \$ 195. L'emplacement fut accordé gratuitement à la commission scolaire par M. Pierre Lacroix.

Quant à celle du Bas de la Grand-Ligne, elle fut encore construite par M. Elzéar Garand pour le prix de



§ 191. Elle fut placée sur la terre n° 26 possédée dans le temps par M. Amable Aubé, et appartenant aujourd'hui à M. Arthur Nolet.

Chaque érection de maison d'école était une joie pour M. le Curé, pour les parents aussi. Mais chez les propriétaires, cette joie était mêlée d'un peu de tristesse : c'est qu'il fallait payer des taxes pour ces nouvelles bâtisses. L'argent ne se récoltait pas aussi facilement qu'aujourd'hui, et à Saint-Magloire, on craignait les dettes.

Tout de même, on comprenait l'importance de l'instruction. Il y avait tant de parents qui ne savaient ni lire ni écrire, qu'on ne voulait pas affliger les enfants d'une telle lacune.

Les commissaires appréciaient tellement les avantages de l'instruction qu'ils étaient portés à étendre autant que possible la longueur de l'année scolaire. Ainsi, le 26 juin 1893, ils passent une résolution pour décider que les vacances ne devront commencer qu'à la fin de juillet pour se terminer au premier lundi de septembre. Aujourd'hui, on ne se souvient plus de cela ; il est tout probable que cette loi ne fut pas longtemps en force. Les institutrices durent s'y opposer et la faire tomber.

D'après les cahiers de délibérations, nous constatons que ces commissaires montrèrent certainement du zèle dans l'occupation de leur charge. On se réunissait assez souvent. À mesure que les écoles se multipliaient, on changeait les limites des arrondissements, on achetait le matériel nécessaire avec toute l'économie possible, on suivait avec soin l'administration des deniers par M. le

secrétaire. En certaines années même, chaque commissaire se chargeait de transporter gratuitement à l'église Mlle l'institutrice du rang, lorsqu'il lui fallait accomplir ses devoirs de religion.

Au mois de juillet, lorsqu'arrivait le temps de choisir quelques nouveaux commissaires, il n'y avait jamais de votes. On ne semblait pas avoir d'ambition pour désirer cette charge. Celui ou ceux qui étaient proposés, étaient acceptés à l'unanimité.

Du temps de M. Boulet comme curé, et même avant lui, il n'y eut qu'une élection avec votes : c'est en 1896, lorsqu'il s'agit de bâtir un couvent. En ce temps, il y eut une petite tempête, un peu d'excitation. Les gens du Haut de la Grand-Ligne s'étaient fait détacher de l'arrondissement de Bellechasse pour se lier à l'arrondissement du village, et jouir de l'enseignement des religieuses. Quand il fut question de bâtir un couvent, plusieurs de ces gens voulaient retourner à Bellechasse. Alors, il y eut vote pour le choix du commissaire. C'était une exception à la coutume. Généralement, pour le choix des commissaires d'école comme pour celui des conseillers municipaux et du maire, il n'y avait pas de votes à Saint-Magloire.

LISTE DES PRÉSIDENTS DES COMMISSAIRES, PENDANT L'ORGANISATION DES ÉCOLES

1 ^{er} président :	M. Joseph Brisson	1880 à 1881
2 ^e président :	M. Paul Marquis	1881 à 1884
3 ^e président :	M. Pierre Chabot	1884 à 1886
4 ^e président :	M. François Fournier	1886 à 1887
5 ^e président :	M. Pierre Lantagne	1887 à 1890
6 ^e président :	M. Napoléon Lejeune	1890 à 1892
7 ^e président :	M. Jean Brochu	1892 à 1895
8 ^e président :	M. Joseph Brisson, fils,	1895 à 1896
9 ^e président :	M. Cyrille Brochu	1896 à 1899

LISTE DES SECRÉTAIRES

1 ^{er} secrétaire :	M. Laurent Couture	1880 à 1883
2 ^e secrétaire :	M. Léon Mercier	1883 à 1885
3 ^e secrétaire :	M. Jean Baillargeon	1885 à 1889
4 ^e secrétaire :	M. Laurent Bilodeau	1889 à 1892
5 ^e secrétaire :	M. Émile Prévost	1892 à 1898
6 ^e secrétaire :	M. Joseph Fournier	1898 à 1907

Parmi ces secrétaires, quelques-uns manquèrent d'un peu d'ordre dans la tenue de leurs comptes et furent cause de certaines agitations dans la paroisse. Ainsi, M. Laurent Bilodeau, en 1892, eut à subir les examens de deux vérificateurs avant de quitter son emploi. MM. Eusèbe Couture, de Buckland, et Théophile Nicole, de Saint-Paul de Montmagny, furent demandés successivement par

MM. les commissaires pour venir scruter les rôles de perception, balancer recettes et dépenses et voir si tout était en équilibre. Le président des commissaires fut autorisé même à descendre à Québec pour consulter le surintendant de l'Instruction publique sur les procédures à suivre pour obtenir un rapport solide de la part du dernier vérificateur, M. Théophile Nicole.

Après examens minutieux et explications données, M. Laurent Bilodeau convint qu'il devait remettre à la caisse de la commission scolaire la somme de \$ 103,83. Bientôt ce Monsieur quitta Saint-Magloire pour la province du Manitoba, et l'histoire ne dit pas s'il remboursa les deniers absents.

À quoi furent alors tenus les Messieurs qui, d'après la loi, durent fournir caution à M. Laurent Bilodeau ? Lorsqu'on chercha les cautions de M. Bilodeau pour solder sa dette, personne ne répondit à l'appel. On avait négligé de s'en munir pour appuyer la responsabilité du secrétaire. Ce fut là le tort des commissaires. Si on avait usé de plus de prudence, il est tout probable que le secrétaire eût été plus attentif aux deniers du public, et l'on aurait ainsi évité cette passagère agitation dans la paroisse.

Six ans plus tard, en 1898, M. Émile Prévost donnait sa démission comme secrétaire-trésorier de la commission scolaire. De nouveau, on eut recours à M. Théophile Nicole de Saint-Paul, pour examiner les comptes, vérifier les recettes et les dépenses de M. Prévost. Le résultat fut que le secrétaire devait rembourser \$ 150,16 à la commission scolaire. Cette fois-ci, on avait de bons cautionnements : c'étaient ceux de MM. Cyrille Larochelle

et Joseph Gosselin. Alors il n'y eut aucun trouble dans la paroisse, dès que la vérification des comptes fut acceptée de la part du secrétaire. Ce dernier remboursa fidèlement l'argent dû et promis de sa part, et MM. Larochelle et Asselin furent exonérés de leur charge.

❖ ARRIVÉE DES RELIGIEUSES

Depuis son séjour à Saint-Magloire, le révérend M. Boulet avait déployé beaucoup de zèle pour développer l'instruction chez les enfants de sa paroisse. Le succès avait répondu à son activité autant qu'on pouvait le désirer dans une paroisse de colonisation. Cependant, il y avait encore des progrès à espérer. C'est pourquoi M. le Curé convoitait la présence des religieuses dans son village pour répondre mieux à ses désirs, donner non seulement une instruction plus étendue, mais aussi une meilleure éducation aux enfants. Ce désir était bien légitime de la part de M. le Curé. D'un autre côté, les ressources manquaient encore aux paroissiens pour bâtir un couvent convenable. Il n'était pas aisé de s'adresser à quelque ancienne communauté pour venir établir une mission à Saint-Magloire. Les communications étaient difficiles, le village n'était pas très peuplé.

Cependant, à Saint-Damien, le révérend M. Brousseau venait de fonder une communauté nouvelle, dont le but était d'aller enseigner dans les paroisses pauvres et de savoir se résigner facilement à occuper aussi bien d'humbles maisons d'école, que de spacieux couvents. Cette fondation nouvelle ne pouvait mieux répondre aux vues de M. Boulet.

En 1894, le bon curé se mit en correspondance avec le révérend M. Brousseau ; il y fit visites sur visites et déploya tant d'ardeur que, dans l'automne de cette même année, il obtint de la part des religieuses de Saint-Damien la fondation de leur première mission à Saint-Magloire.

Les sœurs Sainte-Claire et Saint-Éphrem formèrent le premier essaim qui se détacha de la ruche maîtresse pour franchir la montagne des Alléghanys et venir s'arrêter sur notre paroisse.

Le grand désir du révérend M. Boulet était accompli.

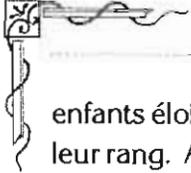
Mais on ne fait pas de bien sans rencontrer d'obstacles. Les meilleures œuvres ne s'accomplissent souvent qu'au milieu de grandes difficultés.

Lorsque les bonnes sœurs arrivèrent à Saint-Magloire, l'année scolaire était commencée et une institutrice laïque enseignait dans la classe du village depuis près de deux mois. Oserait-on demander à cette institutrice de céder sa tribune aux religieuses sans lui offrir rémunération ? Et si on lui offrait rémunération pour dommages causés, tout en payant un salaire aux institutrices religieuses, quelques contribuables ne crieraient-ils pas à l'injustice ? Ne leur imposerait-on pas double taxe ?

M. le Curé avait tout prévu : il ne fit tort à personne. La demoiselle institutrice avait été engagée pour faire la classe aux enfants du village et elle continua de la faire.

Les religieuses furent installées chez M. Narcisse Lapointe, au second étage¹, et reçurent pour élèves les

¹ Cette maison est aujourd'hui occupée par M. Joseph Labonté.



enfants éloignés qui n'avaient pas encore de classe dans leur rang. Ainsi, ceux du Haut de la Grand-Ligne vinrent en bon nombre. Quelques parents du village n'hésitèrent pas à offrir de généreuses aumônes aux Sœurs pour les charger de l'instruction de leurs enfants. De cette manière, les deux classes fonctionnèrent amicalement l'une en face de l'autre, et les craintes de la double taxe se dissipèrent comme la brume devant le souffle du zéphyr, grâce à l'inspiration habile et charitable de M. le Curé.

En 1895, le révérend M. Boulet fut élu comme commissaire d'école. MM. les commissaires laïques ayant maintenant à engager des religieuses comme institutrices, n'osèrent pas assumer cette charge sans avoir le curé à leur tête pour les diriger. De plus, il fallait construire un couvent. Il était donc bon de s'assurer les conseils et les directions d'un prêtre pour faire cette construction. Mais M. Boulet avait de la prudence et de la prévoyance ; redoutant quelques difficultés dont son ministère paroissial pourrait souffrir, il refusa cette charge. Il ne siégea à aucune session et se fit remplacer par M. Louis Larochelle.

Ceci n'empêcha pas les commissaires d'engager les sœurs comme institutrices pour l'arrondissement du village, et de les installer temporairement dans la petite maison d'école, que possède aujourd'hui Mme Octave Pelchat.

Le 14 octobre, il y a réunion des commissaires au presbytère et l'on décide la construction d'une nouvelle maison d'école pour le village, étant donné que l'ancienne est devenue trop petite à cause du nombre des enfants.

Le 28 octobre, nouvelle réunion des commissaires au presbytère et résolution passée « pour acheter un emplacement d'école de M. Pierre Tanguay, lequel emplacement est situé en face du presbytère, sur le lot n°53, au sud-ouest du chemin Mailloux, partie nord dudit lot, pour le prix de \$ 250 ».

C'est après cela que commencèrent les discussions sérieuses. Ces dernières décisions n'avaient pas été considérées assez longuement, prétendait-on.

Le 3 décembre, on s'assemble de nouveau. Cette fois, la réunion ne se tient pas au presbytère, mais au lieu ordinaire des sessions. On propose, on seconde et on résout « que les résolutions passées touchant la construction d'une nouvelle maison d'école pour l'arrondissement du village, en date du 14 et du 28 octobre dernier, sont annulées, considérées et reconnues comme nulles ».

Les projets de M. le Curé étaient donc à l'eau. Pourtant, ce dernier n'était pas de nature à laisser noyer d'aussi beaux projets.

Le 22 décembre, il réunit les commissaires au presbytère. L'on propose encore, l'on seconde et l'on résout de nouveau que la résolution du 3 décembre soit annulée et que celles des 14 et 28 octobre soient mises en force, c'est-à-dire, qu'un emplacement soit acheté, et qu'une nouvelle maison d'école y soit construite. De plus l'on autorise le président des commissaires à passer le contrat d'achat de l'emplacement avec M. Pierre Tanguay, et à ce même président l'on accorde le contrat de la construction de la maison pour le prix de \$ 350 en lui cédant l'ancienne maison d'école avec son



emplacement. Ces résolutions du 22 décembre furent adoptées sur division. Toutes les autres l'avaient été unanimement.

Les projets de M. le Curé semblaient être revenus sur un terrain solide. La construction du couvent paraissait être assurée.

Cependant il n'en était pas ainsi.

Les opposants dressent une requête, attaquent la légalité des résolutions et des contrats et la présentent aux commissaires. Ceux-ci ne veulent l'accepter et prient les requérants de s'adresser au surintendant de l'Instruction publique.

En attendant cette décision, on discute, on voyage à Québec, on fait des réunions, on change les limites de certains arrondissements, on en forme de nouveaux à l'extrémité sud du chemin Mailloux et dans le rang de Sainte-Marie. L'animation existe évidemment.

Quelle fut la décision du surintendant, nous ne le savons pas ; les documents nous manquent pour le dire.

Ce que nous savons d'après les livres des délibérations de MM. les commissaires, c'est que le 3 mars 1896, on annula le contrat donné à M. Joseph Brisson, pour la construction d'une école au village ; ce contrat paraissait illégal.

Le 27 juillet de la même année, on annula l'imposition de la taxe spéciale pour cette construction et l'on déclara nulle toute décision des commissaires précédents au sujet de cette illustre maison d'école, à partir du 14 octobre 1895 jusqu'à ce jour.

C'était évidemment un coup de force.

Avait-on pensé aux contrats passés précédemment ? Pour annuler un contrat juste, fait en bonne et due forme, il faut le consentement des deux parties. Entre le 3 mars et le 27 juillet 1896, on avait donné à l'entreprise la construction de cette fameuse maison d'école ; l'entrepreneur avait commencé à préparer ses matériaux. Pouvait-on annuler son contrat sans le dédommager ? Les commissaires du temps prétendirent qu'ils n'étaient tenus à rien. Il y eut réclamation auprès de la Cour. La commission scolaire comprit son erreur ; après multiples consultations, elle convint de payer le dommage causé ainsi que les frais.

Quant à l'emplacement acheté par acte notarié, on autorisa M. le Président à le vendre.

Et alors, que restait-il de toutes les réunions, de toutes les discussions et décisions, de tous les voyages faits depuis un an ? Absolument rien ; tout était réduit à néant.

Le révérend M. Boulet quitta la paroisse vers le 10 décembre 1896, avant d'avoir pu réaliser ses projets au sujet de l'érection d'un couvent. Et les religieuses étaient plus ou moins bien vues d'un certain nombre de paroissiens : la cause, c'est que le nombre des élèves avait augmenté et il fallait construire une maison d'école plus grande, dans laquelle les sœurs devaient enseigner.

❖ DÉVELOPPEMENT PAROISSIAL

Laissons maintenant la question des écoles et considérons le développement de la paroisse.



En 1887, il y avait 386 lots de terre concédés ou ayant leurs lettres patentes. De plus, il y avait six emplacements. L'évaluation municipale était de \$ 86 205. Le nombre de familles pouvait être d'une couple de cents. D'après ces chiffres, nous voyons que le village n'était pas considérable. Les maisons construites sur emplacement appartenaient à MM. Pierre Tanguay, Pierre Asselin, Elzéar Garand, François Fournier, à Mmes Jean Coulombe et Charles Turgeon (Marie Lacasse). Les marchands étaient MM. Pierre Asselin et François Fournier.

Ces deux derniers ne vivaient pas seulement de leur commerce. Il leur fallait cultiver la terre ou manœuvrer le marteau sur l'enclume pour gagner le pain sinon, la huche aurait été parfois vide.

D'un autre côté, si le village n'augmentait pas rapidement, les colons montaient nombreux des paroisses du bord du fleuve, ou encore de Saint-Lazare, de Buckland ou de Saint-Anselme. Il en venait de toutes sortes, des bons mais aussi des méchants. Il y avait donc du travail à faire pour former une bonne population.

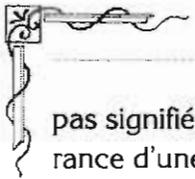
M. le curé Boulet ne prétendait pas laisser dominer l'élément mauvais. Tout en faisant de joyeuses et nombreuses excursions de pêche, il savait observer dans les divers rangs la vaillance ou la nonchalance de certains cultivateurs. Les allées et venues d'un tel ou d'une telle étaient-elles suspectes, son œil était assez vif pour s'en apercevoir. Et alors, il savait glisser un bon conseil à temps pour redresser et corriger. Réussissait-il toujours ? C'est difficile à supposer. Maintes fois, en chaire, il était obligé de tonner de toute la force de sa voix contre les

mauvaises maisons où l'on s'enivrait, où l'on dansait, où l'on se livrait à la débauche.

Ce bon curé aimait aussi les fleurs, les beaux parterres, les jolis arbres fruitiers. Son presbytère était entouré de tous ces ornements qui faisaient l'envie des curés voisins, qui venaient lui faire de fréquentes visites pendant la belle saison. On admirait toujours le soin avec lequel M. Boulet savait tailler ses arbres, dresser ses plates-bandes et choisir ses plants pour avoir constamment sous les yeux des fleurs nouvellement écloses et d'agréables fruits à observer. Inutile de dire que les mauvaises herbes et les arbres stériles étaient impitoyablement rasés et rejetés loin de lui.

Il aurait voulu réussir pareillement avec ses paroissiens. De tous les colons qui venaient s'établir à Saint-Magloire, il aurait voulu faire des chrétiens vertueux, des citoyens honnêtes et honorables, des gens de grand mérite. Et pour cela, il employait tous les bons moyens. La prédication, les œuvres de piété, l'aumône envers les pauvres, tout était mis à contribution pour obtenir des succès. Et si la bonté et la charité ne réussissaient pas, il usait de rigueur pour chasser les mauvais sujets de sa paroisse.

Que de fois n'a-t-il pas recommandé en chaire de fuir les mauvaises compagnies, de ne pas fréquenter les maisons malfamées, de ne pas faire travailler les gens scandaleux, ou de ne pas aller travailler chez eux. Que de fois n'a-t-il pas stigmatisé certaines personnes coupables de vice public et capables de gâter toute une paroisse. Même, n'a-t-il pas menacé d'excommunication certaine personne qui voulait persister dans une mauvaise alliance. S'il n'a



pas signifié cette excommunication, ce fut dans l'espérance d'une conversion ; la permission au moins lui fut donnée de la part de Son Éminence, le cardinal Taschereau.

Quelques-uns sans doute trouvaient sévère la conduite de M. le Curé. Il n'y a rien de surprenant en cela ; la correction fait toujours des mécontents. Quand un membre de notre corps est malade, il faut parfois une opération et c'est toujours douloureux. Quelqu'un est-il atteint d'une maladie contagieuse, le médecin commandera souvent l'isolement. Doit-on pour cela accuser de cruauté et d'injustice ce chirurgien et ce médecin qui prescrivent une opération ou un isolement ? Évidemment non. Il aurait dû en être ainsi à l'égard de M. le Curé. Cependant, certains paroissiens à réputation louche crièrent à l'injustice et firent entendre leurs plaintes jusqu'à l'Archevêché de Québec contre M. Boulet ; quelques autres allaient faire leurs Pâques aux paroisses voisines, prétextant la sévérité de leur curé. Monseigneur entendit les raisons et les prétextes de part et d'autre et la solution fut vite donnée. M. Boulet resta encore longtemps curé de Saint-Magloire et garda toujours la même ligne de conduite. Peu à peu, les pires sujets disparurent, d'autres s'améliorèrent, la prédication devint moins aigrie, et la bonne population ne fut pas gâtée par l'élément mauvais.

La justice comme la charité ne parurent jamais lésées. En agissant ainsi, M. Boulet travaillait pour le plus grand bien de ses ouailles. Non seulement leur âme devait en bénéficier, mais en chassant de sa paroisse les gens malfamés, la prospérité matérielle devait s'en ressentir.

En 1885, lors de sa visite paroissiale, M. le Curé demande à ses paroissiens de montrer tous les livres qu'ils ont en leur possession. Y en avait-il de mauvais ? Il doit être permis de le supposer.

En cette même année 1885, 23 personnes ne font pas leurs Pâques.

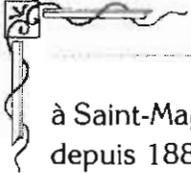
En 1887 il y en a 27 ; en 1888 il y en a 14 ; en 1889 il y en a encore 14.

Tous ces faits ne sont-ils pas de nature à attrister et à irriter une âme sacerdotale ? Il est vrai qu'en ces temps, les curés n'avaient pas l'habitude de requérir le concours des curés voisins pour confesser leurs paroissiens dans le temps des Pâques. Du moins, M. Boulet n'annonce jamais de ces concours dans ses cahiers de prônes, pas plus qu'il ne mentionne son absence pour aller prêter main forte aux paroisses voisines.

Tout de même, il est toujours pénible de constater une telle indifférence chez un certain nombre de gens qui ne veulent pas communier au moins une fois l'an.

Outre ses prédications et ses avis particuliers, le révérend M. Boulet s'occupait encore de pratiques de piété qui sont de nature à stimuler la dévotion et la bonne conduite ; de plus, il sollicitait des dons destinés à orner son temple et à le faire aimer de ses paroissiens.

Le deuxième dimanche après son arrivée, il annonce à ses paroissiens qu'il fera vénérer la relique de la bonne sainte Anne, tous les mercredis de chaque semaine. C'était du nouveau pour eux. Du temps de MM. Brochu et Parent, on allait célébrer à Buckland la fête de cette grande sainte et l'on pouvait y vénérer une relique. Mais



à Saint-Magloire, on n'en avait pas encore. C'est donc depuis 1882 que nous possédons la relique que nous vénérons en juillet.

En 1883, M. le Curé reçoit d'une bienfaitrice deux dons de \$ 20 chacun pour l'autel de la Sainte Vierge et pour celui de saint Joseph. Avec ces dons, on acheta deux jolies statues qui longtemps ont couronné nos autels latéraux. D'après une lettre de Mgr Taschereau, nous croyons voir que ces dons venaient de Mme Cyprien Catellier.

En 1884, il y a bénédiction et installation d'un nouveau chemin de croix. Un ami fait un présent de \$ 30 à M. le Curé pour acheter des chandeliers neufs. Un autre aussi donne \$ 10 pour sainte Anne.

En 1885, une grande retraite a lieu dans la paroisse. La Société des messes de la Croix s'établit, la tempérance se prêche. On fait connaître les avantages du Tiers-Ordre ; quelques gens, surtout des dames, demandent à en faire partie et reçoivent même des noms *en religion* dans la fraternité franciscaine. Tout est mis à contribution pour former d'excellents citoyens avec les gens de Saint-Magloire.

En 1885, on fait deux collectes en faveur du maître-autel de la bonne sainte Anne, qui sera installé dans la sacristie. Le révérend M. Boulet a une dévotion très prononcée envers cette grande sainte et il s'efforce de l'inculquer à ses paroissiens.

En cette même année 1885, un don tout à fait extraordinaire est fait par Mme Cyprien Catellier, de Saint-Anselme-de-Dorchester. Cette dame, née Hermine Laver-

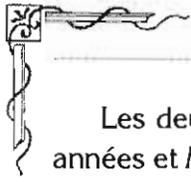
dière, avait ici un frère, M. Gervais Laverdière, et elle s'intéressait tout particulièrement à notre nouvelle paroisse. Mariée en premières noces avec M. Hubert Montminy, cultivateur, elle avait su travailler et économiser de concert avec son mari afin de jouir d'une vie aisée et large au temps de la vieillesse. Après plusieurs années d'une vie laborieuse, M. Montminy vendit sa terre et alla demeurer au village. Les deux époux n'avaient pas d'enfants ; ils ne pouvaient donc pas compter sur des héritiers naturels pour prendre soin d'eux sur leurs vieux jours. Il fallait alors accumuler un petit capital pour récompenser les étrangers qui voudraient bien se charger d'eux dans l'avenir lointain.

M. Montminy s'appliqua de toutes ses forces à faire profiter ce capital. Prêteur et courtier, il ne perdait aucune occasion de multiplier ses profits. La vie large et facile qu'on se promettait en vendant la terre était toujours retardée d'une année à l'autre. L'économie régnait en maîtresse dans la maison.

Un jour, M. Montminy fut appelé à mourir. L'heure de cette mort arriva plus vite qu'on ne l'avait pensé ; elle vint si vite que M. Montminy n'eut pas le temps de jouir de la belle vie qu'il s'était promise.

Mme Montminy, devenue veuve, améliora sensiblement son genre de vie. Elle renouvela complètement l'ameublement de la maison, et, sans faire de gaspillage, elle goûta quelque peu de l'aisance que lui promettait son mari depuis longtemps.

Mais bientôt survint l'ennui, et alors elle épousa M. Cyprien Catellier, un célibataire, qui, lui aussi, avait un petit capital à son service.



Les deux époux vécurent heureusement quelques années et M. Catellier mourut le premier.

Dès lors, Mme Catellier ne dirigea plus ses affections que vers Dieu et les bonnes œuvres. Se détachant même de ses parents, neveux et nièces, elle ne songea qu'à faire du bien avec l'argent dont elle jouissait.

Instituant M. Paradis, curé de Saint-Anselme, son exécuteur testamentaire, elle fit des legs à différentes paroisses, comme à Saint-Anselme, à Saint-Gervais et à Saint-Lazare.

Saint-Magloire eut sa bonne part : onze cents dollars lui furent destinés.

Nous reproduisons ici la lettre que Mgr Taschereau adressa à M. le Curé de Saint-Anselme au sujet de ce legs.

*À Mons. Od. Paradis, ptre,
Curé de Saint-Anselme*

M. le Curé,

Dans votre lettre du 8 courant, vous avez informé Mons. Boulet, curé de St-Magloire, que Dame Cyprien Catellier avait légué par testament à la fabrique de St-Magloire 1° \$400.00 pour être employées à faire célébrer des grand'messes pour les âmes du purgatoire, aussitôt que possible après son décès et au moins une par semaine.

2° Une autre somme de \$400.00 comme capital d'une fondation d'une grand'messe annuelle et à perpétuité pour les âmes du purgatoire, à compter du jour de son décès.

3° Une somme de \$300.00 pour l'achat d'un chemin de croix, le surplus, s'il y en a, devant servir à acheter

une statue de S. Joseph ou de la Sainte Vierge, si toutefois ces choses n'ont pas été données par elle de son vivant.

La paroisse de St-Magloire n'étant pas érigée civilement, n'a pas de fabrique qui puisse accepter ces legs ; tout est encore au nom de la Corporation Archiépiscope catholique Romaine de Québec, incorporée par l'acte 12, Victoria, ch. 136, et c'est au nom de ladite corporation que j'accepte lesdits legs à la charge de les transmettre à la fabrique, dès qu'elle aura été érigée en bonne et due forme, et d'en faire exécuter les charges.

Toutefois, la fondation d'une grand'messe à perpétuité pour les âmes du purgatoire n'est acceptée que sous la réserve suivante : savoir, que si le capital vient à diminuer de manière à ne pouvoir payer le tarif en force dans le temps, la fabrique ne fera chanter le service que quand elle aura reçu de quoi le payer, et que si le capital vient à périr totalement, elle ne sera plus tenue à rien.

Il vaut mieux attendre que vous ayez recueilli des argents, que d'accepter des transports d'obligations plus ou moins sûres et difficiles à recueillir.

Veillez agréer...

(Signé) E.-A., Arch. de Québec.

*Pour vraie copie,
C.-A. Marois, ptre, secrétaire.*

Voici maintenant une copie de la lettre du même Mgr Taschereau à M. Boulet au sujet de ce legs :



Archevêché de Québec,
20 janvier.

Révérénd Mons. Boulet, ptre,
Curé de St-Magloire,

Mons. le Curé,

Je vous envoie ci-joint une copie de la lettre que je viens d'adresser à Mons. Paradis au sujet des legs faits à votre fabrique par Madame Cyprien Catellier.

En réponse aux diverses questions que vous me posez dans votre lettre du 13 courant, 1^o la messe fondée pour les âmes du purgatoire sera chantée dans le cours du mois de novembre, et vous devrez, suivant la règle de l'Église, mettre dans votre sacristie un avis ainsi conçu :

« Une grand'messe pour les âmes du purgatoire, fondée à perpétuité par Dame Cyprien Catellier, de St-Anselme, à chanter dans le cours du mois de novembre chaque année, par décision de Monseigneur l'Archevêque de Québec ».

Comme vous avez déjà un chemin de croix passable dans votre église, la somme léguée pour vous en acheter un autre pourra rester à profiter jusqu'à ce que vous ayez transporté l'ancien dans votre sacristie ou l'avez donné ou vendu.

Vous pouvez bien emprunter ce capital pour parachever la chapelle, mais il doit être entendu que c'est un emprunt qui doit figurer comme dette passive dans vos comptes. D'après ce que la testatrice vous a dit quelques mois avant sa mort, vous pouvez employer le surplus à acheter une statue de Ste Anne, puisque vous avez déjà celles de Saint Joseph et de la Sainte Vierge.

Je garderai ici dans les archives de votre paroisse la lettre de M. Paradis, exécuteur testamentaire, car je pourrai en avoir besoin.

Ayez le soin de copier dans le cahier des délibérations des procureurs, et plus tard dans celui de la fabrique, la lettre que j'adresse à M. Paradis, exécuteur testamentaire, et la présente, afin qu'elles ne soient pas exposées à s'égarer.

Votre tout dévoué en N.-S.

† E.-A., Arch. de Québec

D'après ces lettres, nous voyons que M. Boulet était allé faire visite à Mme Catellier *quelques mois avant sa mort*, et que là il avait dû travailler dans l'intérêt de sa paroisse, tout en faisant accomplir une bonne œuvre pour les âmes.

En 1886, il obtient des dons pour \$ 30 et achète des ornements d'autel et un joli calice en vermeil.

En 1887, les comptes de la Fabrique mentionnent encore un don d'ami, au montant de \$ 50. Tout ceci ne démontre-t-il pas le zèle que déployait M. le Curé pour orner son église et la faire aimer de son peuple.

C'est dans le cours de cet été 1887 que l'on éleva une croix sur le sommet de la plus haute montagne, le *Bonnêt*, qui domine en notre paroisse. On avait surtout pour but de demander la protection de Dieu sur les récoltes de sarrasin. La gelée venait parfois endommager ce grain avant qu'il pût mûrir. Il n'y avait pas d'autre expédient contre cette épreuve que de recourir à l'indulgence de Dieu.

En ces temps, le sarrasin était aussi nécessaire aux gens de Saint-Magloire que le blé l'est aujourd'hui dans tout le pays.



M. le Curé annonça donc son projet en chaire, et le dimanche suivant, on organisait une corvée pour abattre les arbrisseaux et serper les broussailles qui couronnaient cette montagne.

M. Elzéar Garand s'offre à fixer la croix dans le roc, M. Joseph Brisson promet de la transporter au sommet de la montagne, dut-il se faire aider d'une paire de bœufs. Tout s'exécuta à merveille.

Une quinzaine de jours après, les Quarante-Heures avaient lieu et l'on faisait une bénédiction solennelle de cette croix. M. Boulet gravit cette montagne abrupte, accompagné de M. Brousseau, curé de Saint-Damien, et suivi d'un bon nombre de paroissiens. M. le Curé implora les grâces de Dieu sur cette croix par la récitation des prières rituelles et l'aspersion de l'eau bénite ; M. Brousseau, dans un court sermon, exhorta les gens à avoir confiance dans la force de la grande Croix noire.

Depuis ce temps, une croix a toujours dominé cette montagne, que M. Boulet appelait la montagne de Saint-Magloire. Lorsque le temps ou les tempêtes ont voulu la renverser, les gens ont eu assez de foi pour la relever.

En 1888, on recueille des aumônes pour acheter une statue de sainte Anne ; le 15 juillet, M. le Curé annonce que la statue est arrivée à Lévis. Nous devons donc supposer qu'elle venait de loin, probablement d'Europe. Elle dut être installée pour la fête du 26 juillet. Depuis ce temps, elle a toujours eu sa place d'honneur dans notre église ; sa beauté, sa grandeur n'ont jamais nécessité un renouvellement.

Pendant cette année 1888, on eut la visite pastorale de Son Éminence le cardinal Taschereau. Dans cette

visite, Son Éminence « ordonna d'acheter au plus vite un second ciboire et de jeter au feu la boîte de carton qui a tenu lieu de second ciboire ». De plus, il déclare « qu'il est urgent de prendre des mesures pour protéger l'extérieur de l'église, couverture et longs-pans, au moyen de *coal-tar*, de chaux ou de peinture ».

Après ces ordres, M. le Curé ne peut retarder, aussitôt que l'occasion se présente, d'aller à Québec ; il achète un ciboire d'argent qu'il paie \$ 38.

L'année suivante, il fait exécuter des travaux à l'extérieur de l'église pour la somme de \$ 775. C'est M. Joseph Chabot, de Buckland, qui eut cette entreprise. À la fin de l'année, lorsque les comptes furent rendus, ils furent acceptés et signés par MM. Joseph Brisson et François Fournier, deux procureurs qui, de concert avec M. le Curé, représentaient l'Archevêché de Québec dans l'administration des deniers. C'est la première fois que ces deux citoyens apposèrent leur signature en cette qualité, dans le registre des délibérations de la fabrique.

En cette même année 1889, on érigea une croix dans le rang du lac, sur une élévation très prononcée que M. Boulet appelle montagne Sainte-Anne. En trois dimanches différents, M. le Curé en parle en chaire et fait appel à des ouvriers pour fabriquer cette croix et la fixer bien solidement au sol. Elle fut érigée au sud de la route, sur le lot n° 11, que possède aujourd'hui M. Antoine Chabot.

En 1891 et 1892, M. Joseph Chabot, de Buckland, finit l'intérieur de la sacristie, à raison de \$ 700. Son entreprise comprenait la menuiserie telle que nous la voyons aujourd'hui ; les vestiaires, les confessionnaux



et les bancs sont donc l'œuvre de M. Joseph Chabot. Quant à la peinture, elle a été renouvelée deux fois depuis ce temps. L'autel actuel de la sacristie fut entrepris par M. David Ouellet, architecte de Québec, et fut livré en 1893.

En 1893 aussi, fut achetée la statue du Sacré-Cœur qui aujourd'hui domine le grand autel de l'église. Longtemps, cette statue fut placée dans le bas-chœur, tout près de la chaire. Plus tard, lorsque la guerre de 1914 à 1918 exerça ses ravages et promena ses craintes, le révérend M. Proulx la fit installer au-dessus du maître-autel, afin d'attirer davantage l'attention des jeunes gens vers la bonté du Sacré-Cœur.

C'est encore en cette année 1893 que fut acheté le premier harmonium pour l'église. Le révérend M. Théberge, alors curé de Saint-Philémon, nous le procura.

Ce bon monsieur manifesta d'abord des vellétés de le donner ; mais dans la suite, il exigea un paiement : \$ 115. Installé d'abord au bas-chœur, près des chœurs vêtus de surplis, il y demeura jusqu'au parachèvement de l'église en 1900. Alors on construisit un jubé ; messieurs les chœurs furent invités à gravir l'estrade supérieure et l'harmonium les accompagna. En 1910, il fut remplacé par un harmonium-orgue et vendu à M. Laurent Tanguay. En 1919, on jugea bon d'avoir un instrument de musique à la sacristie, afin d'accompagner les enfants qui devenaient chœurs au mois d'octobre ou pendant les heures d'adoration en hiver. L'ancien harmonium fut racheté par la Fabrique, installé à la sacristie, et continue sa mission primitive : celle d'accompagner des chants religieux.

La première musicienne qui eut l'honneur de faire valoir la beauté, l'utilité, l'*harmonie* de cet *harmonium*, fut Mme François Roy, épouse d'un fabricant de fromage, résidant temporairement à Saint-Magloire.

Ce sont là les œuvres accomplies par le révérend M. Boulet, dans l'intention de stimuler la piété de ses fidèles. Le zèle du curé fut maintes fois soutenu par les aumônes des paroissiens ; si l'on ne pouvait toujours apporter de l'argent sonnante, on y contribuait par l'offrande de matériaux. Ainsi, pour les travaux d'église et de la sacristie, on a fourni beaucoup de bois à l'ouvrier avant de faire entreprendre l'ouvrage.

Lorsque M. Boulet quitta la paroisse, la dette passive de la Fabrique était de \$ 550.

Voyons maintenant ce qu'il a fait pour le développement matériel de Saint-Magloire.

En 1886, il veut former une société d'agriculture.

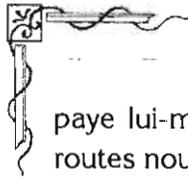
En 1888, il parle en trois dimanches consécutifs d'une beurrerie à établir.

En 1889, il recueille des abonnements au journal d'agriculture.

En 1893, il parvient enfin à organiser une fromagerie ; il en parle en sept dimanches différents.

En 1894, il fonde un cercle agricole, réunit plusieurs fois les membres à la sacristie, préside à l'élection des officiers, voit à la distribution des grains de semence.

De temps en temps, il obtient du gouvernement et même de l'archevêché, de légers octrois pour les chemins de colonisation ; il va surveiller les travaux et



paye lui-même ceux qui travaillent à l'ouverture des routes nouvelles.

Il sollicite même auprès des Sociétés de colonisation et obtient parfois du grain de semence pour les pauvres colons.

Tout cela ne démontre-t-il pas que, même au point de vue matériel, M. Boulet a fait beaucoup pour le développement de sa paroisse.

❖ INDUSTRIE LAITIÈRE

Saint-Magloire progressait donc peu à peu ; les colons devenaient de plus en plus nombreux ; les véritables cultivateurs surgissaient ici et là.

En 1887, 386 lots de terre étaient concédés et il y avait six emplacements autour de l'église. L'évaluation municipale était de \$ 86 205.

En 1893, cette évaluation n'avait pas beaucoup changé, les évaluateurs, pouvons-nous supposer, n'aimaient pas les changements. Les emplacements étaient au nombre de sept. La colonisation, le défrichement avaient fait de réels progrès. M. Alexis Couture avait des propriétés évaluées à \$ 1500 ; Gervais Laverdière en avait pour \$ 1200 ; Joseph Brisson et André Garand, chacun pour \$ 1100, Michel Chabot, Étienne Lapierre, Anthime Lamontagne, Joseph Asselin, chacun pour \$ 1000.

Il était donc temps de songer à l'établissement d'une industrie qui pourrait recevoir le lait des troupeaux et le transformer en fromage ou en beurre. Depuis l'année

1888, M. Boulet exprimait souvent cette idée. C'était le temps où dans toutes les grandes paroisses l'industrie laitière prenait des développements considérables. Partout se construisaient des fabriques de fromage ou de beurre. Le gouvernement s'assurait le service de bateaux océaniques et de chars réfrigérateurs pour transporter ces produits en Angleterre ; dans les campagnes il envoyait des conférenciers, des inspecteurs pour encourager la bonne fabrication et stimuler l'attention, le soin des fabricants. Ce fut une véritable ère de progrès pour le Canada. Le cultivateur s'appliqua davantage à multiplier les produits de sa terre ; il cessa ses longs et pénibles voyages aux marchés des villes pour aller vendre son beurre. Portant à la fromagerie du rang le lait de son troupeau, il pouvait constater à chaque jour ce que lui rapportaient ses vaches laitières. C'était là un fort stimulant qui leur faisait donner plus d'encouragement.

Saint-Magloire ne resta pas longtemps en arrière des autres paroisses.

En 1893, M. Arsène Roy, de Saint-Michel, vint, sur la demande des cultivateurs, installer un mécanisme de fromagerie. Il loua de M. Joseph Maurice un ancien moulin et y fit son installation. C'était tout près du village, sur le n° 57, là où réside actuellement M. Alphonse Mercier.

M. François Roy, de Saint-Charles, fut le premier fabricant de fromage.

La nouvelle industrie invitait tout le monde à coopérer à son fonctionnement. Bon nombre répondirent à son appel, dans la mesure de leurs forces. Mais ce qui faisait défaut, c'étaient les nombreux troupeaux laitiers. Il fallait



augmenter ces troupeaux avant de pouvoir contribuer efficacement au bon fonctionnement de cette fromagerie. Et le résidu de lait qui en revenait était bien pauvre pour soutenir les jeunes animaux. L'enthousiasme du début tomba rapidement et la petite fabrique vivota assez misérablement pendant cette année.

On était tant habitué à voyager vers la ville et à remonter des charges de provision ! Les habitudes se changent si difficilement !

À l'automne, on paraissait donc décidé de revenir à l'ancienne routine : fabriquer le beurre à la maison, cultiver le sarrasin et se résigner à vivre comme dans le temps passé.

Cependant, il y avait à Saint-Magloire des gens de progrès comme partout ailleurs. Cinq d'entre eux formèrent une société et décidèrent d'organiser une beurrerie pour répondre mieux aux désirs des gens. Ce furent MM. Narcisse Lapointe, Ludger Boulanger, Léon Lapierre, Cyrille Larochelle et Jean Brochu.

On construisit un local non loin de la fromagerie, sur le lot n° 59, on acheta un mécanisme et, en 1894, la première beurrerie de Saint-Magloire se mettait en marche.

Peu à peu, les cultivateurs augmentèrent leurs troupeaux, cultivèrent davantage leurs terres et commencèrent à jouir d'une véritable aisance. L'exode vers les États-Unis diminua considérablement. L'industrie laitière fut une source de revenus qui permit aux gens de délaisser le pain de sarrasin et de s'approvisionner de farine blanche.

En 1870 et 1872, le premier marchand de Saint-Magloire, M. Pierre Tanguay, ne faisait pas un gros commerce de farine de blé. Vers le temps du Jour de l'An, il détaillait quelques cents de *belle farine*. À ceux qui voulaient se faire des *tartes* et des *croquignoles* pour les Fêtes, il en vendait sept à huit livres ; et c'était tout pour l'année.

En 1894, la farine blanche était moins rare. Cependant, c'est vers cette époque, après le développement de l'industrie laitière, que les cultivateurs connurent les délices du pain blanc pendant toute l'année. Les prairies immenses de l'Ouest étaient connues et exploitées, les chemins de fer facilitaient le transport des produits, le commerce se généralisait dans notre pays, et les cultivateurs, avec les revenus de l'industrie laitière, purent se permettre une vie plus large et plus facile.

Le révérend M. Boulet quitta Saint-Magloire en décembre 1896. À cette date, il devint curé de Saint-Lazare et y demeura jusqu'à sa mort qui arriva en 1910.

Il a passé dans notre paroisse au temps où la population venue de toutes parts avait besoin de formation et de direction. À ce devoir, il s'est donné de toute son âme. Il a rencontré parfois de fortes contrariétés, mais n'a jamais failli devant sa tâche. Espérons que le bon Dieu l'en a récompensé généreusement.

En quittant Saint-Magloire, il laissait une population de 1334 âmes, venant de 231 familles. Voici le rapport de son dernier recensement :

	FAMILLES	ÂMES
Saint-Anselme	5	27
Saint-Cyrille	29	166
Canton Panet école : 15 enfants	14	80
Rolette	23	125
Rang du Lac	16	88
Société et Bellechasse	32	192
Saint-Charles	33	194
Grand-Ligne	61	363
Saint-Hilaire	1	11
Saint-Rémi	5	21
Sainte-Marie	12	58
TOTAL	231	1334

Les paroisses de Saint-Camille, de Saint-Fabien et de Sainte-Sabine n'existaient pas encore. Sur le territoire dirigé par M. Boulet, nous trouverions aujourd'hui une population d'environ 5000 âmes au lieu de 1334.

CHAPITRE V

❖ QUATRIÈME CURÉ, M. THÉODORE MERCIER (1896 – 1901).

Le M. Mercier était né à Sainte-Marie-de-Beauce, le 10 juin 1862, de Joseph Mercier, cultivateur, et de Julie Fortier ; il fit ses études à Québec et y fut ordonné prêtre par le cardinal Taschereau, le 21 mai 1889. Maître de discipline au Séminaire de Québec de 1889 à 1891, il fut ensuite successivement vicaire à Sainte-Claire, à Frampton, à Sainte-Claire encore, à Saint-Lazare, à Sainte-Marguerite, au Château-Richer, à Beauport, à Saint-Michel, à Saint-Jean-Baptiste de Québec, à Saint-Éphrem de Tring, de 1891 à 1896.

Lorsque ce nouveau curé arriva à Saint-Magloire, il y avait certaines améliorations à faire aux édifices religieux et scolaires. L'église était devenue trop petite ; une école ou un couvent devait être construit pour recevoir tous les enfants de l'arrondissement du village. Les religieuses institutrices tenaient deux classes, mais dans des maisons différentes. C'était un état de choses qui ne pouvait durer longtemps.

Cependant, M. Mercier s'occupait tout d'abord de son église. Au Jour de l'An 1897, il parla en chaire de parachèvement, d'agrandissement du temple. « Pour le bon



*Révérend M. Théodore Mercier.
Quatrième curé 1896 – 1901.*

Dieu, dit-il, il faut une demeure convenable. Cette église, construite depuis vingt-deux ans, n'a encore connu aucune peinture, aucune décoration à son intérieur. On est loin des lambris dorés du temple de Salomon. »

Le nombre des paroissiens augmentait toujours et l'aisance remplaçait peu à peu l'ancien état de pauvreté ; il était donc du devoir de M. le Curé de s'occuper de l'embellissement de son église.

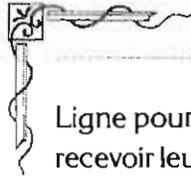
Lors de sa visite paroissiale, il en parla dans chaque famille, et partout il obtint un assentiment généreux à toutes ses vues. C'est pourquoi, le deuxième dimanche après l'Épiphanie, il écrit ces paroles : « Ma visite est finie ; tout le monde est consentant à ce qu'on finisse l'église. »

Il n'y eut aucune objection, aucune discussion sous ce rapport. M. le Curé pouvait donc commander des plans chez un architecte, demander un devis de bois et voir à la préparation des matériaux.

❖ CONSTRUCTION DU COUVENT

Durant l'été de 1896, MM. les commissaires d'école avaient annulé toutes les décisions des commissaires précédents pour la construction d'une école au village ; ils avaient même autorisé M. le Président à vendre l'emplacement acheté dans ce but. Ceci était loin de satisfaire et les parents et les religieuses. On n'arrête pas plus l'eau de couler, qu'on ne pouvait étouffer les réclamations.

En 1897, il fallut donc recommencer des assemblées, essayer de s'entendre avec les gens du Haut de la Grand-



Ligne pour construire une maison assez grande qui pût recevoir leurs enfants et ceux du village. L'essai fut inutile.

M. le curé Mercier crut bon d'intervenir dans toute cette histoire.

Après de nombreux pourparlers à ce sujet, on en vint aux décisions suivantes, le 3 octobre 1897 :

- 1° On enlevait à M. le Président des commissaires le permis de vendre l'emplacement d'école ;
- 2° M. le Curé se chargeait de la construction d'un couvent de 35 pieds sur 33, ayant trois étages de 10 pieds chacun ;
- 3° La commission scolaire se chargeait de payer six cents dollars à M. le Curé, dont trois cents seraient fournies par l'arrondissement du village et trois cents par le reste de la paroisse.

Cette décision fit enfin cesser les inquiétudes, les discussions et les assemblées pour cette construction.

Chaque contribuable de la paroisse aurait le droit d'y mettre des enfants, mais d'abord on devait recevoir ceux de l'arrondissement du village.

Pendant l'hiver suivant, les matériaux se préparèrent et, en 1898, on vit s'élever dans les airs le haut et étroit couvent qui domine encore dans notre village. À l'automne, les Révérendes Sœurs purent s'y installer d'une manière confortable et recevoir non seulement des élèves externes mais même quelques pensionnaires.

En 1905, lors de l'incendie de l'Hospice de Saint-Damien, quelques vieillards vinrent y chercher refuge pendant la reconstruction d'un nouvel hospice.

❖ PARACHÈVEMENT DE L'ÉGLISE — 1900 À 1901

Depuis la visite paroissiale de 1897, M. le Curé Mercier avait mûri son projet d'embellir l'église paroissiale. Occupé à la construction du couvent, il ne perdait pas de vue la nécessité de faire pour Dieu une demeure convenable.

Les nombreuses piles de planches, faisant galeries dans l'église et amassées à quêtes de corvées par le révérend M. Boulet, semblaient toujours crier à l'injustice parce qu'on ne leur donnait pas l'emploi qui leur était destiné.

Sèches depuis longtemps, elles n'attendaient que le bras, le rabot et le marteau du menuisier pour se disperser et aller se fixer à la voûte ou sur les longspans intérieurs du temple. M. le Curé semblait entendre leur appel tous les matins, mais il ne pouvait y satisfaire.

De peur qu'elles ne fussent assez nombreuses, il en fit préparer d'autres. Les corvées gratuites n'étant plus goûtées de personne, il fallut alors battre monnaie pour activer bûcherons et charroyeurs. Ainsi, en 1898, \$ 273,60 sortirent de la caisse de la Fabrique ; en 1899, ce fut encore pire : \$ 1532,60 furent requis pour ajouter de nouvelles planches aux anciennes. Quelle quantité de bois fallait-il donc pour terminer une église ! Eh oui ! il en fallait beaucoup, il en fallait plus que moins. S'il y en avait de trop, peut-être les passerait-on à la commission scolaire pour parachever son couvent.

En outre, un architecte devait faire plan et devis ; M. le Curé devait correspondre avec Sa Grandeur Mgr l'Archevêque pour obtenir les autorisations voulues ;



il fallait surtout préparer l'opinion publique pour lui faire accepter la responsabilité de telles améliorations. Pour tout cela, le temps, le long temps était nécessaire.

M. le Curé Mercier fut obligé d'en faire l'expérience. Voyant que les revenus ordinaires de sa Fabrique ne suffiraient pas à payer le coût des travaux, il visita ses paroissiens à domicile au printemps de 1899, fit signer des billets promissoires à ceux qui, bien volontiers, voudraient aider au paiement de cette entreprise.

Encouragé par la bonne volonté de ses paroissiens, même poussé par un certain nombre, il projette d'agrandir son église, vu que le nombre des familles augmente constamment.

En face de toutes ces démarches et correspondances, Mgr Bégin hésite longtemps. Il n'y a pas encore de paroisse Saint-Magloire érigée canoniquement et civilement ; ce n'est qu'une mission. Si, plus tard, on voulait imposer une répartition légale, il faudrait commencer par demander une érection civile de la paroisse, et il y aurait peut-être des difficultés à l'obtenir. C'est pourquoi Mgr l'Archevêque ne voulut pas autoriser de tels travaux avant d'avoir eu un plan et un devis bien précis. C'est du moins ce que l'on constate d'après une lettre de Mgr Marois, vicaire-général.

Ces plans et devis furent remis à M. le Curé Mercier le 28 avril 1899, par Mgr le Grand-Vicaire, avec la recommandation de ne pas donner l'entreprise « avant de soumettre à Mgr l'Archevêque le montant des sommes demandées pour l'exécution de ces travaux ».

De plus, on exigea une requête signée par la majorité des propriétaires.

En septembre, cette requête fut présentée à Monseigneur et elle demandait instamment l'autorisation, non seulement de parachever l'intérieur de l'église, mais de l'allonger de trente pieds.

Monseigneur acquiesça à la demande de M. le Curé Mercier et de ses paroissiens.

Le 7 décembre 1899, un document épiscopal autorisait « les syndics de la paroisse de Saint-Magloire-de-Bellechasse à rallonger de vingt-cinq pieds et à parachever l'église de ladite paroisse, les paroissiens s'engageant par billets promissoires à payer sur les frais \$ 3500, le reste de l'entreprise devant être aux dépens de la Fabrique ».

M. le curé Mercier put donc alors confier l'exécution de ces travaux. Ce furent MM. Elzéar et Allyre Métivier, de Saint-Damien, qui en furent les entrepreneurs.

En 1900, l'on fit surtout les travaux de l'extérieur. L'ancien clocher disparut, malgré sa fière attitude, son allure élancée, sa position acquise depuis vingt-cinq ans.

Une allonge de 30 pieds fut ajoutée à la nef. Un superbe clocher de cinquante-trois pieds de haut, appuyé sur une tour de soixante-cinq pieds s'éleva vers le ciel ; deux clochetons de dimensions proportionnées l'accompagnèrent et donnèrent au portail une apparence tout à fait élégante.

L'aspect nouveau de l'église semblait préférable à l'ancien. Les proportions naturelles étaient mieux observées. Il est tout probable que le révérend M. Brochu avait prévu, en 1874, la nécessité d'une telle addition ; du moins, la hauteur et la largeur de son église semblaient l'exiger.

En 1901, l'intérieur revêtit une nouvelle parure. La voûte, les murs et les colonnes se couvrirent d'un riche vêtement de pin. Les anciens bancs firent place à de nouveaux qui, dans leur forme élégante et confortable, dans leur éclat brillant, semblaient inviter les chrétiens à y séjourner longtemps et souvent. De nouveaux autels latéraux, surmontés de peintures pleines d'illusions, apparurent avec honneur. Un jubé neuf, des galeries spacieuses, même un plancher bien poli et bien luisant, tout fut fait de main de maître, tout fut renouvelé ou ajouté, afin de donner au nouveau temple la beauté et l'utilité qu'on lui désirait.

M. Allyre Métivier en avait dessiné les plans et voyait à leur exécution. Obligé parfois de s'absenter, il s'adjoignit M. Georges Audet, de Saint-Magloire, pour le remplacer comme surveillant des travaux.

La décoration en peinture et la dorure furent confiées à M. Napoléon Gadbois, de Nicolet. La réputation de ce décorateur n'était plus à faire. Âgé dans son métier, toujours appliqué à ses œuvres, doué d'un goût ingénieux, il sut faire du bel et bon ouvrage. La sacristie surtout fut l'objet de ses attentions délicates. Il sut y déployer une richesse de dessins, une variété de couleurs qui soutinrent sa réputation connue depuis longtemps. Ce que nous regrettons aujourd'hui, c'est qu'un ouvrage si artistique ait été déposé sur une voûte tout à fait impropre. L'humidité qui s'en exhale a la force de l'aimant pour attirer les poussières ; en quelques années, les plus belles peintures ont disparu sous un épais manteau d'obscurité.

Ces travaux furent terminés pendant l'été de 1901.

Le chemin de croix, donné, paraît-il, par le révérend M. Brochu, avait été décoré en neuf. M. Joseph Fournier, marchand de Saint-Magloire, avait fait don d'une statue de saint Antoine.

Lorsque tout l'échafaudage fut disparu de la voûte, le temple apparut dans tout son éclat et donna ample satisfaction et au curé et aux paroissiens.

❖ **PREMIER SYNDICAT DE BEURRERIE**

En 1893, une fromagerie fut installée à Saint-Magloire par M. Arsène Roy, de Saint-Vallier.

En 1894, une beurrerie lui succéda et fut maintenue par une société de cinq citoyens de Saint-Magloire : MM. Narcisse Lapointe, Ludger Boulanger, Léon Lapierre, Cyrille Larochelle et Jean Brochu.

Cette beurrerie procura de grands avantages aux cultivateurs, même aux marchands. On s'appliqua de plus en plus à la culture, on augmenta les troupeaux et le commerce augmenta chez les marchands de Saint-Magloire. Autrefois, les cultivateurs, fabriquant leur beurre à domicile, le descendaient fréquemment au marché de Québec et en remontaient le boire et le manger. Alors, les marchands de Québec ou de Saint-Charles en bénéficiaient, mais ceux de Saint-Magloire en souffraient. Il était donc de l'intérêt de nos marchands de travailler à diminuer le nombre de ces voyages. Ainsi, l'argent favoriserait le commerce local au lieu de se diriger vers l'étranger.



En 1898, un syndicat se forma pour remplacer la première société. Ces premiers sociétaires étaient soupçonnés de prendre un pourcentage trop élevé pour la fabrication du beurre ; les secrets d'administration n'étaient pas assez dévoilés. Chacun avait espérance qu'en y glissant ses observations et recommandations personnelles, l'administration serait meilleure et le rendement plus considérable. Dans les assemblées générales d'actionnaires, on pourrait obtenir plus de détails sur les profits et pertes.

Tout considéré, on voulait donc un syndicat.

Ce qui embarrassait un peu, c'est que, parmi les cultivateurs, il y avait peu de gens instruits, capables de dresser des statuts clairs et solides, qui pussent contenter tout le monde et rendre justice à chacun. Qui ira-t-on trouver pour organiser ce syndicat et lui donner des règlements sages et prudents ?

Ce fut M. le Curé. Le curé est l'ami de tout le monde ; c'est un homme juste, instruit, qui veut le bien de chacun. Alors, on eut recours à lui.

M. le curé Mercier endossa donc la tâche, prit son rôle au sérieux, et, avant de faire accepter ses règlements, voulut bien aller aux paroisses voisines pour examiner les chartes légales que des hommes de loi leur avaient données après procès.

Le 30 juillet 1898, il convoqua à la sacristie une assemblée générale de tous les actionnaires ; il y en avait soixante-dix. Le président élu fut M. Napoléon Lejeune. On y lut les règlements et on y choisit des directeurs.

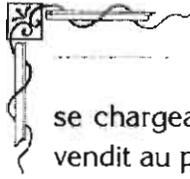
Les directeurs élus furent MM. Napoléon Lejeune, président, révérend J.-Théodore Mercier, secrétaire, Jean Carrier, François Hébert, Alfred Laverdière, Alphonse Garand, Herménégilde Brochu, Théophile Larochelle et Édouard Boutin.

Les règlements se composaient de onze articles. Le cinquième se lisait comme suit : « Le capital social de la Société sera de \$ 1130, partagé en actions de \$ 16,14 chacune. Le capital cependant pourra être augmenté, par un vote de la majorité des actionnaires présents à toute assemblée convoquée pour cette fin jusqu'à une somme n'excédant pas \$ 2000.

Dans l'article 6^e, on trouve ces paroles : « Les actions capital et intérêt ne devront se payer qu'avec les revenus nets de la Société, par annuité, variant suivant les profits ; mais à défaut de profit, chaque actionnaire est responsable pour le montant de son action, et les directeurs pourront en exiger le paiement en aucun temps, sur trois mois d'avis. »

L'article 8^e contenait ces mots : « La Société, par l'entremise de son conseil d'administration, pourra acquérir, posséder, exploiter une beurrerie à une distance n'excédant pas vingt arpents de l'église actuelle. »

D'après ces articles, il fallait donc acheter l'ancienne beurrerie ou en bâtir une dans les environs de l'église. On s'arrêta à la première alternative. C'était convenu d'avance. Les cinq premiers sociétaires étaient prêts à céder leurs droits à un syndicat plus nombreux, et à leur vendre leur propriété pour la fabrication du beurre. Le contrat se passa et, le 1^{er} août 1898, le nouveau syndicat



se chargea de l'administration de la beurrerie, qui se vendit au prix de \$ 1130.

Le 20 août 1898, à une assemblée des directeurs, M. Herménégilde Brochu propose, secondé par M. Alphonse Garand, « que ladite beurrerie sera payée avec les profits nets en cinq ans. »

C'était là une décision qui avait son importance. La première construction paraissait petite ; on voulait la remplacer. Il fallait de plus construire un aqueduc. Payer un tel montant en cinq ans, ceci dut paraître rude à plusieurs sociétaires. Il aurait fallu pour cela imposer un fort pourcentage sur la fabrication. Et après les cinq ans, lorsque la dette serait payée, les nouveaux patrons n'auraient eu qu'à jouir des sacrifices faits par ceux qui auraient payé la dette.

Nous concevons très bien que, dans un tel syndicat, il soit prudent de fixer un certain nombre d'années pour payer la dette par annuité. Vingt ou vingt-cinq ans est un terme qui nous paraît raisonnable. Ainsi, les vieux et les jeunes bénéficient de ce syndicat et contribuent au paiement de la dette en parts égales. Après vingt ou vingt-cinq ans, le mécanisme d'une beurrerie, la bâtisse elle-même auront besoin de grandes réparations, peut-être devront-ils être renouvelés à neuf. Dans ce temps, si la dette n'a pas été fortement diminuée, ce sera injuste de la faire payer seulement par ceux qui vivront encore. Mais d'un autre côté, obliger les sociétaires à payer toute construction pour le public en cinq ans, ceci paraît rude pour les pauvres.

Le 9 octobre 1898, l'entreprise d'une construction nouvelle pour beurrerie fut mise à l'enchère à la porte

de l'église. M. Elzéar Garant en fut l'entrepreneur pour le prix de \$ 460.

En l'année 1900, la nouvelle construction était acceptée et mise à l'usage du syndicat.

La fabrique de beurre fonctionna alors avantageusement au bénéfice de toute la paroisse. Les assemblées générales étaient parsemées ça et là de discussions quelque peu vives, mais, somme toute, cette beurrerie fut un bienfait général.

En 1904, lorsque les cultivateurs se furent pourvus de bons troupeaux de vaches laitières dans le but de bénéficier de la beurrerie, les ventes de beurre se montèrent à \$ 11 066,77. Vingt ans après, en 1924, le syndicat n° 1 faisait des ventes pour \$ 10 755 ; le syndicat n° 2 en faisait pour une douzaine de mille dollars, et la fromagerie du rang du Lac environ pour cinq mille.

En considérant que le prix du beurre était moins élevé en 1904 qu'en 1924, nous pouvons avoir une idée de ce qu'était l'industrie laitière en ce temps.

Ce syndicat unique dans la paroisse de Saint-Magloire exista pendant vingt ans, de 1898 à 1918. Il rendit de grands services ; grâce à lui, la paroisse se développa ; l'agriculture, qui est la base de la prospérité dans une paroisse rurale comme dans tout pays, l'agriculture, dis-je, fut mise sur un bon pied. L'aisance devint générale. On s'appliqua tous les jours à donner de bons soins aux troupeaux, le goût des voyages diminua, et l'on connut le bonheur de la vie familiale.

Ce qui est important dans les syndicats de ce genre, c'est qu'ils soient bien administrés, c'est que les directeurs



s'acquittent attentivement de leurs charges, qu'ils travaillent toujours dans l'intérêt du public et qu'ils surveillent les dépenses de l'administration. Ainsi, le public en retirera un bon rendement, les capitaux employés rapporteront de bons profits, ou bien les dettes faites pour une telle exploitation se paieront sûrement.

C'est ce qui arriva généralement, croyons-nous, pendant les vingt années de vie de ce syndicat.

Vers 1917 survinrent des difficultés ; nous en parlerons plus loin. Au 30 décembre 1916, le syndicat avait encore une dette de \$ 550, mais le secrétaire-trésorier avait en caisse une somme de \$ 595,49. C'est du moins ce que nous disent les livres de comptes. Alors, toute dette payée, la caisse aurait dû contenir \$ 45,49.

❖ TÉLÉPHONE

Outre le parachèvement de l'église, la construction du couvent et l'encouragement à l'agriculture, le révérend M. Mercier s'occupait encore d'autres œuvres propres à améliorer le sort de ses paroissiens.

Une invention nouvelle était apparue à l'horizon depuis quelques années et prenait une extension considérable et rapide : c'était le téléphone.

En 1880, la compagnie du Téléphone Bell s'était incorporée et promettait ses services aux principales villes de notre province. Donnant de très satisfaisants résultats aux citoyens, elle étendit ensuite de multiples rameaux dans les campagnes. Après cette compagnie, d'autres se formèrent bientôt, et alors les plus humbles paroisses, même celles les plus éloignées des grands centres, voulurent se pourvoir d'un service téléphonique.

M. le curé Mercier ne pouvait rester étranger à ce progrès. En 1897, il convoque à la sacristie une assemblée de ses paroissiens et leur démontre l'avantage de ce nouveau système de communication. M. Éphrem Audet, de Saint-Lazare, est présent à l'assemblée. De concert avec le révérend M. Mercier, il demande aux gens de Saint-Magloire s'ils ne pourraient pas fournir quelques poteaux destinés à soutenir le fil conducteur. Les gens comprirent facilement l'utilité d'un tel service et se montrèrent généreux dans leurs promesses comme dans leurs actes.

Le dimanche suivant, M. le Curé remerciait ses paroissiens d'avoir apporté de beaux poteaux de téléphone.

La ligne se construisit rapidement et ainsi, l'on put jouir bientôt de rapports faciles et rapides avec marchands, parents et amis de Buckland, Saint-Lazare et Saint-Gervais.

De Saint-Lazare, M. Éphrem Audet jetait déjà des regards de convoitise sur plusieurs lots de terre situés dans la future paroisse de Saint-Camille. Quelques-uns de ses garçons ne voulaient-ils pas y tenter fortune ? Et, en obtenant ces lots du gouvernement, n'était-il pas bon d'avoir des renseignements fréquents et rapides sur le développement de ce coin du pays, comme sur le travail de ses garçons ? La suite des années a découvert la prévision des projets de M. Audet, et le téléphone a dû lui rendre de grands services comme il le faisait pour les gens de Saint-Magloire.

 ❖ MISSION DE SAINT-CAMILLE

Lorsque le révérend M. Mercier arriva à Saint-Magloire, il avait à s'occuper de la fondation de deux missions : l'une au sud de la paroisse, et l'autre vers l'est. La première s'appelait Saint-Camille ; l'autre n'avait pas encore de nom.

Le 8 novembre 1896, quelques cultivateurs dont les résidences se trouvaient à six, sept et neuf milles au sud de l'église de Saint-Magloire, présentèrent une requête à Sa Grandeur Mgr Bégin, afin de faire délimiter une certaine étendue de terrain, dans le but d'y ériger une paroisse plus tard.

Le 29 décembre de la même année, le révérend M. Boulet, ancien curé de Saint-Magloire, et venant d'être fait curé de Saint-Lazare, fut chargé par Monseigneur d'aller vérifier les allégations de la requête et d'en faire rapport.

L'assemblée des francs-tenanciers exigée en ce cas eut lieu le 18 février 1897, auprès de la maison de Sieur Emmanuel Couture, située un mille à l'ouest de l'église actuelle de Saint-Camille.

À cette assemblée, tous constatèrent la nécessité de faire une paroisse dans cette région. Quant à la situation précise de l'église, il y avait divergence d'opinions. Les uns voulaient qu'elle fût chez M. Emmanuel Couture ou dans les environs très rapprochés ; d'autres demandaient qu'elle fût placée plutôt au centre du territoire désigné, c'est-à-dire un mille à l'est de chez M. Emmanuel Couture.

En face de ces différentes demandes, Monseigneur fit préparer un plan de la future paroisse, étudia les raisons données de part et d'autre, fit signer une requête, et finalement demanda à M. Boulet d'aller tenir une seconde assemblée chez M. Emmanuel Couture. M. Boulet s'y rendit au mois de mai 1898. Cette fois-ci, il se trouva en face de trois partis : les uns voulaient l'église au centre, sur le n° 18, d'autres la voulaient chez M. Emmanuel Couture, sur le n° 24 ; et quelques-uns, venant de Saint-Magloire, étaient opposés à tout démembrement de la paroisse ; la raison de ces derniers, c'est qu'en se départant d'une partie de leur territoire, ils allaient devenir trop pauvres.

Certaines raisons étaient plutôt enfantines que viriles. Monseigneur considéra le bien général et émit un décret canonique le 1^{er} juin 1898, délimitant la paroisse de Saint-Camille et fixant au centre la place de l'église, sur le n° 18 du VI^e rang, canton Bellechasse.

Ce lot 18 et ses voisins étaient encore couverts de forêts. Les opposants de ce rang firent une colère.

Ces messieurs s'imaginaient que l'église devait être nécessairement placée dans leur voisinage, sur des lots de terre habités, mais non pas en pleine forêt ; alors, ils déclarèrent que jamais ils n'iraient à cette église. Ils prétendirent que la place de l'église n'était pas située dans le centre du bon terrain, que la chapelle ne se construirait pas là. Ils cessèrent d'assister aux assemblées, se soulevèrent les uns les autres et crurent que l'organisation d'une paroisse ne pouvait se faire sans eux.

Cependant, ils n'osèrent jamais porter leurs plaintes jusqu'à Mgr l'Archevêque de Québec. Se contentant



de protester dans leur canton, ils ne purent faire parvenir l'écho de leurs protestations jusqu'à la ville épiscopale : la distance était trop forte.

En dépit des mécontents, le révérend M. Mercier se mit en devoir de construire une chapelle. Le 24 septembre 1898, il convoque une assemblée chez M. Éphrem Audet, possesseur du lot 18. On organise une souscription, on arrête les dimensions de la future chapelle et on décide la construction pour le printemps suivant.

Le 1^{er} mai 1900, M. Élie Cayouette, de Sainte-Justine, signe le contrat d'entreprise avec le révérend M. Mercier, curé de Saint-Magloire et représentant de la Corporation archiépiscopale de Québec. Ladite chapelle devait avoir quarante pieds de longueur sur trente pieds de largeur ; le prix était de \$ 750. C'est M. Mercier qui devait surveiller les travaux et en faire les paiements.

Certains extra s'ajoutèrent aux premières conventions ; cette chapelle coûta près de \$ 900. Quelques paroissiens avaient promis une petite somme pour aider cette construction ; mais à l'exception de trois ou quatre, leurs moyens ne purent répondre à leurs promesses. L'Archevêché de Québec paya la grosse part de ces travaux. La Fabrique de Saint-Magloire fournit \$ 420 ; mais en 1902, on lui en remit \$ 350.

Les cultivateurs du VI^e rang Bellechasse, depuis le canton Langevin jusqu'à l'emplacement actuel de l'église Saint-Camille, quoique appartenant canoniquement et civilement à Saint-Magloire, étaient et ont toujours été desservis par Sainte-Justine. N'ayant jamais eu aucun déboursé à faire dans cette dernière paroisse, ni pour le conseil, ni pour les écoles, dont ils avaient appris à se

passer, ni pour l'église, ils voulurent continuer leurs habitudes. Très attachés à Sainte-Justine, qu'ils croyaient réellement être leur paroisse, ils ne voulurent aucunement passer sous la dépendance du curé de Saint-Magloire.

Le 9 décembre 1900, un dimanche, le révérend M. Mercier disait une basse messe à Saint-Magloire, à huit heures, et se dirigeait à Saint-Camille pour y célébrer une seconde messe.

Une tempête de neige rageait ce jour-là. Ceci ne devait pas arrêter le missionnaire d'aller accomplir sa tâche. Conduit par sa fougueuse cavale, accompagné de son servent de messe, Alexandre Roy, le révérend M. Mercier franchit rapidement distance et bancs de neige et arriva à la chapelle à l'heure indiquée. Une nombreuse foule y était déjà rendue.

On commença la fête religieuse par la bénédiction du temple et l'on chanta ensuite une grand-messe. Des chantres de Saint-Magloire et de Sainte-Justine avaient bien voulu prêter leur concours à cette messe solennelle.

Ce fut là la première messe dite en la Mission de Saint-Camille. Depuis lors jusqu'à l'arrivée du premier curé en 1902, les gens de cette Mission eurent une messe à chaque mois.

On prétend qu'avant cela, il y eut d'autres messes dites par des prêtres en excursion de pêche sur la rivière Daaquam, à l'extrémité du chemin Mailloux ; mais ceci manque de preuves solides.

Voilà les œuvres extérieures accomplies par M. Mercier, ou sous son règne. Le bien moral ou les œuvres spirituelles

produites par son ministère sont d'un caractère caché que l'histoire ne connaît pas. Inutile alors d'essayer de les dévoiler ici.

En 1901, la santé de M. Mercier commença à s'altérer. Pendant plusieurs semaines, un M. P-Ph. Leclerc vint le remplacer dans sa charge. À l'automne, M. Mercier fut obligé de démissionner.

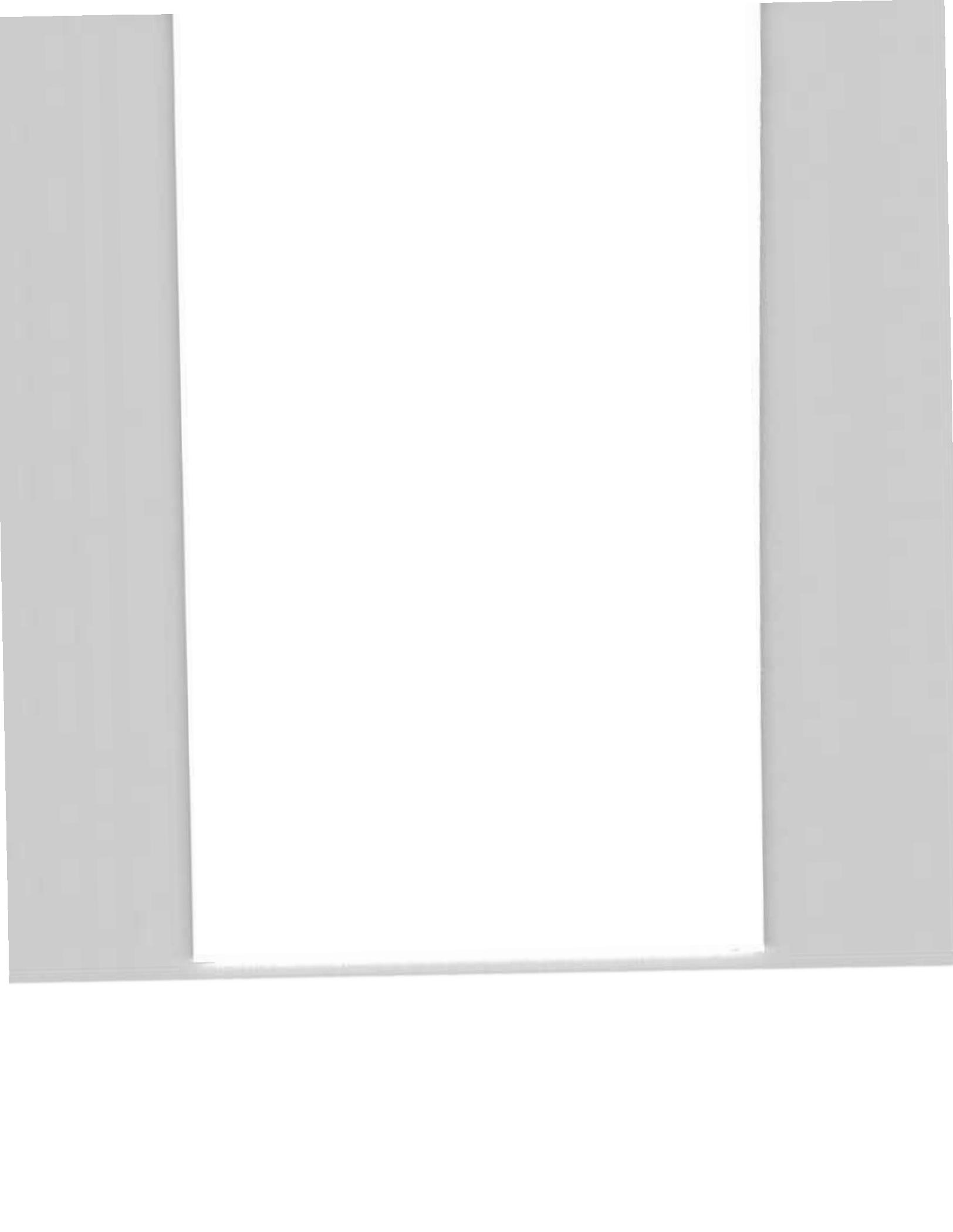
Lorsqu'il quitta la paroisse, la population était de 1621 âmes ; il y avait 295 familles, dont 281 cultivateurs et 14 emplacements. Voici le recensement fait à l'automne de 1901.

	CULTIVATEURS	ÂMES
Village 14 emplacements	10	120
Saint-Léon	4	16
Saint-Cyrille	23	128
Canton Panet	18	108
Rang du Lac	42	235
Saint-Hilaire	4	9
Saint-Anselme	7	39
Bas de la Grand-Ligne	14	93
Société et Bellechasse	30	186
Saint-Charles	39	227
Saint-Rémi	1	12
Sainte-Marie	14	91
Haut de la Gr-Ligne	40	193
Saint-Joseph, IV ^e rang	12	34
Grand rang Saint-Camille	23	111
	<hr/> 281	<hr/> 1621

Le territoire comprenait alors les futures paroisses de Saint-Camille, de Saint-Fabien et une partie de Sainte-Sabine. Le premier démembrement devait se faire en 1902. La population n'a jamais été aussi forte depuis ce temps.

L'évaluation municipale était de \$ 126 631.

La dette de la Fabrique était de \$ 15 597.



CHAPITRE VI

❖ CINQUIÈME CURÉ, M. JOSEPH-FABIEN DUMAIS (1901 – 1906).

 DUMAIS est né à Saint-Alexandre-de-Kamouraska, le 20 janvier 1860, de Joseph Dumais, cultivateur, et de Philomène Tardif ; il fit ses études à Sainte-Anne-de-la-Pocatière et à Québec, où il fut ordonné prêtre par le cardinal Taschereau, le 19 mai 1887. Vicaire à Saint-Roch-des-Aulnaies en 1887, à Sainte-Louise de 1887 à 1888, à Saint-Alexandre de 1888 à 1891, aux Grondines de 1891 à 1892, à Saint-Gervais en 1892, desservant de la Grosse-Île de 1892 à 1893, vicaire à Plessisville de 1893 à 1897, curé de Saint-Séverin de 1897 à 1900 ; il exécuta un voyage à Rome de 1900 à 1901.

Le 3 octobre 1901, il venait prendre possession de la cure de Saint-Magloire. Le territoire à desservir était très étendu ; deux paroisses nouvelles étaient en voie de formation : Saint-Camille et Saint-Fabien ; il fallait de temps en temps aller leur donner une *mission*. C'était de l'extra à faire, à part le ministère ordinaire. Une robuste santé était absolument nécessaire chez le nouveau curé pour accomplir toute cette tâche.

L'activité et le courage ne firent jamais défaut chez M. Dumais.

 ❖ **ARRIVÉE D'UN MÉDECIN**

Trois semaines après son arrivée, un médecin venait s'installer ici. C'était M. Hector Fiset. M. le Curé en fut très content, de même que les paroissiens. Lorsqu'un prêtre est appelé auprès d'un malade, il a souvent besoin de l'avis d'un médecin pour le renseigner sur la gravité de la maladie. Que de fois le médecin ne tire-t-il pas le prêtre de l'inquiétude en l'avertissant de la légèreté ou de la gravité de la maladie, en indiquant les traitements à donner et en prescrivant les remèdes nécessaires. Et alors, le prêtre peut administrer les sacrements en temps voulu sans trop de préoccupation. Ce fut donc pour M. le Curé et pour les paroissiens un sujet de contentement que l'arrivée d'un médecin.

❖ **PAROISSE DE SAINT-CAMILLE**

Le 20 septembre 1902, le révérend M. François Lamontagne était nommé curé de la nouvelle paroisse de Saint-Camille. C'était là un événement remarquable pour le curé de Saint-Magloire. Par ce fait, M. Dumais se trouvait déchargé d'un grand territoire à desservir. À l'automne de 1901, il y avait 43 familles, dont une dans le rang Saint-Rémi, 7 sur le chemin Mailloux, 12 dans le rang Saint-Joseph et 23 sur le Grand Rang qui se dirige vers Sainte-Justine.

Ces gens du Grand Rang furent très désappointés, même fâchés d'apprendre la nomination d'un curé qui devait s'installer près de la chapelle construite depuis deux ans. Ils renouvelèrent leurs protestations de 1898.

Le nouveau et premier curé arriva dans des conditions tout à fait défavorables. Il n'y trouva que les quatre murs de la chapelle avec le strict nécessaire pour y dire la messe.

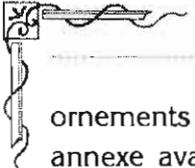
Il dut demeurer pendant trois mois en pension chez M. Fortunat Audet, maison située en face de la chapelle ; cette maison servait de magasin, d'hôtel pour les hommes de chantiers et il n'y avait pas même une chambrette pour le prêtre.

Le premier dimanche où l'on célébra les offices religieux à Saint-Camille, le petit temple était rempli ; c'étaient en partie des étrangers venus des paroisses voisines. Il n'y avait qu'un très petit nombre de paroissiens, en comptant les cinq familles qui désiraient un prêtre. Chose surprenante, le mécontentement semblait dominer la satisfaction.

Le dimanche suivant eut lieu la vente des bancs. Sur trente bancs qu'il y avait, seize seulement furent vendus pour trois mois, à un prix moyen de cinquante sous par banc.

Encore un sujet de désappointement pour le nouveau curé. Cette fois, il fut sur le point de tout abandonner, exhorté par les conseils réitérés du curé de Saint-Magloire, qui aurait de beaucoup préféré avoir le curé de Saint-Camille comme vicaire, pour desservir alternativement les deux missions de Saint-Camille et de Saint-Fabien.

Un mois environ après son arrivée, M. le Curé Lamontagne fit construire une annexe à la chapelle afin d'y faire un chœur, y mettre ses vases sacrés et ses



ornements sacerdotaux à l'abri de la poussière. Cette annexe avait 21 pieds de longueur par 20 pieds de largeur ; le coût de cette construction fut de \$ 200 et M. Nazianze Tanguay, de Sainte-Justine, en fut l'entrepreneur. Il fallut faire charroyer volontairement le bois par les quelques paroissiens bien disposés, de même que les matériaux nécessaires pour préparer un logement au curé dans le haut de la chapelle.

La scierie la plus rapprochée était à trois lieues ; les chemins étaient abominables, vu la pluie qui n'avait cessé de tomber depuis deux mois. On parvint à charroyer tout ce bois à l'automne.

M. François Lavertu, menuisier, se mit à l'œuvre immédiatement pour préparer le logement du curé.

On obtint de Mgr l'Archevêque un bel autel pour y loger convenablement le Très Saint-Sacrement.

Une fois le chœur terminé, les offices purent s'y faire plus agréablement et le malaise commença à disparaître d'un peu partout. La popularité du nouveau curé dut y contribuer quelque peu.

Le 15 décembre, la résidence du curé était terminée ainsi que le chœur et la sacristie ; l'autel neuf était installé ; dès lors, le curé ne connut plus d'ennui. À Noël, il prit possession de sa demeure avec M. Herménégilde Tremblay et son épouse comme serviteur et servante.

Au Jour de l'An 1903, tous les bancs furent vendus, et plusieurs à un prix assez élevé ; les gens desservis autrefois par Sainte-Justine, ne pouvant plus avoir de bancs dans cette dernière paroisse, se virent obligés de revenir chez eux, et ils ont continué depuis sans récrimination.

En 1906, cette paroisse contenait 71 familles et 413 âmes. Une église étant devenue nécessaire, les paroissiens en décidèrent la construction. Elle fut commencée vers le milieu de juin pour se terminer au commencement de novembre. Depuis ce temps, le progrès n'a fait que s'accélérer. Aujourd'hui, c'est une paroisse florissante, dont la population dépasse de beaucoup celle de Saint-Magloire.

❖ **PAROISSE DE SAINT-FABIEN**

En 1888, Son Éminence le cardinal Taschereau faisait sa visite pastorale à Saint-Magloire. Ayant appris du révérend M. Boulet que des colons s'établissaient dans le canton Panet, il conseilla à ce dernier de demander au gouvernement la concession d'un lot de terre dans cette région pour en faire plus tard une terre de fabrique.

M. Boulet se rendit à la demande de Son Éminence et obtint le lot n° 6 du 1^{er} rang, canton Panet. Ce lot était voisin de la route venant de Saint-Thomas de Montmagny et du côté est.

Depuis plusieurs années, les deux sociétés de colonisation de Saint-Thomas et de Saint-Pierre avaient obtenu du gouvernement bon nombre de lots de terre et s'efforçaient d'y établir des colons. Le succès ne répondit pas toujours aux bonnes intentions de ces deux sociétés. Tout de même, on fit un défriché de un arpent de profondeur sur la longueur d'un mille, avec l'intention d'établir des colons sur chaque lot. Deux granges furent construites sur le rang de l'église actuelle et une sur le rang de la société.



Le projet fut abandonné après quelques années. Le gouvernement reprit ces lots et les concéda aux premiers colons qui fondèrent Saint-Fabien. La première trouée était faite dans cette forêt.

En 1888, M. le Curé de Saint-Magloire annonce sa visite paroissiale dans le rang du Lac et dans la paroisse nouvelle, ce qui signifie que quelques colons y étaient résidants.

Avant l'arrivée de ces colons, certains commerçants de bois étaient venus exploiter les territoires de Saint-Fabien, de Sainte-Lucie et de Saint-Just. Des industriels de Saint-Jean du Nouveau-Brunswick savaient remonter le cours de cette grande rivière jusqu'à ses premières sources pour tirer de ses rivages les richesses forestières qui la bordaient. Le gouvernement ne protégeait pas alors la forêt comme aujourd'hui, et les étrangers en profitaient.

Le premier commerçant de bois fut M. John Glajer qui, en remontant la rivière Saint-Jean avec ses hommes, vint couper du pin pour en faire du bois carré. Ils vinrent jusqu'au lac des Vases, où nous voyons encore des vestiges de leurs travaux au bas des chutes de la Nord-Ouest.

Le flottage se faisait sur un parcours d'environ trois cents milles.

Dans le même temps, un M. Knowles descendit du bois sur la rivière de la Loutre, et M. Sydgell utilisa un ruisseau qui porte encore son nom : le Sydgell. Ce dernier va se jeter dans la rivière Daaquam.

Une trentaine d'années plus tard, vers 1895, MM. Murray et Gregory, de Saint-Jean, N.-B., achetèrent des limites à bois et firent le flottage jusqu'à Fredericton.

À la mort de M. Murray, M. Gregory et sa famille continuèrent le même commerce. C'est pendant cette époque que M. J. E. Farrell, de Aristook, et M. Henry Baily, de Fredericton, vinrent s'établir dans le canton Panet. Ils y demeurent encore et ont toujours travaillé pour MM. Murray et Gregory.

En 1895, M. le Curé de Saint-Magloire annonce à ses paroissiens l'ouverture d'une école dans la paroisse nouvelle, preuve que le canton Panet se colonisait peu à peu. Dans la même année, les colons signaient une requête pour demander à Monseigneur l'Archevêque de Québec l'érection d'une paroisse dans leur région et fixer la place d'une église. Cette requête ne produisit aucun effet ; les colons résidants n'étaient pas encore assez nombreux.

En 1900, une assemblée se tient chez M. Edmond Lemelin pour demander encore l'érection d'une paroisse. On discute sur la place de l'église. Les uns veulent qu'elle soit érigée sur le lot n° 10, site très élevé et dominant toute la région. D'autres préfèrent l'ancienne place choisie par le révérend M. Boulet ; il sera plus facile, disait-on, d'y obtenir de l'eau pour l'utilité du futur village.

Entre-temps, M. le curé Boulet avait eu des difficultés avec M. Charles Bilodeau au sujet du lot n° 6. Ce M. Bilodeau voulait obtenir du gouvernement la concession de ce lot n° 6, parce que, dit-on, les devoirs de colonisation ne se faisaient pas. Alors M. Boulet,



pour avoir la paix, vendit son lot de terre à M. Charles Bilodeau pour le prix de quarante dollars.

Le 27 septembre 1902, Mgr Bégin, Archevêque de Québec, vint faire une visite spéciale pour voir l'état de la mission de Saint-Camille et de celle qui, depuis peu, portait le nom de Saint-Fabien, et fixer la place de l'église de cette dernière. Il se rendit d'abord chez M. Charles Bilodeau, et lui demanda ce qu'il ferait si l'église était placée près de la route de Saint-Thomas, sur le lot n° 6. M. Bilodeau ne voulut promettre aucune faveur.

Alors Monseigneur revint sur la côte, où plusieurs colons demandaient que l'église fût bâtie. Il y rencontra M. François Corriveau. Celui-ci offrit de donner, pour l'emplacement de l'église, trois arpents de terre en profondeur sur la largeur de son demi-lot n° 10. Monseigneur accepta l'offre, et décida que l'église se bâtirait là. M. François Corriveau demanda la faveur d'avoir un banc *gratis* dans la future église et il l'obtint. Bientôt il vendit à la Fabrique le reste de son demi-lot n° 10 pour la somme de \$ 150.

❖ PREMIÈRE MESSE

Le 15 mars 1902, M. Dumais, curé de Saint-Magloire, célébrait la première messe dans la *mission* du canton Panet. Cette mission n'avait pas encore de titulaire officiel : on l'appelait mission Saint-Théodore, en l'honneur de M. Théodore Mercier, ancien curé de Saint-Magloire. On y chanta une grand-messe en l'honneur de la Sainte Vierge pour le bien spirituel et temporel des habitants. Les chantes furent MM. Joseph Brisson et ses trois fils, Joseph, Alphonse et Jean. La

maison de M. Alphonse Brisson, située sur le lot 11 du VII^e rang Rolette, servit de temple. Elle existe encore aujourd'hui et appartient à M. Cléophas Brisson, de Saint-Gervais.

❖ PATRON DE LA MISSION

Le 22 août 1902, Mgr C.-A. Marois, vicaire-général de Monseigneur l'Archevêque de Québec, informait M. Joseph-Fabien Dumais, curé de Saint-Magloire, que saint Fabien était choisi comme titulaire de la chapelle que l'on se proposait d'ériger prochainement sur le premier rang du canton Panet. La fête de ce saint se célèbre le 20 janvier. Saint Fabien fut pape et martyr.

Son élection au Souverain pontife se fit dans des circonstances exceptionnelles : il était laïque et une colombe vint se poser sur sa tête pour indiquer au peuple le choix de sa personne fait par Dieu, pour être le chef et le guide de son Église. On représente saint Fabien avec cette colombe pour commémorer ce fait extraordinaire et pour indiquer l'esprit de douceur avec lequel il gouverna la sainte Église. Il eut la tête tranchée en l'année 250, lors de la septième persécution contre les chrétiens.

❖ PREMIÈRE CHAPELLE

Depuis l'automne de 1902, M. le Curé de Saint-Magloire allait souvent donner une *mission* à Saint-Fabien. Tous les mois, ou à peu près, il célébrait deux messes le même dimanche, l'une à Saint-Magloire, et l'autre à Saint-Fabien. Dans ces voyages, il voyait à la



préparation du bois pour ériger une chapelle. La messe était célébrée chez M. Alphonse Brisson.

Au commencement de 1903, chacun des colons fut invité à apporter une certaine contribution de bois de construction pour ériger une chapelle. Tous répondirent généreusement à la demande de M. le curé Dumais. À l'automne, lorsque le bois fut rendu sur place, M. Georges Audet, de Saint-Magloire, en fit l'entreprise.

Cette chapelle avait 40 pieds de longueur par 36 de largeur, et était de deux étages ; l'étage supérieur devait servir de chapelle, l'inférieur était destiné à la résidence du curé. Commencée en octobre 1903, elle ne fut terminée qu'en novembre 1904.

Les premiers syndics nommés pour surveiller les travaux furent MM. Léon Royer, Charles Bilodeau et Jean Mercier, senior. Pour des raisons particulières, ceux-ci furent remplacés un an plus tard par les suivants : MM. Alphonse Brisson, François Corriveau et Edward Farrell. Ces derniers firent preuve d'un véritable dévouement dans l'organisation des nombreux travaux à faire.

Le 29 septembre 1904, le révérend M. Joseph Lessard, auparavant vicaire à Saint-Éphrem-de-Tring, venait résider comme premier curé, au milieu des paroissiens de Saint-Fabien.

À son arrivée, la résidence curiale n'était pas encore terminée. Il lui fallut demeurer dans la maison de M. Joseph Brisson, senior, et même y dire la messe. Le jeune prêtre dut alors comprendre que sa position était plutôt celle d'un missionnaire que d'un curé. Logé dans une humble maison d'une vingtaine de pieds carrés, il

vécut trois mois avec deux vieillards : M. Joseph Brisson et son épouse.

L'accélération du progrès ne tarda pas à se faire sentir aussitôt après l'arrivée du jeune curé. Les paroissiens se sentaient maintenant appuyés d'un père et d'un chef pour hâter le développement de la paroisse. Naturellement le pasteur s'occupa d'abord de l'organisation religieuse.

Le 2 octobre 1904, il chantait la première messe dans la nouvelle chapelle. Le 27 octobre, il fixait le site d'un cimetière, y implorait les miséricordes divines devant ses ouailles, pendant qu'il y jetait les premières aspersion de l'eau bénite. Le 27 novembre, un chemin de croix, donné par la paroisse de Saint-Patrice-de-Beaurivage, était érigé dans le temple de Saint-Fabien.

Différents dons, tout à fait nécessaires au culte, furent faits par diverses paroisses et vinrent s'installer peu à peu dans la paroisse nouvelle.

Saint-Henri-de-Lévis envoya une cloche.

Saint-Victor-de-Tring fit présent d'un autel.

L'œuvre de la Propagation de la Foi fournit des vases sacrés et des ornements sacerdotaux.

M. Joseph Fournier, marchand de Saint-Magloire, donna une statue de saint Antoine.

Le révérend M. Lessard ne restait pas oisif ; il organisait, il sollicitait des aumônes, il surveillait les travaux des menuisiers, il travaillait même de ses mains. Quand sa chapelle fut convenablement meublée, il procéda à la vente des bancs. Trente-six étaient installés ;



l'un fut réservé à M. François Corriveau, pour le don de l'emplacement de l'église, les trente-cinq autres furent mis à l'enchère. On en obtint une somme de \$ 116,90 pour six mois. C'était un succès.

Aussitôt que les travaux les plus urgents furent terminés, M. le Curé voulut bien connaître ses paroissiens. La visite paroissiale s'imposait et elle se fit à la fin de décembre. Le recensement donna le rapport suivant : 42 familles, 258 âmes dont 148 communiant et 110 non-communiant.

Ce n'était évidemment pas une population immense. Mais elle a augmenté depuis ce temps. Les gens de Saint-Éphrem-de-Tring sont venus se joindre aux anciens colons de Buckland, de Saint-Paul ou de Saint-Pierre et la paroisse a progressé rapidement pendant bon nombre d'années. Aujourd'hui, cette paroisse a encore des progrès à faire, surtout au point de vue agricole, et si la prospérité n'est pas aussi florissante qu'à Saint-Camille, il faut en attribuer la cause un peu à l'éloignement du chemin de fer, et surtout à l'abondance des cailloux qui parsèment la terre.

Par la formation des deux paroisses de Saint-Camille et de Saint-Fabien, le territoire de Saint-Magloire se trouvait donc diminué d'une grande étendue. Cependant, il était encore assez considérable. Dans un avenir assez prochain, il faudra même encore en détacher une partie, du côté sud-ouest, pour aider à la formation de Sainte-Sabine.

❖ **ÉRECTION CANONIQUE
ET CIVILE DE SAINT-MAGLOIRE**

Avant de fonder la paroisse de Saint-Fabien, il était nécessaire de délimiter le territoire de Saint-Magloire. Le révérend M. Dumais le comprit. Le 20 janvier 1903, une requête était présentée à cet effet pour obtenir de Sa Grandeur Mgr Bégin, Archevêque de Québec, l'érection canonique de la paroisse de Saint-Magloire.

Le révérend M. J.-B.-G. Boulet, curé de Saint-Lazare, fut délégué par Monseigneur l'Archevêque de Québec, pour venir vérifier les allégations de cette requête et en faire rapport. Une fois ce rapport reçu, Monseigneur lançait son décret canonique le 30 avril 1903, érigeant en paroisse l'ancienne *Mission* de Saint-Magloire.

Le 30 septembre de la même année, le gouvernement décrétait l'érection civile et adoptait les mêmes limites pour les fins municipales et scolaires.

Dès lors, on pouvait donc établir un corps de marguilliers qui seraient chargés, conjointement avec M. le Curé, de l'administration des biens de l'église ; même, on pourra plus tard y imposer une répartition légale, s'il en est besoin, pour diminuer la dette de la Fabrique ou faire quelque construction nécessaire.

Le 15 octobre, une ordonnance de Monseigneur demandait l'élection de huit marguilliers pour former le conseil de la Fabrique. Cette élection se fit le 27 décembre. Les élus furent MM. Ferdinand Létourneau, François Maurice, Cyrille Larochelle, André Garand, Joseph Laprise, François Fournier, Jean Carrier et Frédéric Baillargeon. M. Jean Carrier fut élu marguillier en exercice



pour l'année 1904, les deux autres marguilliers du banc furent MM. François Fournier et François Maurice.

Ces messieurs recevaient une charge assez importante, même assez onéreuse dans le temps. La dette de la Fabrique augmentait peu à peu au lieu de diminuer et il fallait construire un nouveau presbytère. On prévoyait l'imposition prochaine d'une taxe directe sur les biens-fonds, ce qui était de nature à susciter des difficultés.

Le 26 janvier 1904, une assemblée générale des francs-tenanciers était tenue à la sacristie et autorisait MM. les marguilliers à s'adresser aux commissaires civils pour obtenir l'autorisation d'imposer un acte de cotisation sur les francs-tenanciers afin de diminuer la dette de la Fabrique. Cette autorisation n'eut pas d'effet immédiat. Ce n'est que quatre ans plus tard, après la construction du presbytère, que cette répartition fut imposée sur la paroisse.

❖ CONSTRUCTION DU PRESBYTÈRE ACTUEL

Le 11 juillet 1904, Monseigneur l'Archevêque faisait sa visite pastorale et recommandait la construction d'un nouveau presbytère. Ce fut là une cause de surexcitation presque générale. On admettait bien la nécessité de renouveler la résidence curiale, mais on voulait épargner les dépenses. Les projets de M. le Curé, disait-on, seront trop dispendieux, il faut s'en occuper pour les contrôler.

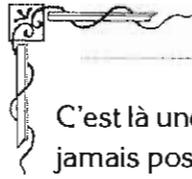
Et alors, les esprits s'échauffèrent, les discussions s'animèrent, on fit même des requêtes pour demander un changement de curé.

Quelle sorte de presbytère M. le Curé demandait-il donc pour rencontrer tant d'opposition ?

Il demandait une bâtisse bien ordinaire, construite en bois, ayant deux étages, quarante pieds de longueur, sur trente-six de largeur, avec une cuisine attenante de vingt-deux pieds de longueur par dix-sept pieds de largeur, dont le coût serait d'environ trois mille dollars.

Plusieurs trouvaient que c'était là un édifice immense. Sans doute, ce presbytère pouvait faire contraste avec grand nombre de résidences existant dans la paroisse, et même avec l'ancien presbytère. Il aurait fallu tout de même considérer la question sous toutes ses faces. Les résidences construites à Saint-Magloire en 1905 devaient être différentes de celles construites en 1870. Les moyens pécuniaires devaient être meilleurs après trente-cinq ans de travaux et de développement, que dans les commencements de la paroisse.

Il y a en outre une raison à considérer à laquelle plusieurs ne pensent pas... Si un curé demande une résidence plus spacieuse que celle de ses paroissiens, c'est pour leur avantage. Souvent, il lui faut le concours de prêtres étrangers pour venir lui prêter main forte dans le temps des Pâques ou des Quarante-Heures. Lorsque Monseigneur fait sa visite pastorale, il est accompagné de Pères prédicateurs et de secrétaires qui doivent nécessairement loger au presbytère. Si le curé n'avait alors qu'une petite résidence semblable à celles de la majorité de ses paroissiens, où logerait-il les prêtres et Monseigneur qui ne viennent ici que dans l'intérêt des paroissiens et non pas pour les beaux yeux du curé ?



C'est là une question que plusieurs ne se sont peut-être jamais posée.

Nous constatons souvent que les gens sont contents d'avoir plusieurs prêtres à leur service dans le temps des concours, aux Quarante-Heures, à la visite de Monseigneur, lors d'une fête ou de funérailles mémorables ; et le curé, en voyant cette satisfaction, est aussi content qu'eux. Mais n'oublions pas que tout ceci ne se fait que pour l'avantage des paroissiens, tandis que les prêtres en ressentent plus de fatigue que de joie personnelle. C'est pourquoi il ne faut pas blâmer trop vite le curé qui demandera la construction d'un presbytère assez grand ; s'il agit ainsi, c'est surtout pour rendre service à ses paroissiens.

Nous connaissons personnellement plusieurs curés qui préféreraient de beaucoup une humble résidence à un grand presbytère ; le chauffage serait plus facile, l'ameublement moins dispendieux, l'entretien moins fatigant. Mais alors, en suivant leurs goûts personnels, ces curés seraient sûrs de ne pas donner satisfaction aux paroissiens. Inviter des prêtres aux concours et les envoyer coucher chez les voisins, n'est pas une chose pratique.

M. le curé Dumais devait considérer ces différentes raisons. Il savait de plus que Saint-Magloire était la paroisse-mère de Saint-Camille, de Saint-Fabien et de la future Sainte-Sabine. Les curés de ces différentes paroisses devaient tous passer par Saint-Magloire pour traverser la montagne et descendre à Québec. C'étaient là autant d'occasions de visites de la part des curés. Les communications par Saint-Camille et le Québec

Central n'étaient pas encore prévues. On ne connaissait alors que la route de Saint-Vallier ou de Saint-Charles pour parvenir à Québec, comme on ne connaissait que le chemin de Saint-Magloire pour atteindre le haut des comtés de Bellechasse et de Montmagny.

Malgré une forte opposition, le révérend M. Dumais réussit à faire accepter ses projets.

Le 9 avril 1905, une requête était signée par la majorité des francs-tenanciers de Saint-Magloire pour demander à Monseigneur la permission de bâtir un nouveau presbytère. M. François Lamontagne, curé de Saint-Camille, fut délégué pour venir vérifier les allégations de la requête ; il en fit rapport le 12 mai ; le 29 du même mois, la permission demandée était accordée.

Le 11 juin, M. l'architecte David Ouellet était chargé de préparer les plans et devis. Le 19 août, les soumissions demandées étaient ouvertes devant les marguilliers en exercice, et l'entreprise était donnée à M. Georges Audet, de Saint-Magloire, le seul soumissionnaire.

Ce presbytère se construisit en 1906, lorsque M. Armand Proulx était curé de notre paroisse.

❖ MISSION DE SAINTE-SABINE

Outre la construction d'un presbytère à Saint-Magloire, la fondation de Saint-Camille et de Saint-Fabien, M. le Curé Dumais s'occupait encore d'une autre *mission*, du côté sud-ouest, qui portait alors le nom de Sainte-Ruffine. Les gens de cette région signaient une requête vers la fin de l'année 1904 pour demander à



Monseigneur l'Archevêque de Québec, la délimitation d'une nouvelle paroisse, dont le territoire serait pris en partie dans Saint-Magloire et en partie dans Sainte-Justine-de-Dorchester.

Les promoteurs de cette requête furent MM. Ferdinand Létourneau et Ernest Rioux.

Mgr Bégin comprit leurs raisons, accéda à leur demande et donna à la nouvelle mission le nom de Sainte-Ruffine.

M. François Lamontagne, curé de Saint-Camille, fut délégué pour vérifier les allégations de cette requête, examiner les différents sites de la future église, et faire rapport. Quarante-six propriétaires avaient signé cette requête et demandaient que l'église fût placée à l'extrémité du rang Saint-Charles. M. le curé Dumais aurait préféré fixer cette église environ un mille plus au nord.

D'un autre côté, M. le curé Trudel, de Sainte-Justine, s'opposait complètement à la formation de cette paroisse.

M. Lamontagne entendit les diverses raisons données par chacun et fit son rapport à Monseigneur. Au printemps de 1905, un décret de l'autorité diocésaine autorisait la fondation d'une nouvelle paroisse qui porterait le nom de Sainte-Sabine. L'église devait être placée à l'extrémité ouest du rang Saint-Charles, sur le lot 46, 2^e rang du canton Bellechasse. Par ce décret, 60 lots de terre, dont 40 dans le rang Saint-Charles et 20 dans le rang Sainte-Marie, se détachèrent de Saint-Magloire pour aider à la formation de Sainte-Sabine.

Plusieurs paroissiens de Saint-Magloire virent d'un mauvais œil ce nouveau démembrement. La raison, c'est que la dette de leur Fabrique était déjà forte ; il fallait construire un presbytère et imposer une répartition. La charge eût été moins onéreuse, si elle eût été portée par un plus grand nombre. Cependant ces signes de mécontentement ne se rendirent jamais à Québec.

Le 9 juin 1905, M. le Curé de Saint-Magloire se rendit à Sainte-Sabine pour y célébrer la première messe et y commencer l'organisation de la Mission. Cette messe fut célébrée dans la maison de M. Ernest Rioux, sur le lot 46. C'était un vendredi. L'affluence était considérable, tout le monde était content. Le plus heureux était M. Ernest Rioux. C'était le principal promoteur de l'érection de cette paroisse. Il avait même donné presque la moitié de sa terre pour en faire une terre de fabrique.

Depuis cette date jusqu'à la nomination d'un curé, en octobre 1906, une messe fut donnée à chaque mois aux gens de Sainte-Sabine. M. le Curé de Saint-Magloire en était le missionnaire.

Le premier don fait à cette *mission*, après celui de M. Ernest Rioux, fut celui d'un calice, présenté par Mgr Têtu, aumônier de l'Oeuvre des Tabernacles.

En janvier 1906, le révérend M. Dumais fut nommé curé de Saint-Denis-de-Kamouraska. Il partit donc avant d'avoir vu construire son presbytère.

Lorsqu'il quitta Saint-Magloire, la dette de la Fabrique était de \$ 16 684. Une répartition s'imposait. L'habileté financière de M. le Curé ne pouvait suppléer à l'insuffisance des revenus ordinaires pour éteindre cette dette.

L'évaluation municipale était de \$ 178 745 en 1905, ce qui faisait une augmentation de \$ 75 000 sur 1900. Et cependant, Saint-Camille et Saint-Fabien s'étaient détachés de Saint-Magloire depuis ce temps.

La population était de 1300 âmes, en comptant encore celles qui devaient faire partie de Sainte-Sabine.

CHAPITRE VII



❖ SIXIÈME CURÉ, M. ARMAND PROULX (1906 – 1918).

LE révérend M. Armand Proulx, né à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, comté de Kamouraska, le 15 mars 1870, de Firmin Proulx, journaliste, et de Lucie Chapleau, fit ses études à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, fut ordonné prêtre à Québec par Mgr Bégin, le 22 septembre 1894. Vicaire à Saint-Jean-Port-Joli de 1894 à 1895, à l'Islet de 1895 à 1899, à Saint-Joseph-de-Beauce de 1899 à 1900, à Saint-Joseph-de-Lévis de 1900 à 1906, il vint prendre possession de la cure de Saint-Magloire le 9 janvier 1906.

L'arrivée ne dut pas être des plus joyeuses. La saison était des plus rigoureuses, le presbytère était vieux, le curé précédent avait eu des difficultés avec bon nombre de paroissiens, de sorte que partir de Saint-Joseph-de-Lévis en ces circonstances, pour monter à Saint-Magloire en plein janvier, faire en ce temps une montée de douze lieues en voiture, ce devait être plus ou moins agréable.

Tout de même, M. Proulx parut heureux d'arriver à Saint-Magloire. Le bon accueil de ses paroissiens sembla faire disparaître toute contrariété. Les gens un



*Révérend M. Armand Proulx.
Sixième curé 1906 - 1918.*

peu désunis au sujet de la construction du presbytère, se rallièrent vite aux vues du nouveau curé, le calme se rétablit et tout rentra dans le bon ordre.

Pendant l'été de 1906, M. Proulx n'eut qu'à assister à la construction d'une nouvelle résidence curiale. MM. les architectes Ouellet et Levesque étaient chargés de la surveillance des travaux ; l'entrepreneur M. Georges Audet était maître dans son métier pour faire du bon ouvrage. Il n'y eut donc aucune difficulté à surmonter, aucune inquiétude à dissiper pendant cette construction.

M. le Curé n'avait qu'à s'occuper de son ministère paroissial. Chaque mois, il allait desservir sur semaine la mission de Sainte-Sabine.

❖ PAROISSE DE SAINTE-SABINE

Le 14 octobre 1906, une nouvelle partie de Saint-Magloire se détachait pour aider à l'érection d'une autre paroisse. Une quarantaine de familles, dont les biens-fonds s'évaluaient à \$ 35 000, entraient dans ce détachement et passaient sous la houlette du révérend M. Geo. Mercier, premier curé de Sainte-Sabine.

C'est à cette date que M. Mercier chanta sa première messe dans sa paroisse. L'église n'était pas encore bâtie, le presbytère non plus.

M. Ferdinand Létourneau donna bien volontiers l'usage de sa maison pour les offices paroissiaux, et M. David Richard eut la bienveillance de fournir un logis à M. le Curé.



Cet état de choses dura un an.

Pendant cette année, M. Mercier sut déployer toute l'activité dont il jouissait pour construire église et presbytère. « Il faut battre le fer quand il est chaud », dit-on. M. Mercier le savait et personne ne sut jamais mieux que lui mettre cet adage en pratique. L'enthousiasme, la gaieté ne le quittèrent jamais pendant toutes ces constructions.

Aux années suivantes, il sut remettre l'étude de ses auteurs favoris, saint Thomas et saint Augustin, pour ne s'occuper que d'organisation de corvées et préparation de matériaux. Les longs voyages à Saint-Raphaël et à Québec ne paraissaient nullement le fatiguer, ni le contrarier. Entre deux éclats de rire, il franchissait la distance d'une paroisse à l'autre, dût son courrier en gémir quelquefois. L'entrain, la stimulation se communiquèrent à ses ouvriers, de telle sorte que le 12 décembre 1907, une église s'ouvrait au culte et un presbytère donnait logement au curé.

Le tout coûtait une douzaine de mille dollars. M. Elzéar Métivier, de Saint-Damien, s'était chargé de la construction de l'église, et M. Onias Morin, de Sainte-Justine, avait vu à l'érection du presbytère.

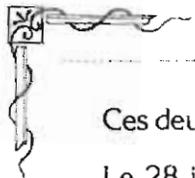
Ce n'étaient pas des édifices gigantesques : l'église avait 115 pieds de longueur sur 50 pieds de largeur, le presbytère était de 32 pieds par 30. C'était convenable cependant et bien proportionné pour la jeune paroisse. Ce qu'il y a de beau, c'est que l'accord, la bonne entente ne firent jamais défaut.

❖ RÉPARTITION À SAINT-MAGLOIRE

Après le détachement de Sainte-Sabine, les limites de notre paroisse semblaient définitivement fixées. On pouvait alors voir à diminuer la dette de la Fabrique sans exiger l'aide des voisins. Les revenus ordinaires ne suffisaient pas à baisser cette dette ; l'expérience de trois ou quatre ans le prouvait clairement.

Le 17 mai 1908, une assemblée des marguilliers était convoquée pour examiner cette question et décider la demande d'une répartition de trois pour cent sur les biens-fonds de tous les francs-tenanciers. Après sérieuse étude des revenus et des dépenses ordinaires, il fut proposé par M. Herménégilde Brochu, marguillier en charge, secondé par M. Napoléon Lejeune, second marguillier du banc, qu'un acte de cotisation de trois pour cent, réparti d'après le rôle d'évaluation et payable en six ans, fût imposé sur les paroissiens, afin de diminuer d'autant la dette de la Fabrique, et de demander à la paroisse l'autorisation nécessaire pour permettre aux marguilliers du banc de dresser cet acte de cotisation.

Il fut proposé aussi par M. Jean Carrier, ancien marguillier, secondé par M. Narcisse Lapointe, marguillier du banc, que, vu qu'un certain nombre de francs-tenanciers avaient déjà payé un certain montant pour venir en aide à la Fabrique, on exemptât ces personnes du tout ou d'une partie de ladite cotisation, suivant le montant payé par elles, et que lesdits marguilliers déduisissent de la cotisation de chacun, le montant ainsi payé.



Ces deux propositions furent adoptées unanimement.

Le 28 juin de la même année, une assemblée de paroisse acceptait à l'unanimité cette demande des marguilliers et se soumettait à l'imposition de la répartition.

Le premier paiement se fit en 1909 et le dernier en 1915. Le produit fut de \$ 4187,64. Avant 1909, on avait donné volontairement une somme de \$ 1100, de sorte que la souscription volontaire et la répartition obligatoire rapportèrent à la Fabrique un montant de \$ 5287,64.

Ce n'est pas là une somme exorbitante. Pendant l'espace de cinquante ans, les gens de Saint-Magloire n'ont payé aucune autre répartition pour leurs édifices religieux. Beaucoup de paroisses envieraient leur sort. Nos voisines n'ont pas été favorisées d'un privilège semblable. Il y en a encore qui gémissent sous le poids de leurs dettes, et elles en ont pour longtemps.

La cause de ce privilège, c'est qu'à Saint-Magloire, on a toujours fait preuve de bonne volonté lorsqu'il s'est agi de corvées ou de souscriptions volontaires ; deuxièmement, c'est qu'on a fait des constructions proportionnées à la population et aux moyens des paroissiens.

En 1914, M. le Curé, voyant que les revenus ordinaires de la Fabrique suffisaient à peine à payer les dépenses ordinaires, et qu'ainsi on ne pourrait pas continuer à réduire la dette, demanda de remettre à l'enchère tous les bancs de l'église. Deux cents bancs ne rapportaient qu'un montant de \$ 761, ce qui faisait une moyenne de \$ 3,80 par banc.

Les paroissiens s'y soumirent de bonne grâce. Il n'y eut aucune difficulté. L'on comprenait que la dette devait s'éteindre peu à peu. Le résultat c'est qu'en 1915, les mêmes bancs rapportèrent un produit de \$ 1918, ce qui faisait une moyenne de \$ 9,18 par banc.

C'est là un acte qui dénote certainement de la générosité et de la bonne entente.

M. le curé Proulx savait utiliser ces bonnes dispositions de ses paroissiens et obtenir d'eux des collectes qui lui permettaient d'acheter des objets qui paraissaient bien nécessaires à une paroisse.

En 1906, il commença par faire souscrire des parts pour se procurer un corbillard. Jusque-là, on se servait de voitures ordinaires pour amener les morts au cimetière. L'Église a toujours eu un grand respect pour les corps des morts ; ces corps ont été les temples d'une âme créée à l'image de Dieu, régénérée par le sang de Jésus-Christ, et purifiée par les sacrements.

Même après leur mort, il est encore convenable de les respecter. C'est pourquoi l'on doit avoir une voiture appropriée pour les transporter à l'église et au cimetière.

Les parts prises pour l'achat d'un corbillard et les aumônes faites dans ce but se montèrent à \$ 110 ; la Fabrique s'engagea à payer la balance et l'on acheta ladite voiture de M. Joseph Métivier, pour le prix de \$ 300. C'est encore celle en usage aujourd'hui.



❖ ORNEMENTATION DE L'ÉGLISE

Outre l'achat d'un corbillard, M. le Curé Proulx trouva qu'il fallait absolument renouveler une bonne partie des vêtements sacerdotaux, des vases sacrés, des statues, de tout ce qui peut relever le culte extérieur dans une église. Comme les revenus ordinaires de la Fabrique ne pouvaient suffire à toutes ces dépenses, il usa de quêtes et de souscriptions volontaires.

En 1908, il collecte pour les ornements sacerdotaux et l'érection d'une nouvelle croix dans le cimetière.

En 1909, il installe sur les autels de saint Joseph et de la Sainte Vierge, deux nouvelles statues, plus grandes et mieux décorées que les anciennes, qui coûtèrent \$ 14,40 chacune. (Nous donnons les prix de ces objets afin de montrer la valeur des sacrifices qu'on a dû faire pour le paiement.)

En 1910, un harmonium-orgue remplaçait au jubé l'ancien instrument de musique paraissant trop faible depuis longtemps. Le coût était de \$ 325. En 1911, un ostensor de \$ 150, tout brillant d'or, illustre avec honneur le trône eucharistique et reléguait dans une autre *Mission* celui de la première chapelle.

En cette même année, une souscription générale s'organisait pour acheter un carillon de cloches. À vrai dire on rivalisa d'ardeur pour donner généreusement. Après la bénédiction de ces cloches, tout était payé, de telle sorte que la Fabrique n'eut pas à payer un sou.

Voici les noms des principaux souscripteurs avec le montant payé.

Saint-Magloire-de-Bellechasse

M. Joseph Fournier	\$ 50,00
M. Georges Audet	\$ 25,00
M. Cyrille Larochelle	\$ 20,00
M. Joseph Prévost	\$ 20,00
M. Arthur Brochu	\$ 20,00
Mme Xavier Gosselin	\$ 15,00
M. Jean Brochu	\$ 15,00
M. Joseph Marceau	\$ 15,00
M. Charles Marceau	\$ 10,00
M. Napoléon Lejeune	\$ 10,00
M. Joseph Pigeon	\$ 10,00
M. Edmond Laverdière	\$ 10,00
M. Didace Létourneau	\$ 10,00
M. Alphonse Garand	\$ 10,00
M. Honoré Labonté	\$ 10,00
M. Joseph Rioux	\$ 10,00
M. Narcisse Lapointe	\$ 10,00
M. Jacob Boutin	\$ 10,00
M. Godefroy Carrier	\$ 10,00
M. Félix Turgeon	\$ 10,00
M. Joseph Laverdière	\$ 10,00
M. Laurent Tanguay	\$ 10,00
M. Joseph Bélanger	\$ 10,00
M. Cyrille Carrier	\$ 10,00



Cette souscription, faite en 1911, promettait sur billets un montant de \$ 649. Ce n'était là cependant que le commencement des dons que l'on voulait faire pour l'achat d'un carillon. Avec plaisir l'on autorisa M. le Curé à faire la commande de ses cloches, lui promettant de généreuses offrandes au jour de la bénédiction. Et l'on tint promesse. Ces cloches coûtèrent \$ 1773,81, une fois installées dans le clocher. Le lendemain de la bénédiction, on compta le produit de la collecte, et avec la souscription payée en 1912 et 1913, l'on avait amplement de quoi faire honneur à l'achat et à l'installation desdites cloches.

Quels furent les noms de tous les généreux donateurs qui glissèrent de fortes offrandes dans la corbeille de réception, lors de la première sonnerie, nous ne le savons pas. La rumeur, l'opinion générale affirment que M. Narcisse Lapointe donna cent dollars, que M. Georges Audet en versa cinquante, que MM. Galipeault, Arthur Brochu, Joseph Pigeon, etc., firent de belles aumônes. Mais ici la discrétion, le silence planèrent sur les dons de chacun, de sorte que nous ne pouvons publier un état de compte précis et détaillé. Ce que nous pouvons assurer, c'est que la collecte de la première sonnerie rapporta une douzaine de cents dollars.

Ces cloches, commandées en 1913, furent bénites le 4 août 1914. Voici les inscriptions faites sur chacune :

1^{re} CLOCHE

Pie X, page régnant, A. D. 1913.

Mgr L.-N. Bégin, archevêque de Québec.

Mgr P.-E. Roy, auxiliaire de Québec.

Mgr C.-A. Marois, P. A., V. G.

*Laudo Deum verum, plebem voco, congrego clerum,
Defunctos ploro, nubem fugo, festaque honoro.*

Effigies

Le Christ ; le Pape ; les armes du Pape ; Mgr L.-N. Bégin ;
les armes de Mgr Bégin ; le Sacré-Cœur de Jésus.

2^e CLOCHE

Anciens curés : rév. C. Brochu, 1872 ; rév. J. Parent ;
rév. J.-B. Boulet ; rév. Théod. Mercier ; rév. F. Dumais.

Révérénd M. Armand Proulx, curé actuel A. D. 1913.

Deo júbila, clero cauta, doëmones fuga, errantes

[revoca.

Effigies

Le Christ ; saint Joseph ; Mgr P.-E. Roy ; les armes de
Mgr Roy.

3^e CLOCHE

*Magnificat anima mea Dominum :
Ad honorem Sti Maglorii, patroni ;*

Marguilliers

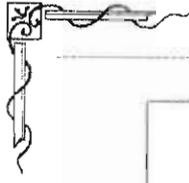
MM. O. Racine, Ad. Labonté, Ls Laroche.

M. Georges Audet, maire, A. D. 1913.

Honneur et reconnaissance aux bienfaiteurs et aux
paroissiens de Saint-Magloire.

Effigies

Le Christ, sainte Anne ; les armes du Canada ; la Sainte
Vierge.



PESANTEUR DU CARILLON	
1 ^{re} cloche	1766½ livres
2 ^e cloche	1280½ livres
3 ^e cloche	910½ livres
Total	3957½ livres

Dans le cours de la semaine suivante, l'*Action Catholique* donnait le rapport suivant :

❖ BÉNÉDICTION DE CLOCHES

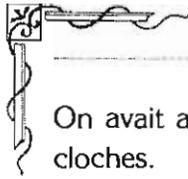
« Mardi après-midi, le 4 août 1914, a eu lieu à Saint-Magloire la bénédiction de trois nouvelles cloches par Son Éminence le cardinal Bégin. Toute la paroisse était en liesse : l'honneur inappréciable d'avoir Son Éminence pour présider à cette cérémonie avait mis la joie dans tous les cœurs. De bonne heure, mardi matin, tous les paroissiens et un grand nombre d'étrangers remplissaient les abords de l'église, accourus pour saluer l'arrivée de notre vénéré Cardinal. Notre village offrait un beau spectacle de fête ; les décorations étaient magnifiques. Sur toutes les maisons flottaient au vent les drapeaux du Sacré-Cœur et du Pape ; et des banderoles de toutes nuances dessinaient leurs lignes souples, portant des inscriptions bien choisies en l'honneur du nouveau Prince de l'Église. Deux arcs avaient été dressés, l'un en face du presbytère et l'autre en face de la maison de M. le maire Geo. Audet. Le premier était surmonté de quatre clochetons portant chacun une grosse cloche rouge se balançant au vent. Au milieu de la façade de l'arc, le portrait de Son

Éminence drapé de tentures rouges, avec ses armes au-dessous, et l'inscription : Vive Son Éminence le cardinal Bégin. De l'autre côté, le portrait de Sa Sainteté Pie X et les couleurs papales, avec profusion de drapeaux artistiquement distribués. Le presbytère était décoré avec goût.

Vers dix heures, Son Éminence arrivait à Saint-Magloire, venant de Saint-Paul-du-Buton, accompagnée d'un grand nombre de voitures accourues à sa rencontre. Les mousquets tonnent, la vieille cloche est encore de la fête ; tous les petits enfants sont groupés de chaque côté de l'arc, agitant drapeaux du Sacré-Cœur ou drapeaux du Pape. Et dès que Son Éminence apparaît, ils l'acclament à plusieurs reprises en criant : Vive Son Éminence le cardinal Bégin ! Et toute la foule s'agenouille sous la main bénissante de notre vénéré Pasteur. Le spectacle est des plus émouvants.

M. le Curé, accompagné de plusieurs prêtres, vient recevoir Son Éminence à son arrivée au presbytère. Son Éminence ne semble pas se ressentir des fatigues qu'elle vient de s'imposer. Dimanche, à Saint-Raphaël, messe pontificale, ordination d'un nouveau lévite ; dimanche après-midi, bénédiction d'un nouveau carillon au Rosaire ; lundi matin, bénédiction de trois cloches à Saint-Paul où a lieu en même temps la visite pastorale ; lundi après-midi, confirmation de trois cents enfants, et cette longue distance en voiture.

La bénédiction des cloches est annoncée pour deux heures. Au presbytère, Son Éminence revêt les habits cardinalices et se rendit ensuite à l'église à la suite de la procession. Les décorations de l'église étaient superbes.



On avait avant tout admiré la délicate décoration des cloches.

Après quelques paroles de bienvenue et de remerciement prononcées par M. le Curé, Son Éminence voulut bien adresser quelques bonnes paroles aux paroissiens qui remplissaient littéralement l'église. Immédiatement avant la bénédiction, M. l'abbé Ernest Proulx, vicaire à Loretteville, et frère de M. le Curé, monta en chaire et fit un sermon remarquable qu'il prononça avec chaleur. La foule écouta religieusement cette belle pièce d'éloquence.

Alors commencèrent les cérémonies imposantes de la bénédiction des cloches. Son Éminence les présida, assisté par MM. les abbés F. Dumais, ancien curé de Saint-Magloire, et J. Kirouac, curé de Sainte-Justine, comme diacre et sous-diacre. M. l'abbé Raymond, de l'archevêché, dirigeait les cérémonies. Assistaient au chœur : MM. les abbés P. Oreilly, curé de Saint-Patrice-de-Beaurivage, A. Moreau, curé de Saint-Philémon, Elz. Montreuil, curé de Saint-Paul, T. Bilodeau, curé de Saint-Camille, Gustave Cloutier, curé de Saint-Fabien, Alphonse Tremblay, curé de Sainte-Rose, Ernest Proulx, vicaire à Loretteville, Thomas Cloutier, vicaire à Saint-Fabien, J. Dumas, ecclésiastique.

Au bas-chœur avaient pris place les parrains et marraines. À leur tête, on remarquait M. et Mme Antonin Galipeault, député du comté, M. et Mme Geo. Audet, maire de la paroisse, MM. les marguilliers et leurs dames, M. et Mme Jos. Fournier, marchand, M. et Mme Narcisse Lapointe, etc.

Le chant fut fait par le chœur de l'orgue d'une manière excellente.

Notre joli carillon vient de la fonderie de cloches Paccard, Annecy-le-Vieux, France, par son dévoué représentant général M. C.-Émile Morisset, de Québec. Il pèse 3957 livres et donne les notes Fa dièse, Sol dièse, La dièse. Le long défilé des parrains et des marraines les fit vibrer pendant plus d'une demi-heure et la recette a été abondante. Merci à tous nos généreux bienfaiteurs.

Son Éminence dut partir immédiatement après la cérémonie pour Saint-Camille et de là, revenir à Québec par voie du Quebec Central. M. Walsh, gérant de la Compagnie, avait eu la délicatesse de mettre à la disposition de Son Éminence un char spécial.

Les paroissiens reconnaissants garderont longtemps le souvenir de cette visite de notre vénéré Cardinal.

Après la bénédiction, parrains et marraines se rendirent à une des salles du couvent où l'on avait préparé un somptueux banquet. Plusieurs discours furent prononcés. M. A. Galipeault, député du comté, dont le discours a été bien goûté, fit de Son Éminence un bel éloge qui fut chaudement applaudi. Au sortir du banquet, du clocher de l'église partirent les refrains les plus sonores que les cloches, fières d'elles-mêmes, lançaient à toute volée dans toutes les parties de la paroisse. C'était le joyeux *Deo gratias* de la fête. »

Bientôt, l'ancienne cloche dut nous quitter pour aller jeter un peu de consolation chez les paroissiens de Saint-Louis-de-Kamouraska, dont l'église était incendiée depuis quelques mois.



Outre l'installation de cloches et l'achat de vases sacrés, M. le Curé ne se lasse pas de demander à ses paroissiens. Il semble avoir pour devise *Domine, dilexi decorem domus tuae*, Seigneur, j'ai aimé la beauté de votre maison.

En 1913, deux statues d'anges adoreurs escaladent l'autel et s'installent à la partie supérieure. La générosité des paroissiens les paiera.

Dans la même année, un groupe de jeunes gens ayant à leur tête MM. Willy Lapointe et Edmond Laverdière, sont chargés de collecter pour solder la facture d'un imposant crucifix placé récemment à l'extrémité antérieure d'une nef latérale.

En 1917, un calvaire en or-bronze est érigé dans le cimetière et réclame des aumônes jusqu'au montant de \$ 290.

Dans la même année, M. Laurent Tanguay veut prouver sa reconnaissance au bon Dieu pour bienfaits reçus, et son amitié à M. le Curé, en faisant don d'un monument au Sacré-Cœur qui bénira tous les paroissiens et omera le parterre de l'église. Cette statue en or-bronze solidement installée sur un piédestal de granit, exigera une aumône de \$ 800.

En 1918, une nouvelle crèche pour l'Enfant-Jésus et ses adoreurs, des fonts baptismaux neufs réclameront des dons, des contributions tant que la somme de deux cents dollars n'aura pas été complétée.

Voilà ce qu'a fait M. le curé Proulx pour l'ornementation de son église. Le zèle, la ténacité dont il a fait preuve n'ont pas diminué son prestige auprès de ses

paroissiens. Au contraire, sa réputation de piété n'a fait que grandir à leurs yeux.

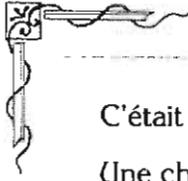
❖ AMÉLIORATIONS AU PRESBYTÈRE

Outre cette ornementation d'église, M. Proulx veut encore améliorer les conditions de son presbytère. Les revenus de la Fabrique sont plus forts, les moyens pécuniaires de ses paroissiens prennent plus d'extension, il paraît convenable de rendre plus agréable le séjour du curé.

Le village de Saint-Magloire est bâti sur une élévation très prononcée ; le site est beau, mais ne présente pas beaucoup de sources d'eau à sa surface.

Il est impossible d'y construire un aqueduc ordinaire. Jusqu'en 1910, on s'était résigné à charroyer l'eau à *la tonne*. À cette date, plusieurs citoyens tentèrent de percer le roc et de creuser des puits artésiens. La perforatrice descendait jusqu'à 75 ou 80 pieds avant d'atteindre quelque veine d'eau.

Il était bien légitime que M. le Curé en fit l'essai lui aussi. Un puits artésien fut donc creusé tout près du presbytère. Une grande roue à voiles d'acier qui devait être mue par la brise, fut installée au-dessus du puits et devait faire fonctionner la pompe. L'eau pouvait alors, d'elle-même pour ainsi dire, monter jusqu'au dernier étage du presbytère, approvisionner un réservoir, et de là, se distribuer dans toutes les pièces. Ainsi le domestique se trouverait exempté d'aller quotidiennement à la source commune avec son *diable à l'eau* pour en rapporter la provision nécessaire.



C'était un progrès qui avait son importance.

Une chambre de bain put donc être installée.

Dans cette même année, une fournaise à air chaud détrôna les poêles avec leurs tuyaux fumeux ; la lumière blanche du gaz acétylène fit disparaître les modestes lampes à pétrole.

Tout cela coûta cinq cents dollars.

En 1917, la Fabrique dut autoriser d'autres dépenses pour commencer déjà des réparations au presbytère. Cette construction n'avait été faite qu'en 1906, et il fallait renouveler complètement le toit. C'est inconcevable qu'un architecte ait pu permettre un toit plat recouvert en bardeaux. L'eau devait s'infiltrer facilement et endommager rapidement toute la couverture, même la charpente. La constatation du fait était évidente. On dut donc remplacer l'ancien toit, donner une pente plus rapide à la toiture nouvelle, et superposer une couverture métallique. Ceci nécessita une dépense de \$ 1325, dépense qui eût été exemptée si M. l'architecte avait eu plus de prévoyance.

De plus, M. le Curé jugea bon d'acheter un coffre-fort pour mettre les archives en sûreté et étouffer les tentations des voleurs. Étant donné qu'il n'y a aucune voûte de sûreté dans le presbytère, l'achat de ce coffre-fort était une mesure de sagesse. Le coût fut de \$ 170.

Toutes ces dépenses empêchèrent naturellement la dette de la Fabrique de diminuer, malgré de bons revenus.

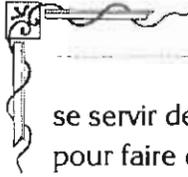
❖ DÉPART DES RELIGIEUSES

Le 6 avril 1909, MM. les commissaires d'école, réunis en assemblée régulière, prenaient une décision bien regrettable : ils autorisaient le secrétaire à notifier l'institutrice de l'arrondissement n° 1, que ses services ne seraient plus requis pour l'année scolaire suivante.

Cette institutrice, c'était une religieuse faisant partie de la communauté de Notre-Dame du Perpétuel-Secours, dont la maison-mère était à Saint-Damien.

Naturellement, ce dut être une surprise pour les bonnes sœurs de recevoir une telle notification. En agissant ainsi, les commissaires semblaient considérer les religieuses comme de jeunes institutrices ordinaires. La loi civile a des procédés, des formules brèves et sévères, qu'il faut parfois utiliser avec des laïcs opiniâtres et égoïstes. Mais avec des religieuses, on n'a généralement pas besoin d'user de tels procédés.

Étant donné que les sœurs institutrices ont le caractère religieux, font preuve d'un plus grand dévouement dans leur enseignement, ont une expérience de beaucoup plus longue que celle de la moyenne des institutrices laïques, donnent dans leurs couvents une éducation universellement reconnue comme supérieure, il faut alors avoir une considération, un respect plus élevés envers elles. S'il arrive quelquefois qu'une religieuse enseignante n'est pas suffisamment efficace, on peut sans doute faire parvenir des remarques modérées et délicates à la révérende Supérieure de l'Institut, et elle sera heureuse de donner satisfaction à une commission scolaire. Dans ce cas, il sera de grande convenance de



se servir de l'intermédiaire de M. le Curé de la paroisse, pour faire de telles représentations.

En face de ladite notification, la sœur supérieure crut bon de prendre l'avis de ses conseillères et d'étudier sérieusement la question. Ce n'est pas la première fois qu'à Saint-Magloire on manifestait des mécontentements envers les religieuses. Alors, le conseil des directrices décida de fermer cette mission.

La communauté des Sœurs de Notre-Dame du Perpétuel-Secours, établie à Saint-Damien, était fondée seulement depuis 1892 et jouissait déjà d'une bonne réputation. En plusieurs paroisses du diocèse on demandait ces sœurs pour aller tenir les classes du village. Il n'y avait donc pas de dommages pour elles à quitter Saint-Magloire et aller s'établir dans des missions ou des centres plus populeux.

Ce fut une perte considérable pour notre paroisse. L'instruction s'est développée passablement depuis l'établissement des écoles, mais elle se serait développée davantage, si les bonnes sœurs fussent restées au milieu de nous.

Aujourd'hui nous voyons beaucoup de nos jeunes filles qui vont s'engager dans les villes comme ménagères ou cuisinières, mais nous en voyons très peu qui vont gagner leur vie avec leur instruction.

Lorsque le temps est venu d'engager des institutrices au commencement de l'année scolaire, il faut aller à l'étranger. Les commissaires, après avoir fait la navette d'une paroisse à l'autre, n'amènent souvent que des sujets secondaires qui n'ont pu utiliser leurs services ailleurs.

Chez les garçons, le souci de l'instruction n'est pas plus avancé. La plupart de nos jeunes gens qui ne peuvent s'établir sur des terres, ne songent qu'à aller travailler dans les manufactures ou les chantiers pour gagner leur vie. Les portes du commerce et des professions libérales leur semblent fermées. Pourtant, il y a certainement des gens intelligents dans Saint-Magloire, comme partout ailleurs. Ce qui fait défaut, c'est le goût, c'est le désir de l'instruction.

Si l'on ne peut avoir des religieuses enseignantes ici, il faudrait au moins une institutrice de grande expérience, couronnée d'un diplôme modèle ou complémentaire, qui pût enseigner l'anglais, la haute comptabilité, et suffisamment instruite pour préparer les jeunes filles à devenir capables de prendre un diplôme. Pour cela, il faudrait sans doute des sacrifices pécuniaires de la part des parents ; mais en face d'un tel avantage, on ne devrait pas hésiter à les faire.

Avec l'acquisition de l'instruction, on cultive souvent aussi les germes de vocation religieuse disséminés ici et là. Le bon Dieu a dû laisser tomber bon nombre de ces germes, aussi bien sur nos montagnes que dans les vallées fertiles des grandes rivières. De Saint-Magloire sont sorties quelques religieuses, mais elles ne sont pas encore nombreuses. Et ce qui est remarquable, pour ne pas dire déplorable, c'est qu'il n'y a que deux religieuses de chœur parmi celles qui sont sorties de chez nous. Les autres sont des sœurs converses.

Si un institut religieux existait au milieu de nous, il nous semble que la culture des vocations donnerait une moisson plus abondante. Les gens de commerce,



comme ceux des professions libérales ou industrielles, formeraient un groupe plus nombreux au milieu de notre population.

Jusqu'à date actuelle, Saint-Magloire a fourni un prêtre, deux frères religieux et dix sœurs religieuses.

Ce prêtre, c'est M. l'abbé Joseph Pelchat, fils de Octave Pelchat et de Eugénie Labrecque, né le 3 février 1898, et ordonné prêtre le 29 juin 1923.

Le premier frère qui ait fait profession est le frère Hyacinthe, de la communauté des frères des Écoles chrétiennes, né le 6 avril 1894, nommé d'abord Alphonse Chabot, fils de Anselme Chabot et de Marie Corriveau.

Le deuxième est le frère Rémi, des Frères maristes, nommé d'abord Eugène Chabot, né le 19 juillet 1902, fils de Alphonse Chabot et de Valérie Lapointe.

Voici maintenant les noms des religieuses :

Sœur Sainte-Cordule, chez les Sœurs de Jésus-Marie, nommée d'abord Marie Gosselin, née le 22 juillet 1873, fille de François-Xavier Gosselin et de Mathilda Garand.

Sœur Saint-Félicien, chez les Sœurs de Jésus-Marie, nommée d'abord Maria Brochu, née le 30 juillet 1890, fille de Herménégilde Brochu et de Alphonsine Faucher.

Sœur Saint-Armand, chez les Sœurs de Jésus-Marie, nommée d'abord Eustelle Tanguay, née le 14 avril 1887, fille de Pierre Tanguay et de Aurélie Labbé.

Sœur Boutin, chez les Sœurs de la Congrégation, nommée d'abord Émilie Boutin, née le 5 janvier 1887, fille de Charles Boutin et de Amaryllis Carrier.

Sœur Bégin, chez les Sœurs de la Congrégation nommée d'abord Rosalie Boutin, née le 9 octobre 1896, fille de Charles Boutin et de Amaryllis Carrier.

Sœur Marie-Louise, chez les Sœurs de la Charité de St-Louis, nommée d'abord Alice Larochelle, née le 22 mai 1893, fille de Louis Larochelle et de Marie Marceau.

Sœur Saint-Henri, chez les Sœurs de la Charité de St-Louis, nommée d'abord Anselmie-Célanire Larochelle, née le 16 décembre 1893, fille de Théophile Larochelle et de Clara Létourneau.

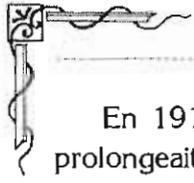
Sœur Marie-Marthe, chez les Sœurs de la Charité de St-Louis, nommée d'abord Rose-Anna Goulet, née le 30 avril 1898, fille de Jean Goulet et de Élise Labrie.

Sœur Marie-Lazare, chez les Sœurs de la Charité de St-Louis, nommée d'abord Emma Goulet, née le 25 juin 1899, fille de Jean Goulet et de Élise Labrie.

Sœur Dollier, chez les Sœurs de la Congrégation, nommée d'abord Joséphine Carrier, née le 9 juin 1901, fille de Joseph Carrier et de Catherine Lantagne.

❖ LE QUEBEC CENTRAL

Si le développement de l'instruction est quelque peu en retard dans notre paroisse, il n'en est pas ainsi au point de vue de l'agriculture et de l'exploitation de nos forêts. Les années écoulées de 1915 à 1925 ont apporté une ère de prospérité que l'on ne verra peut-être pas pendant longtemps.



En 1915, le chemin de fer du Québec Central prolongeait son parcours d'une vingtaine de milles dans la partie sud des comtés de Bellechasse et de Montmagny, depuis la station Sainte-Sabine jusqu'à celle du Lac Frontière. Ce fut une aubaine pour ces régions. Depuis longtemps, on l'attendait.

Ce chemin de fer, commencé en 1874, ne se construit que par sections qui se succèdent peu rapidement. De 1874 à 1880, il construisit sa ligne depuis Sherbrooke jusqu'à Valley-Jonction.

Vers le même temps, une autre compagnie, le Levis et Kennebec, partait de la Haute-ville de Lévis et établissait une voie ferrée dans les comtés de Lévis, Dorchester et Beauce, et devait longer la rivière Kennebec dans les États-Unis. En 1875, on fit l'inauguration solennelle d'une section, depuis Lévis jusqu'à Sainte-Marie-de-Beauce.

En 1881, la compagnie Levis et Kennebec se vit obligée de faire cession de ses biens. Son chemin de fer fut vendu par le shérif et le Québec Central en devint l'acquéreur. Le 23 mai 1881, le Québec Central inaugurait un service de trains réguliers entre Sherbrooke et la Haute-ville de Lévis.

Depuis lors, on modifia les plans de construction du Levis et Kennebec. Le projet de longer la rivière Kennebec fut abandonné. Une ligne fut construite depuis Tring Junction jusqu'au lac Mégantic pour le remplacer. Quant à l'embranchement du Haut de la Beauce, il a pris une autre direction. Au lieu de se diriger vers les États-Unis, il s'achemine maintenant à travers l'Est de la province de Québec.

En 1886, il se rendait à Beauceville ; en 1910, il atteignait Sainte-Sabine et en 1915, il parvenait au Lac Frontière.

Évidemment, ce n'est pas une construction très rapide. Nous ne jouissons que d'une ligne secondaire qui n'attire pas toutes les attentions de MM. les directeurs. Les prolongements de ce chemin de fer ne paraissent se faire que lorsque l'intérêt des actionnaires l'exige. Paris ne s'est pas fait en un jour, le Quebec Central non plus.

Enfin, au 1^{er} janvier 1916, des convois réguliers établissaient pour Saint-Magloire des communications faciles avec Lévis, Sherbrooke et les États-Unis. Depuis ce temps, nos gens ont copieusement bénéficié de ce chemin de fer. Les richesses forestières qui ne pouvaient être exploitées, ont pu trouver leur cours et rapporter grands profits à leurs propriétaires. Heureux ceux qui en ce temps possédaient des domaines forestiers.

La grande guerre survenue en ces années éleva fortement les prix du bois de commerce et contribua encore à donner de l'aisance à notre population. Ce fut l'âge d'or de notre époque. Des paroisses nouvelles ont surgi dans notre région, notre population a augmenté et un bien-être général s'est répandu chez toutes nos familles.

Les exploiters de forêts, MM. B.-C. Howard, David Salls, l'American Realty, firent bientôt circuler leurs explorateurs dans notre paroisse afin d'acheter des coupes de bois. On sut déblayer les lits des rivières de leurs embarras afin de faciliter le flottage, on construisit



des moulins à l'embouchure des rivières et on mit tout en activité pour moissonner les produits forestiers accumulés avec la suite des siècles. C'est donc grâce au Québec Central si la paroisse de Saint-Magloire a pu utiliser ses ressources et jouir des richesses qu'elle possédait.

❖ CHICANE À LA BEURRERIE

Jusqu'en 1917, une seule fabrique de beurre avait subsisté dans la paroisse. Trois fromageries avaient été construites en différents rangs, et recevaient le lait de ceux qui n'étaient pas membres du syndicat de beurrerie.

En 1917, plusieurs actionnaires de ce syndicat voulurent s'en détacher pour construire une fromagerie ou une autre beurrerie plus rapprochée de leurs demeures. C'étaient les gens de Bellechasse, de Saint-Charles et du Haut de la Grand-Ligne.

On voulait donc une dissolution de société.

Les actionnaires du village s'y opposaient. De là, assemblées fréquentes et discussions animées. On étudie le règlement accepté en 1898 ; on y trouve que « le syndicat devra posséder et exploiter une beurrerie à une distance n'excédant pas vingt arpents de l'église actuelle ».

D'après cet article, la beurrerie devait donc demeurer dans ce rayon de vingt arpents, et non pas se transporter à deux milles. D'un autre côté, la liberté des gens éloignés était-elle engagée à perpétuité ? Ceci semble contre nature.

Alors on alla consulter des avocats, et c'est là que commença la véritable chicane. Autant d'avocats consultés, autant d'opinions différentes.

Une autre fabrique de fromage ou de beurre se construisit à deux milles de l'église, à l'extrémité est du rang Saint-Charles et, dès sa mise en opération, les poursuites judiciaires commencèrent. Le syndicat de beurrerie, par la majorité de ses directeurs, exigeait que tous les actionnaires apportassent le lait de leurs troupeaux à l'ancienne fabrique. Plusieurs se montrèrent réfractaires. De là, des revendications devant les tribunaux pour dommages.

Quand plusieurs actions furent levées, que des démarches nombreuses furent faites auprès des avocats, on commença peu à peu à réfléchir et l'on s'aperçut qu'il valait mieux prendre arrangement que de plaider. Il est assez rare qu'un parti ait tout le tort, et que l'autre ait raison complète.

On prit donc arrangement ; le premier syndicat fut dissous ; on en forma trois nouveaux et les frais devaient se payer en parts à peu près égales entre les deux arrondissements de beurrerie.

À notre avis, le défaut dans les règlements de ce premier syndicat, ce fut de ne pas fixer un terme à sa durée. Dans la vie, tout change, tout s'use, tout s'éteint. Dieu seul est immuable. Essayer de créer une société industrielle qui durera toujours, c'est chercher l'impossible. Ne pas mettre une limite à la vie d'un tel syndicat, c'est préparer des difficultés pour la date de la dissolution.



Après de nombreuses assemblées, de fréquentes consultations d'avocat, de vives discussions accompagnées parfois d'injures, on en vint à une entente.

Le 9 janvier 1918, une assemblée générale se tint à la salle publique. Une quarantaine d'actionnaires étaient présents. Sur ce nombre, trente donnèrent leur démission comme actionnaires et renoncèrent à tous leurs droits sur l'ancienne beurrerie. Les autres demeurèrent propriétaires, acceptèrent les dettes, même celles faites pendant la dernière année pour de grandes réparations, et s'engagèrent à payer la moitié des frais de cour et d'avocat. Tout ceci fut accepté comme marchandise de bon aloi, et l'on se sépara joyeusement, après avoir cherché une solution satisfaisante pendant près d'un an.

Trois nouveaux syndicats se formèrent à la suite de cette dissolution : deux pour beurrerie et un pour fromagerie. Le village s'unit aux rangs de Saint-Cyrille, du Bas de la Grand-Ligne et à une partie du rang du Lac pour former le syndicat n° 1. Les rangs Bellechasse, Saint-Charles et Haut de la Grand-Ligne formèrent le syndicat n° 2. Quant à la partie est du rang du Lac, elle s'unit à quelques gens de Saint-Fabien pour ériger une fromagerie.

Cependant, le syndicat n° 2 hésitait à payer sa moitié de frais dont il avait été question lors de l'entente faite. Il fallut encore l'intervention d'avocats pour l'amener à sujétion. Pour sa punition, il fut obligé de payer les trois quarts des frais au lieu de la moitié.

Tout étant réglé, on s'occupa alors de recruter de nouveaux membres pour former les nouvelles associations. Les règlements devaient être prudents, clairs et solides,

d'après la demande de plusieurs actionnaires. Le furent-ils ? C'est une question discutable lorsque nous les examinons.

Dans les statuts du syndicat de beurrerie n° 1, l'article sixième dit ceci : « Les actions capital et intérêts ne devront se payer qu'avec les revenus nets de la société, *par annuité*, variant suivant les profits ; à défaut de profits, chaque actionnaire est responsable pour le montant de son action, et les directeurs pourront en exiger le paiement en aucun temps, sur trois mois d'avis. »

À notre humble opinion, cet article aurait besoin d'être complété. Puisque les actions capital et intérêts ne devront se payer que *par annuité*, il ne faudrait emprunter que *sur annuité*, afin d'obliger les directeurs de chaque année à payer une partie notable de la dette contractée pour acquérir une beurrerie ; et cette annuité devrait être assez forte pour éteindre la dette aussi rapidement que devra se faire sentir la dépréciation d'une bâtisse et d'un outillage servant à une fabrique de beurre.

En outre, les directeurs de chaque année ne devraient pas être déchargés de leur emploi, sans avoir satisfait à une diminution notable de la dette.

Qu'arrive-t-il en pratique dans ces sortes de syndicats ? Pendant les premières années, on s'occupe d'organisation et de construction, on emprunte abondamment, on ne se montre pas très sévère envers les nouveaux associés afin d'en recruter d'autres, on se vote mutuellement de bons salaires pour exécution d'ouvrage ou achat de matériaux. Finalement, on s'aperçoit que la construction d'une beurrerie avec son outillage a coûté plus cher



qu'on ne l'avait prévu. Deuxièmement, les profits nets sont moins élevés qu'on ne pensait ; et à chaque année, on décharge les directeurs de leur emploi, sans s'occuper de savoir s'ils ont diminué la dette contractée.

On oublie aussi que dans la vie, tout change, tout s'use, tout s'éteint, comme nous l'avons déjà dit. Les actionnaires disparaissent peu à peu ; la mort fait des ravages chez eux comme chez le commun des mortels, d'autres quittent le pays pour émigrer aux États-Unis, d'autres enfin deviennent insolubles. Après tout cela, on semble se réveiller pour constater qu'on n'est plus qu'une poignée de sociétaires chargés d'une grosse dette. Et c'est alors que les difficultés commencent. On veut relever le tarif de fabrication pour réaliser de bons profits ; dans ce cas, ceux qui ne sont pas sociétaires vont porter le lait de leurs troupeaux à la fabrique voisine, ou encore en expédient la crème à Québec. Misères et craintes s'accumulent chez tous ceux qui ont voulu faire partie d'un syndicat ; et l'on se promet bien que jamais l'on ne nous y reprendra.

Encore une fois, d'après notre opinion, un syndicat de beurrerie ou de fromagerie, d'aqueduc, de lumière, de téléphone, ou de toute entreprise qui suscite une dette, ne devrait pas se constituer sans fixer un terme à sa durée ; deuxièmement, on ne devrait dans ces syndicats emprunter que par annuité afin de forcer les directeurs de chaque année à rembourser une partie notable de la dette contractée.

À Saint-Magloire, les syndicats de beurrerie et de fromagerie se sont formés dans l'enthousiasme. Pendant les quatre premières années, on a bénéficié

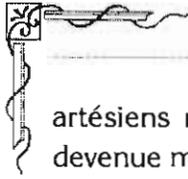
avantageusement de leur existence ; les fabriques n'étaient pas très éloignées les unes des autres. Mais lorsque la crise d'argent s'est fait sentir et que le prix des produits laitiers a baissé, alors on s'est aperçu qu'on avait été imprudent. Plusieurs sociétaires sont disparus ou sont devenus insolubles et aujourd'hui, l'on gémit sous de fortes dettes. Les disparus et les insolubles n'ont fait que bénéficier de ces syndicats, sans en supporter les inconvénients. La justice devrait avoir son mot à dire dans ce cas.

Nous ne tenterons pas d'établir les responsabilités ; ce serait trop difficile. Chacun a dû agir de bonne foi. Tout de même on constate facilement les imprudences commises. Si les syndicats sont de bonnes institutions, il faut leur donner des règlements sages et prudents, avec une sanction sévère. Autrement, ils ne seront d'aucun avantage, l'on ne voudra plus les utiliser et l'agriculture en souffrira.

S'il nous était permis d'émettre un vœu auprès du gouvernement, nous lui demanderions de ne jamais légaliser quelqu'un de ces syndicats sans en avoir examiné les statuts et règlements, et sans avoir exigé qu'ils se conforment à un modèle donné. La dette autorisée devrait toujours être mentionnée, et chaque sociétaire devrait connaître le montant pour lequel il est responsable.

❖ **AQUEDUC**

Pendant que les cultivateurs organisaient des syndicats pour tirer bons profits de leurs produits laitiers, les gens du village formaient une « société à nom collectif » pour la construction d'un aqueduc. Les puits



artésiens ne donnaient plus satisfaction ; l'eau était devenue mauvaise chez plusieurs, à cause de la rouille des longs tubes introduits en terre.

On résolut de construire un aqueduc. Et ce n'était pas chose facile. Notre village est situé sur une élévation montagneuse qui domine le niveau de tous les alentours. De quelque côté que l'on regarde, nous ne voyons aucun endroit rapproché qui soit au-dessus de nous. Il est donc impossible de trouver une source assez élevée qui puisse être utilisée pour alimenter un aqueduc ordinaire.

Dans une telle situation, il faut aller chercher l'eau à un niveau bien inférieur à celui de notre village. On doit alors user de procédés peu ordinaires. C'est ce que l'on fit à Saint-Magloire.

Certaines sources existent à une quinzaine d'arpents du village, dans un enfoncement de terrain qui est d'environ cent cinquante pieds au-dessus du niveau du terrain de l'église et du presbytère.

Ces sources donnent une eau abondante et excellente. Il fallait donc les exploiter.

Quelques gens du village, dont M. Laurent Tanguay en tête, tentèrent l'entreprise. Après consultation d'experts, l'on résolut d'emmagasiner l'eau de ces sources, d'y installer un engin hydraulique avec pompe foulante, de déposer sous terre une suite de tuyaux conducteurs, de construire un réservoir distributeur sur l'emplacement le plus élevé du village.

Naturellement, cette entreprise exigeait des capitaux. Aucun individu ne voulait essayer seul cette tentative si risquée. Une telle utopie inspirait des craintes. Pour

creuser un lit aux longs tuyaux conducteurs d'eau, la pelle et le pic devaient nécessairement demander l'aide de la dynamite. Nous sommes bâtis au sommet et sur le versant d'un plateau montagneux ; c'est donc dire que le rocher n'est pas éloigné de la surface de la terre.

Puisque personne ne voulait tenter seul la construction de cet aqueduc, on décida de former une société qui réaliserait les plans conçus.

Tout l'argent nécessaire devait être emprunté.

Cette fois-ci, ce ne fut pas un syndicat que l'on forma, ce fut une « société à nom collectif » dont le capital social ne devait pas dépasser cinq mille dollars ; le terme de durée fut limité à vingt ans ; les sociétaires sont responsables conjointement et solidairement pour l'argent emprunté. De peur que d'autres sociétés d'aqueduc ne vinssent à se former, on demanda un droit *exclusif* à la municipalité, de même que les droits de passage et d'expropriation, s'il en était nécessaire.

La municipalité acquiesça à ces demandes, mais fixa un tarif à payer, pour toute personne qui voudrait bénéficier de cet aqueduc. C'était son droit et son devoir.

Ce tarif était-il assez ou pas assez élevé ? La suite de quelques années d'expérience démontra qu'il ne l'était pas assez.

En lisant et relisant les nombreux articles des règlements de cette société, nous hésitons à croire qu'ils soient tous conformes à la justice et à la loi civile.

L'article troisième dit ceci : « Le montant nécessaire pour la construction dudit aqueduc sera emprunté à un

taux d'intérêt jugé suffisant par les directeurs ci-après mentionnés, pour avoir charge, et ce sous la responsabilité des membres de ladite société suivant loi, *conjointement et solidairement*.

L'article septième ne se trouve-t-il pas en opposition avec cet article troisième ? Le voici :

Art. 7. – Mais si quelqu'un des membres de la société mourait ou laissait son domicile, dans la paroisse de Saint-Magloire, pour aller ailleurs, les héritiers ou les personnes délaissant la place pourront forcer la société, dans l'année qui suivra tel changement, à acheter les intérêts du mourant ou du délaissant au prix coûtant de ladite part de société, s'ils le désirent, en fournissant à la société une preuve raisonnable du montant déboursé autre que les taux semi-annuels actuels de \$ 6.

Cet article septième n'est-il pas surprenant quand on sait qu'on devait emprunter tout l'argent nécessaire pour la construction de cet aqueduc ? Y a-t-il moyen de rédiger quelque chose de plus tortueux et de plus obscur ? Nous avons vu un avocat pouffer de rire en essayant de comprendre ce que veut dire un tel article, en le comparant à l'article troisième.

L'article troisième dit que les membres de ladite société sont responsables *conjointement et solidairement* de l'emprunt fait par les directeurs. L'article septième *semble* dire qu'en délaissant la paroisse de Saint-Magloire ou en mourant, un sociétaire est déchargé de toute obligation envers ladite société d'aqueduc. Dans ce cas, la solidarité ne serait pas très solide. Il suffirait de quitter Saint-Magloire pendant quelques jours, pour se faire décharger de toute dette

envers la société d'aqueduc pour les emprunts qu'on y a faits solidairement, revenir ensuite résider à Saint-Magloire et être libre de toutes les charges passées.

Où sont les législateurs qui ont un si grand pouvoir ? Certaines gens ont déjà prétendu que les directeurs de la société d'aqueduc de Saint-Magloire étaient revêtus de ce pouvoir : exempter les gens de payer leur dette parce qu'ils ont quitté la paroisse.

On fit adopter de tels règlements par une assemblée générale tenue le 1^{er} décembre 1918. Les travaux de construction étaient assez avancés, mais non terminés. En 1919, on compléta ces travaux, on emprunta autant que les directeurs le jugèrent nécessaire. Des autorisations écrites pour faire ces emprunts, il n'y en a pas dans les registres des délibérations.

Quand tout fut terminé, la dette de la société d'aqueduc était de \$ 9600. Cependant, d'après la déclaration de la société à ses débuts, le capital de ladite société ne pouvait dépasser \$ 5000.

Au 1^{er} mai 1922, la dette était rendue à \$ 10 053,12. Évidemment, les taxes d'eau imposées par les directeurs du temps et ratifiées par le conseil municipal n'étaient pas assez élevées.

Dans l'espace de trois ans, plusieurs actionnaires étaient déjà sortis de la paroisse, M. Laurent Tanguay le premier, et s'étaient fait décharger de toute obligation envers la société. Pas un sou n'avait été déboursé pour éteindre la dette.

C'est alors qu'un réveil général sembla se faire. Les assemblées se multiplièrent et devinrent parfois

tumultueuses. Sur quelle autorité légale s'était-on appuyé pour faire de tels règlements et de tels emprunts d'argent ? On ne le sut jamais. De prétendus savants en loi les firent accepter, et c'est tout ce que nous pouvons dire.

Puisque cette société d'aqueduc était formée pour vingt ans, on aurait dû, il me semble, imposer aux actionnaires l'obligation de payer au moins un vingtième de la dette à chaque année, et imposer des taxes d'eau proportionnées à ce montant. Ainsi, ceux qui auraient bénéficié de l'aqueduc, auraient contribué en juste partie à en payer le coût, et la justice aurait été mieux satisfaite.

Nous reconnaissons avec plaisir que cette construction d'aqueduc fut un bienfait général pour notre village. C'est une amélioration très sensible dans notre vie paroissiale dont nous sommes heureux de jouir. Contraindre des sources à laisser descendre d'abord leur cours d'eau dans un canal déterminé, puis ensuite les faire activer un engin hydraulique qui, lui-même, fera fonctionner une pompe foulante et fera gravir l'eau à une hauteur de cent cinquante et même cent quatre-vingts pieds, c'est là un plan certainement admirable. Ce plan s'est réalisé chez nous.

Et cette eau amassée en quantité considérable dans un immense réservoir, ne sert pas seulement à alimenter nos foyers. Elle nous a été déjà d'un grand secours dans les cas d'incendie. Des bornes-fontaines ont été installées en différents endroits du village ; nous avons à notre disposition des boyaux longs de plusieurs centaines de pieds, et deux fois au moins depuis six ans, nous avons pu éviter des désastres de feu, grâce à notre aqueduc.

Ce sont là des bénéfices que nous ne pouvons ignorer. Les promoteurs de cette construction d'aqueduc méritent certainement grande reconnaissance de notre part, et nous sommes heureux de le reconnaître.

Ce que nous déplorons quelque peu, ce sont les règlements que l'on a fait adopter pour le paiement de ces travaux. La justice, la prudence sont des vertus que l'on n'a pas le droit de mettre de côté, même dans les entreprises les plus louables. Il ne nous est jamais permis d'employer un mauvais moyen pour arriver à une bonne fin. Promettre des avantages irréalisables à tous ceux qui voudront devenir sociétaires dans un syndicat ou dans une société à nom collectif, ce sont là des moyens que nous ne pouvons admettre.

Après quelques années d'essai, lorsque la réalité apparaît dans toute sa clarté, ce sont alors des difficultés, des chicanes qui ne font que jeter le désordre et la haine dans une paroisse.

❖ VOIRIE

Le 4 mars 1918, le conseil municipal était en face d'une requête des contribuables de la Grand-Ligne ou chemin Mailloux. L'unanimité presque complète y était. On demandait l'adoption d'un règlement de *Corporation* pour la confection d'une bonne route qui traverserait toute la paroisse du nord au sud, depuis Saint-Philémon jusqu'à Saint-Camille.

Le gouvernement promettait alors de payer cinquante pour cent de ces travaux, pourvu que l'on acceptât les plans et devis du département de la voirie. Même, il promettait des octrois spéciaux pour les ponts quelque peu



considérables et pour les endroits difficiles qui nécessiteraient de dispendieux travaux.

M. le maire Laurent Tanguay et le secrétaire M. Jules Proulx furent autorisés à préparer ce règlement et à le présenter à la séance suivante.

Ledit règlement fut adopté à l'unanimité, sans aucun amendement, le 2 avril de la même année. Tous les contribuables du chemin Mailloux, ou au moins la très grande majorité, consentaient donc à entrer en association pour la confection d'une bonne route.

Le 19 août 1918, une assemblée générale eut encore lieu ; l'on ratifia ce règlement, l'on y ajouta certaines modifications et l'on accepta le devis présenté par le département de la voirie publique.

Par ce fait, on s'engageait à confectionner par sections une bonne route et à la graveler. Dans nos régions montagneuses, les chemins perfectionnés sont difficiles à obtenir ; alors le gouvernement voulait bien payer soixante pour cent des travaux.

Le 28 avril 1919, le conseil municipal de Saint-Magloire approuvait à l'unanimité le projet de route régionale entre Saint-Vallier et Saint-Camille, proposé par M. Gonzague Laflamme, maire de Saint-Philémon et préfet du comté de Bellechasse ; le docteur Louis Corriveau était député auprès du gouvernement, pour y représenter les intérêts de notre paroisse.

D'après toutes ces décisions, on voulait donc améliorer sensiblement la route de la Grand-Ligne et l'on avait en vue de la placer sous la dépendance du gouvernement dans un avenir assez rapproché.

Les travaux commencèrent le 20 août 1918. En cette première année, la section construite ne fut pas très longue. Cependant, une longueur de quelques arpents suffit à faire goûter d'une bonne route pour en tenter la continuation dans les années suivantes.

Dans le printemps et l'automne surtout, on avait apprécié à sa juste valeur l'amélioration d'un chemin gravelé.

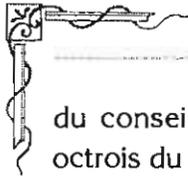
On continua donc durant toutes les années subséquentes jusqu'en 1925. Le gouvernement se montra fidèle à ses promesses ; il accorda même du 80 % pour la construction d'un pont.

Voici les octrois qu'il voulut bien nous donner

En 1918	\$ 888,00
En 1919	\$ 2 700,00
En 1920	\$ 4 000,00
En 1921	\$ 5 336,50
En 1922	\$ 8 899,00
En 1923	\$ 1 893,00
En 1923 (pont)	\$ 2 686,62
En 1924	\$ 3 759,43
En 1925	\$ 5 525,55
Total	\$ 35 589,10

Ce montant de \$ 35 589,10 représente, peut-on dire, les 3/5 du coût des travaux faits sur le chemin de la Grand-Ligne. Les contribuables durent fournir environ \$ 23 000,00. Ainsi ce chemin d'environ dix milles de long nécessita un montant de près de \$ 60 000.

Nous ne pouvons donner des chiffres absolument précis. Pendant les années 1920 et 1921, les comptes



du conseil municipal manquent de clarté ; certains octrois du gouvernement n'ont dû être inscrits que sur des feuilles volantes, feuilles qui sont déjà disparues. Tout de même, nous donnons certainement un chiffre très approximatif.

Aujourd'hui, cette route est sous la dépendance du gouvernement ; elle fait partie d'une route régionale entre Saint-Vallier et Saint-Camille.

Malgré certaines récriminations que l'on a pu entendre parfois lors de l'amélioration de ce chemin, actuellement tout le monde paraît content. C'est un progrès sensible dans notre paroisse.

Espérons que les autres communications entre Saint-Magloire, Saint-Fabien et Sainte-Sabine s'amélioreront semblablement, et, après les travaux faits, on trouvera, supposons-nous, que l'argent n'aura pas été dépensé inutilement.

❖ DÉPART DE M. PROULX

Le 9 octobre 1918, le révérend M. Proulx, curé de Saint-Magloire depuis douze ans et neuf mois, disait adieu à ses paroissiens pour aller prendre charge de la paroisse de Saint-Roch-des-Aulnaies. Il laissait ici une grande réputation de piété et de bonté. Son dévouement envers les malades, sa constante ferveur pour la dévotion au Sacré-Cœur, sa prédication inlassable au sujet de la communion fréquente lui avaient attaché fortement toute la population.

À l'occasion de son départ, on voulut bien cordialement lui faire preuve de reconnaissance. M. Laurent

Tanguay, maire de la paroisse, se fit l'interprète de tous pour lui exprimer les sentiments d'affection, d'attachement et de regret qui remplissaient tous les cœurs. En M. Proulx, l'on reconnaissait le véritable Pasteur qui s'occupe avant tout de mettre de la piété dans le cœur de ses ouailles et travaille uniquement pour leur salut.

Pendant son séjour ici, la paroisse a fait de réels progrès, non seulement au point de vue spirituel, mais aussi au point de vue matériel. L'agriculture s'est développée considérablement, l'exploitation forestière s'est mise en marche et un état de bien-être général s'est répandu chez toute la population.

En 1918, l'évaluation municipale était de \$ 383 000. Cette évaluation avait plus que doublé en l'espace de douze ans. C'est donc dire que la propriété foncière s'était améliorée considérablement.

La population était de 1400 âmes.

La dette de la Fabrique était de \$ 14 000.



CHAPITRE VIII



❖ SEPTIÈME CURÉ, L'ABBÉ W. ROY, (1918 A 1929).

L'ABBÉ Wilfrid Roy est né à Saint-Georges-de-Beauce le 8 décembre 1876, de Vital Roy, cultivateur, et de Eugénie Lessard. Il fit ses études au Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et fut ordonné prêtre à Sainte-Marie-de-Beauce, le 6 janvier 1902. Professeur au Collège de Sainte-Anne de 1902 à 1915, curé de Saint-Octave-de-Dosquet de 1915 à 1918, il vint prendre charge de la cure de Saint-Magloire le 10 octobre 1918.

Lorsqu'il arriva ici, les alentours du presbytère, même le village, étaient tout bouleversés par la construction d'un aqueduc. Les mines détonnaient fréquemment, beaucoup de fenêtres étaient barricadées pour prémunir les gens contre les éclats de rochers qui volaient de tous côtés.

❖ CONSCRIPTION

La guerre, la Grande Guerre d'Europe tirait à sa fin. On subissait encore les craintes de la conscription et l'on n'était pas sûr d'y échapper. Beaucoup de jeunes gens préféraient assurément l'exploitation forestière aux



travaux des champs. Ils redoutaient énormément de s'exposer le long des grandes voies publiques. Les agents de la conscription étaient censés rôder constamment pour saisir leurs victimes et les traîner au manège militaire.

Nombre d'hommes se croyaient exemptés d'aller à la messe le dimanche, de peur de se faire arrêter par les *spotters* à la porte de l'église.

Le fait est que, dans les villes, aux alentours des grandes gares, il ne faisait pas bon pour les jeunes hommes de circuler ou de flâner très longtemps. Les agents de la milice y étaient constamment, cherchant quelques conscrits à enrôler. Si les jeunes gens de dix-huit à vingt-cinq ans n'avaient pas de certificat d'exemption à montrer, ils couraient grand risque d'être arrêtés et de devenir soldats forcés de l'immense armée impériale.

Quant à craindre de venir à la messe le dimanche, c'était, croyons-nous, une crainte puérile. Si par malheur quelque agent de milice s'était aventuré d'aller arrêter un jeune homme au milieu de la foule pour en faire un soldat, cet agent aurait eu certainement mauvais parti. Les amis n'auraient pas souffert une telle manière d'agir et au moins, la peau de cet agent eût été en danger.

Depuis près d'un an, l'on était dans d'assez fortes inquiétudes au sujet de cette conscription. Des lois sévères avaient été édictées pour obliger les jeunes hommes à s'enrôler. Des tribunaux avaient été institués dans toutes les paroisses pour examiner les raisons d'exemption de chacun des conscrits, mais les décisions de ces tribunaux avaient été annulées en grande partie,

de sorte que les hommes de vingt à vingt-cinq ans étaient considérés comme déserteurs s'ils n'allaient pas se livrer à l'autorité militaire.

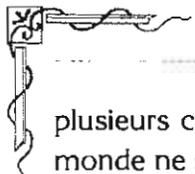
Il y avait donc de fortes appréhensions à voyager et même à travailler dans le voisinage des grandes voies publiques.

À Saint-Magloire, aucun jeune homme ne voulut prendre part à la guerre. Tous réclamaient leur liberté et prétendaient n'être obligés de prendre les armes que si le pays était attaqué. En somme, ils suivaient instinctivement la théorie de certain politicien de marque. C'étaient tout simplement des *nationalistes*.

Le 11 novembre 1918, une nouvelle des plus joyeuses nous arrivait des pays d'outre-mer : la guerre était finie, l'armistice était signée. Les cloches de notre église lançaient vers le ciel l'expression de nos actions de grâces et répandaient la joie dans toute la paroisse. Elles étaient finies, les larmes et les inquiétudes des mères et des épouses, toujours inquiètes sur le futur sort de leurs fils ou de leur époux.

❖ GRIPPE ESPAGNOLE

Pendant que la guerre livrait ses derniers combats en Europe, une maladie épidémique, un véritable fléau, se répandait sur notre pays. Une fameuse grippe envahissait nos foyers. Accompagnée d'une fièvre intense, elle surprenait la médecine et exerçait ses ravages avant qu'on eût le temps de bien préciser sa nature et diagnostiquer les traitements qui devaient l'abattre. C'était une maladie nouvelle pour nous. En



plusieurs cas, le médecin ne savait que faire. Tout le monde ne semblait pas attaqué avec la même rigueur.

On ferma les écoles ; en certaines paroisses, on prohiba même les offices religieux afin d'empêcher les réunions publiques et ainsi protéger ceux qui n'avaient pas encore été atteints par le terrible fléau. Pendant un mois ou deux, ce fut une maladie générale.

Les gens de Saint-Magloire n'échappèrent pas à cette terrible épidémie. L'église resta toujours ouverte, mais l'on recommanda fortement aux gens atteints de la grippe, dite *espagnole*, de n'assister à aucun office public.

Une douzaine de personnes succombèrent sous les attaques de cette surprenante maladie. Voici les noms :

Imelda Gauthier	13 ans
M.-Anne Turgeon	18 ans
M.-Bernadette Carrier	8 ans
Joseph Turgeon	29 ans
Germaine Nolet	7 ans
Imelda Richard	18 ans

Outre ces six victimes, plusieurs enfants payèrent aussi tribut à la mort. D'autres succombèrent vers le même temps, étant en proie à d'autres maladies aussi bien qu'à la grippe espagnole, de sorte que nous ne savions trop à quoi attribuer leur mort. Ce qui est bien certain, c'est que cette maladie épidémique attaqua à peu près tout le monde et laissa dans les esprits un triste souvenir de son passage.

❖ GRÈVE CHEZ LES CHANTRES

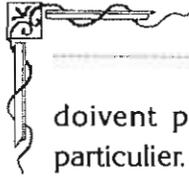
Le 6 janvier 1919, la plupart des chantres d'église avertissaient M. le Curé qu'ils ne voulaient plus chanter pendant les offices religieux. La raison, c'est qu'une quinzaine de jours auparavant, ils avaient demandé de se faire construire une estrade en avant de l'orgue, afin que leur voix pût mieux dominer la foule et résonner davantage dans toute l'église. Le curé n'était pas opposé à leur demande ; il en avait même parlé aux marguilliers pour obtenir leur consentement, et avait exprimé l'opinion que ce travail pourrait se faire au printemps suivant.

Pour construire cette estrade, il fallait enlever des bancs à l'usage des paroissiens. C'était là le point de vue inquiétant. Le curé le savait bien ; les chantres en grève étaient trop jeunes d'expérience pour en peser toute l'importance.

En enlevant un certain nombre de bancs qui étaient bel et bien vendus, qui étaient payés pour six mois, le curé courait le risque de s'attirer des difficultés, peut-être même des procès.

Cet orgue avait été installé depuis huit ans ; on n'avait exigé jusque-là aucune estrade nouvelle et, parce qu'un curé nouveau arrivait dans la paroisse, voilà qu'on voulait le forcer immédiatement à enlever des bancs et à faire des changements.

Dans la direction d'une paroisse, le curé n'a pas à considérer seulement la satisfaction des chantres. Sans doute, ils sont utiles ; nous aimons à avoir leur concours dans la célébration des offices religieux. Mais ils ne



doivent pas considérer seulement leur avantage particulier.

Comme nous le disions au sujet des règlements pour notre Société d'aqueduc, dans les charges ou entreprises publiques, la justice est une vertu que l'on n'a pas le droit de mettre de côté. Enlever des bancs à des gens qui en sont réellement propriétaires, dans un but certainement secondaire, et ne pas être capable de leur en donner d'autres parce qu'il n'y en a pas à disposition, ceci est évidemment de l'injustice.

D'un autre côté, lorsqu'un curé vient d'arriver dans une paroisse, il n'est pas prudent pour lui de faire beaucoup de changements. Il a besoin de l'estime du public pour avoir de l'influence et exercer une bonne direction. Si, dès son arrivée, il fait des réformes désagréables au moins pour quelques-uns, le mécontentement se fera sentir et son influence diminuera.

Outre cela, quelques paroissiens avaient déjà chuchoté à son oreille que le curé précédent n'était pas un économe. On trouvait que la dette de la Fabrique ne diminuait pas vite. Exécuter des ouvrages qui n'avaient pas été considérés comme nécessaires jusque-là, c'était s'exposer à attraper la réputation de gaspilleux.

Le 7 janvier il n'y eut pas de grand-messe, faute de chantres.

En face de toutes ces considérations, le curé fit demander le maître-chantre au presbytère. Celui-ci était le maire de la paroisse.

Après avoir entré en pourparlers au sujet de cette difficulté, ce maître-chantre se montra d'une exigence

étonnante. Il prétendit que le curé précédent les avait joués quelque peu en différant toujours la construction de cette estrade et l'enlèvement de certains bancs. « Nous ne voulons plus, dit-il, accorder de délai. »

Le curé du temps, l'abbé Roy, demandait de renvoyer à six mois le règlement de cette affaire. « D'ici à ce temps, disait-il, nous ferons préparer du bois. Nous prolongerons le jubé, nous y installerons de nouveaux bancs. Au mois de juin, les jours sont longs, les ouvriers pourront faire dix heures d'ouvrage par jour et nous n'aurons pas besoin de chauffer l'église. »

Toutes ces raisons apportées par le curé ne valurent rien. Il fallait absolument céder devant les brutales exigences des chantres, ou bien renoncer à avoir des messes chantées.

Le curé céda ; il promit de chercher du bois préparé et de faire commencer les travaux aussitôt que possible. Il abandonna au maître-chantre le soin de se faire construire la fameuse estrade qu'il convoitait tant, mais il y vit du mauvais esprit.

Plier ainsi devant les chantres, c'était évidemment leur donner du pied. Dans la suite, il fallut nécessairement leur faire comprendre leur rôle : suivre les directions du curé et ne pas vouloir le dominer. Assister aux vêpres et les chanter quand on le peut commodément. « Ne seront admis au chœur de chant, nous dit l'appendice au rituel, que ceux qui sont d'une piété et d'une honnêteté reconnues, et qui, par leur tenue modeste et religieuse, sauront se montrer dignes du rôle saint qu'ils ont à remplir. »

Ce sont là des directions très sages données par l'Autorité diocésaine. Si, parmi les chantres, il s'en trouve qui font fi de tous ces conseils, qui manifestent plutôt de l'impiété que de la piété, il faut tâcher de les améliorer d'abord. Et s'ils ne veulent pas s'améliorer, il vaut mieux les éliminer.

C'est ce que fit le curé du temps.

Plusieurs chantres désertèrent leur poste peu à peu.

Mais à mesure que les anciens partaient, de nouveaux se formaient, malgré les rires moqueurs des déserteurs.

Dans l'Église, comme dans toute société parfaite, il n'y a personne qui ne peut être remplacé, depuis le Pape jusqu'au plus humble des servants de messe. À Saint-Magloire, nous avons pu remplacer les anciens chantres ; les offices à chanter n'ont jamais été discontinués, grâce à Dieu. Les chantres actuels sont d'une conduite exemplaire, d'une bonne volonté admirable. Ils sont d'une intelligence assez large, d'un cœur assez généreux pour ne pas se moquer des nouveaux chantres qui essaient leur voix de temps en temps dans un solo ; ils voient avec plaisir les enfants se mêler parfois aux hommes pour chanter une partie de la messe.

❖ CIMETIÈRE

Le champ des morts mérite respect. Cette vérité est enseignée depuis longtemps par l'Église. Nos corps sont les temples de nos âmes, et même après la mort, on doit les respecter. L'Église recommande de bénir la terre où on les ensevelira, d'entourer ce terrain d'une bonne clôture afin que l'animal n'y ait aucun accès.

En 1919, le conseil de Fabrique décida d'agrandir notre cimetière, d'y renouveler la clôture et d'y transporter une épaisse couche de terre afin de satisfaire aux lois de l'hygiène.

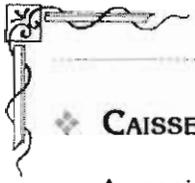
Ce n'était pas sans besoin. En 1916, un personnage célèbre disait aux paroissiens de Saint-Magloire : « Votre cimetière ressemble à un champ en friche abandonné. » En effet, des broussailles et des ferdoches croissaient çà et là, on ne voyait aucune allée transversale, la surface ne présentait qu'une succession d'enfoncements et de soulèvements de terrain, la clôture tombait en ruines.

Évidemment une amélioration s'imposait.

Les paroissiens prêtèrent leur concours bien volontiers. À la corvée, on charroya des centaines et des centaines de voyages de terre pour aplanir le terrain et rendre plus épaisse la couche de terre qui recouvre le rocher. Une large allée en forme de croix fut tracée et recouverte de gravier. Des lots de terrain réservés aux familles furent déterminés ; un charnier très hygiénique fut construit pour recevoir les cadavres en hiver ; la clôture fut complètement renouvelée.

Les gens voyant l'intérêt qu'on prend à vénérer davantage les restes de leurs parents défunts, aiment depuis ce temps à y faire de plus fréquentes visites, à y multiplier leurs prières, à y cultiver des fleurs et y installer des épitaphes.

C'est là une amélioration sensible qui ne doit mériter que louanges et félicitations au conseil de la Fabrique.



❖ CAISSE POPULAIRE

Au mois de juillet 1912, M. Alphonse Desjardins, de Lévis, venait donner une conférence après la messe du dimanche sur les avantages et le fonctionnement d'une caisse populaire. Les paroissiens décidèrent immédiatement d'en établir une à Saint-Magloire. Elle fut fondée le jour même. Le premier gérant fut M. Joseph Fournier, marchand.

Le révérend M. Proulx, curé du temps, loua fortement cette institution en plusieurs dimanches et encouragea de tout cœur ses ouailles à y déposer leurs épargnes.

Pendant quelques années, les directeurs parurent se soucier de leur charge et suivirent régulièrement les règlements tracés. Recevant les épargnes du public, ils les prêtaient surtout aux pauvres, à courte échéance, en des montants peu élevés, avec garantie prudente. On tendait donc à atteindre le but visé par le fondateur, M. Desjardins. C'était là une œuvre sociale et charitable, telle que le clergé le désire.

Malheureusement, plus tard, cette caisse voulut jouer le rôle d'une banque. Elle s'amalgama avec la Banque Provinciale, succursale de Saint-Raphaël, s'engagea à y maintenir un fonds de quelque mille dollars et promit de lui envoyer l'excédent de ses dépôts qu'elle ne trouvait pas à prêter. Lors de l'abondance de l'argent, en 1921, notre caisse populaire recevait un montant de dépôts s'élevant jusqu'à \$ 115 000 et maintenait un fonds de trente à quarante mille dollars à la banque de Saint-Raphaël.

En retour, la banque de Saint-Raphaël lui livrait de ses propres blancs de chèque, permettait au gérant de s'en servir à volonté et promettait à la Caisse populaire un crédit de dix mille dollars, si les fonds venaient à s'épuiser. Ainsi notre Caisse devenait une sous-agence de la Banque Provinciale, succursale de Saint-Raphaël, elle délaissait ses propres chèques pour n'employer que ceux de la Banque Provinciale et les faisait accepter partout dans le commerce.

L'œuvre sociale et charitable désirée par M. Desjardins devenait une œuvre commerciale.

Bientôt, les directeurs de notre caisse, croyant que tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes, abandonnèrent peu à peu de se réunir pour surveiller les prêts. Ils mirent toute leur confiance dans le gérant, qui n'avait que des renseignements encourageants et enthousiastes à donner dans les conversations intimes.

Jusque-là, la Banque Provinciale avait maintenu une sous-agence à Saint-Magloire, tenue par le médecin Louis Corriveau. Elle ferma ce bureau pour ne plus faire affaire qu'avec la Caisse populaire.

Les marchands de notre paroisse adoptèrent donc cette caisse pour y faire leurs dépôts et obtenir un crédit. Ils exigèrent cependant d'avoir à leur disposition des livrets de blancs de chèque, dont chaque feuillet porterait en signature l'estampe de « La Caisse populaire de St-Magloire », et le nom personnel du gérant. Pour mettre ces chèques en force, le marchand n'aurait qu'à y inscrire le montant qu'il voudrait, le contresigner de son propre nom et le lancer dans le commerce.



Le gérant, toujours complaisant, accorda cette demande.

C'était donner beau jeu aux marchands. Leurs chèques étaient toujours sûrs d'être acceptés par les marchands en gros : la Caisse de St-Magloire s'en trouvait responsable, conjointement avec le marchand.

Bientôt d'autres commerçants devinrent jaloux et sollicitèrent le même avantage. Ils l'obtinrent.

Des ouvriers, des bouchers, des journaliers, même un colporteur juif firent de petits dépôts à notre caisse, et réclamèrent des livrets de chèques comme ceux des marchands. Le bon gérant ne savait rien refuser ; il signait et estampait toujours. Il se fiait à l'honnêteté, à la prudence de tout le monde.

Lorsqu'arriva la crise de l'argent, en 1921, parce que les banques voulaient diminuer les crédits accordés aux gens de commerce, les prix du bois et des produits agricoles diminua considérablement ; les chantiers furent suspendus, l'argent devint toujours de plus en plus rare. Ceux qui avaient des épargnes accumulées à la caisse, allaient les retirer.

Les marchands essayaient de percevoir ce qui leur était dû de la part de leurs pratiques ; ils ne réussissaient pas toujours. Ils n'étaient tout de même pas réduits à la pire condition : ils n'avaient qu'à se servir de leurs chèques signés et estampés par le gérant de la caisse. Alors ils s'en servirent à qui mieux mieux. Cinq marchands dans notre paroisse et deux commerçants de bois vivant à l'étranger avaient toute liberté de faire des chèques payables par la caisse. Quelques-uns

avaient obtenu de légers crédits de cette caisse, mais ils dépassèrent vite cette limite. Et tous ces chèques s'en allaient manger le dépôt fait à la Banque Provinciale de Saint-Raphaël par notre Caisse populaire.

Il vint un temps où le gérant de cette banque se mit à crier à notre caisse que ses fonds étaient épuisés et qu'il fallait en établir d'autres. Les tranches commencèrent à s'emparer de notre gérant.

Il alla trouver une couple de marchands et leur défendit de se servir des chèques qu'il leur avait livrés. Mais il était trop tard. Une foule de ces chèques, portant des montants considérables, étaient lancés dans le commerce et se dirigeaient tous vers Saint-Raphaël.

Bientôt le crédit de \$ 10 000 promis à la Caisse populaire par la Banque Provinciale fut complètement anéanti. Alors, cette dernière refusa tout chèque de notre caisse. De là, des protêts et des frais.

Sur ces entrefaites, un marchand avait été obligé de faire banqueroute. Il avait fait cession de ses biens entre les mains de Messires Lefavre et Gagnon. Il devait dix mille dollars à notre caisse populaire pour les chèques dont il s'était servi. Ladite caisse devait en ressentir un coup mortel.

Voyant cette situation alarmante, la banque de Saint-Raphaël somma le personnel directeur de notre Caisse populaire de faire signer au plus tôt par tous les actionnaires une garantie ou caution par laquelle chacun s'engageait personnellement à accepter toutes les responsabilités de la caisse au sujet du crédit de \$ 10 000 que cette dernière avait obtenu de la banque. Des



poursuites judiciaires, même une saisie devaient s'ensuivre, si ladite garantie n'était pas donnée.

Ce n'était pas chose facile de faire signer une telle garantie. Quel était dans la paroisse le personnage assez influent pour tenir une assemblée, en faire connaître le but, donner des explications suffisantes, ne pas trop effrayer les actionnaires de la situation de la caisse et obtenir enfin leur signature pour ladite garantie ?

Après des pourparlers bien discrets, les directeurs jugèrent qu'il n'y avait qu'un homme dans la paroisse, qui eût assez d'influence pour réussir une telle entreprise. C'était le curé.

Deux d'entre eux furent délégués auprès de lui un samedi après-midi, pour lui demander, pour le supplier de bien vouloir tenir cette assemblée après la grand-messe du lendemain, parler des avantages de la caisse, suggérer des moyens de prudence pour la rendre de plus en plus solide malgré les assauts qu'elle subissait, et enfin... demander aux gens de vouloir bien signer la garantie exigée par la Banque Provinciale.

Le curé, qui avait plutôt la douceur et la naïveté de la colombe que la ruse du serpent, accepta cette tâche. On lui avait tant répété que ce serait là un acte de charité, un immense service à rendre à tous ses paroissiens, s'il convoquait et tenait cette assemblée et parvenait à sauver la caisse d'un désastre !

L'assemblée se tint donc le lendemain à la salle publique. Le curé apporta à ses paroissiens tous les renseignements donnés par le gérant et quelques directeurs sur la bonne situation de la caisse, sur sa

solidité, sur sa condition ferme et durable. « Cette caisse, lui avait-on dit, avait un fonds de réserve de \$ 4000 ; les actionnaires avaient des parts pour \$ 6000. Le marchand en banqueroute devait *environ* \$ 5000 à la caisse. Donc, disait-on, il n'y a aucun danger pour les dépôts. »

Le curé répéta tous ces renseignements donnés par le gérant et quelques directeurs qui étaient censés connaître les affaires de la caisse.

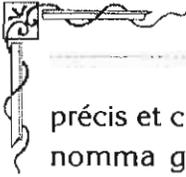
L'assemblée se montra sympathique au curé. Bon nombre de gens partagèrent ses vues et acceptèrent comme lui de signer la garantie demandée, afin que la caisse continuât à fonctionner et conservât son union avec la Banque Provinciale de Saint-Raphaël.

Quarante-six actionnaires apposèrent leur signature sur le parchemin présenté par MM. Georges Audet et le docteur Corriveau, directeurs, et endossèrent la responsabilité de la caisse envers la Banque Provinciale.

C'était un succès. On vota des remerciements à M. le Curé, on le félicita, on l'invita à assister aux assemblées des directeurs, quoiqu'il ne fût pas même actionnaire, on lui demanda son concours, ses lumières pour les aider à revoir les affaires de la caisse et trouver une bonne solution à toute difficulté.

Le curé était donc l'homme du jour pour éclaircir toutes les complications et rassurer la confiance du public.

Bientôt, on lui demanda de vérifier les comptes, d'étudier tous les documents et règlements de la caisse, d'indiquer au moins aux directeurs un état de compte



précis et clair de toutes les affaires. Finalement, on le nomma gérant et l'on transporta chez lui tous les registres compilés depuis la fondation de cette caisse, avec charge du trésor et recommandation de retirer de la circulation le reste des célèbres blancs de chèques portant l'estampe de « La Caisse populaire de St-Magloire » et la signature personnelle de l'ancien gérant.

Le pauvre curé ne se doutait pas du fatras dans lequel il tombait. Que de papiers à revoir, que de billets promissoires n'y avait-il pas à faire payer, que de comptes fallait-il repasser !

Pour solder le crédit de \$ 10 000 accordé par la banque de Saint-Raphaël, il fallait nécessairement retirer les prêts faits aux particuliers.

On s'attaqua d'abord aux marchands. À part celui qui était en banqueroute, un autre devait \$ 10 400, un autre \$ 6500, un autre \$ 5000, un autre \$ 2700. De la part des commerçants de bois, l'un devait \$ 4500, l'autre devait \$ 3000.

Voilà les gens principaux qui avaient joui de chèques acceptés depuis longtemps par la caisse. C'était là qu'était allé l'argent que l'on devait prêter aux pauvres, en petits montants.

Tous ces marchands et commerçants promirent de remettre dans un mois ce qu'ils devaient à la caisse. En réalité ils furent fidèles à leur promesse. Ils mirent tout leur cœur et toute leur énergie à percevoir auprès des particuliers ce qui leur était dû. Des liasses de lettres étaient adressées tous les jours pour réclamer de l'argent, des voitures même circulaient dans la paroisse

pour retirer des crédits, chacun se donnait bonne peine pour remettre à la caisse tout ce qui lui était dû.

Certains cultivateurs devaient aussi de jolis montants à la caisse. Eux n'avaient pas de crédits à retirer. Il leur fallut donc chercher à emprunter.

Ceux qui pouvaient prêter avaient déposé leurs épargnes à la caisse, et cette caisse n'avait plus de fonds pour rembourser les dépôts.

Que fit-on dans cette situation ? On autorisa des transactions qui nous paraissent bien légitimes. Nous allons les expliquer par un exemple.

Supposons que Pierre avait un dépôt de \$ 500 à la caisse. D'un autre côté, Paul devait \$ 500 à cette même caisse et lui avait signé un billet promissoire. Alors, Pierre et Paul s'en allaient au bureau ; Pierre consentait à faire rayer son dépôt de \$ 500 pourvu que la caisse rayât aussi le prêt fait à Paul et lui remît son billet promissoire. Le gérant de la caisse consentait à cela ; Paul retirait le billet promissoire signé envers la caisse, il en signait un semblable envers Pierre, les deux comptes étaient effacés, et généralement les deux hommes partaient contents.

Ce genre de transactions fut autorisé unanimement dans une assemblée de directeurs ; c'était la meilleure manière de régler les affaires dans les circonstances où l'on se trouvait.

Fréquemment, elle fut mise en pratique ; personne ne s'y opposait ; les directeurs l'avaient approuvée formellement et elle ne contenait aucune injustice. Dans le cours du mois de décembre 1921 et janvier 1922, la très grande partie des déposants sortirent ainsi leur



argent de la caisse et le prêtèrent à des particuliers qui le devaient à cette même caisse.

Pendant que ces transactions s'opéraient au vu et au su de tout le monde, différents nuages épais apparaissaient dans notre firmament et menaçaient de s'abattre sur nous. On ne trouvait pas les quatre mille dollars de fonds de réserve que l'on avait d'abord énoncés. Les livres de comptes contenaient beaucoup d'erreurs. L'ancien gérant de la caisse était en même temps secrétaire-trésorier du Conseil municipal, de la Corporation des chemins, de la Commission scolaire, de l'aqueduc du village, de la beurrerie du village, du téléphone paroissial et agent d'assurances. Les argents de toutes ces institutions allaient tous dans le même coffre-fort, et ce coffre-fort n'avait qu'un compartiment.

Il eût fallu nécessairement un homme d'ordre, une tête bien solide, une mémoire tout à fait fidèle pour maintenir avec perfection tous ces livres de comptes. On commençait à douter de la valeur de notre secrétaire général.

Le plus gros nuage qui montait à l'horizon, et qui montait vite, c'était celui du procès.

Les syndics de la faillite du marchand en banqueroute étaient à faire une enquête pour savoir si ce marchand avait bien dévoilé tout son actif. Cette enquête se tenait à Québec. Un crédit de \$ 1768 dû par l'épouse, n'avait pas été énoncé. On soupçonnait cette épouse de s'être emparée d'une partie de l'argent de son époux, et ainsi de l'avoir obligé à déclarer banqueroute. C'étaient surtout les directeurs de la caisse qui, paraît-il, poussaient à cette enquête.

L'épouse fut citée à comparaître au tribunal de cette enquête. Celle-ci était mariée en séparation de biens avec son mari. Propriétaire d'un magasin, elle avait permis à son mari de tenir commerce sur un certain assortiment de marchandises, surtout sur l'épicerie et la ferronnerie. Quant à elle-même, elle s'était réservée le commerce de ce qu'on appelle la *marchandise sèche*, c'est-à-dire les nouveautés. Tous deux étaient donc marchands dans le même magasin ; mais chacun avait son assortiment, ses livres de comptes, ses livrets de banque et sa caisse.

Dans l'enquête précitée, on voulut forcer cette épouse à témoigner au sujet de son mari. Accompagnée d'un M. Bouffard, avocat, elle répondit à quelques questions de peu d'importance posées par l'avocat du syndic. Quant au reste, c'est-à-dire à tout ce qui pouvait être de nature à nuire à son mari, elle refusa de répondre. L'avocat du syndic manifesta de l'étonnement, s'échauffa, se fâcha, même menaça de la faire mettre en prison, prépara un mandat d'arrestation contre elle, puisqu'elle osait refuser de lui répondre.

Madame ne fut nullement intimidée, elle ne parlait ou se taisait que sur les conseils de son avocat.

Le mandat d'arrestation était bel et bien préparé mais il n'était pas signé. Pour obtenir cette signature, il fallait d'abord obtenir une décision d'un juge de la Cour Supérieure, et savoir si une épouse est obligée de témoigner au sujet de son mari, quand celui-ci est soupçonné de fraude ou de vol.

En cette année 1922, c'était le juge Panneton, siégeant à Montréal, qui était chargé de s'occuper de



toutes les difficultés de faillite de notre province et de rendre ses jugements.

Dans ce cas, l'avocat du syndic ne jouait qu'un petit rôle de théâtre lorsqu'il s'étonnait, s'échauffait, se fâchait, menaçait et préparait un mandat d'arrestation.

Deux des directeurs de notre caisse populaire, témoins de la scène, furent assez naïfs pour croire à la réalité de cette petite comédie. Ils revinrent à Saint-Magloire et répandirent la fameuse nouvelle que *madame l'épouse susdite* avait refusé de parler à l'enquête, mais qu'elle y serait obligée, puisqu'un *mandat d'arrestation* avait été levé contre elle.

Bientôt, on fit une assemblée de tous les sociétaires de la Caisse populaire. Les directeurs voulaient obtenir de ces sociétaires l'autorisation de permettre au syndic de prendre des procédures contre *Madame*, après la fin de l'enquête, pour l'obliger de rembourser tout ce que son mari faisait perdre à la caisse. Que de discours furent prononcés dans cette assemblée ! Que de flots d'éloquence coulèrent de sources pures, limpides et rafraîchissantes ! Imaginez-vous donc, le trésor perdu allait être recouvré. *Madame* devait parler et devait payer. La Caisse populaire de St-Magloire allait triompher du coup fatal qu'elle avait reçu et elle devait se relever sur de nouvelles assises. À l'avenir, les directeurs seraient heureux de se montrer plus prudents ; ce devait être enfin une nouvelle caisse.

L'assemblée des sociétaires se laissa convaincre, se laissa ensorceler pour ainsi dire, donna aux directeurs l'autorisation demandée, et se sépara dans la paix et la joie, bien persuadée qu'un procès était nécessaire pour

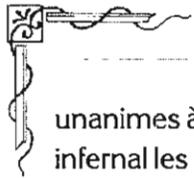
éclaircir toute l'affaire, que ce procès serait vite jugé et sûrement gagné.

Il y avait eu mélange de commerces, prétendait-on, entre le marchand en banqueroute et son épouse. Donc, disait-on, cette épouse est responsable des dettes de son mari, et elle devra payer.

Oui, elle devra payer, elle devra parler... tout le monde en était bien convaincu, chacun rendait le même jugement et le répétait à satiété.

Le curé, qui était gérant temporaire de la caisse, avait déjà manifesté des doutes sur l'issue de telles procédures. Il avait réuni les directeurs à son bureau, vers le 15 décembre 1921, les avait avertis que le mélange de commerce paraissait facile à démêler, d'après les renseignements qui lui avaient été donnés. « Une femme, disait-il, ne doit pas être obligée de témoigner contre son mari, dans une cause criminelle ; c'est contre nature. Cette femme que vous voulez poursuivre a laissé tomber une parole qu'elle n'a pas dû trouver seule. *Je ne suis pas pour parler et incriminer mon mari*, a-t-elle dit à l'enquête. Ceci veut dire qu'il y a quelque chose de criminel. Cette parole doit venir d'un avocat. Je crois que vous feriez mieux d'accepter les \$ 1768 qu'elle reconnaît devoir, et qu'elle s'offre à payer. »

Les directeurs de la caisse étaient au nombre de onze et ils étaient tous présents à cette assemblée. Pas un ne voulut accepter l'opinion du curé. Celui-ci eut beau insister, supplier donner raisons sur raisons pour justifier son opinion, tous ces directeurs étaient



unanimes à réclamer un procès. On eût dit qu'un diable infernal les avait magnétisés pour partager tous la même opinion.

« On veut voir le *boutte*, dit l'un d'entre eux.

– Vous allez peut-être avoir un méchant *boutte*, répliqua le curé.

– N'importe, ce sera toujours un *boutte* », répondit le même directeur.

Il resta donc décidé qu'on plaiderait. La grande majorité de la paroisse était de cet avis, il fallait la satisfaire.

Elle ne valait plus rien l'opinion de ce curé en qui on avait mis tant de confiance pour régler les difficultés de la caisse.

Peu de temps après, ce curé donna sa démission comme gérant et fut remplacé par le docteur Corriveau. La banque de Saint-Raphaël avait recouvré les dix mille dollars qu'elle avait prêtés à la caisse et avait remis le parchemin sur lequel quarante-six sociétaires avaient endossé personnellement la responsabilité de cette même caisse. Inutile de dire que ce parchemin fut déchiré, et le fut devant témoins pour dissiper toutes les craintes de ceux qui y avaient apposé leur signature.

Vers le 20 janvier 1922 arriva la décision du juge Panneton, de Montréal, au sujet de l'obligation de l'épouse relativement à son témoignage envers son mari.

La femme n'était pas obligée de témoigner.

C'était le commencement du *boutte* que l'on désirait tant voir.

Un coup d'assommoir n'eût pas produit plus d'effet sur la tête de tous nos directeurs.

Après un tel jugement, l'on pensait bien que toutes procédures allaient cesser.

Il n'en fut pas ainsi.

On se remit vite de la condamnation lancée et on décida d'aller prendre consulté d'avocat à Québec.

Un avocat est-il jamais à bout de ressources ? Dans la cause en question, l'avocat prétendit que le juge avait certainement fait erreur et qu'il fallait absolument aller en Cour d'Appel pour obtenir un autre jugement.

Les deux directeurs délégués à Québec se laissèrent encore prendre. Ils permirent à leur avocat d'en appeler à la Cour d'Appel. « Là, disait-on, on est sûr d'obtenir un bon jugement ; les cinq juges de cette cour sont d'anciens conservateurs pour la plupart, qui n'auront pas de sympathie pour une femme libérale. »

On attendit pendant deux longs mois.

Au terme expiré, l'un des cinq juges se fit le porte-parole des autres pour prononcer la sentence suivante :

Dans votre cause, il n'y a pas d'appel ; le juge Panneton seul, qui s'occupe des faillites, a juridiction.

Le procès du témoignage était fini. Que valait donc le célèbre mandat d'arrestation que l'on avait préparé ? Sa valeur était tout simplement celle d'un œuf non fécondé, d'un œuf clair.



Malgré tout, on lança une poursuite contre la femme du marchand failli, lui réclamant une somme d'au-delà de cinq mille dollars.

Comme cette femme avait vendu sa propriété et son assortiment de marchandises quatre ou cinq mois avant que son mari fasse cession de ses biens, et qu'elle en avait été payée en grande partie, on voulut faire annuler cette vente et obliger l'acheteur à payer de nouveau au syndic du marchand failli tout ce qu'il avait déjà payé à cette même femme.

De là, procès sur procès.

Pendant ce temps, plusieurs citoyens avaient poursuivi la caisse populaire en recouvrement de leurs dépôts. Il vint un temps où il y eut en marche une douzaine de poursuites judiciaires.

Vers la fin de mai 1922, la Caisse populaire résolut de mettre fin à ses jours en faisant cession de ses biens entre les mains des syndics autorisés Lefavre et Gagnon. Par le fait même, elle se donnait le coup de mort.

Quelques jours après, une grande assemblée des actionnaires était convoquée au village de Saint-Magloire pour leur demander s'ils acceptaient la banqueroute de la caisse. Cette caisse n'avait pu rembourser tous les dépôts reçus ; en outre, le capital social, c'est-à-dire les parts, n'étaient nullement payées. Ces dépôts non payés formaient un montant de \$ 12 000 ; les parts s'élevaient à \$ 6000.

On n'avait pas encore trouvé les \$ 4000 des fonds de réserve et de prévoyance.

L'assemblée convoquée n'osait se prononcer sur rien. Elle ne voulait pas décider elle-même s'il valait mieux accepter la banqueroute, ou ne pas l'accepter. C'était à ceux qui l'avaient mise dans cette situation, d'en prendre la responsabilité.

Alors M. Laurent Tanguay, actionnaire, proposa un concordat par lequel tous ceux qui avaient retiré leur argent de la caisse, s'engageraient à en remettre vingt pour cent afin de pouvoir rembourser à 80 % à ceux qui n'avaient rien reçu. Il prétendit dans son discours que c'était un acte de justice à accomplir et que tous ceux qui avaient retiré cent pour cent de leurs dépôts étaient obligés d'accepter ce concordat. Sinon, la loi civile annulerait toutes les transactions faites depuis six mois, réclamerait ce vingt pour cent et obligerait à des frais.

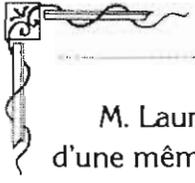
C'est là un résumé de son discours.

La question mériterait d'être examinée. À première vue, elle présente un aspect charitable et suppose une grande générosité de la part de ceux qui veulent se charger d'un tel fardeau.

Quant à l'obligation de cette prétendue justice, il est permis d'en douter.

Un concordat est un acte d'accord qui doit s'accomplir volontairement, mais non pas forcément.

La loi civile pouvait et peut encore aujourd'hui annuler les transactions faites dans les trois mois qui précèdent la faillite d'un individu ou d'une société. Or, les transactions faites par la caisse étaient âgées de quatre, cinq et six mois. Donc, elles ne pouvaient être annulées à cause de leur âge.



M. Laurent Tanguay prétendait encore que les gens d'une même société doivent partager également dans les pertes comme dans les profits. Or, disait-il, les déposants d'une caisse forment une société, et dans le désastre de la Caisse populaire de St-Magloire, un grand nombre de déposants ont retiré cent pour cent de leurs dépôts, tandis que d'autres n'ont rien ou à peu près rien retiré ; il serait plus juste que tout le monde reçût également ; prenons un moyen pour que tout le monde reçoive quatre-vingts pour cent et ainsi la justice sera mieux satisfaite. Donc, vous devez accepter ce concordat.

À ceci nous pouvons répondre : les déposants d'une banque ou d'une caisse ne forment aucune société entre eux, pas plus que les pratiques d'un marchand, les clients d'un avocat, ou d'un médecin ; parmi les clients d'un même avocat, il y en a qui perdent leur procès, d'autres le gagnent. Ceux qui gagnent sont-ils obligés de remettre une partie de leur bien recouvré à ceux qui ont perdu ? M. Tanguay, je suppose bien, n'oserait pas soutenir une telle idée.

On pouvait encore comparer les déposants d'une caisse aux gens d'un village, vivant les uns à côté des autres dans une bonne amitié, se prêtant secours quand le besoin se fait sentir. Lorsqu'un incendie éclate subitement, il arrive parfois que certains citoyens voient brûler leur maison avec tout leur ameublement ; d'autres sauvent au moins une grosse partie de leur ameublement ; d'autres sauvent tout, ameublement et maison. L'incendie étant fini, va-t-on prétendre que ceux qui ont pu conserver leur maison et leur ameublement sont obligés en justice de faire un partage égal avec ceux qui ont tout perdu ? Ce serait ridicule d'avancer

une telle opinion. La charité seule sera de bon aloi dans ce cas ; la justice n'aura subi aucune lésion.

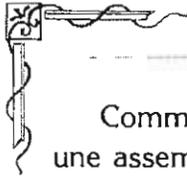
Mis en face des raisonnements, ou plutôt des sophismes de M. Tanguay, les citoyens de Saint-Magloire demandèrent à leur curé ce qu'il en pensait.

Le curé répondit : 1° que les déposants n'étaient nullement solidaires les uns des autres et n'avaient aucune obligation de faire partage égal ; 2° que la responsabilité de la perte de certains dépôts était attribuable à l'imprudence du gérant, peut-être à la négligence de certains directeurs, mais non pas aux déposants qui n'avaient retiré que les montants d'argent mis en dépôt ; 3° que personne n'était tenu à accepter ce concordat.

Cette fois, la très grande partie des gens mirent leur confiance dans la direction de leur curé et ne voulurent pas accepter le concordat prétendu obligatoire de M. Laurent Tanguay.

Nous admettons bien volontiers que, lorsque la caisse s'est vue menacée de perdre dix mille dollars par la faillite d'un marchand, il eût été sage pour le gérant et les directeurs de fermer les bureaux de cette caisse, de connaître la situation exacte de ses finances et de faire un partage justement proportionné entre les déposants.

Si le gérant et les directeurs n'ont pas tenu cette conduite, nous croyons que c'est parce que pas un d'entre eux n'avait eu une connaissance juste de l'état de la caisse. Le gérant lui-même nous a paru complètement mêlé dans ses chiffres.



Comment se fait-il qu'au mois d'août 1921, dans une assemblée générale d'actionnaires, ce gérant ait déclaré que la caisse avait \$ 4000 en fonds de réserve, qu'elle pouvait payer six pour cent d'intérêt aux détenteurs de parts, et que six mois après, on ait constaté que la réserve ne contenait pas un sou, et qu'il manquait plusieurs mille dollars pour les déposants ? Les mauvais prêts faits par la caisse s'élevaient à \$ 12 000,00 \$; mais le capital social et les dépôts perdus se montaient à \$ 18 000. Il y a là un mystère pour nous, mystère que seuls les grands financiers pourraient peut-être expliquer.

Quant à la vérification des comptes, elle n'a jamais été faite d'une manière sérieuse. Ceux qui étaient chargés de ce travail avaient forte besogne à accomplir, ils craignaient peut-être de passer pour des curieux en scrutant tous les actes du gérant et alors, ils abrégeaient très considérablement leurs recherches et leur ouvrage. Le public se fiait sur eux et sur le gérant, mais il fut déçu complètement.

Au mois d'octobre 1922, une assemblée générale de tous les intéressés à la Caisse populaire était encore convoquée pour étudier la question d'un prétendu concordat. Un avocat, de prestance imposante, M. Roméo Langlais, de Québec, venait éclairer la foule sur les moyens de régler les difficultés qui existaient à Saint-Magloire. Sa physionomie était calme, son verbe sûr, son ton impératif, sa stature solide.

Après avoir expliqué le but de son voyage, il déclara d'une manière bien ferme que le seul moyen de bien régler toutes nos difficultés, c'était de nous soumettre à ce concordat, c'est-à-dire que les déposants qui avaient

retiré leurs dépôts de la caisse devaient en remettre une grande partie pour en faire jouir ceux qui n'avaient rien reçu. Il ressassa les mêmes raisons que celles de M. Laurent Tanguay, comme si elles fussent sorties de la même source. Il prétendit que les cours de justice pouvaient annuler toutes les transactions faites par la caisse depuis la faillite du marchand qui lui devait \$ 10 000.

À cela, le curé répondit que la loi des faillites ne permettait d'annuler que les transactions faites dans les trois mois qui précèdent la cession des biens.

Il y eut une courte discussion entre M. le curé et M. Langlais, puis les gens furent appelés à signer le concordat préparé par M. l'avocat.

Les directeurs signèrent. Quant aux autres sociétaires, ils s'en abstinrent à peu près unanimement.

Le projet de concordat échouait encore.

On semblait craindre énormément de tomber entre les mains des avocats.

Le curé n'était pas opposé à la formation d'un comité paroissial qui eût reçu les souscriptions volontaires de tous ceux qui avaient retiré cent pour cent de leurs dépôts, à condition que ce comité paroissial eût promis de distribuer cet argent aux déposants qui n'avaient rien ou à peu près rien retiré de leurs dépôts. À un directeur de la caisse qui, privément, faisait valoir les avantages, la nécessité d'un concordat, il promit de faire une souscription personnelle si ce comité se formait. Quant à envoyer l'argent aux avocats ou aux syndics, il y était opposé car il craignait de nouvelles poursuites, de nouveaux procès.

Depuis ce temps, la Caisse populaire de St-Magloire n'a plus fait parler d'elle. Défunte depuis mai 1922, elle n'a pas encore reçu les honneurs d'une sépulture convenable. Les syndics qui se sont chargés de ses restes, n'ont pas encore trouvé moyen de rendre leur verdict pour établir la cause de sa mort ; gardiens privilégiés de son testament, c'est-à-dire de ses registres de délibérations et de ses livres de comptes, ils n'ont pas encore eu le temps de publier le bilan de ses affaires¹. S'attendent-ils de recevoir quelques gros revenus de l'épouse du marchand qui a fait faillite et qui devait \$ 10 000 à la caisse ? Ce serait une attente inutile car cette épouse a gagné tous ses procès et n'est tenue de rien. Comptent-ils encore soutirer un vingt pour cent de tous les déposants qui ont pu sortir leurs dépôts ? Il faudrait alors un procès, et ce procès serait bien risqué.

Quant à nous, nous pensons que cette caisse est morte prématurément parce qu'elle a voulu sortir de sa destinée. Fondée dans un but social et charitable, elle a voulu devenir une institution commerciale et elle s'est suicidée.

C'est certainement déplorable ; notre caisse a rendu de grands services dans la paroisse et nous aurions été heureux de la voir vivre longtemps. Ce qui a fait défaut, c'est l'imprudence, c'est l'incompétence de ceux qui en avaient la garde.

Un journal de Montréal, le *Devoir*, publiait un article daté du 28 novembre 1924, dans lequel il appréciait à juste titre la valeur des caisses populaires de M. Alphonse

¹ Ceci a été écrit au 8 août 1925.

Desjardins, et donnait de sages conseils sur leur administration. En voici un extrait :

« La gravité même de la situation, la valeur démontrée des caisses exigent qu'on porte dans leur administration et leur propagande la plus vive attention.

Desjardins semble avoir prévu à peu près toutes les modalités d'actions des caisses, mais il est une chose contre laquelle il ne pouvait les protéger absolument : c'est l'incompétence ou la négligence possibles des administrateurs. Le mécanisme le plus parfait s'immobilisera ou éclatera, si certains rouages ne fonctionnent point ou fonctionnent à contre sens.

Donc, chez tous ceux qui ont l'honneur de s'occuper des caisses, attention vigilante dans le choix des administrateurs, attention aussi, afin que la caisse dispose des plus efficaces concours. C'est l'une des conditions premières du succès et du progrès de l'œuvre. »

Si les administrateurs de notre caisse avaient su mettre en pratique ces bonnes recommandations, nous n'aurions pas eu à déplorer les désastres dont nous avons été les témoins.

❖ EXPLOITATION FORESTIÈRE

Depuis la construction du Québec Central en 1915, les commerçants de bois jetaient des regards de convoitise sur nos forêts.

C'est en 1917 que MM. Salls et Howard commencèrent à acheter des coupes de bois des particuliers et à



les exploiter. M. Laurent Tanguay, marchand à Saint-Magloire, s'acquit rapidement une petite fortune en achetant bon nombre de ces coupes de bois et en les vendant avec profits aux grandes compagnies.

Bientôt cependant M. Édouard Lacroix, de Saint-Georges, Beauce, entra dans la paroisse avec de forts capitaux et devint en peu de temps le seul commerçant, le seul exploitateur de nos forêts. MM. Howard, Salls, l'American Realty s'effacèrent comme par enchantement devant son arrivée. M. Lacroix resta roi et maître le long de nos rivières et à travers nos domaines forestiers. Il acheta les propriétés de ses prédécesseurs, leurs moulins, leur bois déjà coupé et devint bientôt seul au printemps à faire du flottage sur nos cours d'eau.

Se choisissant M. Edmond Laverdière comme contremaître et homme de confiance, il a su exploiter habilement et a dû réaliser de bons profits. Jusqu'à présent les gens n'ont eu qu'à louer son honnêteté et sa justice. Ne profitant pas de la situation favorable où il se trouvait, il a toujours su payer des salaires aussi élevés que dans les régions voisines. Ce fut, croyons-nous, une faveur pour nos gens, d'avoir un homme aussi juste, aussi généreux, pour tirer bon parti de leurs forêts.

Voici les sommes d'argent qu'il a envoyées à chaque année à son caissier et contremaître M. Edmond Laverdière :

Saint-Magloire-de-Bellechasse

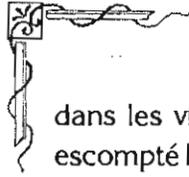
En 1919-1920	65 694,37 \$
En 1920-1921	156 470,57 \$
En 1921-1922	65 992,72 \$
En 1922-1923	105 121,13 \$
En 1923-1924	156 127,07 \$
En 1924-1925	98 699,37 \$
Total	648 105,23 \$

Voilà le montant qui a été distribué dans la paroisse par M. Edmond Laverdière, au nom de M. Édouard Lacroix. Ce montant représente en grande partie les salaires pour main-d'œuvre. La majorité des coupes de bois furent payées par M. Édouard Lacroix lui-même, sans que l'argent passât par les mains de M. Laverdière.

Si l'on tient compte des achats faits par MM. Howard, Salls et l'American Realty, nous croyons que l'exploitation forestière faite en Saint-Magloire pendant sept ou huit ans, dut verser un million de dollars dans notre paroisse.

N'est-ce pas là une richesse mirobolante ? Notre propriété foncière est évaluée actuellement à \$ 417 000. Les fabriques de beurrerie et fromagerie versent tout au plus une trentaine de mille dollars par année. C'est donc dire que l'exploitation forestière a valu beaucoup plus pendant ces années que la culture.

Ce qu'il y a de surprenant, c'est que malgré tous ces avantages un certain nombre de nos gens se sont endettés considérablement. Lorsqu'est venue la crise d'argent en 1922 et 1923, plusieurs familles ont été obligées de déserrer leur terre et aller travailler à gages



dans les villes. On n'a pas su économiser, on a trop escompté l'avenir, on s'est habitué à travailler mollement, et finalement on s'est vu dans la pauvreté.

Où donc est allé tout cet argent versé chez ces gens ? Un peu partout, dirai-je ? Sur les voitures, sur les outillages de chantier, sur les chevaux, sur les machines agricoles, sur les toilettes et un peu dans les bouteilles. Le bon Dieu bénit rarement ceux qui ne veulent pas sanctifier le dimanche. Si, au lieu d'assister à la messe lorsqu'on le peut facilement, on se récréé en jouant à l'argent ou en faisant distiller un peu d'alcool, il est rare que ces amusements amènent la prospérité. Les péchés publics sont souvent punis publiquement.

À Saint-Magloire, quelques paroissiens ont voulu tenir cette conduite. Aujourd'hui ils sont pour ainsi dire exilés. Quittant leur paroisse en y laissant des dettes non payées, ils auraient honte d'y revenir.

Ce n'est pas la majorité qui a agi de la sorte. Plusieurs ont su profiter des faveurs passagères et bien utiliser les richesses que le bon Dieu leur a données. Ils vivent heureux au milieu de leurs enfants, parce qu'ils ont su agir raisonnablement au temps de l'abondance.

Nous avons maintenant fini d'écrire l'histoire de la paroisse de Saint-Magloire. Notre but a été de rappeler d'agréables souvenirs aux vieillards qui ont assisté à ses débuts, qui en sont les fondateurs, et de présenter aux jeunes de nombreux exemples de courage, de bonne conduite et de grand mérite. Si les jeunes gens voulaient s'astreindre à travailler, à économiser comme l'ont fait leurs pères et leurs grands-pères, nous n'en verrions pas tant qui seraient obligés de fuir leur paroisse natale pour aller gagner leur pain à l'étranger.

La tempérance, la prudence, l'économie, la justice, sont des vertus d'ordre social et personnel. Si l'on n'en fait pas une pratique journalière et persévérante, non seulement notre propre personne en souffrira, mais aussi la famille, la paroisse et toute la société.

La tempérance a encore de grands progrès à faire chez bon nombre de paroissiens. Un certain groupe suivent sagement les directions de l'Église et de leur pasteur dans la pratique de cette vertu, et ils en paraissent heureux. D'autres, malheureusement, sont incapables de tels sacrifices et préparent une génération future qui ne saura faire rayonner la gloire et l'honneur autour d'elle.

La prudence est une vertu nécessaire, non seulement pour notre bien spirituel, mais aussi pour notre bonheur temporel. Plusieurs familles de Saint-Magloire ont été obligées de quitter leur paroisse parce qu'elles ont trop escompté l'avenir. Elles se sont endettées au-delà des sages règles de la prudence, ou encore se sont lancées dans des entreprises très hasardées et se sont vues forcées de quitter leur foyer.



L'économie ne doit pas être confondue avec l'avarice. C'est une vertu ou au moins une qualité que la loi de Dieu et de la conscience nous impose. Que de gens, que de parents surtout auront des comptes sévères à rendre à Dieu pour ne pas avoir pratiqué l'économie ! Les enfants eussent reçu une instruction plus développée, seraient restés plus longtemps autour de la demeure familiale pour s'habituer à travailler et développer leurs talents, si les parents avaient su bien pratiquer l'économie.

Enfin, la justice, l'esprit de justice ne disparaît-il pas de nos jours ? Ne constatons-nous pas souvent que la parole donnée ne vaut pas toujours un contrat ? N'avons-nous pas été les témoins de certaines désertions de gens qui se sont accordé une vie large et luxueuse, qui, discrètement, ont emprunté plus que ne le permettaient leurs moyens et ont ensuite fui leur paroisse sans plus s'occuper de leurs créances ? Ces gens sont-ils à imiter ? Évidemment non. Si la justice des hommes ne peut les atteindre, la justice de Dieu les saisira certainement un jour.

Que les gens de Saint-Magloire veuillent donc s'appliquer à pratiquer intégralement ces vertus, qu'ils suivent fidèlement les enseignements, les conseils de leur pasteur, ce sera le plus sûr moyen de trouver un peu de bonheur sur la terre.

10 FÉVRIER 1929

Table des matières

Lettre préface.....	7
CHAPITRE I.....	9
<i>Mission du canton Roux</i>	9
<i>Origine des noms</i>	10
<i>Arpenteurs et Indiens</i>	16
<i>Première messe</i>	19
<i>Arrivée des premiers colons</i>	20
<i>M. Laurent Couture</i>	31
<i>Curés colonisateurs</i>	39
<i>Principaux pionniers</i>	45
<i>Première visite de Monseigneur</i>	59
CHAPITRE II.....	63
<i>Premier curé, M. Camille Brochu, 1872 – 1880.</i>	63
<i>Transport de la chapelle</i>	66
<i>Premier cimetière</i>	69
<i>Première cloche</i>	71
<i>Construction de la sacristie</i>	73
<i>Chantres</i>	77
<i>Construction de l'église</i>	80
<i>Second cimetière</i>	88
<i>Conseil municipal</i>	90
<i>Poste et postillon</i>	97
<i>Projet d'une école</i>	99
<i>Éloge funèbre de M. Brochu</i>	105



CHAPITRE III 115
 Deuxième curé, M. Edouard Parent. 115
 Première école 116

CHAPITRE IV 123
 Troisième curé,
 M. Jean-B.-G. Boulet, 1882-1896. 123
 Les écoles 124
 Arrivée des religieuses 132
 Développement paroissial 137
 Industrie laitière 152

CHAPITRE V 157
 Quatrième curé,
 M. Théodore Mercier (1896 - 1901). 157
 Construction du couvent 159
 Parachèvement de l'église — 1900 à 1901 161
 Premier syndicat de beurrerie 165
 Téléphone 170
 Mission de Saint-Camille 172

CHAPITRE VI 179
 Cinquième curé,
 M. Joseph-Fabien Dumais (1901 - 1906). 179
 Arrivée d'un médecin 180
 Paroisse de Saint-Camille 180
 Paroisse de Saint-Fabien 183
 Première messe 186
 Patron de la mission 187
 Première chapelle 187
 Érection canonique et civile de Saint-Magloire 191
 Construction du presbytère actuel 192
 Mission de Sainte-Sabine 195

CHAPITRE VII	199
<i>Sixième curé,</i>	
<i>M. Armand Proulx (1906 – 1918)</i>	199
<i>Paroisse de Sainte-Sabine</i>	201
<i>Répartition à Saint-Magloire</i>	203
<i>Ornementation de l'église</i>	206
<i>Bénédictio de cloches</i>	210
<i>Améliorations au presbytère</i>	215
<i>Départ des religieuses</i>	217
<i>Le Quebec Central</i>	221
<i>Chicane à la beurrerie</i>	224
<i>Aqueduc</i>	229
<i>Voirie</i>	235
<i>Départ de M. Proulx</i>	238
CHAPITRE VIII	241
<i>Septième curé,</i>	
<i>L'abbé W. Roy, (1918 à 1929)</i>	241
<i>Conscription</i>	241
<i>Grippe espagnole</i>	243
<i>Grève chez les chantres</i>	245
<i>Cimetière</i>	248
<i>Caisse populaire</i>	250
<i>Exploitation forestière</i>	271



